

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

**La vulnérabilité en Haïti :
Chemin inévitable vers la pauvreté?**

Rapport national sur le développement humain – Haïti

Septembre 2004

Message de M. Hérard Abraham,
Ministre de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales
et de la Sécurité Nationale
Président du Comité National de Gestion des Risques et des Désastres à l'occasion de la Journée
internationale de la prévention des catastrophes naturelles,
le 13 octobre 2004

Peuple haïtien, hommes et femmes,
Acteurs intervenant dans la gestion des risques et des désastres,
Institutions de protection civile,
Membres des Collectivités Territoriales,

La Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles nous offre l'occasion de nous engager, d'engager le pays, sur la voie de la véritable prévention. Nous ne pouvons pas évaluer les dégâts que les menaces ont causés à Haïti, notre pays. Rappelons, pour mémoire, le tremblement de terre qui secoua l'île d'Haïti et détruisit la ville du Cap-Haïtien le 7 mai 1842, les cyclones Azel et Flora, 12 octobre 1954 et 3 octobre 1963, qui ravagèrent une bonne partie du pays. Rappelons les guerres civiles qui ont saccagé notre nation. Plus près de nous, les inondations provoquées par les cyclones Gordon, 1994, Georges, 1998, Jeanne, 2004, ont emporté nos papas, nos mamans, nos frères, nos sœurs et infligé des pertes énormes à notre tremblante économie, sans compter les dégâts considérables sur notre environnement physique, notre vécu social, nos aptitudes psychologiques...

Peuple haïtien, hommes et femmes,
Acteurs intervenant dans la gestion des risques et des désastres,
Institutions de protection civile,
Membres des Collectivités Territoriales

Nous devons nous engager dans la véritable prévention contre toutes les formes de menace, qu'elles soient naturelles, socio-naturelles, anthropiques ou terroristes.

Mais qu'est-ce qu'elle est concrètement la prévention ?

La prévention constitue des actions continues sur le long terme en vue d'éliminer ou de réduire la possibilité de désastres. Je veux dire des actions d'ordre général comme la formation, les recherches et analyses, l'élaboration de codes de construction, l'application d'une bonne politique fiscale, l'aménagement du territoire, des plans d'urbanisation, des études de vulnérabilité, la prévention sanitaire, l'éducation du public, des plans stratégiques à long terme...

Je veux dire aussi des actions spécifiques comme :

- dans le cas des inondations, cyclones, forts vents, houles cycloniques, glissements de terrain : la gestion des aires inondables, la construction et l'entretien de barrages, de drains et de canaux, la construction et la protection de bassins de rétention, le reboisement, la bonne gestion des forêts et des ressources naturelles, les conservations de sols, la protection des bassins versants, les lois sur les lotissements, l'érection de murs secs, le curage des ravines et rivières, la protection et la gestion des côtes, la construction de digues, de brise-lames, de barrages côtiers...
- dans le cas d'épidémies : des campagnes de vaccination, l'éradication de rongeurs et d'insectes nuisibles, la purification de l'eau, le traitement des déchets, l'éducation sanitaire du public, l'inspection sanitaire, l'élaboration de normes et de lois sanitaires. Dans le cas d'incendies : l'élaboration de codes, de lois, un zonage, des informations sur la lutte contre les incendies, la reconstruction des bouches d'incendies, le prépositionnement de véhicules incendies dans chaque ville... Et j'en passe.

Il n'y a rien qui soit au-dessus de nos efforts. Des efforts que nous avons faits dans le temps.

Comme le dit le Directeur Général de l'UNESCO dans son discours de circonstance, nous ne devons plus nous contenter de réagir aux catastrophes. « Le moment est venu de repenser la question et de privilégier désormais une logique de la prévention, en partant du principe que la réflexion et l'intervention humaines peuvent contribuer de façon déterminante à réduire les risques au minimum ».

Haïti est fatiguée de tendre la main à la communauté internationale à chaque pluie, à chaque coup de vent, à chaque inondation, à chaque incendie... Le moment est venu de nous comporter autrement. Il est temps pour nous d'anticiper, de planifier, de nous préparer, d'être proactifs. C'est là la véritable prévention. C'est une nécessité. C'est le seul moyen de limiter les conséquences tragiques des catastrophes naturelles.

Hérard Abraham
Lieutenant Général FAD'H, retraité
Ministre

Les groupes d'appui

(par ordre alphabétique)

Groupe élargi

Arnaud Dupuy : PNUD
 Bjoern Rangovaer : PNUD
 Chantal Santelli : PNUD
 Danielle Avin : CNSA
 Danielle Typinski : USAID
 Edmond Magny : MARNDR
 Frisnel Désir : CNSA (conseil national de la sécurité alimentaire)
 Gabriel Verret : USAID
 Gina Porcena : UTSIG (organisme de photographie aérienne et d'analyses géodésiques)
 Henri Bazin : AHE
 Jacques-Hendry Rousseau : UNFPA
 Jean-André Victor : FHE (fondation haïtienne de l'environnement)
 Jean-Hughes Henrys (Service (Ecuménique d'entraide, SOE)
 Marie-Astrid Blondiaux : PNUD
 Maurice Lafortune : CCIH (chambre de commerce et d'industrie d'Haïti)
 Micha Gaillard : KONAKOM
 Michel Matera : PNUD
 Murielle Pierre : PAPAE-PNUD
 Myrto Joseph : USAID
 Philippe Lahens : Consultant
 Renaud Voltaire : MDE
 Richard Mathelier : INESA (firme privée)
 Roland Altidor : IHSI
 Rolhi Salomon : PNUD
 Rosny Desroches : ISC
 Yves-Laurent Régis : CARE

Comité de pilotage

Edgard Rosemond (USAID)
 Gérald Chéry (AHE)
 Gina Porcena (UTSIG)
 Jean-André Victor (FHE)
 Joseph Jean (témoin)
 Margarette Charles (AHE)
 Philippe Mathieu (CARITAS)
 Rév Weber Coppée (CENPM)
 Richard Mathelier
 Robert Tourteau (animateur) (CENPM)
 Rosny Desroches (ISC)
 Yves-Laurent Régis (CARE)

Coordination et supervision

Philippe Rouzier (PNUD)

Secrétariat

Rosita Desjardins (PNUD)

Sous la supervision générale de la représentation du PNUD, Philippe Rouzier du PNUD a assuré l'orientation et le suivi du travail présenté ici. A la liste des principaux contributeurs énumérés ci-dessus, il faut ajouter la liste des noms des consultants qui ont travaillé à une première rédaction du texte, à savoir : Sabine Manigat, Charles Cadet et Gérald Chéry.

Nos remerciements vont spécialement à tous ceux qui ont bien voulu commenter les diverses versions qui s'échafaudaient, autant au PNUD en Haïti que dans les agences du système des Nations Unies représentées en Haïti, ou encore à la CEPALC à Trinidad et Tobago où l'occasion avait été donnée de faire une présentation de la mesure de la vulnérabilité selon une approche probabiliste développée par Philippe Rouzier, économiste, conjointement avec Janin Jadotte, statisticien.

Sommaire

Vue d'ensemble

Introduction

- ❑ la vulnérabilité généralisée en Haïti (histoire récente et lointaine),
- ❑ la pauvreté et la pauvreté humaine
- ❑ le chemin allant de la vulnérabilité à la pauvreté

Chapitre 1 : le développement humain

- ❑ les Utilitaristes,
- ❑ la justice sociale de John Rawls,
- ❑ le développement humain de Amartya Sen

Chapitre 2 : la vulnérabilité

- ❑ la vulnérabilisation comme une des chemins vers la pauvreté
- ❑ les thèses de Rawls en appui au thème de la vulnérabilité

Chapitre 3 : l'environnement

- ❑ sa dégradation,
- ❑ ses problèmes,
- ❑ son évolution,
- ❑ les risques et désastres

Chapitre 4 : les contextes et les risques I (trop de tableaux : à réduire)

- ❑ le physique, l'économique
- ❑ analyse des entitements

Chapitre 5 : les contextes et les risques II (faible en analyse de la fonction publique)

- ❑ le social et le politique,
- ❑ analyse des entitements

Chapitre 6 : l'adaptation

- ❑ les témoignages au niveau individuel et au niveau du ménage
- ❑ un cadre d'analyse des témoignages
- ❑ la thèse du RNDH sur l'adaptation

Chapitre 7 : la vulnérabilité du point de vue de la collectivité

- ❑ la problématique des biens privés et des biens collectifs ou publics
- ❑ les politiques publiques appropriées à la situation humanitaire vécue actuellement en Haïti,
- ❑ plaidoyers et critiques

Chapitre 8 : la mesure de la vulnérabilité, une approche probabiliste

Chapitre 9 : les chiffres des enquêtes qui traitent de vulnérabilité en Haïti (tableaux et mesures à faire sur les composantes des indices IDH et IPH)

Références bibliographiques

Vue d'ensemble

L'ensemble du RNDH : comment s'est constituée et confortée l'idée d'analyser la vulnérabilité, ce qui s'est fait pour enclencher le mouvement d'analyse, les réunions avec des groupes cibles, la constitution de comités techniques de préparation, d'un comité de référence originant largement de la société civile, et d'un comité de pilotage pour le suivi de près de la démarche.

Les thèses du RNDH de 2004

Avoir une thèse pour un RNDH pourrait simplement vouloir dire que l'on cherche à analyser la vulnérabilité en Haïti. Nous aurions pu nous en arrêter là, mais à bien y regarder, cela ne suffit pas, car tout le monde peut étudier la vulnérabilité et tout le monde peut y voir ce qu'il veut. Avoir une thèse, c'est avoir des hypothèses, c'est perdre le brut pour rechercher ce qu'il y a en profondeur.

Nous faisons les hypothèses suivantes :

- (1) toute personne vulnérable peut ne pas être pauvre; nous nous détachons donc des analyses pures de pauvreté pour entrer dans une zone de possibilités ou rien n'est assuré, mais qu'un accident de parcours peut rendre réel – en ce sens, la vulnérabilité est le risque de tomber dans la pauvreté en raison de menaces prévisibles ou pas, et
- (2) nous croyons que les gens ne sont pas à ce point rationnels pour qu'ils soient dénués d'une faculté d'erreur qui leur fait croire à une situation qui, en fait, n'est pas la leur. Ils peuvent en effet être vulnérables et ne pas en voir toute l'ampleur; de même, ils peuvent ne pas être vulnérables et en être malgré tout persuadés.

Les deux hypothèses résultent en ce que les gens se basent alors sur des indices qu'ils tentent de perfectionner à mesure qu'ils apprennent à lutter contre la vulnérabilité, précisément pour ne pas tomber dans une pauvreté irréversible. A ce titre, ils finiront bien par avoir une idée assez juste de ce qui leur arrive, mais cela prendra du temps. En attendant, dans le court terme de la vie quotidienne, ils luttent, et, pour cela, ils développent des stratégies (d'adaptation et de survie), soit de type individuel, soit de type collectif (au niveau du ménage ou de la communauté), pour se protéger d'une part, et pour corriger les erreurs d'évaluation de leur situation d'autre part. La thèse du RNDH est alors double : (1) aider à cette rationalité à laquelle aspirent les gens pour qu'ils affinent la compréhension qu'ils ont de leur propre situation, et (2) les aider dans les stratégies de défense qu'ils développent de manière autonome.

L'hypothèse de non-rationalité

Il est habituel (surtout en économie) de considérer les gens comme parfaitement rationnels dans le sens que les menaces ne peuvent d'avoir d'effet sur eux que par surprise, parce qu'ils prévoient ou ont des indices suffisamment précis pour soupçonner ce qui peut leur arriver comme risques. Cette rationalité, dont l'économie a fait un usage intensif, est utile pour diverses opportunités, mais elle comporte des failles dès lors que l'on est en dehors du cadre strictement économique. Cette hypothèse autoriserait par exemple à douter qu'une personne puisse garder indéfiniment une perception fautive de sa condition (de pauvre par exemple), sans jamais voir qu'elle est dans l'erreur. Les échanges qui ont eu lieu lors de la définition du thème de travail ont conduit toutefois à des aménagements conceptuels différents.

- D'abord, le terme 'indéfiniment' est écarté, car la vulnérabilité demande des actions de court terme pour survivre, contrairement au long terme que suggère cette expression.
- Ensuite, en matière de vulnérabilité, la perception (et non l'observation) prime en raison du manque d'information, en fonction de présupposés culturels, pour cause de faiblesse analytique, voire même (et le cas est courant) par volonté de prendre plus de risque pour tenter de se sortir d'une situation de vulnérabilité anticipée, ce qui pourrait sembler paradoxal à certains.

Quelle que soit cependant la manière de voir, il y a des manières d'agir des gens et des ménages qui sont typiques de solutions d'adaptation qu'il importe de supporter. **C'est une des thèses du**

RNDH que de vouloir supporter les efforts que font les ménages pour trouver des voies de sortie de la vulnérabilité. Le fait de promouvoir le développement autonome des gens, ou de les aider par des politiques publiques spécifiques, ou encore de les aider au travers des objectifs du millénaire pour le développement... constitue un ensemble d'actions qui devraient avoir pour résultat de réduire l'ignorance, d'attiser la rationalité, de forcer à aller à la logique analytique pour résoudre les problèmes. Le RNDH vise à mettre en exergue ces effets d'éveil – en expliquant le chemin qui mène de la vulnérabilité à la pauvreté - pour ne pas laisser les gens désarmés devant l'incertitude, la surprise et le fatalisme.

Pour exprimer les choses plus systématiquement : devant la vulnérabilité, les gens sont peu rationnels dans le sens expliqué plus haut : les chocs, normalement prévisibles, ne le sont pas vraiment et ceux qui sont imprévisibles ne rencontrent souvent aucun préparatif. Toute la thèse est de rendre les gens rationnels et de les protéger s'ils ne parviennent pas à cette rationalité assez vite.

Pour cela, ce que propose le RNDH-2004 est :

1. de comprendre (1) les stratégies (celles d'adaptation et celles pro-actives), (2) le développement 'sauvage' que les populations ont inventé pour se protéger, en raison d'un État faible ou absent, (3) les domaines de vulnérabilité (contextes et nature de la vulnérabilité)
2. d'amener les gens (1) à objectiver leurs conditions afin qu'ils puissent créer leur propre auto-défense, dans une rationalité raisonnable; (2) à contribuer à réduire la part des effets d'imprévisibilité due à l'irrationalité – en bref : s'il reste encore de l'irrationalité, aider à en réduire les effets

Introduction : La vulnérabilité et la pauvreté en Haïti

1. **Une introduction sur la généralisation de la vulnérabilité en Haïti** et reprenant l'argument qui parcourt l'ensemble du texte sur l'insuffisance de la constitution des biens publics comme coussins pour la protection des individus. (à être écrit par un consultant)
2. **Une note sur la pauvreté en Haïti** : ampleur, déterminants et perceptions¹

Le profil de pauvreté le plus récent établi pour Haïti a été construit sur la base de l'Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti (ECVH) réalisée par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) en 2001. Cette enquête porte sur un échantillon national de 7186 ménages et capte les revenus des ménages, des revenus d'activité aux revenus du patrimoine². Par ailleurs, une enquête sur les perceptions de la pauvreté en Haïti a été réalisée entre juillet et août 2003. Elle articule une démarche qualitative combinant *focus group*, entretiens individuels et récits de vie (EQLPPH) et une démarche quantitative basée sur une enquête à couverture nationale auprès d'un échantillon aléatoire de 1900 ménages (EQPPH).

Incidence, profondeur et sévérité de la pauvreté

Le choix des seuils de pauvreté

Le seuil de pauvreté choisi pour la construction du profil de pauvreté se rattache principalement au fait que le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) consiste à réduire de moitié la population mondiale en situation de pauvreté extrême, c'est-à-dire vivant avec un revenu inférieur à \$1PPA per capita par jour³.

Les seuils internationaux de \$1 et \$2 PPA per capita ont été convertis en gourdes en utilisant les facteurs de conversion PPA publiés par la Banque Mondiale pour l'année 2000, année pour laquelle les revenus des ménages enquêtés ont été déclarés⁴, et l'indice des prix à la consommation des Etats-Unis pour convertir le seuil de \$ 1993 en \$ 2000. Ainsi le seuil de 1\$ par jour, noté **P1**, vaut 2757 gourdes, et celui de \$2 par jour vaut 5516 gourdes.

Une extrême pauvreté et une pauvreté massives

Haïti connaît une très forte incidence de la pauvreté extrême : 56 % de la population vivent avec moins de 1\$PPA per capita/jour. La pauvreté est également massive : 77 % de la population vivent avec moins de 2\$PPA per capita/jour.

Tableau 1 : Principales caractéristiques de l'extrême pauvreté et de la pauvreté en Haïti

Seuils de pauvreté	Incidence	Ratio d'écart du revenu	Profondeur	Sévérité de la pauvreté	Population estimée
Extrême pauvreté (1\$PPA per capita / jour)	56%	0.56	0.31	0.10	4 500 000
Pauvreté (2\$PPA per capita / jour)	77%	0.62	0.48	0.23	6 200 000

Deleted: 681

Deleted: <sp>¶

Deleted: 362

Deleted: 5

Deleted: 6

Deleted: 5

Deleted: 09

Deleted: 419 966

Deleted: 175 260

¹ Par Nathalie Brisson Lamaute

² L'estimation de la population haïtienne dans ce rapport est basée sur les projections de l'IHSI pour l'an 2001, à partir du recensement de 1987. Les résultats du recensement de 2002/2003, publiés cette année, montre une population légèrement inférieure à cette estimation.

³ Le choix du revenu per capita (revenu du ménage divisé par la taille du ménage) qui fait abstraction de la structure démographique des ménages est un choix conventionnel.

⁴ Les questions sur les revenus dans l'ECVH se rapportent aux revenus perçus au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Deleted: 76

dix en milieu rural se classent dans la catégorie des *malere* contre 73% dans la capitale.

Le Nord-Est et le Nord-Ouest, les départements les plus pauvres

Les départements de Nord-Est et du Nord-Ouest connaissent les plus forts taux de pauvreté extrême (resp. 84% et 70%). Il faut rappeler que ces deux départements sont traditionnellement connus pour être les plus pauvres en raison des difficultés d'accès de certaines zones dans le premier, eu égard à l'occurrence de famines dans le second. Les efforts à consentir dans ces départements sont importants dont les ratios d'écart de revenu figurent parmi les plus élevés, soit 0.72 dans le Nord-Est et 0.58 dans le Nord-Ouest.

Tableau 3 : La pauvreté dans les départements géographiques

Département géographique	Incidence de la pauvreté extrême (%)	Incidence de la pauvreté (%)	Contribution à la pauvreté extrême (%)	Ratio d'écart de revenu	Profondeur de la pauvreté	Population estimée	Echantillon de ménages
Ouest	34	57	23	0,47	0,16	2 980 300	1 958
Sud Est	65	87	7	0,49	0,32	493 010	568
Nord	68	85	12	0,58	0,39	828 188	748
Nord Est	84	94	6	0,72	0,61	312 710	411
Artibonite	68	89	17	0,59	0,40	1 113 821	922
Centre	62	85	8	0,48	0,30	553 239	587
Sud	69	87	11	0,57	0,39	699 057	685
Grand Anse	67	88	10	0,59	0,40	691 473	706
Nord Ouest	72	92	7	0,58	0,41	430 955	601
Ensemble pays	56	77	100	0,56	0,31	8102754	7186

Source : MEF-PNUD-FAFO, *La pauvreté en Haïti, Un profil de la pauvreté en Haïti à partir des données de l'ECVH*, Novembre 2003

Toutefois, les *contributions* les plus marquantes à la pauvreté extrême sont associées aux départements de l'Ouest (23%) – où l'on trouve l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince), de l'Artibonite (17%) et du Sud (11%).

Déterminants de la pauvreté : des caractéristiques individuelles aux régions de résidence

Les déterminants potentiels de la pauvreté tiennent

- aux caractéristiques propres aux ménages (taille du ménage, caractéristiques socio-démographiques du principal apporteur de ressources),
- aux relations entre le ménage et le marché du travail (appréhendées par le ratio de dépendance économique, l'insertion économique du principal apporteur de ressources),
- aux lieux de résidence des ménages (clivage urbain/rural ou départements).

Certains facteurs pouvant l'emporter sur d'autres. Les analyses des incidences de la pauvreté et les régressions sur le niveau de revenu des ménages et le fait d'être pauvre mettent en évidence les influences de plusieurs facteurs « individuels » et régionaux.

Les ménages dont le principal apporteur est une femme sont plus pauvres, en particulier en milieu urbain.

Ceci masque des situations contrastées selon les milieux de résidence. L'écart entre les taux de pauvreté selon le genre du principal apporteur est faible en milieu rural. En revanche, les ménages urbains dont le principal apporteur est une femme sont plus fortement touchés par la pauvreté que les autres. Respectivement 26% et 64% de ces ménages sont extrêmement pauvres dans l'Aire Métropolitaine (contre 17% chez les ménages dont le principal apporteur est un homme) et dans les autres villes (contre 48% avec un homme comme principal apporteur).

Deleted: -----Page Break-----

Deleted: 32

Deleted: 57

Deleted: 0,47

Deleted: 0,13

Deleted: 65

Deleted: 87

Deleted: 0,49

Deleted: 0,28

Deleted: 67

Deleted: 84

Deleted: 0,58

Deleted: 0,36

Deleted: 84

Deleted: 94

Deleted: 0,72

Deleted: 0,58

Deleted: 68

Deleted: 89

Deleted: 0,59

Deleted: 0,35

Deleted: 61

Deleted: 85

Deleted: 0,48

Deleted: 0,27

Deleted: 68

Deleted: 86

Deleted: 0,57

Deleted: 0,36

Deleted: 66

Deleted: 87

Deleted: 0,59

Deleted: 0,36

Deleted: 70

Deleted: 91

Deleted: 0,58

Deleted: 0,37

Deleted: 5

Deleted: 6

La mise en évidence des mécanismes explicatifs est malaisée d'autant que les fonctions du ménage en tant qu'unité de production et de consommation du ménage ne sont pas identiques entre les milieux urbains et le milieu rural. En milieu rural, la notion de principal apporteur n'est pas forcément la plus appropriée dans la mesure où les femmes tirent des revenus de la commercialisation des produits de l'exploitation agricole tenue par le ménage. Ceci étant, En milieu urbain, il est probable que les femmes exercent des emplois généralement moins rémunérateurs (emplois informels notamment) que ceux occupés par les hommes.

Le cercle vicieux éducation-pauvreté-éducation

L'influence de l'éducation est appréhendée à partir du niveau d'étude du principal apporteur de ressources. Les plus fortes incidences de la pauvreté sont associées aux niveaux d'éducation les plus faibles (primaire, P.E. : 51%) ou à l'absence de tout bagage scolaire (aucun niveau, P.E. : 68%). Et 62% et 26% des pauvres vivent dans des ménages où le principal apporteur n'a aucune éducation ou a achevé au moins une année du cycle primaire. En outre, le niveau d'étude atteint exerce une influence propre sur le niveau de revenu du ménage, toutes choses étant égales par ailleurs.

Les plus pauvres sont particulièrement mal lotis en ce qui concerne l'accès à l'éducation. Les taux de scolarisation au cycle primaire des enfants appartenant aux ménages extrêmement pauvres et aux ménages pauvres sont, quel que soit le milieu de résidence, toujours plus faibles que ceux des ménages non-pauvres. En particulier, les enfants des ménages extrêmement pauvres de l'Aire Métropolitaine sont marginalisés par rapport à ceux des villes de province en raison d'un manque de ressources pour le financement de la scolarisation, des différences de prix entre l'Aire Métropolitaine et les autres villes (soit la scolarisation coûte plus cher dans l'Aire Métropolitaine, soit le coût de la vie y est plus élevé, laissant ainsi moins de ressources pour la scolarisation, d'autant que celle-ci induit des dépenses connexes pour l'alimentation des enfants hors du domicile).

En tout état de cause, l'incidence de la pauvreté est forte lorsque les niveaux d'étude du principal apporteur sont faibles ou inexistantes (« aucun niveau »), mieux la faiblesse du bagage scolaire « explique » la pauvreté. Les situations de pauvreté limitent à leur tour l'accès des enfants à l'éducation et donc les opportunités de « sortie » de la pauvreté pour les ménages et leurs enfants, compte tenu des liens entre éducation et emploi.

Insertion économique

L'incidence de la pauvreté croît avec le ratio de dépendance économique

Le ratio de dépendance économique est le rapport entre le nombre de personnes dans le ménage *qui ne travaillent pas* et la taille du ménage. L'incidence de la pauvreté augmente avec le ratio de dépendance économique, passant de 34% lorsqu'il n'y a personne (aucun chômeur ou inactif) à charge dans le ménage à 68% lorsque les personnes à charge représentent plus de 2/3 des membres du ménage. En d'autres termes, lorsque plusieurs personnes dans un ménage ne sont pas en mesure de trouver un *revenu d'activité*, le ratio de dépendance augmente et le revenu baisse.

Tableau 4 : Ratio de dépendance économique et pauvreté

Ratio de dépendance	Incidence de pauvreté extrême (%)	Incidence de pauvreté (%)	Contribution à la pauvreté extrême (%)	Ratio d'écart de revenu	Profondeur de la pauvreté	Taille du ménage	Population estimée	Echelle
0*	35	57	7	0,48	0,17	2,5	974 291	
0 à 1/3*	46	69	18	0,53	0,24	4,9	1 773 768	
1/3 à 1/2	56	78	28	0,56	0,31	5,1	2 257 629	
1/2 à 2/3	66	87	29	0,57	0,38	5,9	1 936 771	

Deleted: 34

Deleted: 56

Deleted: 0,48

Deleted: 0,19

Deleted: 45

Deleted: 68

Deleted: 0,53

Deleted: 0,22

Deleted: 55

Deleted: 78

Deleted: 0,56

Deleted: 0,29

Deleted: 66

Deleted: 86

Deleted: 0,57

Deleted: 0,37

2/3 à 1 69 86 18 0,59 0,40 4,4 1 160 294

Source : MEF-PNUD-FAFO, *La pauvreté en Haïti, Un profil de la pauvreté en Haïti à partir des données de l'ECVH*, Novembre 2003

* Lire : il n'existe aucun chômeur ou inactif à charge dans le ménage.

** Lire : le nombre de chômeurs ou d'inactifs à charge équivalait au plus à un tiers de la taille du ménage.

Deleted: 68

Deleted: 86

Deleted: 0,59

Deleted: 0,39

Inactivité du principal apporteur de ressources : les plus fortes incidences de la pauvreté

Le principal apporteur de ressources est bien évidemment celui qui contribue le plus à la formation du revenu du ménage, indépendamment de son insertion économique. On trouve ainsi des principaux apporteurs qui exercent un emploi, qui sont chômeurs ou qui sont inactifs.

La non-participation du principal apporteur de ressource au marché du travail débouche sur des incidences de la pauvreté extrême et de la pauvreté plus fortes (P.E. : 61% et P : 80%) que chez les ménages dont le principal apporteur exerce un emploi (P.E. : 53%) ou est au chômage (P.E. 54%).

La présence, sur le marché du travail, du principal apporteur en tant que chômeur est faiblement associée à la pauvreté. Les ménages d'appartenance de ces apporteurs ont accès à des ressources « alternatives » ne dépendant pas du marché du travail, à savoir les revenus de transfert qui comptent pour 56% de leur revenu total.

L'insertion dans l'emploi du principal apporteur n'éloigne pas toujours des situations de pauvreté

Il ne faut pas moins souligner que le fait, pour le principal apporteur, d'exercer un emploi ne protège pas fortement de la pauvreté. La pauvreté extrême et la pauvreté touchent respectivement plus de la moitié et plus des trois quarts des ménages dont le principal apporteur travaille ! C'est qu'il existe des emplois (relativement) peu rémunérateurs.

Tableau 5 : Type d'activité du principal apporteur et pauvreté des ménages

Type d'activité de l'apporteur principal	Incidence de la pauvreté extrême (%)	Incidence de la pauvreté (%)	Contribution à la pauvreté extrême (%)	Ratio d'écart de revenu	Profondeur de la pauvreté	Taille du ménage	Population estimée	Echantillon de ménage
Salarié	28	49	7	0,47	0,13	6,8	1 020 773	7
Auto-emploi ou employeur	59	82	61	0,55	0,33	6,5	4 607 128	4 0
Autre non-salarié	67	85	5	0,64	0,43	5,9	331 402	2
Chômeur	57	71	10	0,61	0,35	5,8	789 651	6
Inactif	62	80	22	0,60	0,37	5,7	1 568 582	16

Source : MEF-PNUD-FAFO, *La pauvreté en Haïti, Un profil de la pauvreté en Haïti à partir des données de l'ECVH*, Novembre 2003

De fait, à l'auto emploi du principal apporteur sont associées de très fortes incidences de la pauvreté extrême (58%) et de la pauvreté (82%). La grande majorité des travailleurs indépendants sont engagés dans des activités agricoles peu rémunératrices en milieu rural ou appartiennent aux franges peu rémunératrices ou aux créneaux peu porteurs de l'informel en milieu urbain. En tendance, le travail indépendant semble être moins rémunérateur que le travail salarié qui procure des revenus tels que les taux de pauvreté calculés pour les ménages dont la principale source de revenu est le salariat sont les plus faibles (P.E. : 32% et P : 53%). On observe d'ailleurs que l'emploi salarié occupé par le principal apporteur conduit à des incidences bien plus faibles (P.E. : 28%, P : 49%) relativement. Il est vrai qu'une partie des emplois salariés existent dans les entreprises réputées formelles et sont exercés par les membres les plus instruits de la main-d'œuvre. Mais il faut aussi compter avec les emplois salariés bas de gamme : 53% de l'ensemble des salariés – principal apporteur ou non - sont pauvres.

Deleted: 28

Deleted: 49

Deleted: 0,47

Deleted: 0,13

Deleted: 58

Deleted: 82

Deleted: 0,55

Deleted: 0,32

Deleted: 66

Deleted: 85

Deleted: 0,64

Deleted: 0,43

Deleted: 58

Deleted: 82

Deleted: 0,61

Deleted: 0,33

Deleted: 61

Deleted: 80

Deleted: 0,60

Deleted: 0,36

Au total, dans tous les milieux de résidence, la composition du revenu des ménages extrêmement pauvres et pauvres se caractérise par un fort poids des revenus issus de l'auto-emploi (entre 40% et 45% du revenu total). Tandis que chez les ménages non-pauvres des milieux urbains, les revenus salariaux représentent entre 25% et 30% du revenu total contre 10% chez les ménages non-pauvres du milieu rural.

Déterminants spécifiques aux milieux de résidence : la pauvreté rurale et la pauvreté urbaine

Dans la mesure où le milieu de résidence exerce un effet, *ceteris paribus*, sur le niveau de revenu et le risque d'être pauvre (en particulier : il y a moins de chances d'être pauvre dans l'Aire Métropolitaine qu'en milieu rural), où le milieu rural est particulièrement affecté par la pauvreté, (les revenus ruraux sont, toutes choses étant égales par ailleurs, inférieurs aux revenus urbains), l'analyse des conditions économiques du milieu rural et du milieu urbain est cruciale.

La pauvreté en milieu rural

Les ménages extrêmement pauvres et pauvres du milieu rural dépendent principalement (56%) des revenus agricoles. Alors que les ménages non-pauvres qui y résident dépendent moins des revenus agricoles (39% de leur revenu total) et davantage des revenus non-agricoles (25%) et des revenus de transfert (15%).

En fait, 70% des ménages ruraux pauvres ont accès à des terres qu'ils cultivent (contre 64% des ménages ruraux non-pauvres). Et la propriété des terres est largement répandue chez les ménages pauvres (autour de 70%), même si elle l'est moins que chez les ménages non-pauvres (82%). Ceci étant, l'outillage de base du paysan est constitué de la machette et de la houe et la production est d'abord composée de cultures traditionnelles de subsistance, la diversification vers les cultures non-vivrières (mangue, chadèque, etc...) étant plutôt le fait des ménages agricoles les plus riches, appartenant au dernier quintile de revenu.

Il faut souligner l'existence, en milieu rural – et dans une moindre mesure dans les villes de province dont la frontière avec le rural est plutôt poreuse - de ménages dont la principale composante du revenu total est l'autoconsommation. Ces ménages regroupent un part non négligeable de la population⁵. Leur dépendance à l'égard de l'autoconsommation⁶ révèle un faible accès aux activités économiques monétarisées en milieu rural procurant des revenus *relativement* importants dans ce milieu. Elle peut renvoyer à des processus d'exclusion du marché (évolutions défavorables des prix associées à de faibles capacités de diversification ou de reconversion) qui conduisent à un repli sur la sphère domestique, à des processus de décapitalisation qui limitent les capacités de production et d'accès au marché des travailleurs indépendants, ou à des chocs divers (décès du principal apporteur, accident du travail conduisant à des handicaps, maladie) décrits dans les récits de vie collectés dans l'EQLPPH.

Par ailleurs, le milieu rural est un parent pauvre en ce qui concerne l'aménagement des infrastructures. L'accès des ménages ruraux aux services de base (électricité, téléphone, ramassage d'ordures, adduction d'eau) et aux routes est extrêmement limité. Au point que les écarts entre pauvres et non-pauvres sont relativement faibles, sauf pour l'électricité : 19% des ménages non-pauvres y ont accès en milieu rural contre moins de 10% des ménages pauvres. Ce qui joue sur la nature et l'échelle des activités économiques d'une part, sur les possibilités d'une diversification des activités en milieu rural d'autre part. En tout état de cause, le rendement de l'éducation du principal apporteur de ressources est plus faible en milieu rural que dans les milieux urbains : l'écart de revenu entre les principaux apporteurs ayant achevé

⁵ A l'échelle nationale, milieu rural et villes de province confondus, près de deux millions (1 802 359) de personnes vivent dans ces ménages, soit 22% de la population totale !

⁶ A noter que l'autoconsommation représente respectivement 25% et 13% du revenu total des ménages du milieu rural, et des villes de province.

au moins un année du cycle secondaire et ceux dépourvus de tout bagage scolaire est de +12% en milieu rural contre +24% et +30% dans la capitale et les villes de province.

La pauvreté en milieu urbain

La pauvreté en milieu urbain est contrastée, celui-ci étant fortement hétérogène. Il existe des écarts considérables entre l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince d'un côté et les villes de province de l'autre en ce qui a trait aux incidences de l'extrême pauvreté et de la pauvreté. Deux comparaisons sont remarquables à cet égard. Le taux d'extrême pauvreté est de 22% dans l'Aire Métropolitaine qui fait partie du département de l'Ouest mais il s'élève à 41% dans les autres villes dudit département. L'incidence de l'extrême pauvreté en milieu urbain dans le département du Centre (61%) vaut 2.7 fois celle observée dans l'Aire Métropolitaine.

Tableau 6 : Incidences de la pauvreté en milieu urbain et en milieu rural : comparaison avec l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince

Seuils de pauvreté	Nord		Centre		Sud		Ouest, hors Aire Métropolitaine		Aire Métropolitaine	Total
	Urban	Rural	Urban	Rural	Urban	Rural	Urban	Rural	Urban	
Extrême pauvreté	59	76	61	68	59	68	41	53	22	55
Pauvreté	78	92	79	91	78	89	64	81	44	76
Population estimée	378089	1193764	369764	1297296	243416	1640124	108557	1042977	1828766	8102754
Echantillon de ménages	401	1359	360	1149	293	1666	114	842	1002	7186

Source : MEF-PNUD-FAFO, *La pauvreté en Haïti, Un profil de la pauvreté en Haïti à partir des données de l'ECVH*, Novembre 2003

Les liens entre la situation d'activité et la situation de pauvreté sont marqués dans l'Aire Métropolitaine. Le fait d'avoir un emploi conduit à une incidence plus faible de l'extrême pauvreté : 19% des actifs occupés sont extrêmement pauvres contre 26% et 28% des chômeurs et des inactifs.

Alors que le milieu rural est fortement caractérisé par l'auto-emploi, l'emploi salarié est plus fréquent en milieu urbain : 27% et 19% des principaux apporteurs de l'Aire Métropolitaine et des villes de provinces sont salariés contre 6% seulement en milieu rural. Surtout, l'emploi salarié des principaux apporteurs protège davantage de la pauvreté en milieu urbain : 12% des ménages avec un principal apporteur salarié sont extrêmement pauvres dans la capitale contre 48% en milieu rural.

Les écarts entre les taux de pauvreté selon le sexe du principal apporteur de ressources tiennent aux relations entre le genre, la situation d'activité et les types d'emploi occupés. 40% des femmes – principal apporteur dans l'Aire Métropolitaine sont inactives contre 24% des principaux apporteurs de sexe masculin. Il est également probable que les femmes – principal apporteur qui exercent un emploi soient plutôt insérées dans l'informel plus fréquemment moins rémunérateur que l'emploi formel.

Des déterminants aux causes de la pauvreté : les perceptions

Être issu d'une famille pauvre, subir une pauvreté chronique

Le fait d'avoir eu ou d'avoir des parents *malere* (pauvres) est considéré comme l'une des « causes » de la pauvreté. La majorité des chefs de ménage rencontrés dans l'enquête qualitative sur les perceptions de la pauvreté rappellent avoir vécu leur enfance dans la pauvreté et soulignent les limitations consécutives à la non-scolarisation. Entre le fait d'être

analphabète ou de n'être jamais allé à l'école, de ne pas posséder de terre ou d'animaux, de ne pas avoir de « relations » (au sens de « capital social ») et celui d'être issu d'une famille pauvre, la première « cause » de la pauvreté est précisément d'avoir eu / d'avoir des parents pauvres dans l'enquête quantitative (28.6% des réponses des chefs de ménage).

Il faut reconnaître que les mobilités ascendantes déclarées sont peu nombreuses et rares sont les cas où il y a eu *basculement* dans la pauvreté si l'on en croit l'enquête quantitative sur les perceptions de la pauvreté. Les récits de vie attestent toutefois de la diversité des chocs qui précipitent l'appauvrissement (décès du principal apporteur/ breadwinner, dépenses pour les funérailles, cyclones, etc...). Au-delà, la pauvreté chronique est massive dans la mesure où 88% des '*malere*' disent avoir *toujours* été *malere* (pauvres). Pour autant, la dégradation de la situation entre les générations est ressentie par une majorité de chefs de ménages de l'EQPPH : 6 sur dix déclarent vivre moins bien que leurs parents.

Causes politiques, facteurs environnementaux et causes économiques

Les causes de la pauvreté sont de divers ordres. Outre la crise politique (ou mieux l'instabilité politique) qui est surtout mentionnée par les catégories urbaines, les causes qui renvoient au politique sont l'absence *d'encadrement* (y compris en termes d'infrastructures) des agents économiques et plus particulièrement des paysans et le manque de prise en charge du bien-être de la population y compris par les élus locaux et départementaux.

Les facteurs géographiques (zones de sécheresse ...) et environnementaux (érosion) jouent également un rôle non négligeable selon les divers groupes interrogés. Quant aux causes économiques, elles englobent : la faible productivité des activités agricoles, le manque d'activités génératrices de revenu ou d'emplois rémunérés, la cherté de la vie et la décapitalisation des ménages ruraux. Ces deux types de facteurs seront étudiés au long de ce rapport.

CHAPITRE I

LE CHEMINEMENT CONCEPTUEL DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

La plupart des observateurs contemporains d'Haïti mettent l'accent sur le problème de la pauvreté. Il est un fait que l'expansion mondiale de la pauvreté comme de l'exclusion durant les dernières décennies justifie amplement cette priorité. D'ailleurs au contraire de la vulnérabilité qui se pose, comme on le verra, en termes de risque et de probabilité, la pauvreté est un état qui peut certes être provisoire mais qui se présente immédiatement en termes de manque, de déficit, de perte tant pour les individus et les ménages que pour les pays et les sociétés. D'où la multiplicité de programmes, d'interventions et de projets destinés à lutter contre la pauvreté. On se rend compte cependant de plus en plus que le concept de vulnérabilité est encore plus stratégique: Sur le plan planétaire les risques encourus par la dégradation de l'environnement ou la dangereuse diminution de ressources non renouvelables préoccupent désormais les populations autant que les dangers liés à la prolifération des armes, nucléaires en particulier. Sur les plans individuel et sectoriel (de catégories spécifiques de la population) la multiplication des situations de précarité touche à tous les aspects de l'existence. Pour ne citer que ces aspects, la flexibilité dans l'emploi tend à devenir la norme avec la facile délocalisation des entreprises et la massification des migrations rend précaire la stabilité de la résidence. L'importance grandissante de la vulnérabilité fait qu'il acquiert progressivement en effet un caractère systémique; cette notion se positionne en quelque sorte comme un vecteur de la pauvreté au même titre que les privations. Il faut donc s'en occuper de façon urgente et avec le plus grand soin en commençant par définir une méthode analytique appropriée avant de se lancer dans l'étude de ses formes et l'explicitation de leur dynamique.

La perspective philosophique et théorique qui a permis de mieux cerner la problématique de la pauvreté et des inégalités à travers le monde contemporain est celle du développement humain dans laquelle l'homme est à la fois fin et moyen du développement. Elle devrait servir dans l'éclairage de la question de la vulnérabilité humaine puisque ce processus se traduit en première approximation par une tendance à la détérioration des conditions qui sont à la base du bien-être individuel. Une incursion dans le corps des théories et concepts utilisés pour cerner la dynamique du bien-être devient donc nécessaire afin de déterminer une approche théorique et méthodologique appropriée pour une analyse de la vulnérabilité et la définition de stratégies de sortie. C'est ce qui justifie la présentation de certaines des thèses de deux grands auteurs contemporains **John RAWLS** et **Amartya SEN**.

I.1 La promotion des libertés fondamentales comme la première des vertus

La présentation des thèses du philosophe américain J. Rawls donne l'occasion de discuter des principes et valeurs qui influencent diversement les sociétés démocratiques contemporaines tels : la liberté, l'égalité, la solidarité sociale, la tolérance, la justice sociale, l'efficacité économique. L'article premier de la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » de 1789 se décline ainsi : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». Il pose clairement les deux principes dont la conciliation va être l'objet principal de l'œuvre de **J. RAWLS** dans la perspective de définir une société juste. L'auteur remarque au départ qu'en dépit du fait que toute société est fondée sur la coopération de ses membres en vue d'en tirer un avantage mutuel elle vit une contradiction caractérisée par une confrontation entre l'identité et le conflit entre les intérêts de ses membres. Car la recherche collective d'une vie meilleure s'oppose au désir

de chacun de bénéficier d'une plus grande part des fruits de la collaboration. Ceci rend impérieuse la détermination de principes d'organisation de la société assurant une répartition correcte des avantages sociaux.

RAWLS imagine une **position originelle** des individus réunis pour discuter des principes d'organisation de la société dans laquelle ils sont appelés à vivre. Le premier choix porte sur le « **principe d'égalité** » qui établit les libertés fondamentales permettant la réalisation des fins de chaque individu. Ce sont par exemple l'égalité de dignité, les libertés d'expression, d'opinion et de réunion, le droit de vote et d'égalité éligibilité, le droit de propriété. L'exercice de ces libertés entraîne cependant le développement d'inégalités sociales et économiques car les hommes sont différents de sorte qu'il y a les plus forts, les plus doués et les plus favorisés par le sort. Cela amène les individus à faire le choix d'un second principe : « Les inégalités économiques et sociales seront réglées de telle sorte qu'elles seront à la fois à l'avantage de tous, et prioritairement des plus défavorisés, et attachées à des positions et à des offices également ouverts à tous ». Ce second principe se décompose ainsi en deux sous-principes : celui de l'égalité des chances et le principe de différence où les inégalités ne trouvent leur justification que si elles apportent des avantages à tous. Pour terminer avec la présentation des principes de justice de **J. RAWLS**, il faut souligner qu'une hiérarchisation est établie entre les deux. On ne doit, en effet, en aucun cas restreindre les libertés fondamentales pour combattre les inégalités car le premier principe prime sur le second. Sur la base de ces principes, la « société juste » de **J. RAWLS** présente trois caractéristiques importantes. Elle est selon certains analystes :

- Une société dont les membres jouissent pleinement et également des droits de l'homme, plus précisément d'un ensemble dûment spécifié de libertés fondamentales ;
- Une société de laquelle est bannie toute forme de discrimination : tout doit être fait pour que seuls les talents innés puissent affecter les possibilités d'accès aux positions sociales ;
- Une société dans laquelle les inégalités socio-économiques sont justifiées à la condition qu'elles permettent à ceux qui occupent les positions sociales les moins avantageuses d'accéder durablement à des avantages socio-économique plus importants que dans le cadre de tout arrangement plus égalitaire. Le choix de ces deux principes montre que **RAWLS** va au-delà de la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » qui limite l'égalité et la justice à la sphère politique et juridique et autorise une approche utilitariste avec l'affirmation de l'**utilité commune** des distinctions sociales. Or **RAWLS** a la prétention d'élaborer une théorie qui soit une solution de rechange à la pensée utilitariste, laquelle se considère comme une conception globale, cohérente et systématique des faits sociaux, économiques et moraux. Pour ce faire, ses promoteurs cherchent à établir des principes rigoureux, objectifs, rationnels susceptibles de guider et d'évaluer les politiques publiques. C'est le « principe d'utilité » qui répond à leurs yeux à cette exigence fondamentale. Ainsi toute politique doit conduire à maximiser le plaisir ou le bien être de la communauté considérée.

Par sa simplicité, sa rigueur et l'importance accordée au bonheur (ou bien-être) des individus, cette doctrine a soulevé beaucoup d'enthousiasme si bien que de l'utilitarisme classique des premiers promoteurs on est passé à de multiples développements qui ont perfectionné et rendu plus complexe la conception initiale : en exemple on peut citer la théorie de l'utilité marginale. En même temps, elle a suscité un certain nombre d'objections parmi lesquelles on doit relever les suivantes. D'abord, elle marginalise la capacité de raisonnement et d'évaluation comme critère distinctif de l'espèce humaine en mettant l'accent sur la capacité à éprouver du plaisir ou à souffrir. Ensuite, elle apprécie les autres idéaux (justice, égalité et liberté) seulement à l'aune de la maximisation de l'utilité.

J. RAWLS pense pour sa part que cette doctrine présente deux défauts majeurs : 1^o) elle n'est pas sensible au problème de la distribution du bien-être entre les individus ; 2^o) la conséquence en est que certains sont sacrifiés au profit du plus grand bien-être global. La procédure «contractualiste» adoptée par **RAWLS** - sous la forme de la rencontre des individus à la «position originaire» - en requérant le consentement de chaque individu élimine le calcul utilitariste.

Il faut maintenant préciser que l'objet des principes de justice retenus par l'auteur est leur application aux institutions politiques, sociales et économiques des sociétés modernes contemporaines pour déterminer la « structure de base » d'une démocratie constitutionnelle ou d'un régime démocratique. C'est-à-dire : les principales institutions qui caractérisent ce dernier et la manière dont elles répartissent les droits et les devoirs fondamentaux et assurent la distribution des avantages sociaux. Ainsi, ce sont elles qui constituent, avec les aptitudes physiques liées à notre nature, l'élément **initial** qui affecte de façon déterminante nos chances et opportunités pour toute la vie. Ces institutions sont résumées dans la constitution politique et les structures socio-économiques.

Remarquons d'abord que cette structure de base est déterminée en faisant abstraction des conceptions morale, philosophique ou religieuse des individus. Donc, un esprit de tolérance préside à la détermination des institutions qui la composent et ces dernières ont plusieurs vertus dont la première est la justice distributive, qui permet à chaque personne de ne pas être privée de biens essentiels, que sa place dans la société soit favorable ou défavorable. Cette qualité apporte des conditions plus aisées aux autres vertus que sont : la stabilité des institutions, leur efficacité et leur capacité à coordonner les activités des individus pour les rendre compatibles.

De quelle manière les principes de justice s'appliquent-ils aux institutions de la structure de base ? Pas de manière séparée, mais dans leur jeu commun. En d'autres termes, elles ne doivent pas être prises une par une : les institutions politiques, la famille, les organisations éducatives, le marché, etc. L'idée fondamentale est que les institutions coopèrent entre elles pour assurer la réalisation des préceptes de justice. La coopération institutionnelle suit cependant certaines règles : la dualité des principes de justice détermine en effet la dualité des institutions. Ainsi, un premier groupe de ces dernières définit **les libertés fondamentales** et correspond essentiellement aux institutions politiques. Un deuxième groupe, qui s'identifie aux institutions socio-économiques, établit la **distribution des biens socio-économiques**.

Voyons maintenant comment on peut envisager l'application concrète des préceptes de justice à deux catégories d'institutions. Si l'on considère la famille, en premier lieu les circonstances matérielles et morales qui la déterminent pourraient mettre en danger le principe d'égalité des chances. Ce problème peut être résolu en soumettant directement l'institution aux exigences du maintien des libertés égales et d'égalités équitables des chances. Une autre solution serait de remédier aux inégalités introduites par la famille grâce au jeu des autres institutions de la structure de base. Ces différents agencements peuvent s'appliquer aisément à d'autres associations particulières au sein de la structure de base comme les universités et les organisations religieuses.

Dans le cas des institutions économiques, par exemple, l'objectif poursuivi se conçoit comme une articulation adéquate entre la justice et l'efficacité économique. Cela transparaît nettement à travers les choix de régime économique faits par **J. RAWLS**. Il en distingue 5 types : laissez-faire, capitalisme social ; socialisme d'État ; socialisme libéral ; démocratie de propriétaires. Les trois premiers sont rejetés car ils violent, dans l'ordre, les principes de justice suivants : le principe d'égalité équitable, le principe de différence, le principe d'égale liberté. Il reste les deux derniers modèles qui sont tous deux des systèmes marchands associés dans un cas à une propriété « publique » des firmes et dans

l'autre à une propriété privée. Le marché est ainsi reconnu comme assurant mieux à la fois l'efficacité économique et la liberté. Mais sa fonction est purement allocative dans le socialisme libéral où l'entreprise conserve le profit de son activité ; dans la démocratie de propriétaire le marché possède une fonction à la fois allocative et distributive puisque le profit est distribué à des personnes privées propriétaires du capital.

Rawls insiste pour que le dernier régime ne soit pas confondu avec l'État-providence étant donné que dans les deux cas on peut avoir une propriété privée des capacités productives. L'État providence s'appuie sur un système de justice distributive dont l'objectif est d'empêcher que quiconque tombe au-dessous d'un certain niveau de vie en assurant certaines protections. Un tel régime est associé à des inégalités socio-économiques importantes transmissibles par héritage qui affectent les libertés politiques et violent le principe de différence. Dans la démocratie des propriétaires, il est envisagé une dispersion régulière dans le temps de la propriété du capital et des ressources en prévoyant des lois sur l'héritage et les donations, l'éducation et la formation et les institutions qui protègent l'exercice des libertés politiques. C'est donc un système qui permet d'apprécier la pleine valeur du principe de différence autant d'ailleurs, d'après l'auteur, que celui du socialisme libéral.

I.2 Le bien-être individuel par une pluralité d'options

Amartya Sen, prix Nobel d'économie, a publié en 1999 un ouvrage intitulé «*Development as Freedom*» qui synthétise un ensemble de travaux menés sur des domaines divers de connaissance. L'économiste, d'origine indienne, passe d'un niveau élevé d'abstraction à partir duquel il se situe dans une conception philosophique – focalisée comme chez **J. RAWLS** sur les fondements de la justice – au niveau concret des problèmes de développement politique, économique, social et culturel. A la base, il y a **le souci d'évaluer la liberté humaine** dans les sociétés contemporaines des pays riches et des pays pauvres. L'analyse de la réalité l'amène à la conclusion que les privations et problèmes observés un peu partout pourraient être surmontés grâce à l'action des individus, sans pour autant sous-estimer la force des influences et structures sociales. La thèse centrale est que la liberté individuelle apparaît comme la fin ultime du développement mais également comme son principal vecteur.

Le premier aspect, «*La liberté comme fin*», oriente vers une conception large, multidimensionnelle, du développement à l'opposé des conceptions restrictives traditionnelles courantes, comme l'approche du développement envisagé sous l'angle de la croissance économique et de l'accumulation du capital. Plus fondamentalement, cette conception permet de s'intéresser d'abord aux libertés substantielles, réelles, des individus indispensables à leur épanouissement. Pour Sen, elles représentent leurs «*capacités*» ou leurs «*possibilités de vie*» telles que les facultés découlant de l'exercice des droits civils et politiques (liberté d'expression, de réunion, droit de vote, de participation etc.) aussi bien que celles résultant de la réalisation de droits sociaux et économiques (alimentation, éducation, santé, propriété, travail, etc.). Dans cette perspective, le développement se traduit par l'expansion des libertés fondamentales. L'interconnexion des différents types de liberté représente la deuxième dimension de l'«*approche des libertés*» concernant la question du développement. Ce qui est en cause à présent, c'est leur «*rôle instrumental*» et non plus leur «*rôle constitutif*» comme précédemment; c'est-à-dire que l'accent n'est pas mis ici sur la **valeur intrinsèque** des libertés mais sur leurs **effets d'entraînement**. Plus précisément, la recherche est orientée vers la façon dont elles se renforcent mutuellement par l'initiative des gens ou leur rôle d'agent sur les plans politique, économique et social. On aborde ici la question des véritables fondements du bien-être individuel.

Dans la perspective développée par A. Sen, la question des fondements du bien-être a un rapport direct avec le «*rôle constitutif*» des libertés. Sa conception a des similitudes

avec l'approche utilitariste évoquée antérieurement et aussi avec l'approche de **J. RAWLS**, par le fait que dans les trois cas la « société juste » a pour fondement le bien-être (ou la qualité de vie) des individus. Les différences viennent du contenu de cette qualité de vie et de la manière d'y accéder.

Dans l'éthique utilitariste classique, le bien-être s'assimile au bonheur, au plaisir ou à la satisfaction des désirs que les individus retirent de leur vie. Sous l'influence des critiques, l'acception la plus courante de l'utilité aujourd'hui, ou du bonheur individuel, est qu'elle est la représentation des préférences d'un individu. En plus des limites de cette conception signalées par **RAWLS** et rappelées antérieurement, **SEN** estime qu'on ne dispose toujours d'aucun moyen d'établir des comparaisons interpersonnelles fondées sur les préférences individuelles alors que celles-ci sont le plus souvent hétérogènes. Ce défaut persiste même quand on passe des comparaisons d'utilités aux comparaisons de revenus réels (ou la base de biens matériels de l'utilité). Pour l'auteur, la raison se trouve dans la diversité des êtres humains : « les différences d'âge, de sexe, de talent, de handicap, de prédisposition aux maladies induisent pour deux personnes des opportunités divergentes de qualité de vie même quand elles disposent d'un ensemble de biens matériels strictement égal ». C'est pourquoi Sen a cherché à identifier des sources de variation entre les revenus réels et les avantages – bien-être et liberté – qui peuvent en résulter.

Il en a recensé cinq types qui sont :

- l'hétérogénéité des personnes ;
- la diversité de l'environnement naturel ;
- les disparités de l'environnement social ;
- la relativité des perspectives d'une société à l'autre ;
- la distribution des ressources au sein de la famille.

On peut être porté à confondre la « perspective des libertés » de **J. RAWLS** avec celle de **A. SEN** dans la mesure où la préoccupation de base part des libertés individuelles. Mais il faut remarquer que dans le premier cas la « société juste » prend appui sur une préséance accordée aux droits individuels ramenés essentiellement aux droits civils et politiques tandis qu'aucun arbitrage n'est permis avec les nécessités économiques aussi impératives qu'elles soient. La mise en évidence du caractère trop rigide de cette position a amené **RAWLS** à assouplir son point de vue initial pour accepter certains accommodements internes à sa théorie. C'est pourquoi **A. SEN** pense que le point important est le suivant : envisager si la liberté d'une personne doit recevoir une importance équivalente (et non supérieure) à d'autres types d'avantages individuels comme les revenus, les utilités, etc. Mais cette opinion n'exclut pas que l'on tienne compte de l'intérêt d'autrui, donc des connexions entre les libertés des uns et des autres, et que l'on reconnaisse la valeur intrinsèque des libertés justifiant ainsi toutes les actions de résistance aux violations.

Pour garantir le bien-être de la société, **RAWLS** réclame « la priorité à la liberté » mais il insiste également sur la disponibilité individuelle des « biens premiers » incluant « les droits, les libertés et les opportunités, le revenu et la richesse, et les bases sociales de l'estime de soi ». Cette conception plus large des fondements du bien-être commun n'embrasse pas cependant toutes les variations entre revenus et ressources d'un côté et bien-être et liberté de l'autre. En effet, la notion de « biens premiers » ne recouvre pas l'usage fait de ces ressources qui, lui aussi, est sujet aux variations dont l'origine peut être très diverse comme il a été rappelée antérieurement. C'est pourquoi **A. SEN** pense qu'il faut porter également l'attention sur le **mode de vie réel** que les gens s'efforcent de mener, autrement dit, sur **les libertés résultant des biens** dont ils disposent et non sur les biens eux-mêmes. Ainsi, il apparaît nécessaire d'évaluer les **capacités réelles et fondamentales** des individus. Dans cette optique, les fondements de la justice ne sont pas à rechercher dans l'égalité des résultats (niveau de bien-être) : à l'exemple du bonheur ou du plaisir des individus chez les utilitaristes, ni dans l'égalité des moyens (

droits et ressources) : à l'exemple des **biens premiers** de J. Rawls ; mais dans « l'égalité des capacités des individus à transformer les moyens en résultats ».

Ces capacités résultent de deux facteurs importants : les caractéristiques externes et l'environnement des individus d'une part, et la diversité de leurs traits personnels (âge, sexe, aptitudes physiques et mentales) de l'autre. Elles débouchent sur les différentes façons de faire ou d'être des individus entendues par **A. SEN** comme leurs « fonctionnements » de sorte que les

« capacités » définissent les différentes combinaisons de fonctionnements que les individus sont à même de mettre en œuvre. L'auteur a finalement distingué : les fonctionnements réalisés : ce qu'un individu est en mesure de faire ; et les opportunités réelles : l'ensemble des capacités à la disposition d'un individu.

Cette approche par les capacités qui montre que l'obtention du bien-être peut résulter de causes plus profondes que ne l'avaient pensé les utilitaristes et **J. RAWLS** donne une perspective plus large pour analyser les situations de privation comme la pauvreté et les famines. **A SEN** a conduit ce type d'évaluation et cela l'a amené à élaborer l'approche des **titres à l'échange qui constituent des formes de mobilisation des ressources permettant aux gens d'avoir accès aux biens et services essentiels**. L'auteur en a distingué deux modalités d'acquisition : par la production familiale de subsistance incluant le travail non rémunéré des femmes ; et par le marché : symbolisant toutes les transactions économiques empruntant le véhicule monétaire.

A la suite d'analyses de situation de privation résultant de la guerre, d'autres auteurs ont identifié trois autres modalités : les services publics : comme ceux de la santé, de l'éducation, de sanitation, d'eau, etc.; les services civiques : résultant de l'action des communautés locales et des ONG ; et les possibilités extra-légales comme par exemple les vols et détournements.

L'approche des titres à l'échange reflète donc la conception générale de **A. SEN** qui voit une multiplicité de sources de bien être ou de son contraire. **L'accent doit être mis non sur une cause unique ou un groupe de causes mais sur l'extrême diversité des situations dans lesquelles vivent les individus.**

Selon l'approche du rôle constitutif des libertés, celles-ci tendent à influencer directement ou indirectement la latitude de vivre des individus ou leurs capacités. Mais le souci de déboucher sur des politiques publiques convenables porte **A. SEN** à s'intéresser également à leur dimension instrumentale et à identifier, parmi un vaste ensemble, des libertés jugées stratégiques. Il a distingué : les libertés politiques, les facilités économiques, les opportunités sociales, les garanties de transparence et la sécurité protectrice. Pour montrer l'intérêt de leurs interconnexions, on va rappeler les principales conclusions d'une étude de **SEN** et d'une autre de l'**UNICEF** sur les politiques sociales et leur rapport avec la croissance économique.

Cette question fait souvent l'objet de débat au sein des spécialistes des sciences sociales et un certain courant soutient que le développement social ou plus largement le développement humain sont des luxes inaccessibles aux pays pauvres. Avec la connaissance plus complète qu'on a des expériences de développement du Japon, des pays dits « émergents » de l'Asie et d'autres expériences en Amérique Latine et même en Afrique, la thèse traditionnelle plus ou moins dominante est remise en cause.

SEN et d'autres auteurs ont mis l'accent dans leurs études sur le développement, en Asie de l'Est et du Sud-Est, des opportunités sociales antérieurement au développement économique accéléré. Les progrès concernant l'éducation et la santé, la réalisation d'une réforme agraire menée à terme sont des succès souvent cités de ces pays comme étant à la base de la participation économique généralisée, de la réduction du taux de mortalité et

de l'allongement de l'espérance de vie. En réalité, dans ces régions les progrès sociaux et économiques sont allés de pair et se sont alimentés mutuellement : par exemple les mesures sociales de redistribution (par l'éducation, la santé et la réforme agraire) ont assuré l'extension territoriale de la croissance tout en démultipliant la liberté économique. Ces exemples sont à opposer à ceux des pays comme le Brésil dont le fort taux de croissance s'accompagne de profondes inégalités sociales, d'un chômage endémique et de problèmes importants de santé. La conséquence est la lenteur dans l'allongement de l'espérance de vie dans ce pays. Il faudrait en outre rappeler les cas du Sri Lanka et du Costa Rica, par exemple, qui en l'absence de croissance économique rapide ont pu connaître des progrès notables dans la réduction de la mortalité et l'amélioration des conditions de vie.

A. SEN a synthétisé ces analyses en remarquant qu'on peut distinguer deux types de relations positives entre les opportunités sociales et les facilités économiques. Soit :

- Le processus par la croissance : forte croissance économique s'appuyant sur la base la plus large possible et réutilisant les gains de la prospérité pour l'extension des services sociaux ;
- Le processus par le soutien : croissance nettement plus faible mais s'accompagnant de programmes sociaux consistants.

Pour accentuer le plaidoyer en faveur du développement humain, l'**UNICEF** a entrepris des études pour analyser la situation des pays au bilan remarquable dans le développement social. On a pu identifier ce type de pays dans chaque région du monde en développement mais les exemples étudiés sont les suivants : la République de Corée et la Malaisie représentent l'Asie de l'Est ; Sri Lanka et l'Etat du Kerala de l'Inde : l'Asie du Sud ; le Botswana, l'Ile Maurice et le Zimbabwe : l'Afrique subsaharienne ; Costa Rica et Cuba : l'Amérique Latine et les Caraïbes.

Au départ, ces pays ont tous été caractérisés par un niveau élevé de pauvreté, mais les succès obtenus par la suite sur le plan social sont venus particulièrement de certains facteurs importants. Mentionnons quelques-uns parmi les plus essentiels : 1°) Une politique de services sociaux de base financés par l'Etat au lieu de compter sur l'effet de ruissellement des bénéfices de la croissance ; 2°) L'investissement dans la santé et l'éducation avant le décollage économique ; 3°) L'allocation à ces deux secteurs de ressources bien souvent supérieures à la moyenne observée dans le monde en développement ; 4°) Un investissement dans l'éducation de base et un certain niveau d'instruction précédant l'amélioration de l'état sanitaire.

Au fond, il s'agit de l'aboutissement d'un certain traitement de la question de l'égalité par l'économie politique. En résumé: «pour l'utilitarisme, moins on exprime de la satisfaction pour ce qu'on a, moins on serait rétribué si on procédait à une redistribution des revenus (un handicapé, parce qu'il ne peut pas exprimer sa satisfaction comme d'autres, se verrait recevoir moins de compensation en termes de revenu). Le handicapé en effet ne peut exprimer (ne peut révéler) sa satisfaction autant que le ferait une personne en santé. Pour Rawls, c'est le contraire qui doit prévaloir. Il doit y avoir une préférence pour les pauvres que traduit de principe de différence: plus on est pauvre, plus on recevrait des revenus dans une optique redistributive. Sen pour sa part n'a de seul principe de distribution que de donner des capacités à tous: à défaut de pouvoir atteindre l'égalité universelle, fournir à chacun la possibilité de développer ses capacités est déjà une œuvre de grande envergure. On comprend bien pourquoi Sen a tellement influencé le rapport mondial sur le développement humain.» (Rouzier, *Le thème de l'Égalité...*)

I.3 L'articulation avec l'approche de développement humain du PNUD

Le concept de développement humain est défini comme un résultat et tout à la fois une « jauge » du degré d'égalité et de satisfaction atteint par une société. Au niveau des

individus et ménages, c'est donc le résultat et une jauge du niveau de vie ou, dans la terminologie utilisée antérieurement, du bien-être atteint par chacun. Notons toutefois que J. RAWLS voit les fondements de cette qualité de vie dans un ensemble de droits et ressources dénommés «biens premiers » desquels sont dotés les individus «au départ» pour ainsi dire, alors que pour A. SEN les causes sont plus profondes et se trouvent dans les libertés réelles, substantielles, ou les «capacités» des individus.

Le premier Rapport sur le Développement Humain de 1990 exprime clairement les fondements de cette conception : « Le but du développement est d'offrir aux gens davantage d'options (...) l'accès au revenu - non comme une fin en soi mais comme un moyen pour l'acquisition du bien-être humain. Mais il y a aussi d'autres options, comme la durée de vie, la connaissance, les libertés politiques, la sécurité personnelle, la participation communautaire et la garantie des droits de l'Homme.»

La définition du développement humain correspond donc de manière explicite aux positionnements de Sen. Le développement humain est en effet défini comme « un processus d'élargissement du choix des gens. On élargit les choix des gens en amplifiant les 'capabilités' et les moyens de fonctionnement des hommes et des femmes.. Si ces capacités de base ne sont pas acquises, de nombreux choix possibles ne sont plus ni possibles ni accessibles». Les capacités de base, «essentiels» pour ainsi dire, sont définies comme : vivre longtemps, en santé, avec un niveau de culture et de connaissance qui permettent un niveau de vie décent. Cette conception qui met au premier plan la pluralité d'options pour les individus justifie que la mesure du développement ne soit plus déterminée à partir des seuls critères économiques. De là on passe à la construction de nouveaux indicateurs globaux de développement et à l'élaboration des indices correspondants comme l'Indice de Développement Humain (IDH) construit sur la base de ces critères : espérance de vie à la naissance, éducation (scolarisation) et revenu réel, auquel s'ajoutent les indices « secondaires » qui prétendent tenir compte des autres dimensions mentionnées par le rapport de même que par les auteurs qui l'inspirent (Rawls, Sen) sur la jouissance des libertés et en particulier des droits civils et politiques : par exemple l'Indicateur de Liberté Humaine (ILH) ou l'Indicateur de Participation Féminine (IPF).

CHAPITRE II

LA VULNERABILITÉ : SPHÈRE DISTINCTE DE LA PAUVRETÉ

Introduction

Les différentes études de la vulnérabilité que nous avons consultées peuvent être classées en trois groupes. Dans un premier groupe, certains auteurs mettent l'accent sur les variations de revenu qui sont des indicateurs de vulnérabilité des ménages. Dans un deuxième groupe, pour attester la vulnérabilité d'un pays, d'autres privilégient les pertes en vies humaines qui sont causées par les catastrophes naturelles. Un troisième groupe de chercheurs tente de montrer que ces pertes humaines peuvent être dues à une certaine organisation de l'économie : la vulnérabilité face aux risques est déjà liée à une certaine vulnérabilité sociale.

Le texte intitulé : '*Measuring Vulnerability to Poverty*' de Kamanou et Morduck (2002) entre dans le cadre du premier groupe qui met l'accent sur les changements de revenu. La vulnérabilité des ménages non pauvres faisant face à la pauvreté dépend de la variabilité de leurs revenus et de leurs dépenses. La méthodologie consiste à montrer que les dépenses des ménages non pauvres peuvent varier autour de la ligne de la pauvreté. C'est à partir des données obtenues sur les revenus et les dépenses auprès d'un groupe de ménages ivoiriens que les auteurs ont pu montrer la variabilité des dépenses au cours de deux années. Ainsi, la différence établie entre dépenses espérées et réalisées donne une mesure de la vulnérabilité. Ces ménages dont les revenus diminuent sont susceptibles de tomber dans la pauvreté.

Le second groupe de travaux visent à construire un indicateur de risque en accordant une grande importance aux catastrophes naturelles pour expliquer la vulnérabilité d'un pays. Au nombre de ces études, nous avons consulté, les travaux du Développement Risk Index (DRI) et certaines études menées sur Haïti. Pour l'approche du Développement Risk Index (DRI), la vulnérabilité est liée aux tremblements de terre, aux cyclones tropicaux, aux inondations, famines et sécheresses qui ont frappé certains pays au cours des décennies 1980-2000. Mesurée en nombre de morts absolu et relatif, la vulnérabilité traduit la capacité limitée du pays à résister à une catastrophe. La méthodologie pour construire les indicateurs de vulnérabilité consiste à montrer le nombre d'individus exposés à un risque ou à des risques et le nombre de gens tués au cours de la réalisation de l'événement.

Cette approche dévie vers une portée plus sociale qui forme le troisième groupe de travaux. Le risque n'est pas lié aux seules aléas de la nature. Les individus s'exposent à des risques en modifiant l'environnement. Le risque d'être vulnérable dépend du choix de développement : l'urbanisation est un facteur de risque élevé. Le DRI laisse apparaître plusieurs situations de risque local au niveau d'un pays. La mortalité est liée à certaines variables exogènes : faible indice de développement humain exposition physique, situation écologique précaire, etc. Ainsi, le modèle initial axé sur les catastrophes naturelles est enrichie par des facteurs d'ordre économique et social qui accentuent la situation de vulnérabilité.

Les travaux écrits sur Haïti vont dans ce sens et expliquent la vulnérabilité du pays face aux catastrophes naturelles, en faisant ressortir un état de vulnérabilité lié à une situation socio-économiques précaires. *La vulnérabilité et les risques de désastres en Haïti 1980-2000* présente les indicateurs de vulnérabilité d'Haïti ; pays qui présente le degré de vulnérabilité le plus élevé de la région. Haïti combine des conditions sociales catastrophiques et des risques naturels liés à son environnement géographiques. Comparé à la Jamaïque, pays avec qui il partage la même zone géographique, Haïti compte un nombre plus élevé de morts pour les événements qui ont touché les deux pays.

Le document *État des lieux* (sur Haïti) énumère les catastrophes majeures auxquelles se trouvent confrontée Haïti (cyclones, tempêtes, inondation, sécheresse, etc.) auxquelles le pays a été soumis depuis le début du vingtième siècle. Le hasard de la géographie explique la vulnérabilité du pays. En plus, les Haïtiens vivent une situation encore plus vulnérable du fait de l'état physique et des conditions économiques et sociales du pays. Aux risques naturels s'ajoutent des risques d'incendie, de maladie dus aux conditions de salubrité, de désastres de basse intensité localisés que sont les inondations, les

éboulements de terrain, porteurs de perte en vies humaines. Les conditions sociales étant telles que la population peut difficilement se prémunir contre les risques.

Tout de même, une réforme institutionnelle est engagée dans ce sens avec la formation du Système National de Gestion des Risques et Désastres, dirigé à partir d'un Comité National de Gestion des risques et des désastres. Placé sous la présidence du Ministère de l'Intérieur, cet organe décentralisé, pourtant non appuyé par une législation, comprend les Comités Départementaux et les comités communaux de gestion des risques et désastre.

Le quatrième type d'analyse met l'accent sur les situations économiques et sociales génératrices de risques pour l'individu. Le travail de Dercon : *'De la vulnérabilité à la pauvreté : un cadre pour l'analyse politique'* (2001), traduit cette idée. A partir de l'approche microéconomique, l'auteur montre qu'un risque peut entraîner la vulnérabilité et la pauvreté. Et le risque peut résulter aussi bien d'un choc externe que d'un acte de transformation des titres en revenu ou en capacité. Ainsi, l'auteur cite plusieurs causes de vulnérabilité : fluctuation des marchés, choc externe de grande ampleur, mauvaise organisation des institutions, réformes de l'économie rendant de l'environnement économique des ménages instable, changements démographiques et risques de maladie, non gérables à partir des filets de protection existants. La réduction de la vulnérabilité pourra par des politiques de lutte contre la pauvreté, de réduction des risques ou par des stratégies de remplacement les existantes.

Le texte : *'Measuring and Managing the Economic Vulnerability of Small Islands'*. (2002) de Witter, Briguglio et Bhuglash développe une quatrième approche de la vulnérabilité qui montre que les petits États insulaires sont très vulnérables face au marché mondial. Ces petites économies sont très dépendantes du marché mondial pour les approvisionnement en énergie et en biens alimentaires. Elles doivent exporter pour financer leurs importations. Le secteur des services est largement dominé par le tourisme. Ces pays ne peuvent compter que sur un nombre réduit de produits exportables. Ces pays sont frappés par un certain éloignement dû à des frais de transport très élevés.

Elles manquent d'un marché assez grand pouvant les aider à bâtir des branches compétitives. Leurs industries sont toujours sous la menace des produits importés. Elles sont dépendantes d'accords commerciaux préférentiels. L'économie est sujette à la formation de secteurs oligopolistiques ou monopolistiques, ayant une faible capacité d'absorption des investissements directs étrangers. Elle doit recourir à des zones franches exportatrices pour promouvoir son développement. Et les investissements étrangers ont un impact faible sur la croissance économique puisqu'ils vont dans des secteurs qui dégagent une faible productivité. L'accès des SIDS au marché des capitaux privés et publics reste limité. Les SIDS sont plus que tout autre État sujets à des désastres naturels qui sont la cause d'importants dommages à l'ensemble du pays (secteur agricole, infrastructures, habitats).

On mesure la vulnérabilité du pays par rapport au reste du monde à partir d'une série d'indicateurs : l'indice Indice de concentration des exportations, le rapport prix FOB prix CIF pour montrer l'éloignement géographique, la part des importations d'énergie dans l'énergie totale consommée, la variabilité du PIB.

Les petites îles peuvent mettre en place des alliances stratégiques afin de dépasser le problème de la taille de marché. Elles peuvent renforcer les secteurs public et privé pour faire face à la vulnérabilité, développer une compétitivité stratégique, promouvoir un environnement macroéconomique stable, diversifier utiliser des sources d'énergie alternative pour réduire la dépendance énergétique, valoriser les ressources de la mer, les technologies intensives par le développement de l'éducation, encourager outre les transferts, les transferts de technologie venant des communautés expatriées, coopération entre les États insulaires. Cependant, il manque un dispositif multilatéral qui s'adresse aux difficultés des économies insulaires.

Dans *'Toward a social Vulnerability Index in the Caribbean'*, St Bernard Godfrey cite les analyses de nombreux auteurs et réfléchit sur le concept et les indicateurs pour attester la vulnérabilité. L'auteur étudie la vulnérabilité en fonction des indicateurs sociaux. De là vient le terme de vulnérabilité sociale. Ainsi, la vulnérabilité est placée dans une perspective longue : le maintien et l'amélioration des capacités des générations à venir. La réflexion fait un survol des apports théoriques présentés plus haut : l'approche géo-économique qui étudie la vulnérabilité de l'économie vis-à-vis des chocs externes, les risques environnementaux qui ont un certain lien avec les choix économiques et le climat social. L'auteur se trouve alors confronté au problème du choix des indicateurs qui rendent compte de

ces différentes situations de vulnérabilité. Les statistiques sociales s'avèrent comme étant les indicateurs qui permettent de faire la comparaison à travers le temps et l'espace.

La vulnérabilité peut être mesurée à partir des désastres entraînés par un choc d'origine externe, à partir d'une catastrophe naturelle ou de certains choix et comportements sociaux. Cependant, l'état de vulnérabilité dépend des ressources que l'individu peut mobiliser pour résister aux menaces qui viennent de l'environnement externe. Dans cet ordre d'idées, ce travail montre que les individus font face à différentes situations de vulnérabilité venant du fait qu'il leur manque des droits, des titres à l'échange, un premier droit leur permettant de sauvegarder ou d'avoir des droits de propriété. Ou bien ces individus n'ont pas les moyens de mobiliser d'autres droits pour faire face à des menaces qui sont susceptibles de les frapper. La vulnérabilité est une probabilité. C'est ce modèle qu'il nous essayer de présenter. Mais certains défauts de conception jettent un doute sur la validité de la mesure adoptée par Godfrey. En effet, on arrive difficilement à distinguer la mesure qu'il définit comme celle de la vulnérabilité de celle de la pauvreté humaine ou même celle des menaces qui agressent des êtres par ailleurs vulnérables. En d'autres mots, il y a une sémantique de la vulnérabilité qui ne semble pas claire dans l'analyse de Godfrey. Ceci sera repris plus loin dans la mesure que nous préconisons qui est proprement celle de la vulnérabilité, les menaces arrivant seulement pour empirer un tel état.

Pauvreté et vulnérabilité

Pauvreté et vulnérabilité se côtoient dans la littérature sur le développement. Cependant les implications de chaque approche ne sont équivalentes ni en termes de diagnostic ni en terme d'établissement de politiques publiques. Il faut dire que la reconnaissance du fait n'est pas synonyme de définition unanime. Tout en acceptant donc la nécessaire coexistence de définitions différentes on peut, pour les besoins de l'analyse, se baser sur une sorte de nomenclature de définitions applicable à des typologies.

En effet, les problèmes posés par certaines modalités de déclenchement de processus d'appauvrissement, dans les pays en développement comme dans les pays développés, ont mis à l'ordre du jour l'urgence de pouvoir déceler opportunément les facteurs de déclenchement possible de tels processus. Par défaut, la vulnérabilité correspond à la catégorie conceptuelle relative au risque et à l'aléatoire. Elle renvoie à l'exposition ou à la sensibilité à des conséquences adverses découlant d'un présent caractérisé par ces risques et situations aléatoires (les données de départ des conditions socio-économiques de la vulnérabilité). Cependant on peut aussi traiter de la vulnérabilité en référence à des scénarios de situations socio-économiques futures. Il faut donc toujours explicitement qualifier la vulnérabilité, comme on le fait pour les situations projetées dans le futur (comme pour un pronostic climatique par exemple). Ainsi, traiter de l'exposition aux risques sur le plan socio-économique implique d'explicitier qui est vulnérable, pourquoi (les facteurs) et d'établir les niveaux de recours (limites et garde-fou).

Pour analyser la vulnérabilité, il convient de cerner d'abord la menace ou le risque encouru par l'individu, le ménage ou la société concernée. Ceci dit, c'est la capacité de réaction de l'entité concernée face à ces menaces, autrement dit, l'ensemble des capacités (au sens de Sen) mobilisables pour résister, transformer et contrecarrer ces menaces, qui constitue le nœud de notre problématique. Car si la vulnérabilité n'est pas la pauvreté, l'absence ou l'insuffisance de capacités mobilisables pour y faire face définit la probabilité pour l'entité concernée de passer de l'une à l'autre.

La vulnérabilité en Haïti est pour ainsi dire palpable, dans le diagnostic (un présent de catastrophes vu comme un ensemble de risques transformés en réalité) comme dans la projection vers le futur (un panorama de risques diagnostiqués et sur lesquels on peut et on doit agir).

II.1 La nature et les facteurs premiers de la vulnérabilité

Le concept de vulnérabilité est l'objet depuis un certain nombre d'années d'un intérêt croissant de la part de maintes agences Internationales pour analyser les facteurs et processus explicatifs de l'impact des désastres sur la société. Ces institutions ne partagent pas pour autant une même conception de la vulnérabilité de sorte que le concept est utilisé selon des acceptions diverses.

Ainsi la première question à élucider devient le choix d'un angle d'approche approprié à l'étude des processus de précarisation vécus par la société haïtienne. Cela peut se faire par une analyse comparative avec l'approche de la pauvreté. On note souvent une causalité mutuelle entre les deux phénomènes mais la causalité la plus stratégique est évidente : la pauvreté serait l'aboutissement d'un processus économique et social marqué au départ par la vulnérabilité. On est donc en présence de deux démarches nettement différentes.

D'un point de vue économique, la pauvreté est l'état d'un individu ou d'un ménage dont les revenus insuffisants ne lui permettent pas d'accéder et de consommer des biens considérés essentiels pour son épanouissement physique, moral et social. Par l'accès aux ressources alimentaires, l'individu trouve l'énergie nécessaire pour se tenir en santé, en maintenant sa capacité de travail. Les biens non alimentaires complètent et améliorent ses conditions sociales d'existence. Entre les ménages ou les individus qui ont cette capacité et ceux qui en sont privés se dresse la ligne de la pauvreté : un panier de consommation composé de biens alimentaires et non alimentaires jugés essentiels pour le maintien des capacités de l'individu en est une mesure.

Jon Pedersen et Katryn Lookwood ont calculé la valeur du panier de bien et la quantité d'argent qu'un citoyen haïtien devrait posséder pour rester au-dessus de la ligne de la pauvreté. En 1986-1987, le ménage haïtien situé au-dessus de la ligne de la pauvreté devait au moins consacrer par tête 1282 gourdes pour l'achat de biens alimentaires et 548 gourdes pour les biens non alimentaires. En 2000, il fallait 4243 gourdes pour le premier type de biens et 1395 gourdes pour le second. Ainsi, 48% de la population haïtienne vivaient au-dessous de la ligne en 1990/2000 contre 59,6% en 1987. Les enquêtes les plus récentes montrent les caractéristiques de la population frappée par la pauvreté. Les familles ayant un ratio de dépendance élevé par rapport au revenu sont les plus frappées. Les gens bénéficiant de revenus situés dans le groupe d'âge des 35 – 45 ans ont une plus forte probabilité de vivre dans la pauvreté. Les gens qui ont accès au marché du travail sont moins pauvres que les familles qui n'y ont pas accès. Le statut matrimonial n'aurait pas une incidence forte sur la pauvreté.

Les ménages haïtiens pauvres ont un revenu moyen équivalent à 44% du niveau du revenu situé sur la ligne de la pauvreté. Il faut plus qu'un doublement de leur revenu pour qu'ils sortent de la pauvreté. L'incidence de la pauvreté est 3 fois plus élevée en Haïti que dans les autres pays de la région latino-américaine : 55% de la population haïtienne, soit 4,4 millions d'habitants, se trouvent en dessous de la ligne de la pauvreté.

La pauvreté va de pair avec la privation de certains biens : l'accès à l'enseignement primaire est moins élevé chez les pauvres que dans le reste de la population : 46% des pauvres n'ont pas accès à l'éducation. Un individu pauvre a donc peu de possibilité de développer des capacités et des réponses à un problème social. Un pauvre est plus vulnérable qu'un citoyen non pauvre.

Cette brève présentation des caractéristiques de la pauvreté en Haïti montre qu'elle marque l'état d'une composante de la population en ce qui a trait à ses conditions économiques et sociales. Cet état est établi à une date donnée qui, si l'on se situe sur le terrain économique, donne l'accès des ménages aux ressources servant à garantir un panier de biens. L'approche de la pauvreté a donc une dimension statique. L'étude de la vulnérabilité a, en revanche, une portée dynamique. La vulnérabilité par rapport à la pauvreté renvoie ainsi à une situation en devenir que celle-ci soit consciente ou inconsciente : le maintien **dans le temps** de la capacité d'un ménage à, par exemple, commander un panier de biens. Le processus de vulnérabilité est toutefois alimenté initialement par deux séries de facteurs : **les risques encourus et la capacité de réponse des individus concernés.**

Pour savoir si un individu est vulnérable face à un événement, il est important de faire l'historique de la population par rapport à l'événement en question afin de trouver la probabilité de la vulnérabilité de l'individu. Dans le cas d'une maladie on sait qu'un individu est soumis au risque de contracter la maladie sur la base de l'histoire de la population dans laquelle il se trouve. L'existence de la pathologie au sein de la population situe le devenir probable de l'individu. La

vulnérabilité de cet individu renvoie à la possibilité pour ce dernier de se retrouver dans un groupe de la population soumis au risque de la maladie.

La vulnérabilité est donc traduisible en termes d'appauvrissement de l'individu, mais elle renvoie surtout à la menace qui pèse sur n'importe quel individu. Tous les individus n'ont pas les mêmes possibilités de faire face à une même menace. En principe, un pauvre est déjà vulnérable ou est plus vulnérable qu'un moins pauvre. Il ne dispose pas de moyens suffisants pour acquérir des biens essentiels. Il lui est difficile de répondre à un désastre. La vulnérabilité permet d'indiquer la situation de la population par rapport à un événement potentiel et les effets de cet événement sur des éléments de la population. La vulnérabilité par rapport à la pauvreté est donnée par l'ampleur des dégâts prévisibles face aux ressources économiques disponibles et mobilisables de l'individu. L'individu mobilise des ressources pour compenser ses pertes afin d'échapper à la pauvreté. Il est vulnérable s'il lui manque de ressources pour réparer les pertes susceptibles d'être engendrées par un sinistre. La réponse à la vulnérabilité dépend du revenu et peut être différente d'un individu à un autre. La vulnérabilité d'un individu ou d'un ménage face à un risque traduit l'impuissance de l'un ou de l'autre à faire face aux malheurs entraînés par la menace qui se réalise. Frappé par la maladie de l'un de ses membres, ce ménage peut être contraint de diminuer son capital productif pour trouver les moyens de se payer des soins de santé. Le groupe ménage devient moins productif et peut passer en dessous de la ligne de la pauvreté. L'individu ou le ménage peut aussi contourner le risque ou réparer les dégâts en mobilisant sous la forme de monnaie des droits économiques, politiques, symboliques, dont la rétribution permet d'éviter les effets adverses de l'événement ou de rétablir une situation perturbée. La capacité de réponse au désastre résulte donc de la détention préalable de droits qui facilitent la mobilisation des ressources.

II.2 Une condition aggravante : l'hétérogénéité de la conception de justice en oeuvre

Il faut revenir à J. RAWLS pour constater avec lui qu'une « société est bien ordonnée lorsqu'elle n'est pas seulement conçue pour favoriser le bien de ses membres, mais lorsqu'elle est aussi déterminée par une conception publique de la justice ». Dans le cas contraire, des situations de précarisation et d'instabilité tendent à se développer. Ainsi, la configuration et le fonctionnement du droit de propriété et plus généralement du système de droit dans la société haïtienne génère des processus de précarisation de ce type.

Au départ, les principes de justice de la société ne sont pas fondés en fonction d'une éligibilité des gens au droit à la propriété. Lors de la fondation de l'État haïtien, les dirigeants du pays voulaient instaurer la grande propriété agricole. Cependant, la majorité des gens voulaient la petite propriété familiale qui a été établie à partir d'un détournement de la grande propriété, certaines familles ayant amassé un peu d'argent entre leurs membres selon les règles du droit coutumier. Ce processus et la mise en place de plusieurs possibilités d'accès à la propriété ont produit une cassure dans le système juridique haïtien et la multiplicité de droits sans relation les uns avec les autres. Il manque jusqu'à ce jour une base juridique acceptée par tous, permettant d'établir les droits de propriété de chacun dans l'économie. La vulnérabilité économique vient avec le déni des droits des uns et des autres et l'impossibilité de tous de se mettre d'accord sur un même droit.

L'économie haïtienne est composée d'une multitude de micro exploitations et petits propriétaires qui ne se réfèrent pas à une règle acceptée par tous. Les acteurs sociaux se concertent rarement pour établir une règle pour résoudre leurs problèmes de droits économiques. Ils recourent grandement à des relations simples d'achat et de vente. La plupart de leurs activités se déroulent dans un cadre informel où les gens ne recourent pas toujours à un droit universel. L'agent économique est toujours confronté à une incertitude quant au droit qui lui sert de référence. Beaucoup d'activités de base de la société se sont développées à l'insu des règles que le droit formel reconnaît. Dans ce système, la notion de justice n'a pas toujours le même sens pour tous et les individus s'engagent dans des activités où leurs droits ne sont pas toujours reconnus. Ainsi, l'évolution de l'économie va de pair avec des attaques répétées contre la propriété privée, non motivées par la pauvreté. Pour le cas de la propriété de la terre, une tierce personne peut évoquer

l'un ou l'autre droit afin de contester le droit de l'autre. L'ambiguïté autour du juste droit est un facteur de vulnérabilité pour beaucoup d'individus. La référence à l'entente passée entre les acteurs privés comme référence de juste droit est absente dans la culture haïtienne. Comme moyen pour résoudre un litige, quelqu'un peut utiliser la force peut dicter sa volonté à son rival. Cette incertitude sur les droits de propriété fragilise la base économique de la société. Avec le temps, l'héritage foncier agricole transmis sous le mode coutumier et sans titre est contesté par un autre droit.

Le recours à un droit non reconnu par tous est générateur d'incertitude car aucune règle commune ne peut servir de référence. La force peut devenir un substitut du droit. L'individu est de ce fait vulnérable. La situation dure depuis la fondation de la société haïtienne et semble se compliquer aujourd'hui. En effet, à mesure que la précarité économique augmente au sein de la population, les institutions communautaires comme le droit positif perdent leur capacité de cohésion. C'est un peu le contexte des conflits fonciers en Haïti, conflits réels ou potentiels, dont les racines remontent aux fondements historiques de la société, à la tenure précaire en Haïti et aux conflits qui attisent la méfiance et la situation de vulnérabilité des familles rurales.

II.3 Des causes profondes de la vulnérabilité : la dynamique des titres à l'échange

Le concept de « titres à l'échange » est une porte d'entrée privilégiée pour traiter les notions relatives aux options, aux capacités, donc aux actions possibles de l'individu, du ménage ou du collectif pour gérer sa condition sociale. Le point de départ est simple. Il campe des acteurs munis d'un certain nombre de moyens. Ces moyens sont mobilisables en fonction de leur utilité et de leur valeur d'échange. « Vu sous l'angle des titres, il n'y a rien d'extraordinaire dans le mécanisme de marché qui retire de la nourriture de zones de famine pour les placer ailleurs. Les demandes du marché ne reflètent pas des besoins biologiques ou des désirs psychologiques, mais des choix fondés sur des relations d'échanges de titres. Si l'on n'a pas grand-chose à échanger on ne peut pas demander beaucoup, et on peut perdre dans une compétition avec d'autres dont les besoins peuvent être beaucoup moins pressants, mais qui ont des titres plus solides. »

Mais les acteurs sociaux ne sont pas mus uniquement par l'utilité mais encore (et surtout) par le degré de satisfaction et de bien-être que ces titres peuvent procurer. D'où la nécessité de prendre en compte d'autres variables comme : la structure et la dynamique du marché de ces titres à l'échange, le contexte historique, la composante culturelle. Les questions liées au marché sont traitées dans l'optique consignée dans la citation ci-dessus de Sen. Cependant l'auteur ne s'arrête évidemment pas à ce niveau puisque sa théorie intègre l'ensemble des fonctions qui constituent l'existence des individus : alimentation, habitat mais aussi santé, culture, confort... jusqu'à des composantes complexes comme la participation, la reconnaissance sociale ou la dignité. A ce premier angle d'analyse des capacités (le marché) s'ajoute celui du contexte historique qui conditionne l'existence, l'utilité et la disponibilité des titres. Il découle en effet de l'ampleur même de la définition des titres que ceux-ci ne sont que partiellement universels et que leur utilité varie en fonction de facteurs liés à l'évolution des sociétés. Sans compter que la valorisation de ces titres varie d'un individu, d'une culture à l'autre. Finalement il y a la satisfaction que procurent les titres pour le bien être de l'individu. On est au-delà de la mesurabilité mais au cœur de la problématique du développement humain. Ces trois angles se complètent pour une articulation des deux approches (celle de Sen des titres à l'échange et celle du développement humain) concernant les conditions d'existence et d'évolution des relations économiques et sociales. Pour opérer cette articulation il convient de considérer différents problèmes liés au « marché de titres ».

Schématiquement :

- Leur raison d'être varie énormément d'un utilisateur à l'autre. Ainsi en Haïti les relations fondées sur la parenté large ou encore sur l'origine régionale ont une importance en tant qu'atouts sociaux bien plus grande qu'aux USA par exemple. Toute la problématique du capital social est là ; n'est pas capital social en France ce qui l'est en Algérie ou encore ici, soit parce ce capital n'existe pas en tant que tel (le lakou par exemple) ou parce qu'il n'est pas valorisé comme tel (la parenté éloignée). Il s'ensuit par exemple que la question des «

coussins », « parades » ou « recours » face aux risques encourus en situation de vulnérabilité est également fonction de cette raison d'être de tel ou tel titre.

- Leur origine et le coût de production conditionnent nécessairement la valeur d'un titre, dans des conditions d'utilité données. La santé est un exemple de ce qui précède. En Europe du Nord par exemple, ce genre de titres est plus abordable du point de vue du marché mais aussi du point de vue de la satisfaction, que dans la plupart des pays en développement. En d'autres termes le Danois ne se sentira pas plus heureux parce que ses enfants ont de bonnes dents... le Colombien sans doute bien davantage !
- Leur valeur d'échange : en principe, elle dépend de l'offre et la demande. Mais elle dépend aussi du contexte ou mieux de la conjoncture. Actuellement en Haïti on pourrait traiter cet aspect en prenant l'exemple de la valeur d'échange des semences de l'agriculteur.

En amont de tout ce développement sur l'articulation entre titres à l'échange et développement humain on trouve la question de l'égalité des droits, de l'accès, de la jouissance. Sen interroge : « Qu'est-ce qui détermine la distribution de nourriture entre les différentes sections d'une communauté ? L'approche par les titres oriente l'analyse vers des questions concernant les modèles de propriété et – ce qui est moins évident mais tout aussi important- les différents facteurs qui affectent la panoplie la 'carte' des titres à l'échange » (p.8). Cette question est plus importante qu'il n'en paraît car parmi ces « différents facteurs » l'accès et le droit à une certaine quantité de nourriture est défini aussi en termes de culture et de droits de la personne. Ainsi de la distribution de la nourriture dans la famille haïtienne ; ainsi de la distribution de l'éducation entre les sexes, etc...

En aval c'est le problème de la pauvreté qui est posé ; celui de l'existence et du contrôle (propriété ou disponibilité) d'une quantité suffisante de titres pour assurer les besoins élémentaires/fondamentaux de l'individu ou du collectif. On possède un peu, beaucoup ou pas du tout de tel ou tel titre, et on est donc plus ou moins riche ou pauvre. Cependant la base du positionnement sur les titres à l'échange demeure que : « Si une personne sur huit meurt de faim couramment dans le monde, ceci est vu comme le résultat de son incapacité à établir ses titres à une qualité suffisante de nourriture ; la question de la disponibilité physique de la nourriture n'est pas directement concernée).

Un autre aspect essentiel de la théorie des titres à l'échange doit être intégré au raisonnement pour compléter le pont avec le développement humain. C'est encore Sen qui nous dit : « Les titres à l'échange ne dépendent pas seulement des échanges de marché mais également d'autres échanges, quand ils existent, que l'État fournit dans le cadre de son programme de sécurité sociale. Dans un système de sécurité sociale donné, un chômeur peut trouver un «soulagement», une personne âgée, une pension, et un pauvre, des bénéfices déterminés. Ceci affecte le stock de biens mis à la disposition d'un individu.») (*Poverty and famines* ; p.6) L'importance des systèmes de sécurité sociale réside dans le fait qu'ils sont des garde-fou contre les famines tant dans les économies capitalistes (développées : USA, Grande Bretagne nous dit Sen ; moins développés, Costa Rica, Mexique peut-on ajouter) que dans les économies socialistes (Chine). A l'inverse « ... certaines des famines les plus aiguës ont éclaté sans (que l'on ait observé un) déclin significatif dans la disponibilité de nourriture per capita »(ibid.,7). L'un des aspects intéressants de cette mention des systèmes de sécurité sociale est d'attirer l'attention sur des titres à l'échange en quelque sorte « off the market » et dont la présence ou l'absence marquerait en particulier la fragilité des conditions de vie des gens. L'existence de ces titres particuliers indique à la fois que certains mécanismes ou certains biens ont pour fonction de réintroduire le principe de justice dans la recherche de la satisfaction des besoins au sein d'une société ; et aussi que ces titres (en inter-action avec d'autres circonstances qu'il faudra analyser) concernent le concept de la vulnérabilité et pas nécessairement celui de la pauvreté.

Vu sous cet angle, il est discutable de définir la vulnérabilité comme « une étape intermédiaire entre la richesse et la pauvreté ». La vulnérabilité se présenterait comme un changement dans la

qualité et l'échange détenus par l'individu ou le ménage. Car la vulnérabilité touche à la stabilité et à la capacité de la prévision, au niveau de sécurité dont jouit un individu par rapport à un équilibre socio-économique et culturel donné. Non seulement « on peut être vulnérable sans être pauvre » mais on peut être de condition modeste et moins vulnérable qu'un autre de condition plus aisée. Il est vrai toutefois que sur le long terme les deux peuvent se rejoindre.

Par analogie avec la caractérisation de Sen sur l'établissement de leurs titres par les individus, la vulnérabilité peut-être vue comme **le résultat de l'incapacité d'une personne ou d'un groupe à contrôler l'évolution de la disponibilité et de la valeur d'échange d'une quantité suffisante (ou de son stock) de titres à l'échange**. L'évolution de cette situation serait la dévalorisation, la diminution ou même la disparition de ces titres, stade ultime qui marquerait l'état de pauvreté.

L'articulation des considérations précédentes permet de proposer un concept opérationnel de la vulnérabilité. En effet, en reprenant les éléments contenus dans la théorie des titres à l'échange et les principes de besoins de base et de libertés fondamentales, on peut approcher comme suit une définition de la vulnérabilité par rapport au développement humain. La vulnérabilité correspondrait à :

- Un changement dans les conditions qui conditionnent le « processus d'élargissement des choix » : changement dans l'environnement, ou encore dans la condition personnelle de l'individu ou du ménage (accident, chômage ...)
- La fragilisation de ces conditions, même si elles ne disparaissent pas (la précarité). Ici le concept de risque devient mobilisable.
- La perte totale de ces conditions. Il faudra traiter dans ces circonstances tout particulièrement des capacités de réponse qui sont en quelque sorte les dynamiques de mobilisation, d'interchangeabilité et de valorisation circonstancielle de titres déterminés...

En somme, ce sont toutes les circonstances qui entraînent le dysfonctionnement, ou la perte d'efficacité, ou encore la perte totale de titres à l'échange au niveau du ménage ou de l'individu. D'où l'acceptation de l'assertion selon laquelle «l'élément primordial de la vulnérabilité (est) la probabilité de voir se dégrader les conditions de vie des individus (...) selon leur capacité à affronter les difficultés ». Ces changements se produisent dans l'environnement de l'entité (individu, ménage ou groupe social) et doivent donc être analysés au niveau de la société d'abord, mais aussi au niveau de l'entourage immédiat de l'entité concernée. Il y a également les changements qui se produisent au niveau de l'individu directement : maladie, infirmité, perte dans le ménage etc... La question reste ouverte de savoir s'il ne conviendrait pas de distinguer entre divers types de vulnérabilité ou s'il ne s'agit que d'une gradation dans la vulnérabilité. La question vaut aussi bien entendu pour les sociétés.

Ici intervient la relation entre vulnérabilité et droits humains. Le terme vulnérabilité est souvent utilisé dans la littérature sur les droits de l'Homme, mais il est difficile de trouver une définition précise liant ces termes. Il y a bien entendu un certain nombre de droits directement liés à la notion de sécurité et donc de son opposé, la vulnérabilité: le droit à la vie, à la liberté, etc.). Plus généralement, vulnérabilité et droits de l'Homme sont deux concepts intimement liés. Il est en effet reconnu que le déni des droits fondamentaux constitue l'une des principales causes de vulnérabilité des individus comme des groupes. Cependant l'utilisation fréquente de l'expression «vulnérable» lorsque l'on parle de protection des droits n'implique guère une définition précise du terme. On peut identifier de nombreuses catégories de personnes et de groupes jugés vulnérables, ou de situation de vulnérabilité liées à des circonstances déterminées. Ainsi peut dire que certains droits visent à protéger des groupes en situation plus vulnérables parce que confrontés à des discriminations diverses sur la base de l'âge, du sexe, de l'ethnicité, ou encore par suite d'une exposition conjoncturelle à un environnement catastrophique: la guerre par exemple.

La législation internationale en matière de Droits de l'Homme reconnaît une responsabilité des États en matière de lutte contre certaines formes de la vulnérabilité. En ce qui concerne Haïti,

outre des textes de portée générale comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la convention des Droits de l'Enfant, la Convention Internationale sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination Raciale, le Gouvernement haïtien a ratifié des traités internationaux impliquant de façon primordiale la responsabilité de protéger ses citoyens des désastres et autres éléments de vulnérabilité. Il a ainsi ratifié les protocoles optionnels à la Convention des Droits de l'Enfant, la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention Internationale sur les Droits Civils et Politiques. De plus et par delà la législation en matière de Droits de l'Homme, une certaine pratique s'affirme de plus en plus qui fait obligation aux instances concernées d'intervenir en cas de vulnérabilité extrême. C'est le principe qui sous-tend l'aide d'urgence: le pourvoi de secours à partir de l'existence d'une crise humanitaire ou d'une menace similaire. L'intervention en faveur de ces populations est plus qu'opportune, c'est une exigence.

Dans ces conditions, l'État doit être particulièrement attentif à détecter la vulnérabilité afin d'en tirer des conséquences pour la mise en œuvre de mesures et de politiques de préservation des droits de l'Homme. Or il existe indéniablement un fossé entre la lettre des droits fondamentaux et la réalité de leur protection, et la vulnérabilité est une situation qui tend à se détériorer, dans le monde comme en Haïti en particulier. Dans le cas de la situation nationale on ne peut pas ne pas évoquer au moins trois facteurs de vulnérabilité qui ont débouché à plusieurs reprises, dans la période récente, sur des catastrophes: la crise politique, ses dérives armées et ses retombées en termes d'insécurité; la crise socio-économique et ses scories en termes de délinquance; la crise de l'environnement et ses débouchés catastrophiques et meurtriers. La vulnérabilité est partout, dans tous les aspects de la vie en Haïti, elle renvoie à la définition même de l'État et en tout cas à ses capacités élémentaires de gouvernance.

En résumé : les fondamentaux de la vulnérabilité

Par 'fondamentaux', on entend les éléments constructifs d'une définition. Il s'agit de faire ressortir que la vulnérabilité atteint tout le monde en situation de crise comme celle que vit Haïti. Dans ce genre de situation, vulnérabilité et pauvreté peuvent se confondre. Mais conceptuellement, et dans le cours normal des choses, vulnérabilité et pauvreté ne se confondent pas nécessairement.

1- à la base

- *un rapport d'antériorité entre vulnérabilité et pauvreté*, dans le sens suivant : la vulnérabilité est possible même en l'absence des signes et indicateurs de pauvreté, mais une fois que l'on atteint l'état de pauvreté (selon les standards établis), ou lorsque la vulnérabilité est très forte (en période de crise humanitaire par exemple) pauvreté et vulnérabilité peuvent aussi se confondre
- hormis ces hypothèses extrêmes, la distinction entre l'état de vulnérabilité et l'état de pauvreté permet
 - (1) d'analyser le mouvement (de bascule) éventuel de la vulnérabilité à la pauvreté ou d'augmentation du degré de vulnérabilité
 - (2) de distinguer les stratégies de prévention de la vulnérabilité, d'adaptation à la vulnérabilité, et les stratégies de survie, propres à la pauvreté
- un aspect sera à bien étudier, à savoir la mesurabilité de la vulnérabilité. Tous les fondamentaux qui suivent ne sont pas mesurables, mais il est important de chercher à rendre opérationnelles des mesures

2- les fondamentaux de perception de la vulnérabilité

1. *la vulnérabilité représente une situation potentielle*, c.a.d. non encore nécessairement vécue, mais prévisible
2. les gens peuvent avoir une perception de cette situation. Cela peut relever d'une perception psychologique, auquel cas, on peut supposer que les individus sont assez 'rationnels' pour qu'ils ne restent pas trop longtemps sous une forme quelconque

d'impression : ils finiront bien par déterminer, au travers d'indicateurs réels, une appréciation assez juste de leur état : l'illusion ne serait pas de mise en ce cas. Mais cette rationalité n'est pas toujours réalisable dans le court terme dans lequel cette étude s'insère. Nous retiendrons cette éventualité

3. les gens peuvent aussi avoir une perception de cette situation qui serait guidée par l'information qu'ils possèdent : une faible ou pauvre information peut amener à croire que l'on est vulnérable alors que cela n'est pas le cas; l'inverse est aussi vrai

3- **les fondamentaux 'objectifs'**

- ❑ *il y a l'environnement* qui influe de manière généralisée sur la vulnérabilité, quand par exemple les biens publics (le boisé, les sources d'eau, le capital historique...) se dégrade. Nous retiendrons l'environnement comme le cas le plus patent du contexte dans lequel la vulnérabilité touche tout le monde
- ❑ *il y a des coussins de protection* dont on peut disposer pour lutter contre la vulnérabilité
 - le capital : humain, physique, monétaire, financier, social (organisation, politique, gouvernance...)
 - les titres à l'échange, y compris les droits de propriété
 - les revenus
 - les capacités ou savoir-faire
 - l'environnement
 - les biens publics qui appartiennent à tout le monde
- ❑ *et il y a les risques*
 - le risque relève de la variabilité des coussins de protection, qui laisse une impression, réelle ou fausse, de ne pas pouvoir se préparer aux éventualités, et aux menaces
 - le risque relève aussi de la petitesse de ces coussins qui ferait qu'on pourrait se retrouver sans les réserves nécessaires pour faire face aux menaces

4- **les fondamentaux d'action : les stratégies**

- ❑ une stratégie est vue comme l'ensemble des réactions possibles aux situations vécues ou anticipées, chacune de ces situations étant attachée à une certaine probabilité d'occurrence
- ❑ *il y a les stratégies d'adaptation* qui comprennent toutes les actions (tous les fonctionnements) par lesquels on se défend des pertes de coussins occasionnées par ces situations
 - changement d'occupation
 - ré-allocation des fonctions à l'intérieur du ménage
 - le relais sur le groupe (famille, communauté...) pour éponger les risques incapables d'être couverts individuellement ou dans le ménage
- ❑ *et les stratégies (1) de prévention* pour parer aux situations où les coussins seraient réduits brutalement pour une raison ou une autre, et (2) *de survie* avec lesquelles on se débat en cas de pauvreté confirmée
- ❑ enfin, il y a la prise de risques supplémentaires qui peut constituer une stratégie particulière : sorte 'd'investissement' pour sortir d'une situation difficile (cas d'un risque vécu que l'on essaie de transformer en opportunité...)

Encadré

Certaines vues (qualitatives) s'accordent pour décrire le risque comme la combinaison de menaces (l'événement soudain qui frappe comme un cyclone, un séisme, une brusque dévaluation de la monnaie...) et de vulnérabilité (faiblesse et variabilité des coussins de protection). Cela a souvent été exprimé comme suit :

Risques = menaces x vulnérabilité

Ce n'est pas une vraie mesure du risque, mais plutôt une vue qui précise ce que nous avons exposé plus haut, à savoir que la vulnérabilité des coussins (leur petitesse et leur variabilité) rend l'exposition aux menaces plus dangereuse. Une autre 'équation' semble aussi avoir fait son chemin, à savoir (cf discussion de mai dernier):

Risques – capacités = vulnérabilité, voulant dire que moins on a de capacités, plus on est vulnérable, ce qui rejoint en grande partie les thèmes défendus ici.

Alors que la première 'équation' donne à la vulnérabilité une définition autonome, indépendante des menaces, la seconde définit en fait la vulnérabilité comme un effet résiduel des risques et des capacités. Une combinaison des deux pourrait être de ne parler de vulnérabilité que de cette vulnérabilité-là qui prend en compte a priori les capacités.

Par ailleurs, la vulnérabilité semblerait passer par des étapes des causes profondes

- ❑ accès limité au pouvoir, aux structures et aux ressources
- ❑ causes idéologiques, politiques, systémiques, économiques notamment
- des pressions dynamiques
- ❑ absence d'institutions locales, de formation, de capacités, d'investissements locaux, de marchés, de libertés...
- ❑ dominance des forces macro : croissance de la population, urbanisation trop rapide, paiement de la dette, déforestation, déclin de la productivité des sols...
- des conditions non-sécuritaires
- ❑ environnement physique fragile et dangereux
- ❑ économie fragile et habitats à risque
- ❑ manque de préparation aux désastres, prévalence des maladies endémiques...

CHAPITRE 3

La question environnementale et des risques et désastres

CHAPITRE 3

Dans le rapport national sur le développement humain de l'an 2002 dont le thème central a été la bonne gouvernance, il a été mentionné explicitement que la dégradation de l'environnement constitue une menace pour le développement humain durable en Haïti. Le présent rapport fournit l'occasion d'approfondir la question environnementale, avec pour thème central, la vulnérabilité des populations vis à vis des menaces naturelles et anthropiques.

À la lumière de la prise de conscience collective qui a suivi les inondations tragiques de Fonds Verrettes et de Mapou en mai 2004, il n'est pas sans intérêt pour le secteur public et le secteur privé de chercher à savoir s'il y a eu des progrès significatifs en matière de gestion durable des ressources naturelles et de celle du risque de désastre depuis ces dix dernières années. Cette tranche de dix ans (1994 - 2004) coïncide avec une période socio-politique de grand intérêt pour le peuple haïtien étant donné que d'un côté elle fait suite à la période d'embargo international qui a frappé le pays de 1991 à 1994 et que de l'autre, elle inaugure une nouvelle ère de transition vers la démocratie pour Haïti.

Plusieurs questions, les unes aussi pertinentes que les autres, pourraient retenir l'attention des administrateurs et des administrés. Quel est, depuis une décennie, le chemin qui a été parcouru dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles et de celle des risques et désastres ? Quelles ont été les principales tendances enregistrées dans l'évolution des ressources naturelles aussi stratégiques que les forêts, l'eau ou la biodiversité ? Comment ont évolué les menaces et la vulnérabilité des populations concernées par rapport aux tendances observées ? Quels sont les progrès enregistrés dans la gestion du risque de désastres et les résultats obtenus en matière de réduction de la vulnérabilité ? Le pays est-il devenu plus ou moins vulnérable vis à vis des menaces naturelles et technologiques et dans quelle mesure serait-il possible de mesurer un tel changement ? La réponse à de telles questions ne manquera pas d'influencer la définition des politiques publiques adaptées à la problématique environnementale et subséquemment l'orientation des prises de décision en accord avec les objectifs du millénaire tels que définis à Monterrey en l'an 2002.

UNE RICHESSE NATURELLE TOUTE RELATIVE

La République d'Haïti peut-elle être considérée comme un pays riche en ressources naturelles ? Vouloir répondre à une telle question commande de souligner le caractère tropical du pays, la spécificité de sa nature écologique, les particularismes de son insularité propre et l'originalité de sa structure géologique.

En tant que pays tropical situé entre les 18 et 20° de latitude Nord, Haïti bénéficie de l'énergie radiante du soleil à un niveau relativement élevé durant toute l'année. Avec une durée moyenne d'insolation de 12 heures enregistrée à 19° N, le pays dispose d'un rayonnement global de 500 cal/cm² / jour avec des pointes extrêmes variant de 325 à 571 cal/m²/jour. La température moyenne annuelle des températures maxima et minima varie respectivement de 35° C à 9° C selon que l'on soit au niveau de la mer ou en altitude étant donné que la température diminue en moyenne de 6°C pour chaque 1 000 m d'altitude.

La pluviométrie fluctue, tout aussi bien, dans une fourchette relativement très large allant de 4 000 mm dans les hauteurs du massif de la Hotte à 500 mm dans la plaine des Gonaïves. De telles conditions naturelles engendrent une diversité éco-climatique qui confère à la République d'Haïti autant d'écosystèmes de premier ordre (c-a-d. les 9 zones de vie de Holdridge) que la République dominicaine qui compte presque deux fois plus de terres émergées. Le pays compte trois grandes provinces écologiques: la province du Nord (au vent), la province du Centre (sous le vent) et la péninsule-Sud qui subit plutôt l'influence marine en raison de l'étroitesse de sa bande de terre émergée dont la largeur moyenne n'est que de 30 km..

Toutefois, la localisation géographique place le pays sur la trajectoire des ouragans, tempêtes et cyclones tropicaux. La diversité éco-climatique explique qu'il soit exposé en même temps aux inondations et aux sécheresses et l'énergie radiante du soleil qui rend possible un niveau élevé de photosynthèse tout le long de l'année facilite en même temps la multiplication des insectes et des maladies. Autrement dit, les cyclones tropicaux, les inondations et les sécheresses, les épizooties et les pestes de toutes sortes constituent des menaces naturelles d'importance pour cet espace tropical.

L'insularité du pays se présente aussi comme un facteur naturel de richesse. Doté d'une longueur de côte de 1771 km, le pays s'étend sur une mer territoriale de 40 000 km² qui fait à peu près le double de ses terres émergées. Il est situé, en effet, au centre des grandes Antilles, entre deux continents, au milieu des trois Amériques et dans le passage des courants équatoriaux du Nord et du Sud. De tels courants marins influencent le transport des éléments nutritifs, le mouvement des poissons migrateurs, la distribution de la flore et de la faune marines et le climat des régions qu'ils baignent. Les raz de marée et, les tsunamis figurent parmi les menaces naturelles les plus redoutables pour les écosystèmes côtiers et marins. Lorsqu'ils sont associés aux cyclones et ouragans tropicaux, les raz de marée et les tsunamis peuvent causer des dégâts importants dans leur aire d'influence.

L'histoire géologique du pays conditionne, sans toujours déterminer, les caractéristiques de ses formations rocheuses, le relief de sa topographie mouvementée, la nature particulière de ses sols, la composition de ses gisements métalliques ou non métalliques et certaines particularités de sa faune et de sa flore. Le socle de notre territoire est constitué de roches ignées et métamorphiques, apparues depuis le Crétacé. Le calcaire demeure, sans doute, l'une des richesses les plus abondantes du pays car il constitue la presque totalité des massifs de l'Ouest et du Sud.

Des gisements de calcaire très blanc donnent les mines de carbonate de calcium ou les carrières de sable, appelé vulgairement le sable de Laboule" lorsqu'ils sont fragmentés et pulvérisés sous l'action de fortes pressions internes. Ils deviennent du marbre lorsqu'ils sont polis ou recristallisés. Le calcaire rentre pour 2/3 dans la formation des sols à côté du basalte qui forme le tiers restant. Les sols basaltiques se rajeunissent plus facilement à travers le temps, mais ils sont plus sensibles à l'érosion que les sols calcaires. Avec des pics qui s'élèvent à 2 600 m dans le massif de la Selle et à 2 300 m dans le massif de la Hotte sur de très courtes distances, le pays, accuse des pentes de plus de 40% sur la moitié du territoire national.

Les variations climatiques, orographiques, et pédologiques sont à l'origine de la topographie karstique des formations calcaires, ce qui explique la présence de nombreuses grottes connues pour leurs stalactites et stalagmites, véritables joyaux du sous-sol national. Dans le massif de la Hotte c'est bien la karstification qui est responsable de la présence de la cascade de Saut Mathurine où l'eau tombe de plus de 20 m de hauteur, de l'immense grotte de Port à Piment avec son labyrinthe de couloirs sombres ou encore de la disparition soudaine de la rivière Glace au milieu de la vallée qui l'abrite.

Les mêmes conditions sus-mentionnées rendent compte de la décalcification des argiles avec perte de silice et de la couleur rouge des oxisols et des ultisols, couleur due à la présence dans le profil de sesquioxydes de fer et d'aluminium. C'est dans ces formations que l'on rencontre nos gisements de bauxite au sud de Miragoâne, à Beaumont, à Savane Zombi, à Jean Rabel et à Terre Rouge, près des Gonaïves. L'argile pure est rare et ne se rencontre que dans les régions de Vallières, sous forme de kaolin, parce que c'est là qu'on rencontre les roches éruptives qui lui ont donné naissance. D'autres gisements moins connus comme les roches riches en zéolithes ou les formations contenant de l'iridium n'ont pas été encore évaluées. Les premières peuvent être utilisées dans la décontamination des eaux polluées en métaux lourds, le second qui est un métal rare est employé dans les thermocouples en alliage avec le platine.

Parmi les roches combustibles, on trouve le lignite en particulier à Maissade et à Camp Perrin et pas du tout de pétrole exploitable. Ce dernier étant une ressource épuisable, le temps peut changer en réserve précieuse ce qui est aujourd'hui peu rentable économiquement. Il existe, en outre, dans le pays quelques gisements de manganèse, de cuivre, de molybdène, d'or et de fer, distribués dans les massifs de la Selle de Terre Neuve et du Nord. L'inventaire des ressources minières les plus connues a été réalisé par le Bureau des Mines et de l'Energie depuis une vingtaine d'années

Ce sont également ces mêmes conditions géologiques et topographiques qui expliquent que le pays soit

exposé aux séismes, aux glissements de terrain et aux phénomènes de solifluxion. Des lignes de faille traversent les paysages calcaires de l'Est à l'Ouest et cela au Nord et au Sud. Malgré une activité volcanique relativement intense au cours de sa formation géologique, le seul volcan récent d'Haïti est la Vigie, situé à l'Ouest de Saut d'eau et qui est éteint depuis des siècles. En résumé, le message écologique est clair: d'une part, les menaces naturelles sont associées aux richesses naturelles, d'autre part, la fragilité de l'espace national explique sa grande sensibilité aux menaces naturelles. En outre, il existe, à dire vrai, une gamme très diversifiée de ressources naturelles mais ces dernières demeurent limitées en volume en raison de la faible dimension du territoire. Pour commander à la nature, en Haïti, il faut, non seulement lui obéir mais aussi une bonne gestion de l'espace et une exploitation rationnelle des ressources naturelles.

DES BIENS PUBLICS AUX MAUX PUBLICS

Les ressources naturelles sont considérées, à juste titre, comme des biens publics parce qu'elles fournissent des biens et services dont les bénéfices collectifs ignorent les frontières physiques et sociales. C'est le cas de l'air, de l'eau et des forêts. Les biens publics tendent à devenir des maux publics lorsqu'ils sont mal utilisés et mal gérés en tant que patrimoine commun. C'est à ce moment que les menaces naturelles interviennent pour réduire la capacité de résistance des écosystèmes qui deviennent de plus en plus instables. Autrement dit, les maux publics font augmenter la vulnérabilité des populations notamment des populations pauvres qui vivent dans des zones déjà vulnérables sur le plan environnemental. Le concept de biens et de maux publics a été mis à contribution dans le second rapport sur le développement humain de l'Amérique Centrale (PNUD, 2003). En utilisant le même concept, il est alors possible de faire mieux ressortir les relations existant entre l'exploitation des ressources naturelles et les menaces anthropiques.

Au nombre des activités principales qui sont liées à l'exploitation des ressources naturelles, il convient de relever l'agriculture (incluant l'élevage et la sylviculture), la pêche, les industries d'extraction, les industries de transformation et dans le secteur des services, le commerce ou encore le tourisme. L'homme utilise, consomme et transforme les ressources naturelles grâce à son travail et sa technologie. Dès, lors, il existe une relation mathématique entre la population et les ressources naturelles, laquelle peut être traduite de la manière suivante:

$$I = P A T$$

où I représente l'impact sur l'environnement, A, la consommation par habitant (déterminée par le revenu et le mode de vie) et T, la technologie préjudiciable à l'environnement, laquelle alimente A.

Autrement dit, les trois facteurs P, A, T exercent une action multiplicatrice les uns sur les autres de sorte que l'impact de l'un aggrave celui des deux autres. Evidemment, il existe des facteurs supplémentaires comme les inégalités socio-économiques, les politiques publiques et l'ordre international qui peuvent entrer en ligne de compte mais, qui finissent toujours par influencer l'une des trois variables de l'équation sus-mentionnée (FNUAP, 1991).

L'exemple de l'évolution de l'agriculture haïtienne est révélateur à plus d'un titre. L'accroissement démographique qui fait passer la population d'un demi-million d'habitants en 1804 à plus de 7 millions en 2004 fait augmenter la consommation des biens et services agricoles. La technologie utilisée dans la production agricole est, en plus, non respectueuse de l'environnement c'est à dire avec peu ou pas de mesures conservationnistes. Donc, l'impact négatif de l'agriculture sur l'environnement s'est révélé très élevé parce que les trois facteurs P, A, T agissent dans le même sens.

L'érosion en amont fait baisser alors la fertilité des sols et la superficie agricole utile (SAU) tandis que l'envasement en aval réduit les possibilités d'irrigation et de drainage. La décapitalisation des petites exploitations paysannes et la faiblesse chronique de la production agricole est consécutive, entre autres, à ce phénomène. Il s'en suit une réduction de la capacité de charge démographique des terres arables, avec pour conséquence, une émigration croissante des masses rurales vers les villes d'ici ou d'ailleurs.

Dans l'hypothèse d'un développement de l'agriculture, le cas de figure relatif à l'émigration aurait accusé la même tendance puisque la productivité du travail agricole aurait augmenté, ce qui ferait baisser le nombre de bras occupés dans l'agriculture, actuellement de 60% du total de la population.

Là où l'agriculture est très productive, comme dans les pays industrialisés, le pourcentage de la population agricole peut tomber jusqu'à 4%. Il est donc clair qu'avec ou sans développement de l'agriculture ou aboutira inmanquablement à l'émigration des masses rurales vers les villes. Ces dernières exercent ou outre, sur les populations rurales, une force d'attraction dont l'intensité varie avec le degré de concentration des services et des opportunités qui sont offerts aux nouveaux venus. Les villes se développent parce qu'il est impossible, entre autres, de réaliser les échanges internationaux et intra-régionaux en leur absence. L'urbanisation étant ainsi une conséquence du développement économique, il n'est pas étonnant qu'on enregistre une relation entre le PNB (Produit National Brut) et le degré d'urbanisation. Les 25 pays les plus urbanisés accusent un PNB de 20 fois supérieur à celui des pays les moins urbanisés. .

Le taux d'urbanisation en Haïti demeure très faible. Il est de l'ordre de 30% contre 97% pour la Belgique qui produit malgré tout plus de biens agricoles pour une population et une extension territoriale plus ou moins semblables. Autrement dit, il est impossible de freiner la croissance des villes et cela avec ou sans développement économique. Dans le cas d'Haïti où il n'y a pas ou presque de progrès économique durant ces dernières années, la ville de Port-au-Prince a continué, par exemple, son évolution accélérée. La population est passée de 200 000 habitants dans les années 50 à environ 2 millions d'habitants cinquante ans plus tard en raison notamment de l'émigration des populations rurales. Ne pouvant satisfaire la demande de logement évaluée à quelques 220 000 par an pour toute la communauté urbaine de Port-au-Prince, les services publics assistent impuissants à la multiplication des quartiers précaires baptisés de bidonvilles sans pouvoir leur offrir les services de base en matière d'électricité, d'eau potable et de collecte des déchets. Il en résulte une dégradation accélérée de l'environnement urbain laquelle est alors alimentée par un déséquilibre croissant entre la demande et l'offre de services publics.

L'urbanisation sauvage se fait au détriment des zones agricoles qui deviennent les périmètres d'extension naturelle de l'espace urbain. Les espaces non constructibles des zones réservées considérées comme des châteaux d'eau en montagne sont squattérées à l'envi, tandis que la densité des maisons augmente sans aucune protection particulière dans les zones inondables de plaine ou dans les sites à risques sismiques très élevés.

L'exploitation inconsidérée des ressources naturelles engendre des menaces technologiques qui varient avec la nature de la ressource, le mode d'utilisation, le niveau de technologie et le modèle de consommation. Ainsi, la désertification, les accidents miniers, les famines, les incendies, les émeutes, les épizooties et les pollutions, pour ne citer que ceux-là, sont des menaces d'origine anthropique qui accompagnent la mauvaise gestion des ressources naturelles. De toutes ces menaces imputables à l'homme, la pollution demeure la plus universelle, la plus insidieuse et la plus dangereuse parce qu'on la retrouve d'une part, à l'origine de plusieurs autres menaces et d'autre part, elle affecte, non seulement la fonction de production de l'environnement mais aussi sa fonction de nettoyage et de régulation.

C'est la pollution qui, à l'échelle macro-écologique, est à l'origine des menaces comme le réchauffement de la planète ou la détérioration de la couche d'ozone. C'est encore elle qui à l'échelle micro-écologique, provoque les pluies acides ou l'empoisonnement de la flore et de la faune. Qu'elle soit biologique, physique ou chimique, la pollution affecte l'air, l'eau et les sols. Là où le secteur industriel est relativement peu développé comme dans les pays pauvres, on pense à tort, que la pollution d'origine industrielle est insignifiante. C'est oublier l'effet des modèles de consommation sur la santé et l'environnement. L'utilisation de biens importés comme les plastiques, les carburants fossiles, les accumulateurs, les médicaments, les engrais, les pesticides, les instruments électroménagers et les produits cosmétiques libèrent les polluants de toutes catégories et produisent les déchets dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils ont des effets néfastes sur la santé, l'économie, les logements et l'infrastructure, la société et la culture accroissant ainsi la vulnérabilité des populations, qu'il s'agisse de vulnérabilité économique ou de vulnérabilité socio-démographique (CELADE, 2002).

EVOLUTION DES SECTEURS STRATEGIQUES

Parler de secteurs stratégiques dans le domaine de l'environnement revient à poser tout le problème du développement durable en Haïti. L'une des meilleures façons d'approcher cette thématique serait de considérer d'une part le paquet défini par le Secrétaire Général des Nations Unies à travers le WEHAB (Water-Energy-Health- Agriculture-Biodiversity) et d'autre part la problématique particulière de la gestion de l'espace. Traduite dans l'esprit du RNDH, cette approche permet d'aborder, tour à tour, la problématique de l'énergie durable, de l'eau et de l'assainissement, de la Biodiversité et de l'habitat urbain.

A. L'Energie Durable

Rien n'est plus éloquent, en termes de message écologique, que l'analyse de la structure de la consommation nationale d'énergie lorsqu'on parle de développement durable. Le pays consomme, en effet, 71 % de bois et de charbon de bois, 20 % de pétrole, 4% de bagasse et 5 % d'hydroélectricité.

Autrement dit, la consommation nationale d'énergie est partagée entre les énergies renouvelables (80 %) et les énergies fossiles (20 %.) Le rapport ER/EF (Energie Renouvelable/Energie Fossile) est donc très élevé et serait idéal si le bois ne représentait pas à lui seul (89 %) des énergies renouvelables. Or, le bois est rare parce que les forêts s'épuisent d'un côté et que la reforestation ne marche pas de l'autre. La couverture forestière est tombée à 1,4 % de la superficie totale du pays, ce qui explique qu'il ne subsiste plus que des reliques de forêt avec des formations de plus en plus clairsemées que l'on voit au cœur du massif de la Selle et de la Hotte.

C'est l'occasion de dire péremptoirement que le reboisement ne fait pas nécessairement la reforestation. Toute reforestation est reboisement mais l'inverse n'est pas vrai. Quand on plante des arbres le long des routes, sur le pourtour d'une micro-parcelle ou dans l'espace d'un ensemble bocager, on fait du reboisement, certes, mais pas de la reforestation. Celle-ci suppose la régénérescence de la forêt là où elle existe et l'introduction de la sylviculture, là où la forêt n'existe pas. Pour avoir une forêt en bonne et due forme qui remplit les trois fonctions de production, de protection et de récréation, il faut compter avec un minimum de 100 Ha boisés d'un seul tenant selon une géométrie adaptée à la localisation du site.

En clair, quand on regarde la structure de la consommation énergétique, l'idéal serait de réduire la part du bois-énergie et d'augmenter celle du solaire, de l'hydroélectricité ou encore de l'éolienne voire du biogaz. On a observé pourtant que la part des énergies renouvelables, autres que le bois-énergie n'a pas changé de manière significative durant ces dix dernières années.

Ce qui a changé, c'est plutôt la consommation du bois-énergie qui a augmenté et celle des produits pétroliers qui s'est accrue de sorte qu'en consommant plus de bois et plus de pétrole, la structure de la consommation a très peu changé. Evidemment, on a besoin de consommer plus de pétrole, ne serait-ce que pour les GPL (Gaz de Pétrole liquéfié i.e. le propane et le butane), afin de diminuer la pression sur les ressources ligneuses et répondre aux autres besoins du développement socio-économique. Cette situation soulève la question du dilemme énergétique.

A l'heure actuelle, la facture pétrolière oscille entre 40 et 50 % de la valeur de nos exportations totales durant ces dernières années. Donc, plus de produits pétroliers signifient une facture pétrolière plus lourde. Or, pour augmenter la capacité exportatrice des secteurs liés à la conservation des ressources naturelles (agriculture, eau, agro-industrie, éco-tourisme, artisanat) il faut, d'une part, consommer plus de pétrole et, d'autre part, conserver les forêts qui permettent à leur tour, de sauvegarder l'eau et les sols pour les besoins de la production.

Les efforts effectués en vue de freiner la déforestation ou d'encourager la reforestation ont été soldés par des échecs. C'est le cas pour le PAFT (Plan D'Action Forestier Tropical) qui n'a pas connu même un début d'application en Haïti. Les tentatives réalisées également avec le support de la Banque Mondiale dans le cadre du Projet Forestier National n'ont pas été, non plus, couronnées de succès. De même, aucun projet de plantation dendro-énergétique n'a pu être mis en œuvre pour la production systématique de bois de feu. Les projets de substitution au bois par les GPL, le kerosene ou le diesel ont donné, certes, des résultats encourageants mais ils sont encore non significatifs étant donné

l'ampleur de la consommation de biomasse-énergie.

La menace anthropique qu'il faut craindre dans ce domaine, ce n'est pas l'absence d'arbres qui est un problème de long-terme mais plutôt l'absence de forêt qui est une réalité de court-terme. La disparition quasi-totale des forêts condamne le développement de certaines formes d'énergies renouvelables comme l'hydro-électricité. Le potentiel hydro-électrique évalué à 105 Mw, il y a dix ans est en train de changer avec la baisse de débit des différents cours d'eau disponibles. La totalité des bassins versants est considérée comme étant dégradée aujourd'hui alors qu'il y en a trois ou quatre qui ne l'étaient pas encore, il y a une vingtaine d'années..

D'un autre côté, la déforestation fait augmenter les risques d'érosion, d'inondation et de glissement de terrain en exposant le sol aux fortes intensités des pluies tropicales tout en réduisant leur capacité d'absorption d'eau. Le cycle hydrologique est alors perturbé pour changer les rivières en torrent et le flux des eaux de ruissellement en ravines destructrices. Le processus de ravinement s'amplifie au point de couper les routes à chaque averse par les cônes de déjection qui s'amoncellent sur la chaussée. On a estimé à plus de cent millions de dollars par an (US \$ 100 000 000) les pertes directes encourues par suite de la baisse du débit des rivières et du niveau des nappes phréatiques, de l'envasement des barrages, des canaux d'irrigation et de drainage, et de la réduction du rendement des usines hydro-électriques (Groupe de travail du Colloque sur le reboisement, 1987). Les agro-écosystèmes deviennent de plus en plus vulnérables à la sécheresse tandis que la dégradation des sols consécutive à l'érosion fait planer une menace de famine notamment, pour les tenants de l'agriculture de subsistance.

B. Eau et Assainissement

L'eau est à l'origine de toutes les formes de vie sur la planète terre. Elle constitue un milieu complexe et fragile, à la fois ressource et écosystème. Elle se présente comme un facteur incontournable, parfois sans substitut possible, dans presque toutes les activités de production de bien et de consommation de l'espèce humaine. Parmi les différents usages, on peut notamment citer : les besoins domestiques, l'évacuation de certains déchets et le refroidissement des installations industrielles, l'irrigation des surfaces agricoles, la production d'énergie et l'usage récréatif.

L'accroissement incontrôlé de la population et l'absence d'un souci d'équité sociale entre les générations semble aujourd'hui compromettre la satisfaction des besoins en eau des populations actuelles et futures. En effet, la disponibilité de l'eau douce est devenue depuis la première moitié des années 90 l'un des grands problèmes auxquels est confronté l'humanité. En Haïti, les problèmes liés à la pénurie et à la pollution des ressources en eau touchent pratiquement toutes les couches de la population. L'indice de pénurie montre que l'eau est en train de devenir une contrainte majeure pour le développement du pays. En 2025, selon les projections de population, le pays sera probablement trop pauvres pour lutter contre la pénurie au moyen de méthodes coûteuses.

Les problèmes liés à l'eau sont d'abord attribuables aux imperfections de l'environnement physique, donc naturel, du pays. L'aménagement et la distribution en eau se trouvent confronter à trois importants problèmes naturels : la pluviométrie, le relief du pays, l'influence des facteurs géologiques (Emmanuel, 1997). En effet, (i) les ressources et réserves en eau du pays, tant superficielles que souterraines, sont inégalement réparties dans l'espace. Les régions du Sud, de la Grand-Anse et du Sud du Plateau Central ont une hauteur pluviométrique moyenne de l'ordre de 3000mm. Par contre les régions du Nord'Ouest et du Nord'Est ne reçoivent que 400mm de pluie par an. (ii) Le caractère montagneux du pays donne à la partie amont de la plupart des cours d'eau un profil torrentiel. (iii) Le karst, facteur géologique fondamental recouvrant le tiers de la superficie du pays, qui influence plus ou moins considérablement le débit des rivières soit dans le sens de la baisse, par les pertes et infiltrations au sein du calcaire, soit dans celui de la hausse, par des résurgences. Les terrains calcaires contribuent à la naissance de bassins hydrologiques qui n'ont aucune relation avec les bassins hydrographiques (Emmanuel, 1997). Par ailleurs, les calcaires du Massif de la Selle sont intensément karstifiés et donnent lieu à des circulations d'eau rapide. Ce caractère karstique de l'aquifère lui confère un très haut degré de vulnérabilité (TRACTEBEL, 1998).

Les interventions mal orientées de l'Etat pour réduire les imperfections résultant de la nature même de la ressource rend très complexe la gestion de l'eau en Haïti. En effet, ces interventions mettent en

compétition un large éventail de groupes d'intérêts. Comme le souligne Collot (1998), la gestion ou l'exploitation des ressources en eau implique avant tout le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), qui est de manière non équivoque le premier organisme compétent prévu tant par des dispositions du Code Rural que par la loi organique dudit ministère. Mais ses attributions sont quasiment partagées entre différents ministères et institutions de l'Etat, en raison de la diversité de lois organiques, d'autres lois et dispositions de loi incohérentes qui régissent les ressources en eau. Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable interviennent le Service National d'Eau Potable (SNEP) à l'échelle nationale exception faite de la zone métropolitaine, la Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable (CAMEP) chargée de l'alimentation en eau de la Capitale et des zones environnantes, et le Poste Communautaire d'Hygiène et d'Eau Potable (POCHEP) responsable de l'approvisionnement en eau du milieu rural. Le SNEP et la CAMEP développent la politique de l'eau du Ministère des Travaux Publics et de ce fait participent concurremment avec le MARNDR à la protection et au contrôle de l'usage des eaux superficielles et souterraines, des sources, des rivières et des bassins hydrauliques dans un but de distribution d'eau. Au demeurant, l'eau étant un bien de l'Etat et une ressource diversement et intensément exploitée, elle se trouve partagée ou écartelée entre diverses institutions de l'Etat (Collot, 1998).

En Haïti, les principales distorsions observées dans le fonctionnement du sous-secteur « eau et assainissement », sont plus particulièrement : l'existence d'un droit de l'eau fragmenté, l'insuffisance de systèmes adéquats d'approvisionnement en eau potable, l'absence de systèmes efficaces de collecte et de traitement des déchets solides, l'inexistence de réseaux de drainage sanitaire et de station d'épuration des eaux usées. Sur le plan légal, la distorsion peut conduire à des situations conflictuelles entre des utilisateurs concurrents, en particulier lorsque viennent s'y ajouter d'autres facteurs de tension politique ou culturelle. Quant aux autres difficultés, elles caractérisent le fonctionnement du sous-secteur « eau et assainissement » dans presque tous les pays moins avancés. En effet, dans ces pays, la problématique de la fourniture de ces services se trouve installée dans un contexte de forte croissance démographique juxtaposé à des conditions de pauvreté économique et sociale souvent généralisées (Boisvert et Mayrand, 1998). Dans les espaces urbains de ces pays, l'accroissement incontrôlé de la population, ne fait qu'exercer de violentes pressions sur les faibles infrastructures collectives existantes entraînant ainsi une dégradation accélérée de l'environnement.

La déficience des réseaux de drainage pluvial urbain à la base des inondations enregistrées après les averses. Cette déficience associée aux conséquences du déboisement, l'érosion des sols surtout ceux à fortes pentes, permet aux matières solides qui envahissent les canaux de détruire l'écosystème marin et de contaminer les ressources en eaux superficielles et souterraines. La détérioration de la qualité des eaux superficielles, due à l'absence de systèmes de collecte et de traitements des eaux usées, entraîne une surexploitation des eaux souterraines. Ceci aboutit à des contaminations salines de certains aquifères, particulièrement celui de la plaine du Cul-de-Sac ; à une augmentation de substances organiques et inorganiques résultant de l'exploitation agricole, particulièrement dans les aquifères des plaines de Léogane et des Cayes.

La synthèse des taux de couverture du sous-secteur « eau et assainissement » au 31 décembre 2002 fournit un taux national de 49,2% pour l'approvisionnement en eau potable, un taux de 29,2% pour l'évacuation des excréta, un taux de 27% pour la collecte des déchets solides au niveau de la région de Port-au-Prince et de 46% pour les villes secondaires du Pays (Joseph, 2003).

Tessier (1992) considère que l'espace urbain crée un milieu épidémiologique spécifique, particulièrement dans les pays du Tiers-Monde où s'accumulent pauvreté et "tropicalité". La circulation des germes pathogènes au sein de la population transite en effet par des intermédiaires, parmi lesquels l'eau joue un rôle majeur. Les faibles taux de couverture du sous-secteur et l'inexistence d'un réseau de drainage sanitaire des eaux usées domestiques et industrielles traduisent la vulnérabilité des populations de certains espaces d'Haïti, et l'existence de conditions favorables aux maladies infectieuses liés à l'eau.

En Haïti, la vulnérabilité générée par la pénurie et la pollution de l'eau destinée à la consommation humaine peut être analysée quantitativement en comparant les valeurs disponibles dans le pays aux valeurs seuils proposées par certaines directives internationales de l'eau. A titre d'exemple, la quantité minimale d'eau potable recommandée pour mener une vie saine est de 100 litres environ par jour et par personne ce qui correspond à 36,5 m³/an par habitant (Gadelle, 1995), en comparant cette dotation avec la disponibilité annuelle de 23,7 millions de m³ d'eau (BRGM-GERSAR-LGL, 1989), Port-au-Prince

fournit moins de 12 m³/an à chacun de ses habitants.

En Haïti, le contrôle de la qualité de l'eau distribuée par les 3 organismes nationaux n'est pas régulièrement assuré (MSPP, 1998). Les sources alimentant la capitale sont bactériologiquement polluées par les excréta humains non traités (TRACTEBEL, 1998). Par ailleurs, la chloration reste le seul mode de traitement appliqué à l'eau brute destinée à la consommation humaine. Théoriquement, la désinfection au chlore est très économique et très efficace. Toutefois, le chlore et les autres halogènes (à l'exception du fluor) peuvent réagir avec les substances organiques présentes dans l'eau brute, particulièrement les eaux ayant une forte concentration de coliformes fécaux, pour former des trihalométhanes (THM). Les effets cancérigènes de ces substances sont bien connues.

Par ailleurs des études réalisées sur la concentration de fluor dans les ressources en eau du département de l'Ouest ont prouvé une teneur allant de 0 à 0,83 mgF/L (Emmanuel et al., 2002). Ces résultats mettent en perspective un problème de carie dentaire chez la population vivant dans ce département. En effet, le fluor est un élément essentiel à la vie humaine. Il favorise la stabilité des dents et des os. Toutefois, une concentration en fluor inférieure à 0,7 mg/L peut provoquer de la carie dentaire chez le consommateur (OMS, 1986).

L'approvisionnement en eau constitue l'une des principales sources d'exposition au plomb pour l'être humain (INERIS, 2002). L'encéphalopathie, l'insuffisance rénale, les arthralgies et les myalgies, sont identifiés comme les risques aigus et chroniques les plus importants pour la santé humaine, attribuables à une exposition environnementale au plomb. A Port-au-Prince, des concentrations en plomb, allant de 40 à 90 µg/L, ont été mesurées dans les eaux souterraines de même que dans l'eau potable (Emmanuel et al., 2004). Une concentration importante, de 250 µgPb/L, plus élevée que la valeur seuil, a été détectée dans un réservoir de distribution d'eau du système public de Port-au-Prince (Angerville et al., 2004). Ces valeurs sont nettement plus élevées que la valeur seuil (10 µgPb/L) recommandée pour l'eau potable (OMS, 1996).

C. La Perte de Biodiversité

Quand on parle de biodiversité, on fait référence à la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes. La protection de la biodiversité signifie alors la conservation de la vie sur notre planète. Il ne s'agit pas seulement de protéger le vivant par respect pour les mystères de la vie mais aussi parce que la valorisation de la biodiversité est source de richesse.

Poser le problème de la biodiversité, c'est agiter toute la question des ressources génétiques, de l'agriculture durable, des plantes médicinales, de la pêche, des biotechnologies modernes, des savoirs indigènes et des droits de propriété intellectuelle (DPI) dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement. Le chiffre d'affaires mondial de la biodiversité oscille entre 500 et 800 milliards de dollars américains (Kate et Laird, 1999) embrassant le commerce de divers produits provenant des ressources génétiques comme les plantes médicinales et médicaments dérivés, les semences agricoles, les plantes ornementales et les biopesticides.

La République d'Haïti possède un indice de biodiversité relativement élevé, qu'il s'agisse de biodiversité terrestre, aquatique ou marine. Entre une faune qui compte plus de 2 000 espèces animales pour un niveau d'endémisme de 75 % et une flore qui regroupe 13 00 espèces de végétaux inventoriés, on rencontre, d'un côté, des reptiles, des oiseaux et des mammifères uniques, de l'autre, des orchidées, des conifères et des palétuviers caractéristiques et au sommet de l'ensemble, on voit trôner l'oiseau-musicien dont le chant mélodieux attire les connaisseurs de tous les continents.

Le monde scientifique vient de mettre au point un médicament contre le paludisme à partir d'un produit tiré de la plante connue sous le nom d'Artemisia (l'Absinthe) et dont plusieurs espèces existent en Haïti. Le taxol, substance extraite de l'If semble avoir d'importantes propriétés anti-cancéreuses. La cyclosporine obtenue d'un champignon s'est révélée le plus puissant des immuno-dépresseurs et est aussi utilisée pour la plupart des greffes d'organes.

Le poison-zombie qui est destiné à fabriquer les morts-vivants dans le vodou haïtien a été sur le plan toxicologique, un objet de recherche pour l'Université Havard, laquelle semble avoir obtenu en tout ou en partie, des prêtres vodou, les secrets de la zombification (Davis, 1987). Ce qui retient l'attention dans l'inventaire des plantes et animaux associés directement ou indirectement à la fabrication du poison et de son antidote, c'est la grande diversité des espèces concernées et la connaissance locale de la flore et de la faune par ce qu'on est convenu d'appeler aujourd'hui les experts de la flore locale (Martin et Hoare, 1996). Même si la tétrodotoxine trouvée dans le crapaud de mer (*Bufo marinus*) était la base pharmacologique du poison à zombie ou que l'atropine et la scopolamine rencontrés dans le concombre-zombi (*Datura stramonium*) pourraient être les principes actifs de l'antidote, les hounngans qui les utilisent aujourd'hui ne se rendent pas compte qu'ils manipulent des ressources génétiques d'une extrême importance pour l'humanité.

D'autres plantes comme le bois chandelle (*Amyris*) utilisé, entre autres, dans la fabrication des huiles essentielles ou le bois caca (*Capparis cynophyllophora*) sont des espèces en voie de disparition. Ehrlich (1987) a reproduit une liste de cinquante espèces animales et de cinquante espèces végétales menacées d'extinction en Haïti. Mais, ce chiffre n'a pas été actualisé depuis. La disparition de la forêt atteste de la chute de la biodiversité. De même, les arbres indicateurs qui caractérisent les neuf zones de vie de Holdridge ne se voient plus dans certains écosystèmes soit parce que le niveau de dégradation est trop avancé soit parce que l'introduction d'espèces exotiques a défiguré le paysage. Il convient également de mentionner comme facteur d'érosion de la biodiversité, le commerce illégal de certaines espèces comme les poissons d'aquarium, les crocodiles, les dauphins et les coraux commercialisés sous l'appellation romantique de « roches vivantes ».

De même, l'assèchement des zones humides affecte de manière significative la biodiversité aquatique. Cela est arrivé , il y a juste un an, pour l'étang Bois Neuf qui s'est asséché sans que nul ne se croit obligé d'expliquer à la population de quoi il en retourne. L'étang de Miragoâne qui est internationalement connu dans le monde scientifique pour avoir abrité des espèces endémiques serait déjà menacé et pourrait connaître le même sort d'ici quelques années. Combien de petits étangs se retrouvant à l'intérieur du pays ont du affronter le stress de l'assèchement progressif? Nul ne le sait puisqu'il n'y a pas eu d'inventaire effectué en ce sens.

La pollution d'origine tellurique et le blanchiment des coraux consécutif à la sédimentation des côtes appauvrit la biodiversité marine, laquelle constitue un trésor pour la pêche et le tourisme. En raison de la continuité qui existe le long de la chaîne alimentaire, la disparition d'une espèce animale ou végétale peut entraîner celle d'une autre espèce. Si un poisson A se nourrit d'une espèce B et que B vient à disparaître par suite de la sur-pêche, par exemple, A disparaîtra aussi à la grande surprise des pêcheurs concernés.

La conservation de la biodiversité laisse beaucoup à désirer en Haïti. Qu'il s'agisse de conservation in situ ou ex situ, le constat est le même. Le système national des aires protégées qui fait moins de 1 % du territoire national est pratiquement abandonné en l'absence de projets appuyés par la communauté internationale. Il n'existe aucun parc marin dans le pays malgré les efforts des associations écologistes. On ne trouve pas , non plus de jardin botanique ni de parc zoologique. Le grand projet cofinancé par la Banque Mondiale pour la protection des parcs et des forêts (ATPPF) a connu un échec retentissant au grand dam des organisations paysannes

La chute de la biodiversité rend la population de plus en plus vulnérable aux menaces auxquelles elle est exposée. La réduction des jachères dans l'agriculture et la sur-pêche peuvent ouvrir la voie à la multiplication des pestes, des épizooties et des épidémies. La sous-valorisation de la biodiversité à l'échelle nationale peut occasionner un changement dans le modèle de consommation et entraîner ainsi une importation accrue de produits exotiques et provoquer une dépendance culturelle et économique.

L'utilisation inconsidérée des organismes génétiquement modifiés, fruits des biotechnologies modernes, peut réduire l'agro-biodiversité et augmenter la vulnérabilité des populations rurales à la famine en raison de la dépendance vis à vis des semences importées et le leur capacité limitée à résister aux variations de prix observés sur le marché international..

D. L'environnement Urbain

En Haïti, l'environnement urbain est caractérisé entre autres par l'incapacité des réseaux

d'infrastructure de base (eau potable, collecte et épuration des eaux usées, transport en commun, etc.). Les informations rapportées dans le sous-secteur « eau et assainissement » traduisent en quelque sorte la vulnérabilité de l'environnement urbain.

Comme toutes les autres villes du monde, les villes haïtiennes souffrent du problème de la pollution des eaux pluviales. Etant donné que le pays ne dispose que de deux saisons (sèche et pluvieuse), après une période plus ou moins longue de sécheresse, les eaux de pluie qui ruissellent à la surface des bâtiments et des routes polluées se chargent en polluants, tels que les hydrocarbures, les métaux lourds et les substances azotées. La décharge de ces polluants dans l'écosystème des baies génèreront un risque écologique pour les espèces vivantes de l'environnement considéré, et un danger pour la santé humaine lié à la pollution des eaux de surface et souterraines exploitées pour la consommation humaine.

L'absence de politique en matière d'habitat urbain reste le problème majeur de l'environnement urbain du pays. En effet, depuis la décennie de 1950, la République d'Haïti enregistre, à l'instar de la majorité des Etats du monde, une augmentation progressive et constante de la population. Ce phénomène s'est accentuée plus particulièrement dans les espaces urbains du pays. En effet, l'augmentation population urbaine du pays est passée d'un taux de 9,6% en 1950 à 52% environ en l'an 2000 (Secrétairerie d'Etat du Plan, 1981). Il semble évident de mettre en corrélation les différents problèmes de gestion des ressources naturelles enregistrés en Haïti et la crise démographique des villes du pays. Théoriquement, le développement économique des grandes villes est toujours accompagné d'une forte urbanisation (Polèse, 1994). Cependant, dans les espaces urbains où les activités génératrices de revenu n'arrivent pas à réduire considérablement le taux de chômage et à produire de la richesse, cette urbanisation peut provoquer d'énormes pressions sur les faibles services urbains disponibles (Rousseau et al., 1998; Emmanuel et al., 2000).

Par ailleurs, dans la deuxième moitié de la décennie des années 1970-1980, l'Etat haïtien a adopté une politique économique centrée plus particulièrement sur l'implantation à Port-au-Prince des industries de sous-traitance (Etienne, 1999). Cette stratégie de développement économique va, entre autres, provoquer un déplacement de la population du pays vers Port-au-Prince. L'incapacité de l'industrie de la sous-traitance de satisfaire la demande de la main d'œuvre locale et la faiblesse de l'investissement public dans le sous-secteur de l'habitat liées aux effets de la crise démographique vont agir considérablement sur la qualité du bâti urbain en Haïti en contribuant à la prolifération des bidonvilles à Port-au-Prince.

En Haïti, le bâti urbain est constitué de sept grandes zones (i) des zones d'habitat spontané extrêmement dense (1800 hab/ha), (ii) zones d'habitat spontané dense ou très dense (550 à 700 hab/ha), (iii) zones de lotissement très serrés (500 hab/ha) de bas standing et à bien des égards assimilables aux catégories précédentes, (iv) zones de lotissements serrés (300 hab/ha), de moyen standing, (vii) Zones de lotissements lâches ou peu serrés (50 à 100 hab/ha), de haut standing (LAVALIN, 1988 ; TRACTEBEL DEVELOPMENT, 1998). L'hétérogénéité de l'habitat et de la qualité de la vie dans les villes haïtienne mettent en évidence la vulnérabilité de ces espaces aux dangers ou menaces écologiques liés à la mauvaise utilisation des espaces.

Vers la fin des années 70 et au cours de la première moitié des années 80, les habitats de haut standing, habitées par les populations ayant des revenus sensiblement adéquats, étaient bien desservies par les réseaux publics. La déficience des institutions publiques dans l'offre des services de base, particulièrement le courant électrique, l'eau potable, la collecte des déchets et l'évacuation des boues de fosses septiques font aujourd'hui que ces habitants encourent à des systèmes d'approvisionnement en services de base individuels, tels l'acquisition de groupe électrogène, forage de puits privé ou l'achat d'eau par camion etc. Ces modes d'assainissement individuel vont donner naissance à de nombreuses insécurités urbaines notamment : les nuisances sonores, l'utilisation anarchique des ressources en eau souterraines, la multiplication des antennes paraboliques, la peur etc.

A Port-au-Prince, comme dans les autres villes d'Haïti, les habitats de bas standing (les bidonvilles) sont implantés sur : les exutoires des ravins, les piémonts abrupts, le littoral, les abords et intérieurs des marchés publics, les berges et lits de rivières, les terrains interstitiels de marchés publics. Implantés

sans plan d'occupation préétabli, ces habitats donnent naissance à des quartiers sans réseau hiérarchisé de voiries, inaccessibles aux services motorisés (Lhérisson, 1999). Les populations de ces quartiers sont exposées à des menaces naturelles d'éboulement ou déplacement de terrain, d'inondation, et à des dangers anthropiques résultant de leur exposition à des microorganismes pathogènes et à des polluants chimiques. Les conditions d'habitat des quartiers défavorisés du pays ne protègent leurs occupants contre les risques qui menacent leur santé.

L'OMS (1989) définit l'habitat salubre comme un logement qui favorise la santé physique et mentale à ses occupants en leur procurant un sentiment de sécurité psychologique. Ce concept de logement idéal traduit la nécessité de repenser l'habitat humain en Haïti. En effet, la qualité du bâti reste un enjeu important pour le développement économique et social des communautés. Elle impose de nouvelles responsabilités aux autorités centrales et locales, et également aux scientifiques.

Quelles que soient la zone considérée et la population retenue, la question posée aux autorités centrales est de définir la politique nationale en matière d'habitat humain en présentant la fourchette annuelle d'investissement public (pourcentage du PIB national) dans le secteur de l'habitat urbain. Aux autorités locales, la question est de projeter le devenir ou l'avenir de la ville en tenant de l'offre des services urbains (eau, électricité, école, gestion des déchets, etc). La question posée aux scientifiques est de définir, dans le cadre d'une démarche visant l'élaboration des normes de gestion du bâti, des critères de qualité permettant un classement des habitats du « propre – adéquat – salubre » à « inadéquat – inapproprié - insalubre ». Dans cette logique tendant vers une gestion des risques générés par le disfonctionnement de l'habitat humain, il faudra retenir le concept de « multifonctionnalité » de l'habitat (des logements unifamiliaux transformés en école ou en hôpital, etc.), la nécessité de définir des standards de qualité en fonction des usages, et de proposer de nouveaux outils permettant la gestion et l'implantation de logements répondant aux critères de l'habitat salubre. La fixation de critères de qualité a au moins deux conséquences à terme :

- l'obligation de réhabiliter ou de reconstruire les logements très inadéquat pour ramener la qualité de la vie au seuil minimal d'un développement humain durable ;
- l'obligation de prévenir et de contrôler les distorsions futures pour que les normes ne soient pas entrées en désuétude.

La fixation de critères est une opération qui aura des conséquences économiques évidentes pour les collectivités et l'autorité centrale. Quant aux contraintes réglementaires, elles pèseront fortement sur les différentes composantes de l'industrie haïtienne de la construction qui devront en tenir compte de leur gestion et plus particulièrement de l'analyse du cycle de vie des différents produits utilisés dans la construction des logements et de la gestion des déchets. Le retard enregistré par le pays, dans la fourniture de logement « propre – adéquat – salubre » à la population, oblige dans le cadre du débat sur la vulnérabilité de l'environnement et de la gestion des risques l'adoption de politiques permettant l'élaboration d'un modèle de logement répondant aux besoins des différentes générations.

LES RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE ET POUR L'EQUILIBRE DES ECOSYSTEMES

Le risque est un concept « au minimum bi-dimensionnel, impliquant (a) la possibilité d'une issue négative et (b) une incertitude sur l'apparition, la chronologie et la gravité de cet effet négatif. Si l'une de ces caractéristiques n'existe pas, il n'y a pas de risque... Plus formellement, le risque est la caractéristique d'une situation ou d'une action où il y a deux issues possibles, on ne sait pas laquelle doit se produire, et l'une d'elles représente un événement indésirable (Covello et Merkhofer, 1993). Cette définition permet de considérer toutes les formes de modifications environnementales : les séismes, les cyclones, les inondations, les glissements, la sécheresse, et l'introduction de substances chimiques dans un sol ou un plan d'eau, etc., comme des menaces ou des dangers environnementaux pour les écosystèmes existants. Cette assertion met en évidence deux grandes classes de risques :

les risques événementiels, aigus, ponctuels, accidentels ou catastrophiques. Cette classe de risques est dépendante des menaces naturelles. Ces risques peuvent endommager plusieurs écosystèmes et provoquer des pertes élevées en vie humaine et animale. Parmi les grands exemples de cette classe enregistrés en Haïti on peut notamment citer :

- la pollution du sirop aphébril par le diéthylène glycol,
- les 1200 morts enregistrées lors du passage de la tempête Gordon (novembre 1994),

- les inondations tragiques de Fonds Verrettes et de Mapou,
- destruction de la ville de Port-au-Prince par le tremblement de terre de 1970,
- destruction de la ville du Cap par le tremblement de terre de 1842,
- les accidents mortels de la circulation par les transporteurs de matériaux de construction.

les risques chroniques dus à l'accumulation de nuisances et de pollutions. Ces risques sont une fonction de l'exposition permanente à des doses faibles de polluants. Les exemples de cette classe peuvent être :

- la pollution des écosystèmes aquatiques par les lixiviats de décharges d'ordures ménagères de Trutier,
- la pollution organique et minérale de l'écosystème des sources chaudes « Sources puantes » par les déchets de Titanyen,
- l'exposition de la population des grandes villes du pays aux lignes de haute tension,
- l'exposition des enfants et des malades aux substances chimiques émises par les stations d'essence se trouvant aux voisinages des écoles et des hôpitaux,
- la pollution au plomb, au cadmium et au mercure des milieux naturels (air, sol, eau) de la ville de Port-au-Prince en Haïti par les rejets liquides des usines de fabrication de peinture,
- les pollutions urbaines par des transformateurs électriques au pyralène.

Les menaces liés aux risques événementiels ou naturels en Haïti

Comme toutes les autres îles de la Caraïbes, la République d'Haïti est exposée aux secousses sismiques imposées par le déplacement de la plaque Caraïbe à une vitesse de 2,5 à 4 cm/an. Haïti a déjà subi les effets de nombreux tremblements de terre, notamment celui qui a frappé les villes du Cap et du Môle St. Nicolas en 1887, faisant 5,500 morts.

Les cyclones qui frappent Haïti sont formés dans la mer des Caraïbes et dans le Golfe du Mexique à la rencontre des vents alizés et des masses d'air froid venues des grandes plaines de l'Amérique et de l'Afrique Occidentale (Joseph, 2003). Les différentes régions du pays sont frappées de manière inégale. Les dégâts, causés par les cyclone, participent au processus de dégradation de l'environnement, de diminution des ressources économiques et à l'appauvrissement de la population (Joseph, 2003).

L'absence de système de surveillance national sur les menaces naturelles ne fait que renforcer la vulnérabilité du pays par rapport aux risques événementiels générés par ces aléas. La mise en place d'un observatoire national sur l'environnement géophysique du pays semble être un outil pouvant contribuer à la gestion de ces risques.

Les menaces liés aux risques chroniques ou anthropiques

La Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement estime que « la population du globe augmentera de 5 à 8,2 milliards d'individu en 2025. Quatre-vingt-dix pour cent de cette croissance se produira dans les pays en voie de développement des régions tropicales et subtropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine. Il y aura un accroissement considérable de la quantité de déchets chimiques dans ces régions, non pas tant en raison de l'intensification de l'industrie, que de l'utilisation de produits agrochimiques et de l'afflux de tous les objets abîmés, usés ou périmés en provenance des pays développés. Il se passera des années avant que des pays aux infrastructures peu développées, constamment menacés par la pauvreté, soient en mesure de développer des programmes efficaces de recyclage des déchets. Le devenir, les voies de transfert et les effets des produits chimiques dans les régions tropicales et subtropicales commencent seulement à être étudiés : on peut s'interroger sur la validité d'appliquer à ces régions les études écotoxicologiques réalisées dans les zones tempérées ». Il convient ici de se questionner sur les risques chroniques générés par 4 000 tonnes de cendres d'incération d'ordures ménagères provenant des Etats-Unis d'Amérique ont été déposés au port de la ville des Gonaïves. Le problème n'est pas que les pays pauvres ne doivent pas recevoir des déchets provenant des pays industrialisés, il s'oriente au contraire sur la capacité juridique, sociale et organisationnelle d'un pays comme Haïti d'empêcher de telles actions, et en cas d'accident de

toutes sortes d'arriver à gérer tous les risques sanitaires et écologiques pouvant découler de ces genres d'activités.

Les risques chroniques découlent directement du comportement humain vis-à-vis des écosystèmes systèmes naturels. En absence, de système de réglementation exigeant entre autres, un certificat d'homologation et un contrôle douanier de tout produit qui entre sur le sol haïtien, la mise en place d'un système d'enregistrement de la quantité et de la qualité des produits, la vulnérabilité du pays par rapport aux risques chroniques ne peut en aucun cas être maîtrisée.

La gestion des risques

La gestion des risques est définie comme l'étape finale de la démarche générale de l'évaluation des risques écotoxiques. Ces risques englobent le risque sanitaire (risque pour la santé humaine) et le risque écologique (risque pour l'environnement). Il est important de souligner que l'homme est un élément de l'environnement, en tant que tel tout ce qui peut générer un risque pour l'environnement, le génère également pour l'homme. En effet, l'environnement est défini comme l'eau, l'air, la terre, la faune et la flore sauvage, ainsi que toute interrelation entre ces divers éléments et toute relation existant entre eux et tout organisme vivant (Rivière, 1998). Cette définition est intéressante, parce qu'elle fait mention non seulement des divers constituants d'un écosystème, c'est-à-dire les milieux et les populations animales et végétales, mais aussi des relations entre ces constituants, ce qui veut dire que le but final de l'évaluation est bien l'écosystème.

L'évaluation des risques est définie comme l'opération qui assigne des niveaux de probabilité aux effets négatifs des activités humaines et des catastrophes naturelles (Suter, 1993). Cette évaluation se fera en plusieurs étapes : formulation du problème (mise en place d'un scénario), analyse (caractérisation de l'exposition et des effets en utilisant des modèles et des indicateurs) caractérisation du risque, et la gestion des risques.

Ces quelques informations sur la démarche globale de l'évaluation des risques mettent en évidence une certaine incapacité des collectivités locales du pays d'entrer dans une gestion des risques écotoxiques. Cette activité nécessite la coopération de divers secteurs (Pouvoir Central, Autorité Locale, Organisation Internationale, Institution d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique, ONG, etc) dans la mise en place d'un réseau fédératif de recherche sur la gestion de l'environnement. La gestion durable de l'environnement, incluant la gestion des risques naturels et chroniques, ne peut être atteinte en absence d'un cadre de collaboration entre scientifiques et gestionnaires. La gestion des risques sanitaires écologiques liés aux menaces naturels et anthropiques observées en Haïti, oblige l'élaboration de méthodologies fiables et le développement de nouveaux outils scientifiques pouvant orientés les décideurs dans la prise de décisions durables visant la protection des vies et des biens.

VERS UN INDICE DE VULNERABILITE ENVIRONNEMENTALE

Vouloir mesurer la vulnérabilité environnementale constitue une démarche opportune et positive, ne serait-ce que pour orienter les politiques publiques et faciliter la prise de décision sur une base objective. Toutefois, plusieurs difficultés s'opposent à une telle initiative parce qu'il ne fait pas beaucoup de sens d'additionner inondations et sécheresses ou de multiplier la vulnérabilité des sites par celle de la population. Il est toutefois utile de rappeler quelques notions fondamentales relatives au cas spécifique des Petits Etats Insulaires (PEI), au bien-fondé d'un système de comptabilité publique associant les ressources économiques et environnementales et aux efforts de mise en place d'un indice de vulnérabilité environnementale.

On admet qu'il existe une relation très étroite entre la vulnérabilité économique et la vulnérabilité environnementale notamment dans les PEI en développement qui se caractérisent, entre autres, par une population faible et un revenu par habitant relativement bas (FAO, 2002). La situation géographique et l'extension limitée du territoire expliquent l'extrême vulnérabilité aux facteurs environnementaux (menaces naturelles et/ou technologiques). L'exigüité du marché intérieur, la base limitée des ressources naturelles et la place prépondérante du commerce agricole rendent les PEI vulnérables aux

fluctuations du marché international compte tenu de leur faible compétitivité et de l'accès réduit aux économies d'échelle.

Les catastrophes naturelles aggravent alors la vulnérabilité économique parce qu'elles entraînent des coûts supplémentaires et détournent les ressources qui pourraient être affectées à des fins productives en vue de répondre aux urgences conjoncturelles et aux besoins de reconstruction futurs. Comme les recettes en devises de ces pays dépendent d'une gamme limitée de produits primaires d'exportation, ils n'ont en définitive que des capitaux limités pour couvrir leurs besoins en investissements productifs.

Le développement durable, étant une combinaison de trois formes de capital (naturel, économique et social), il est logique de penser à modifier le système traditionnel de comptabilité publique basée uniquement sur les données économiques. C'est pourquoi en 1993, le Service des Statistiques des Nations Unies a proposé un nouveau système de comptabilité économique et environnementale. Par la suite, en 1994, le Département du Commerce des E.U.A. a publié un PNB vert qui incorpore dans la définition du capital les ressources naturelles et environnementales.

En 1996, la Banque Mondiale a mis au point une méthode de mesure de la richesse nationale d'un pays ou d'une région. Cet outil méthodologique permet de quantifier des choses qui n'étaient pas quantifiables auparavant : les minéraux et combustibles fossiles, les ressources ligneuses comme le bois, les fonctions forestières autres que la production du bois (chasse, loisir, tourisme), les terres cultivées et les pâturages, des aires protégées, les différents actifs et les ressources humaines. D'après les premières données recueillies, la richesse des principales régions du monde varie entre U.S. \$ 22 000 par habitant dans les pays de l'Asie du Sud ou de l'Afrique de l'Ouest et U.S. \$ 325 000 / habitant pour les pays de l'Europe ou de l'Amérique du Nord. Les pays de la Caraïbe ont accusé un chiffre de U.S. \$ 47 000 / habitant comme indice de richesse naturelle (Dixon et Hamilton, 1996).

Evidemment, ce qui peut se mesurer à l'échelle d'une région peut aussi l'être à l'échelle d'un pays. Il serait utile de mesurer la richesse nationale d'Haïti afin de suivre les pertes et les gains annuels. Le concept de services environnementaux est aussi difficile à cerner quand il s'agit de mesurer certains bénéfices indirects des forêts ou de la biodiversité. Certains sont toutefois mesurables. Par exemple, on sait que la forêt rend des services environnementaux, autres que la production du bois, lesquels sont évalués à entre U.S. \$ 112 et 145 par Ha. En utilisant un chiffre très conservateur de U.S. \$ 100 / Ha pour Haïti, il ne serait pas exagéré de dire que la Forêt des Pins (de 30 000 Ha au départ) aurait pu rapporter U.S. \$ 3 millions en services environnementaux sans compter la production du bois si elle n'avait pas été détruite. Dans le cas d'Haïti où il n'y a presque plus de forêt, les pertes cumulées le long des années pourraient atteindre des chiffres astronomiques.

La Commission du Pacifique Sud pour les Géosciences Appliquées (PACSU) a mis au point un indice de vulnérabilité environnementale. Selon la méthodologie retenue, trois aspects de la vulnérabilité de l'environnement ont été pris en compte : le niveau des risques ou des pressions sur l'environnement, la résistance de l'environnement à ces pressions (ou vulnérabilité intrinsèque) et le niveau de dégradation des écosystèmes (ou vulnérabilité extrinsèque).

L'indice requiert un total de 47 indicateurs dont 26 indicateurs de risque, 7 indicateurs de résistance et 14 indicateurs de dégradation mesurés sur une échelle allant de 1 à 7. Les indicateurs sont classés en données météorologiques, données géologiques, données biologiques et données anthropologiques et caractéristiques intrinsèques du pays (PNUE, 2002).

Comme on peut s'y attendre, les données manquent pour le calcul de l'indice de vulnérabilité environnementale pour Haïti. Il convient, en tout premier lieu, de conduire des enquêtes appropriées (enquêtes géographiques, hydrologiques, biologiques, chimiques, etc.) pour collecter les informations nécessaires. Il serait aussi souhaitable que les dispositions adéquates soient adoptées en vue de calculer un PNB vert et d'insérer les ressources naturelles et environnementales dans l'établissement des comptes nationaux.

Encadré

Identification d'un Indicateur de Vulnérabilité Environnementale pour Haïti (IVEH)

Le Concept

Il arrive un moment où la moindre goutte de pluie se transforme en catastrophe. Peut-on identifier ce seuil critique. Pourrait-on étendre le concept à d'autres menaces naturelles?

Les Antécédents Empiriques

Souventes fois, les gens disent qu'autrefois une pluie de 50mm pourrait passer inaperçue à Port au Prince, alors qu'aujourd'hui, elle peut causer des dégâts extrêmes.

D'autres affirment péremptoirement qu'à partir de 40mm, une pluie localisée peut causer des dégâts importants dans une zone donnée.

Ce disant, on fait référence à la vulnérabilité plutôt qu'à la menace car si la même chute de pluie cause des dégâts dans une zone A non dans une zone B, c'est que la vulnérabilité de A est plus grande que B.

La Signification du Concept

Si on dit qu'il arrive un moment où la moindre goutte de pluie se transforme en catastrophe, l'intérêt est centré sur la menace. La goutte ne peut se transformer en catastrophe que si la vulnérabilité du site a augmenté.

L'exemple des Gonaïves

La catastrophe enregistrée aux Gonaïves lors des inondations du 18 septembre 2004 est due à un concours de facteurs :

- a. une chute de pluie excessive couvrant plusieurs bassins versants à la fois
 - b. le grossissement subséquent des eaux de la rivière La Quinte alimentée elle même par ses nombreux affluents en crue également
 - c. le détournement des eaux de la rivière de leur lit naturel (mineur et majeur) détournement dû à une brèche (ou plusieurs brèches) en direction de la ville
 - d. l'absence ou le mauvais état du réseau de drainage notamment les drains de ceinture Biennac et de Bigot qui n'ont pas pu absorber les eaux vagabondes de la rivière en crue.
 - e. Le système d'alerte rapide n'a pas fonctionné
 - f. Les caractéristiques du site inondé (égouts – urbanisation anarchique – clôtures – obstruction des canaux)
 - g. Le niveau de préparation de la population (moyens économiques, types d'habitat, savoir-faire).
- Les points a et b concernent la menace. Les points c, d, e, f, g concernent la vulnérabilité.

Autrement dit, la menace est nécessaire et non suffisante pour avoir une catastrophe. Il faut un niveau élevé de vulnérabilité.

Les Paramètres Techniques

Le paramètre technique qui semble le plus correspondre à l'énoncé du concept est le Temps de Concentration (TC). Le TC est le temps que met une goutte de pluie pour arriver au point le plus bas du bassin versant en partant du point le plus haut.

Le TC fait intervenir tous les facteurs utilisés dans l'équation universelle de Perte de Sols de Wirsmaier. (pluie, pente, cultures, pratiques de conservation, etc). Mais il faut le calculer avec des données réelles.

Tous les bassins versants n'ont pas le même TC. Le TC permet, entre autres, de dimensionner les ouvrages d'art en tenant compte de leur durée de vie.

La Spécificité de l'Environnement

Certaines menaces environnementales comme les inondations, les cyclones, les incendies de forêt ne sont pas seulement porteuses de malheur et de deuil. On connaît les bienfaits des crues du Nil en Égypte, de la rivière Limbé et de l'Artibonite en Haïti. C'est ce que les paysans traduisent en disant :

« Nou pito mouri nan inondasyon pase nou viv nan sechrès. » Les cyclones ont une valeur biologique non négligeable dans le transport des semences de plantes et des animaux. Il en est de même des incendies de forêt (naturels) dont le rôle régulateur est bien connu. Les laves abandonnées par les volcans enrichissent les sols. La fertilité des sols d'origine volcanique fait l'objet de beaucoup de recherches en édaphologie.

C'est pourquoi, il est difficile de bien cerner les risques environnementaux. Par exemple l'absence de crues et non l'inondation est une menace pour les agriculteurs qui pratiquent les cultures de décrue. Aux Gonaïves, l'irrigation se fait également par étalement des crues de la rivière La Quinte. Ce qui augmente paradoxalement la vulnérabilité aux inondations alors que l'absence de crue constitue un risque de famine. Ceci dit, on ne peut mettre dans un même panier toutes les menaces et toutes les catastrophes naturelles.

Le Facteur Temps

Quand il y a une « agression » sur l'environnement à partir d'un phénomène naturel exceptionnel, il y a, certes, une réponse du milieu naturel. C'est ce qu'on appelle la capacité de filtrage ou de nettoyage s'il s'agit de pollution ou encore la capacité de régulation quand les cycles de l'eau, de l'azote ou les cycles biogéochimiques sont en cause. Ainsi quand les déchets arrivent à la mer, celle-ci a une certaine capacité de neutralisation de ces déchets. Passé un certain seuil, les coussins de régulation ne jouent plus ou encore les temps de réponse sont de plus en plus longs. Les déchets biodégradables sont transformés dans un temps très court. Le sol se régénère après deux ou trois siècles. Les déchets plastiques peuvent attendre 500 ans avant de se décomposer. Autrement dit, pour mettre le doigt sur « un point de cassure », il faut pouvoir dire combien de temps va durer « le mouvement d'absorption tranquille des chocs. » La nature joue avec le temps de façon extrême : la vitesse de la lumière comparée aux temps géologiques.

Le Facteur Population

Les catastrophes n'ont pas, évidemment, le même effet sur l'environnement que sur la population. Une vie humaine n'a pas de prix. Donc, les pertes en vies humaines ne peuvent point être comparées avec autre chose. Les dégâts matériels s'évaluent facilement sur le plan financier quoiqu'il soit plus difficile voire plus périlleux d'estimer les dégâts institutionnels non matériels. Avec un millier de morts et de disparus, la catastrophe du 18 septembre aux Gonaïves sort des limites des événements communs. On ne peut valablement faire de relation directe entre la menace pluie et le nombre de victimes sans faire intervenir la vulnérabilité du site et celle de population.

Conclusion

Il ressort de ce qui précède que trouver un indicateur composite de la vulnérabilité n'est pas chose aisée, que le temps de concentration demeure le meilleur indicateur pour apprécier la vulnérabilité des bassins versants. On ne peut faire plus simple.

Références bibliographiques

- Académie des Sciences Contamination des sols par les éléments traces : les risques et leur gestion. Rapport no. 42, Paris : Lavoisier Tec&Doc, 1998, 440 p.
- Boisvert M.A., Mayrand M.H. Étude sur le consentement à payer des populations pour un service d'assainissement des eaux usées : Port-au-Prince. Université de Montréal, Québec, 1999.
- BRGM-GERSAR-LGL SA. Étude des ressources en eau de Port-au-Prince. Volet ABC besoins en eau. Port-au-Prince, 1989.
- Collot G. Diagnostic de la législation de l'eau en Haïti. Rapport de synthèse de l'atelier sur la gestion et la législation de l'eau. Ministère de l'Environnement, Port-au-Prince, 1998.
- Covello V.T., Merkhofer M.W. Risk Assessment Methods. New York : Plenum Press, 1993, 318 p.
- Emmanuel E, Fanfan P.N., Louis R., Michel G-A. Détermination de la dose optimale de fluor de l'eau destinée à la consommation humaine de la région hydrographique Centre-Sud de la république d'Haïti. Cahiers Santé, 2002, 12 :241-245.
- Emmanuel E., Thermil K., Philippe-Auguste P.R., Metellus E., Saint-Hilaire P., Metellus F. Analyse de la situation de l'habitat en Haïti. Editions du LAQUE, Presses de l'Université Quisqueya, Port-au-Prince, 2000.

Emmanuel E. Water in Haïti, ressources and management : market imperfections and distorsions. In. Proceedings of the Water Environment Federation 70th annual conference and exposition, Chicago, October 18-22, 1997, pp 393-406.

Etienne S.P. Haïti, Misère de la Démocratie. CRESFED, l'Harmattan, Paris, 1999, 285p

Falkenmark M., Widstrand C. Population and water ressources : a delicate balance. Population Bulletin, Population Reference Bureau, 47, 1992.

Gadelle F. Le monde manquera-t-il bientôt d'eau? Sécheresse, 1995, 6:11-15.

INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques). Plomb et ses dérivés, in Fiche de données toxicologiques et environnementales des substances chimiques; Paris, 2002, 83 p.

Joseph Y.-F. Situation du secteur "Eau Potable et Assainissement au 31 décembre 2002. OPS/OMS (Organisation Panaméricaine de la Santé/Organisation Mondiale de la Santé), Port-au-Prince, 2003, 135 p.

LAVALIN Plan directeur de Port-au-Prince (évaluation de la population). MTPTC, PNUD, Haïti, 1988.

Lhérisson G. Les caractéristiques générales de l'agglomération de Port-au-Prince métropolitain. In: Holly G. (Ed.) Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Commission pour la commémoration du 250^e anniversaire de la fondation de la ville de Port-au-Prince, Port-au-Prince, 1999, pp 17-26.

MSPP (Ministère de la Santé Publique et de la Population). Analyse de la situation sanitaire - Haïti 1998. Imprimerie Henri Deschamps, Port-au-Prince, 1998.

OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Santé et logement principes directeurs. Genève, 1989.

OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Directives de la qualité pour l'eau de boisson. Critères d'hygiène et documentation à l'appui, Vol 2. Genève, 1986 ; pp 102-106.

Panayotou T. Gestion des ressources naturelles en vue d'un développement durable en Haïti. BDPA/SETAGRI. Port-au-Prince, 1990.

Polèse M. Économie Urbaine et Régionale, Logique spatiale des mutations économiques. Economica, Paris, 1994.

Rivière J-L. Évaluation du risque écologique des sols pollués. Paris : Association RE.C.O.R.D. - Lavoisier Tec&Doc, 1998, 230 p.

Rousseau M.-L.B., Joseph A.L., Bouchereau K.J. Amélioration des conditions de vie dans les quartiers précaires à Port-au-Prince : Analyse de différentes approches concernant le logement. In. Azael A. et Fièvre N. (Eds.) Décentralisation et développement local. Actes du Colloque International sur le Développement Local, Université Quisqueya, Port-au-Prince, 1998.

Suter G.W. Ecological Risk Assessment. Lewis Publishers, Boca Raton, FL, 1993, 538 p.

Tessier S. Les maladies de l'enfant liées à l'eau en milieu urbain. Cahiers Santé, 1992, 2 :77-84.

TRACTEBEL DEVELOPMENT Étude de l'alimentation en eau potable de Port-au-Prince. Bruxelles, 1998.

USEPA Framework for ecological risk assessment. Washington, DC: Risk Assessment Forum, U.S. Environmental Agency, 1992a, 161 p. (EPA/630/R-92/001).

Photos aériennes : environnement, urbanisation...

CHAPITRE 4

HAÏTI AUX PRISES AVEC DE GRANDS DANGERS

La thèse de A. SEN sur le bien-être individuel met l'accent sur l'importance des « capacités » des individus ou de leurs libertés substantielles qui dépendent de leurs traits personnels divers (âge, sexe, aptitudes physiques et mentales) mais également de la diversité de leur environnement de vie. La situation haïtienne de la période contemporaine permet de prendre la mesure de l'influence déterminante du deuxième facteur cité.

Si l'on se base sur des critères quantitatifs apparents comme le revenu per capita, la qualité de vie de l'Haïtien moyen est restée médiocre pendant les trois dernières décennies. Cela révèle l'importance du milieu environnant qui, dans le cas d'Haïti, a été traversé par des tendances contradictoires. Des processus de progrès comme des processus de recul ont été observés mais il s'est affirmé une nette tendance à une décapitalisation écologique, économique, sociale et politique. En clair, aucun processus important d'accumulation et à plus forte raison d'institutionnalisation n'a pu prendre corps. Ainsi, au cours de la période contemporaine le ménage (ou l'individu) haïtien a été placé dans une situation de vulnérabilité permanente en raison d'une adversité s'alimentant de sources diverses. Certaines parmi les plus stratégiques sont analysées dans les chapitres 2 et 3.

LES BOULEVERSEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT

Les problèmes induits par l'environnement sont maintenant devenus la priorité des priorités en Haïti parce que leur non-résolution hypothèque la pérennité ou même la diffusion de tout progrès qui aurait été réalisé dans les domaines économique et social. Le pays est au stade où beaucoup des problèmes de ce type se présentent comme des urgences du fait de la combinaison des effets des menaces et risques naturels et de ceux d'origine anthropique. Pour en donner une idée concrète, cette première section fait une présentation synthétique des deux grandes dynamiques environnementales influençant l'évolution de l'espace et de la vie dans ce pays.

A) Menaces et risques naturels

Haïti vit un ensemble de phénomènes naturels graves en raison d'abord de sa position dans la région Amérique Centrale / Caraïbe, une des zones de la planète les plus exposées à ces phénomènes dangereux selon les spécialistes. Dans la période du 20^{ème} siècle seulement, elle a eu à faire face en de nombreuses occasions à des cyclones et à des inondations à effets meurtriers de même que les périodes de sécheresse tendent à se multiplier sur une bonne partie de son territoire.

Des statistiques, reproduites ci-dessous, ont été réunies sur les cyclones traversant le pays de 1954 à 2001. Il apparaît que tous les départements ont été touchés mais la fréquence est la plus élevée dans le Sud, la Grande-Anse et le Sud-Est : soit l'ensemble de la presqu'île du Sud. Haïti est ainsi frappée tous les 2 à 3 ans par des cyclones, tempêtes ou dépressions tropicales. Mais, les données montrent qu'environ 80% d'entre eux se sont produits après 1954 et 44% de ceux-ci ont été enregistrés au cours des années 1990.

Fréquence des cyclones par département de 1954 à 2001

Département	Nombre de cas /Département	Fréquence (%)
☐☐ Sud	16	59
☐☐ Sud-Est	10	37
☐☐ Grand-Anse	12	44
☐☐ Ouest	8	30
☐☐ Nord	7	26

□□ Nord-Ouest	7	26
□□ Nord-Est	4	15
□□ Centre	3	11
□□ Artibonite	3	11
Nombre total de cas enregistrés	27	

Source des données : Ambassade du Canada

Les conséquences et dommages qui en résultent sont souvent graves et montrent l'intérêt de les documenter de manière plus systématique qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Voici quelques données réunies par l'Ambassade du Canada.

Conséquences des cyclones majeurs en Haïti

Date	Nom	Zones touchés	Vitesse (km/h)	Morts	Sinistrés
12/08/1915		Presqu'île du Sud tout entier	76	1600	-
1935		Sud, Sud-Est, Grande-Anse	-	2150	-
12/10/1954	HAZEL	Sud, Grande-Anse, PAP		410	250.000
3/10/1963	FLORA	Sud, Sud-Est	240	5000	
4/08/1964	CLEO	Zone des Cayes, Camp-Perrin, Arniquet	150	100	80.000
9/09/1966	INEZ	Sud, PAP, Marigot/Grand Goâve	120-190	480	67.000
13/11/1994	GORDON	Tout le territoire		1122	
12/09/1998	GEORGES	Tout le territoire		242	385.000

Source des données : Ambassade du Canada

Les inondations sont aussi un phénomène à effet dévastateur frappant régulièrement Haïti et se présentant comme une conséquence des systèmes dits porteurs d'eau à l'exemple des cyclones et des saisons pluvieuses. Depuis quelques années, elles tendent à s'aggraver en raison de l'augmentation du ruissellement lié au déboisement, des pratiques agricoles non conservationnistes, de la localisation et du type de construction et des infrastructures dans les zones urbaines.

Presque tous les départements du pays sont l'objet d'inondations mais certains le sont beaucoup plus que d'autres. C'est en particulier le cas pour l'Ouest (avec une fréquence de 36%), l'Artibonite, le Sud, le Nord et le Nord-Ouest. A l'intérieur de ces grandes régions, certaines zones connaissent périodiquement des situations désespérantes. Port-au-Prince et Cap-Haïtien qui ont connu durant les dernières décennies une croissance démographique spectaculaire en même temps qu'un déboisement accéléré des chaînes environnantes et un développement anarchique de l'habitat font face à une situation de ce type. Beaucoup de localités ou villes construites sur zone alluviale sont prédisposées à subir régulièrement des inondations ou des crues torrentielles. On cite souvent les cas suivants : Cap-Haïtien, Port-de-Paix, Cayes, Jacmel à Marigot, Gonaïves, St-Marc, Léogane, etc. Les cas d'inondations recensés à travers le pays montrent que trois catégories de zones sont à haut risque :

1. les zones côtières et basses : comme les Cayes, les plaines de Léogane et du Cul-de-Sac ;
2. les zones où le réseau hydrographique est dense ;
3. les villes dont la densité moyenne de la population est relativement élevée.

Bien entendu, les dégâts et préjudices occasionnés par les inondations sont assez importants. Les quelques statistiques disponibles montrent que dans les cas ayant affecté 5 zones- Cayes (1977,1986) ; Nord-Est (1984) ; la Gonâve (1986, 1987) ; Saint-Marc et Gonaïves (1986, 1987) - plus de 6.000 sinistrés ont été enregistrés à chaque fois.

La sécheresse est encore un autre phénomène naturel grave qui modèle le cadre de vie en Haïti en influençant directement l'évolution de l'agriculture, de la disponibilité en eau, de la production d'énergie électrique et des mouvements de population. Sur la base des régimes climatiques existants et de leur répartition sur le territoire, les spécialistes déterminent que les zones arides représentent un fort pourcentage (50%) du territoire national. On constate en outre une extension du processus de désertification à cause de l'accélération de la dégradation écologique - érosion des sols, réduction de l'épaisseur de la couche arable, tarissement des points d'eau - et de la réduction de la capacité de réponse des populations devant la multiplication de ces problèmes.

Du fait de ces situations, certaines zones du pays sont exposées à des sécheresses annuelles. On cite par exemple :

1. tout le Nord-Est et la partie Ouest du Département du Nord-Ouest ;
2. la partie Nord du Département de l'Artibonite : de Gonaïves à Anse-Rouge.
3. La zone haute entre le Département du Sud et la Grande-Anse : entre Aquin et l'Azile.

A l'exemple des systèmes porteurs d'eau, les sécheresses en Haïti ont aussi une périodicité qui tend à inquiéter. On a dénoté 10 sécheresses majeures de 1968 à 2000 et plus de 1,5 millions de personnes ont semble-t-il été affectées. Heureusement que souvent les sécheresses sont des phénomènes locaux ou régionaux mais certaines comme celles de 1974 et de 1975 ont eu une ampleur nationale.

B) La dégradation de l'environnement rural et urbain

Haïti est considérée par bon nombre d'observateurs comme l'un des pays où l'environnement est le plus dégradé au monde et ceci a de sérieuses implications pour son développement et l'évolution des conditions de vie des populations. Parmi les problèmes étudiés par les spécialistes, trois sont particulièrement graves : le déboisement, l'urbanisation anarchique et la dégradation des conditions d'assainissement de base.

Le déboisement est un processus ancien commencé sous la colonisation espagnole et surtout française qui a connu au 19^e siècle une étape d'intensification avec la coupe et l'exportation du bois : 2^{ème} produit d'exportation d'Haïti à l'époque. Deux périodes d'accélération ont marqué le 20^e siècle : celle de l'occupation américaine de 1915 /34 favorisant la remontée de l'Agro-Industrie sur la base de grandes exploitations et celle du Coup d'Etat de 1991/94 induisant une sur-utilisation du bois et du charbon de bois comme sources d'énergie du fait de l'embargo commercial.

Le principal facteur de stimulation du déboisement est dans le fait que le bois représente plus de 90% de la quantité totale d'énergie consommée par les ménages et les unités de production (blanchisseries, boulangeries, guildives, etc). Ce qui induit une consommation annuelle élevée estimée à 5,3 millions de m3 de loin supérieure à la productivité annuelle des formations forestières et agro-forestières estimée au niveau de 1,6 millions de m3. Ce déséquilibre s'est traduit par une réduction drastique de la superficie boisée du territoire : elle est passée de 21,6% en 1945, à 4% en 1986 et à 2% en 2000. Le déboisement a induit une dégradation accélérée des ressources naturelles sur quatre (4) angles souvent évoqués par les spécialistes.

Ce sont :

1. **La biodiversité** : avec des pertes importantes pour les principales essences forestières mais également pour la faune ;
2. **L'utilisation des sols** : selon les normes classiques de vocation des terres 54,7% des terres haïtiennes devraient être consacrées aux forêts alors que la couverture boisée est

très faible. Comme conséquence de ce déboisement combiné aux pratiques cuturales non adaptées, aux modes de terre et aux pluies saisonnières violentes, l'érosion est très forte et extensive ;

3. **Les déficits hydriques** : ils prennent plusieurs formes : réduction des débits des cours d'eau qui passent à un régime torrentiel ; baisse du régime d'eau dans les systèmes d'irrigation, baisse de la pluviométrie induite partiellement par le niveau de désertification ;
4. **La désertification** : les spécialistes estiment que les risques sont élevés pour Haïti. Les zones les plus en danger sont : la presqu'île du Sud, les montagnes de l'Artibonite, du Plateau Central et du Nord.

L'expansion démographique et l'accélération de la crise agricole au cours du dernier quart de siècle ont propulsé Haïti dans des mutations urbaines importantes avec le rôle dominant de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince et la multiplication des bidonvilles. Alimentée par une migration de ressources diverses provenant de toutes les régions du pays, la capitale connaît un processus d'hyper concentration des activités économiques et sociales, des entités publiques et privées. On estime qu'elle concentre aujourd'hui plus de 25% de la population totale du pays et environ 70% des entreprises en fonctionnement. La bidonvilisation est un phénomène beaucoup plus récent que ce qu'on appelait déjà au 19^e siècle la « République de Port-au-Prince ». Mais, dans les deux cas l'influence de l'amplification récente de l'exode rural est patent. Dans les années 1980, les zones urbaines à risque représentaient déjà 25% de la population de quelques capitales de Département y compris Port-au-Prince. Au cours de la dernière décennie, le phénomène a pris une proportion démesurée de sorte qu'à la bidonvilisation classique s'est associée la marginalisation progressive des anciens quartiers des classes moyennes des « grandes villes ».

Cette urbanisation anarchique est responsable de beaucoup de maux dont souffrent actuellement les villes haïtiennes. Par exemple, l'explosion démographique qui stimule le processus a entraîné une demande énorme de terrains d'habitation et de logements favorisant la congestion urbaine. D'où, la fuite des centres urbains par les riches et moins riches et la colonisation d'espaces voués autrefois à l'agriculture. Ce mouvement d'urbanisation est responsable de phénomènes encore plus graves de pollution prenant ces formes :

1. Gestion défectueuse des ordures ménagères, entraînant une insalubrité permanente des villes ;
2. Faiblesse de la latrinitisation en milieu rural comme en milieu urbain avec des taux respectifs de 16% et 43% : cela s'accompagne d'une pollution des sources et des nappes ;
3. Inexistence de système centralisé de traitement des eaux usées : dont la stagnation est source de pullulation des moustiques ;
4. Pollution de l'eau et des sols en raison de causes diverses comme : proximité des maisons d'habitation, non-traitement des eaux usées, surexploitation et remontée des nappes saumâtres, faible culture de la propreté.

L'ADVERSITÉ ÉCONOMIQUE

En considérant les trois dernières décennies comme cadre temporel et en se basant sur les tendances de l'évolution du PIB, il se dégage très clairement 4 sous-périodes : 1970/81 ; 1981/94 ; 1994/2000 ; 2000/2004. La première et l'avant-dernière se caractérisent par l'existence de processus de croissance tandis que les deux autres sont l'objet de processus de crise grave. Cette diversité n'empêche pas, cependant, que le point commun de ces sous-périodes est de n'avoir pas été des moments où de **larges opportunités économiques** ont été générées au bénéfice du ménage haïtien qu'il soit localisé en ville ou à la campagne. Cette situation de blocage provient de plusieurs facteurs stratégiques dont en premier lieu la vulnérabilité de l'économie familiale paysanne à partir de laquelle s'est édifiée l'économie haïtienne. L'analyse se focalisera par la suite sur les circonstances et mécanismes qui ont gêné le plein exercice de trois droits économiques importants représentant quelques uns des « biens premiers » de J.Rawls. Ce sont : la liberté d'entreprendre des activités économiques quelconques, l'accès au travail, l'accès aux biens et services essentiels. Cette double analyse remplit une fonction essentielle qui est de mettre en

relief les situations variées en Haïti de ces trois catégories d'agent économique : l'entrepreneur (petit, moyen et grand), le travailleur et le consommateur.

A) La vulnérabilité de l'économie familiale paysanne

L'histoire du pays est marquée par la constitution du jardin familial. Son économie est construite autour de l'exploitation agricole familiale ou sous la forme du petit commerce. Dans ces conditions de repli familial, les gens ont peu de titres négociés et une tradition de formation des titres sur la base de la coopération. La forme initiale de constitution des titres au sein de la familial et contre la volonté des dirigeants du pays peut être une entrave à la constitution d'autres formes de titre ou de capital. La vulnérabilité de l'individu est liée au fait que la satisfaction des besoins dépend de la contribution de l'économie familiale, besoins actuels dont l'ampleur est une des causes de vulnérabilité des familles face à la pauvreté.

Selon des recherches menées dans l'agriculture haïtienne, le paysan structure son exploitation en trois jardins : le jardin A plus productif, ayant un couvert boisé, situé autour de la maison, le jardin B un peu plus éloigné de la maison avec des cultures moins érosives et le jardin C constitue des terres les plus éloignées et exploitées avec peu de soin. L'agencement des trois jardins se fait avec le souci d'utiliser au mieux les ressources productives et de garantir la sécurité de la famille avec des techniques de production très archaïques. Mais, la combinaison forme un modèle vulnérable. La qualité des sols du jardin C tend à se dégrader. Les différents espaces n'ont pas un besoin identique à être protégés contre le déboisement et les risques naturels.

Le modèle agricole du paysan n'est pas en soi porteur de vulnérabilité pour le bien être de la famille. Les différents jardins assurent une certaine optimalité dans l'utilisation des facteurs de production : l'usage plus grand de la force de travail dans les jardins proches de la maison permet de maximiser le temps de travail utile. Le temps des trajets entre maison et jardin est limité. Cependant, l'évolution du modèle conduit la famille vers la vulnérabilité sous l'effet de l'augmentation de la population et de l'évolution des besoins en Haïti.

La priorité donnée à l'alimentation prime au sein de la famille. Le jardin boisé tend à disparaître avec le besoin de terres déboisées devant produire des céréales pour nourrir plus de bouches. De plus les lois sur la succession entraînent un émiettement du domaine et avec le temps le déclin progressif du jardin boisé. L'indivision aboutit au pire. Le jardin boisé est saccagé. Le morcellement des terres, l'indivision, la perte de la productivité des sols dénudés de tout couvert boisé, le choix progressif en faveur d'une agriculture saisonnière nécessitant de l'eau, et la famille de plus en plus nombreuse, sont autant de facteurs qui aggravent la vulnérabilité de l'économie familiale. Le modèle évolue vers la coupe du bois, la dégradation du capital foncier et la détérioration de l'outil de production des ménages.

N'importe quel aléa naturel même de faible ampleur est de nature à entraîner une baisse drastique des capacités du ménage et des conséquences néfastes pour l'exploitation familiale. Le système n'a de recours à son impasse que si une partie de ses membres se trouvent placée dans des activités productives localisées à l'extérieur de l'exploitation. Le maintien de la capacité du ménage à rester au-dessus de la ligne de la pauvreté dépend de l'émigration ou du placement de certains de ses membres dans d'autres activités économiques. C'est dans ce contexte que l'on note la perte de motivation des jeunes pour l'agriculture et la recherche d'un apport monétaire à l'extérieur de l'exploitation familiale ou dans des activités économiques non agricoles. À ce stade, la vulnérabilité s'étend de l'espace de l'économie familiale à un autre espace.

On peut déceler des stratégies de réponse des ménages à leurs difficultés économiques qui sont des facteurs de vulnérabilité au niveau de l'exploitation familiale et de toute la société : la scolarisation des enfants et l'émigration interne. La scolarisation des enfants devient un besoin dont les parents ont pris conscience. Au-delà de l'école primaire, les enfants s'intéressent à la formation professionnelle et à l'université. Mais les moyens engagés par les pouvoirs publics pour répondre à de tels besoins sont limités. C'est le parent qui doit assumer les besoins nouveaux de jeunes. La vulnérabilité vient du fait que les richesses tirées de l'économie familiale afin de

satisfaire ces besoins rendent les parents incapables d'accumuler.

En fait, une économie centrée autour des activités familiales est marquée par des interactions sociales et des interventions limitées de l'Etat. En principe, l'autorité est absente pour garantir des ententes réalisées au sein de la famille. Une économie fondée sur la famille fait face au manque d'une autorité capable de coordonner les échanges. Ce manque se fera sentir en Haïti au niveau des stratégies d'allocation des ressources de l'exploitation familiale.

Ne pouvant pas opter pour des ententes collectives, les gens s'appuient sur des formes d'organisation précaires. Ils s'engagent dans le petit commerce où il est difficile de passer de l'échange simple à des ententes qui portent sur la durée. Les interactions multiples ne sont pas appuyées par une autorité servant à assurer un minimum de confiance, à limiter les aléas et régler les conflits divers amenés par les activités collectives. Toute défaillance du marché peut conduire à une crise. La vulnérabilité est le signe du déficit de l'Etat, dont l'action ne permet d'éviter le choc ou de stabiliser une situation de crise.

En fait, une économie reposant sur une multitude de petits producteurs indépendants peut faire face à une absence de réseaux de relation constitués et d'une autorité capable de coordonner les décisions des agents économiques et de pallier aux défaillances individuelles. Les titres à l'échange ouverts sont ceux qui s'acquièrent sur le marché. Les titres à l'échange ne sont pas négociés. La qualité de ces titres peut dans certains cas se révéler inadéquate par rapport aux besoins des gens. Ces titres ne donnent pas accès à de réelles opportunités par rapport aux besoins des gens.

B) Nouvelle politique économique et développement des opportunités d'affaires

La nouvelle politique économique symbolisée par l'ouverture économique d'Haïti a en vue deux objectifs prioritaires : la réduction du niveau de l'inflation mais surtout la création d'un grand secteur d'exportation. Celui-ci doit résulter de l'impact de la libéralisation sur la création d'opportunités pour les agents économiques dans les branches exportatrices agricoles et industrielles. Le vecteur de ces transformations serait le processus de modification des prix relatifs induite par le développement plus libre des importations et exportations. Selon les informations disponibles, les résultats ont été tout à fait différents tandis qu'on a constaté le développement de certains effets pervers.

La première chose à rappeler concerne la mise en œuvre effective de cette politique de libéralisation commerciale. Elle a été modulée en deux phases : une première avec le démantèlement du système de protection en place et l'ouverture de tous les ports ou commerce extérieur (Année 1986/87) et une deuxième se traduisant par la disparition totale des contingentements agricoles, l'abaissement des tarifs douaniers jusqu'à 5-10% et le lancement de processus de libéralisation financière (période 1995/96). Abordons maintenant l'analyse de l'impact de cette politique libérale.

Si l'on consulte les données de la 2^{ème} colonne du tableau sur l'ouverture économique, on constate que les importations en ont été les principaux vecteurs et non les exportations. On a ainsi assisté à un processus de « **substitution aux productions** » agricoles et industrielles se traduisant d'abord par une croissance importante de leurs importations. Ce que démontre les données tirées de rapports de la **BRH** et de la **CEPAL** pour les années les plus récentes.

Evolution des importations par groupe de produits depuis les années 1980.

	1983/87		1989/1990		1996/97		2000/01	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1)Prod. Alim. Bois et Tabac	84,9	20,8	68,1	20,4	218,4	28,9	307,1	27,1
2) Articles Manufacturés	178,8	43,9	132,7	39,9	277,6	36,7	399,7	35,2
3)Autres Produits	143,5	35,3	131,4	39,7	260,2	34,4	428,1	37,7
TOTAL	407,2	100	332,2	100	756,2	100	1.134,9	100

Sources des données :BRH/ CEPAL

Ouverture sur l'Extérieur de l'Economie haïtienne

En %	X / Y	X + M/Y
<u>1^{ère} sous-période</u>		
□□ 1975/76	13,3	38,0
□□ 1977/78	14,9	35,7
□□ 1979/80	15,1	37,4
□□ Moyenne	14,4	37,0
<u>2^{ème} sous-période</u>		
□□ 1985/86	8,7	25,1
□□ 1987/88	8,3	23,8
□□ 1989/90	5,2	15,2
□□ Moyenne	7,4	21,4
<u>3^{ème} sous-période</u>		
□□ 1995/96	6,3	32,1
□□ 1997/98	9,9	36,5
□□ 1999/00	12,7	46,1
□□ Moyenne	9,6	38,2
<u>4^{ème} sous-période</u>		
□□ 2000/01	8,3	38,4

Sources des données : BRH / IHSI / CEPAL

Ces données attestent qu'un marché important de produits s'est formé en Haïti autour des deux groupes de produits cités et surtout le processus global d'ouverture va modifier profondément les conditions d'exercice du droit d'entreprendre à la campagne comme en ville. **Le principal facteur de changement est que l'interconnexion avec les autres libertés s'aggravera dans le monde rural alors qu'elle connaîtra de légères améliorations dans le monde urbain.**

1) Des bouleversements limités du monde économique rural

Remarquons qu'avant la politique de libéralisation, les paysans avaient opéré un recul progressif du sous-secteur traditionnel d'exportation symbolisé par le café. On invoque souvent deux séries de causes : l'effet de la pression démographique sur la répartition des parcelles entre les cultures vivrières (secteur protégé) et les cultures d'exportation alors que la répartition des revenus bénéficie beaucoup moins aux paysans qu'à l'Etat et aux intermédiaires urbains. La politique d'ouverture économique aboutit apparemment aux mêmes résultats par rapport cette fois-ci à la production vivrière locale puisque les paysans opèrent également un retrait de ce sous-secteur. Pourquoi ce nouveau processus de régression économique ?

A la base, il y a les conditions concrètes de fonctionnement de l'agent économique productif rural faites des entraves stratégiques suivantes :

- la parcellisation des sols ;
- la faiblesse des rendements au niveau des exploitations ;
- le coût élevé et la faible disponibilité du crédit agricole ;
- l'insuffisance des systèmes d'irrigation ;
- l'inadéquation et le manque de routes secondaires agricoles ;
- le faible contrôle du paysan sur la répartition du revenu agricole.

Signalons que les deux premiers facteurs sont influencés fortement et directement par les décisions prises par le producteur paysan alors que les autres sont déterminés essentiellement par les conditions externes des exploitations agricoles. Avec le programme économique du gouvernement en 1986/87, il intervient un nouveau facteur structurel sous la forme de prix de produits agricoles importés plus faibles que ceux des produits locaux alors que les anciennes entraves n'ont connu renversement de tendance à l'exception d'une seule. En effet, les taxes à l'exportation ont été toutes supprimées mais l'impact a été négligeable si bien que le déclin de la production d'exportation s'est poursuivi de même que celui de la production vivrière. Par contre, un certain nombre de ruraux pour ne pas être trop victimes des transformations en cours chercheront à profiter des opportunités se développant dans la commercialisation des produits alimentaires importés. Cette nouvelle tendance est un des vecteurs du renforcement du **mouvement de tertiarisation de l'économie rurale**.

A la 2^{ème} phase du programme d'ouverture économique à partir de 1995/96, des mesures d'accompagnement sont mises en œuvre par les pouvoirs en place. Elles se dénomment : politique de réforme agraire ; politique de subvention des prix des engrais ; promotion plus active de crédit agricole par la mise en place d'un système de partenariat secteur public/ secteur privé ; amélioration de systèmes d'irrigation ; réhabilitation de routes secondaires agricoles.

Cet ensemble de mesure montre une tendance à assurer une meilleure interconnexion des droits économiques du paysan haïtien par l'amélioration des biens publics ou de l'accès à l'espace d'acquisition des biens privés. Pourtant, ces nouvelles conditions faites au secteur agricole n'ont pas permis ni de faire face à la compétition des produits agricoles importés bon marché ni d'avoir une orientation plus prononcée de l'économie agricole vers l'exportation. Le problème posé est double : dans la plupart des cas ces politiques publiques ont été très déficientes et d'une ampleur trop faible. En réalité, elles ne se sont pas présentées comme l'expression d'une volonté ferme d'assurer un redémarrage vigoureux du secteur agricole de sorte que le déclin agricole s'est poursuivi et a créé le lit aux deux processus de tertiarisation rurale et d'exode rural.

2) Des bouleversements significatifs dans le monde économique urbain

La situation qui s'est développée dans le monde urbain à la suite de la politique de libéralisation présente un contour nettement plus complexe que dans le monde rural. Pour la longue période démarrant avec la chute du régime des Duvalier, on voit le déclin agricole s'accompagner d'un affaissement très net de l'industrie manufacturière tandis que trois groupes d'activités privées se sont affirmés de manière significative par rapport aux années 1980 : la Construction, les Services Financiers et les Services à la Collectivité. Plusieurs groupes de facteurs doivent être analysés

pour arriver à une explication claire du comportement des agents économiques à la base de ces évolutions.

En premier lieu, il faut souligner l'influence de la pression démographique urbaine longtemps plus forte qu'à la campagne. Elle implique que relativement plus de gens nouveaux désirent s'engager et compte tenu du niveau plus élevé du revenu moyen la propension à investir tendra à augmenter.

Les nouveaux investisseurs et les anciens devront toutefois compter avec deux **systèmes de facilitation** :

1^o) le système des biens publics :

- 1 Infrastructures routières et portuaires ;
- 2 Infrastructures énergétiques ;
- 3 Infrastructure de télécommunication ;
- 4 Sécurité Publique ;
- 5 Eau et Assainissement de l'environnement ;
- 6 Banque Commerciale Publique...

2^o) le système d'appui sous contrôle privé

- 1 Banques Commerciales ;
- 2 Banque de Développement : **SOFIDES, FHD, FDI** ;
- 3 Caisses d'Epargne et de Crédit ;
- 4 **ONG** financières ;
- 5 Centres de formation en comptabilité et gestion ;
- 6 Centre de formation professionnelle et technique.

Evolution en % de la composition du PIB non agricole depuis 1980.

	1980	1990	1995	1997	2000
□□□ Industrie manufacturière	27,5	22,1	10,2	9,9	9,7
□□□ Construction	8,1	8,5	13,0	15,9	18,1
□□□ Services économiques de base	3,7	4,7	4,3	4,2	4,5
□□□ Commerce	28,1	24,8	19,5	18,5	18,3
□□□ Services financiers et assimilés	7,4	7,9	11,2	10,9	19,5
□□□ Services à la Collectivité	4,2	5,3	6,8	6,5	6,2 (+999)
□□□ Services non marchands	14,4	17,0	24,4	23,1	15,1
□□□ Divers	6,6	9,7	10,6	11,0	8,6

Source des données : CEPAL

Le premier système a diversément évolué selon les facteurs en cause. L'évolution en dent de scie de la crise des finances publiques, la réduction drastique de l'aide publique au développement de 1986/87 à 1993/94 et la mauvaise gestion publique ont affecté très négativement les quatre premières composantes. D'un autre côté, la politique de remise en cause des monopoles publics n'a pas débouché apparemment sur une baisse des coûts mais les entreprises acheteuses ont dû faire face à des surcoûts sous forme d'acquisition de biens et services de substitution rendus disponibles par le secteur privé à des prix élevés. Dans certains cas, le manque de moyens pour assurer la couverture de ces surcoûts entraîne la disparition pure et simple des entreprises surtout dans le groupe des **PME**. Globalement, donc, le fonctionnement du système des biens publics dans le contexte de crise générale et de la nouvelle politique d'ouverture économique et de libéralisation a pénalisé le monde des entreprises quelque soit leur taille.

Selon les informations disponibles, le système d'appui sous contrôle privé lucratif et non lucratif

semble avoir joué un rôle plutôt positif. Particulièrement, on doit noter que la libéralisation du marché des devises et du marché financier a constitué de puissants stimulants de croissance pour les services financiers comme le secteur bancaire et le secteur des coopératives. En même temps, au cours de la dernière décennie on a vu l'émergence d'un sous-secteur d'**ONG** financières. Ces deux nouvelles situations ont stimulé le crédit aux entreprises dont l'évolution est reflétée par les données qui suivent.

Evolution du crédit bancaire ou privé				
En %		1998	1999	2001
□□□	Consommation	12,2	9,5	10
□□□	Commerce de gros et de détail	34,2	35,0	36,2
□□□	Industrie manufacturière	20,6	19,8	19,1
□□□	Immobilier résidentiel et commerciale	12,2	14,3	14,0
□□□	Divers	20,8	21,4	20,7

Source des données : CEPAL

Le Commerce et l'Immobilier semblent avoir été particulièrement favorisés par la nouvelle situation. Ce qui semble confirmer la croyance courante en leur meilleure rentabilité par rapport aux autres secteurs. Toutefois, il faut remarquer qu'avant 1986/87 le système d'appui sous contrôle privé était orienté principalement vers le soutien aux Grandes et Moyennes Entreprises. La nouvelle situation des années 1990 introduit un changement en faveur des **Micro-entreprises** surtout avec le développement de mécanismes incitatifs orientés vers le commerce des femmes. Les conditions particulières de la **Petite Entreprise** ne semblent pas avoir été prises en compte même si elle a pu profiter des nouvelles conditions du crédit dans le pays. De toute façon, avec l'aggravation de la crise politique à partir de 2000 et la montée rapide de l'insécurité la mobilisation de ces « avantages » deviendra très difficile et le « monde des affaires » retombera dans une situation de marasme semblable à celle de la période du Coup d'Etat.

C) La précarisation de l'accès à l'emploi au cours des dernières décennies

Les bouleversements économiques analysés antérieurement ont entraîné des changements dans la manière dont se pose le problème de l'emploi à l'échelle nationale. Plus précisément, différents processus de précarisation se sont développés mais leurs caractéristiques ont eu tendance à dépendre de la structure des titres à l'échange des ménages ruraux et des ménages urbains. C'est pourquoi l'identification des processus de précarisation se fera à partir de plusieurs critères : la durée de la période de travail, l'âge, le sexe, la formation, la répartition par catégorie socioprofessionnelle, la pluri-activité et le chômage.

1) La tendance à la baisse du taux d'activité

Les données tirées des deux Enquêtes Budget-Consommation des Ménages de 1986/87 et de 1999/00 permettent de tracer l'évolution du taux d'activité(défini par le **BIT** comme le rapport des actifs occupés et des chômeurs sur la population en âge de travailler). Il apparaît une différenciation des taux en fonction du milieu de résidence et ces évolutions sont reflétées par le petit tableau qui suit.

En premier lieu, on note une baisse dans la **demande effective d'emploi** dans le pays en parallèle avec la baisse du potentiel de création d'emplois que les analyses antérieures ont établie. Cette régression globale s'accompagne d'un certain tassement dans le milieu rural alors que le déclin est plus manifeste dans l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince et encore plus dans les villes de province. Cela nous porte à considérer séparément les situations des milieux ruraux et urbains.

Taux d'activité selon le milieu de résidence

En %	Aire Métropolitaine	Autre Urbain	Rural	Ensemble du Pays
□□ 1986/87	53,4	48,8	59,4	57,2
□□□ 1999/00	49,0	43,5	59,3	54,5

Source : IHSI/Enquête Budget Consommation des Ménages 1999/00

2) Les formes rurales de précarisation

Le niveau plus élevé du taux d'activité pour les deux années – 1986/87 et 1999/00 – dans le milieu rural n'a pas forcément une cause économique comme un meilleur fonctionnement du marché du travail car selon toute probabilité la création d'emploi a été un processus plus dynamique en ville et particulièrement à la capitale. Il faut y avoir plutôt un effet de la durée de la vie de travail des ruraux. Relativement aux citadins, la leur est assez longue puisque l'enfant paysan travaille dans une proportion significative (17,8% en 1986/87 pour les 10 – 19 ans) et il en est de même des vieux. Les taux d'activité selon les groupes d'âge semblent toutefois s'être modifiés au cours du temps comme les données de 1999/00 le montrent pour les jeunes alors qu'on assiste à une augmentation pour les groupes d'âge intermédiaires et chez les « plus de 65 ans ». Cette évolution est sans doute la résultante de l'accélération de la scolarisation qui débouche ainsi sur une intensification de la vie de travail des autres groupes d'âge. Comme quoi le bonheur des uns fait le « malheur » des autres.

La configuration des emplois en milieu rural permet d'affirmer que l'on est en présence d'un monde peu dynamique. En premier lieu, il faut remarquer que les emplois traditionnels de l'agriculture et de la pêche marquent toujours fortement le milieu rural avec un taux de participation de 69%. Ensuite, viennent les métiers traditionnels du Tertiaire comme le Commerce de sorte que les métiers du sous-secteur manufacturier occupent une place marginale. En clair, les emplois faiblement productifs dominent largement à la campagne. Cette faiblesse de modernisme est reflétée également par la répartition des catégories socioprofessionnelles. En effet, on note le poids écrasant des travailleurs indépendants (75,2%) symbolisant la pérennité des exportations parcellaires paysannes et un rôle non négligeable des aides familiaux (10,1%). Avec cette répartition, on n'est donc pas étonné de voir que les salariés jouent un rôle faible (13,1%) dans les catégories socioprofessionnelles. Une chose qui particularise encore le milieu rural est la **pluri-activité** qui témoigne de la nécessité pour les ruraux devant les conditions difficiles d'existence d'obtenir des revenus complémentaires par la diversification de leurs activités. Environ 21% des actifs occupés du monde rural déclarent être dans cette situation. Mais, la pluri-activité concerne beaucoup plus les hommes que les femmes.

Les analyses antérieures ont montré que pour comprendre la situation de l'emploi en milieu rural les mots importants sont : durée de la vie de travail, emplois peu productifs, pluri-activité et travailleurs indépendants. Si l'on y réfléchit, on voit que ces expressions matérialisent deux formes de mobilisation de ressources : l'utilisation de la force de travail et l'utilisation du capital-terre. **Leur point commun est de n'avoir pas été l'objet la plupart du temps d'une forme de mobilisation complexe ou intégrant un processus de progrès technique. C'est là la raison essentielle de la précarisation rurale.**

3) Les formes urbaines de précarisation

L'emploi dans le milieu urbain présente des caractéristiques assez différentes du milieu rural mais la précarité affirme toujours fortement sa présence. Une note positive d'abord : les jeunes et les vieux éprouvent beaucoup moins le besoin de travailler de sorte qu'ils affichent des taux d'activité moins élevés. Cela se comprend aisément car le taux de scolarisation est encore plus élevé dans les villes alors que les personnes âgées jouissent de meilleures conditions de vie.

Le milieu urbain tranche également avec la configuration des emplois par branche économique.

Par exemple, les emplois secondaires marquent la vie de travail des milieux urbains et bien évidemment c'est particulièrement vrai pour la capitale du pays où le Secondaire fournit environ 22% des emplois créés. Mais, le Tertiaire joue le rôle le plus déterminant avec un taux de participation de 65,6% pour les villes de province et 76,6% pour Port-au-Prince. Dans ce groupe, il faut noter que la plupart des gens travaillent dans le commerce ou exercent des emplois domestiques ou de services à la collectivité. En dépit donc d'un certain modernisme des emplois urbains, c'est une affirmation sans conteste de la tertiarisation qui tend même à s'amplifier puisque de 1986/87 à 1999/00 les emplois tertiaires passent d'un taux de 72% à 77%. C'est le même phénomène de domination des emplois faiblement productifs ou de qualité médiocre qui se reproduit cette fois-ci au niveau urbain.

Cette tendance est confirmée si l'on considère la répartition des actifs occupés par catégorie socioprofessionnelle en milieu urbain. La note positive est que le poids des salariés apparaît nettement plus important : 37,1% pour les villes provinciales et 47,4% pour Port-au-Prince à côté des 13% du milieu rural. Remarquez que parmi les salariés le groupe qui se détache est le monde des employés et ouvriers. Là s'arrête le « modernisme » des catégories socioprofessionnelles. Comme dans le milieu rural, la précarité se présente sous la forme du travailleur indépendant mais son poids est moins important : 55% dans les villes provinciales et 48,7% à Port-au-Prince en 1999/00 au lieu des 75% du milieu rural. Remarquez toutefois qu'en 1986/87 le taux de la capitale n'était que de 42,3%. Comme quoi si la situation économique ne s'améliore pas, le risque est grand que les emplois précaires dominent largement tous les espaces économiques du pays.

Le dernier indicateur de précarité sur lequel on doit porter l'attention est le chômage ouvert. Selon les données disponibles, il est une réalité très palpable à Port-au-Prince et dans les villes provinciales tandis que le sous-emploi domine la campagne. Il touche avec une certaine intensité beaucoup plus les jeunes et les femmes. Le premier groupe est concerné dans les groupes d'âge de 15 – 19 ans (taux global de 14,4), et de 20 – 24 ans (taux global de 19,9).

Dans l'Aire Métropolitaine, les taux pour ces groupes sont explosifs soit respectivement 41,4% et 46,3%. Pour les femmes, la situation est aussi dangereuse. Les statistiques sur la capitale sont sans appel. Soit :

Chômage dans l'Aire Métropolitaine en 1999/00

	Femme	Homme
□□□ 15 – 19ans	43%	39,5%
□□□ 20 – 24 ans	44,4%	48,7%
□□□ 25 – 29 ans	30,3%	23,8%

Les formes urbaines de précarisation de l'emploi tendent donc à se différencier des formes rurales par le fait que les ressources nécessaires pour créer le travail ne sont plus « capital-terre » et « force de travail brute » mais beaucoup plus « force de travail aménagée » et capital monétaire. La faible disponibilité de ces deux facteurs stratégiques constitue un élément explicatif du chômage plus important des jeunes et des femmes. Comme quoi, créer un emploi en ville implique une plus grande mobilisation de ressources qu'à la campagne.

D) Les difficultés d'accès aux biens essentiels

Les analyses antérieures ont cherché à mettre l'accent sur les conditions générales problématiques dans lesquelles évoluent les producteurs de biens et services et les travailleurs en Haïti. Cette section veut attirer l'attention sur les difficultés rencontrées par les consommateurs dans leurs possibilités d'accès aux biens essentiels. Pour se faire, il faudra d'abord prendre la mesure de la situation avant d'aller à la recherche des éléments explicatifs concernant les caractéristiques des revenus des ménages et les conditions économiques qui ont affecté leur pouvoir d'achat.

1) Etat de la situation

Si l'on utilise l'Indice de Masse Corporelle comme indicateur à l'exemple de l'ECVH de l'IHSI, l'état nutritionnel de la population adulte apparaît normal à un taux de 66%. Ce taux est à peu près

semblable dans les trois grands milieux de résidence : Aire Métropolitaine de PAP, Villes de Provinces et Milieu Rural. Mais, on peut noter que les cas de gravité doublent de la première à la dernière zone et que le taux de diversité de la nourriture est 2 fois plus élevé à la capitale (63,7%) par rapport au monde rural (31,1%). Ces dernières données tendent donc à établir un processus de différenciation à l'avantage du monde urbain.

Les autres biens et services essentiels pour lesquels les ménages se mobilisent sont dans l'ordre : les soins médicaux (à 66 %), la formation des enfants (à 63,4%), l'achat des habits (24%), l'achat de la viande et du poisson (18,4%). Pour ces biens, le comportement du consommateur est uniforme dans tous les milieux au sens d'un « respect exemplaire » de la hiérarchie des biens. Toutefois, les taux sont nettement plus faibles dans le milieu rural par rapport aux deux autres zones.

Ces données concernant l'alimentation et les autres biens essentiels traduisent la réalité de la carence à tous les niveaux. Elles montrent également que le ménage haïtien d'aujourd'hui est autant préoccupé par les besoins alimentaires de base que par des services indispensables à l'allongement de l'espérance de vie et à la formation de l'esprit.

2) Rôle des revenus

Pour apprécier l'influence des revenus sur l'accès aux biens essentiels plusieurs paramètres rentrent en ligne de compte. On s'intéresse particulièrement à ces quatre facteurs : milieux de résidence, branche d'activités générant les revenus, type de famille, niveau d'étude.

Les analyses antérieures ont établi que la demande de biens et services de la part des ménages varie avec le milieu de résidence. La première série de causes à invoquer est la configuration des revenus influencée par plusieurs facteurs dont en premier lieu l'environnement géographique. En effet, les zones rurales où la situation est très préoccupante affichent des revenus qui sont dans la grande majorité des cas très faibles. Pour l'ECVH, on trouve que 71,6% des ménages qui y vivent génèrent des revenus qui sont au plus égaux à 10,000 gdes/an : soit un niveau légèrement inférieur au salaire minimum journalier de 36 gdes. Par opposition, 18,4% des ménages de l'Aire Métropolitaine de PAP sont dans cette situation.

Un des éléments explicatifs de ce processus de différenciation est le type d'activité qui prédomine dans ces différents milieux. Par exemple, 77,6% des ménages travaillant dans le secteur primaire perçoivent des revenus de misère alors que les ménages qui sont dans le groupe d'activités Ind. Manufactures / Electricité / Construction reçoivent des rémunérations en général supérieures à 10,000 gdes / an. D'ailleurs, les ménages qui travaillent dans des activités urbaines comme les services à la Collectivité ou les Services Domestiques touchent également des revenus qui tendent à se situer à un niveau plus élevé que dans les zones rurales.

Les niveaux de revenu et par ricochet les possibilités d'accès aux biens essentiels sont influencés fortement par les caractéristiques sociales des ménages. C'est par exemple, les familles sans enfants qui constituent le gros des « troupes » de ménages à revenus inférieurs ou égaux à 10,000 gdes / an. On a une situation différente pour les ménages classés comme étant des « familles élargies ». Comme quoi, plus la taille est importante mieux on peut garantir l'accès à une meilleure qualité de vie. Le niveau éducatif du chef de ménage tend aussi à favoriser une meilleure prise en charge des besoins familiaux. Ainsi, les « revenus de misère » se retrouvent massivement dans les ménages n'ayant aucun niveau. Par opposition, on trouve plus de 50% des ménages ayant un niveau supérieur d'éducation dans le groupe touchant des revenus dépassant 100,000 gdes par année.

3) L'inflation permanente en Haïti.

Les difficultés d'accès aux biens essentiels par les ménages haïtiens proviennent également de l'évolution rapide des prix, phénomène présent depuis déjà trois décennies. Pourtant, le 2e objectif de la politique de libéralisation lancée dans les années 1980 était clairement de combattre l'inflation. Il sera périodiquement renouvelé depuis lors sans que des solutions

définitives aient pu être réellement trouvées par les pouvoirs publics. Cette dernière section discute brièvement des causes de l'inflation permanente en Haïti en la plaçant dans une perspective historique.

Ce phénomène a acquis droit de citer en Haïti au cours de la phase de croissance des années 1970 où l'on a observé une inflation à deux chiffres pour la 1ère fois dans le dernier demi-siècle. Les statistiques réunies sur la question (voir les tableaux concernés) montrent l'importance de l'inflation depuis lors à toutes les sous-périodes : avec l'exception majeure de 1981/88. C'est l'époque de la libéralisation informelle (par la contrebande) et formelle (par le programme d'ajustement de 1987) du commerce extérieur.

Au début, l'inflation se présente essentiellement comme l'effet du retard de la croissance agricole et industrielle sur la croissance des revenus distribués au cours de cette période. Par exemple, en dépit du contexte favorable des années 1970, la croissance de l'Agriculture n'a jamais pu dépasser le taux de croissance démographique. Dans les périodes qui suivent, des tendances autrefois marginales s'affirmeront davantage. C'est le cas du déficit fiscal qui à l'occasion de la crise internationale de 1980/82 verra son importance grandir. En effet, devant la perte des revenus induite par la perte relative de marchés extérieurs de produits agricoles et industriels, l'Etat cherche à combler son déficit en mobilisant des ressources monétaires qui génèrent des demandes non satisfaites complètement par la production locale et les importations. C'est le mécanisme par lequel l'inflation par la demande va développer ses effets dans l'économie haïtienne concurremment à l'inflation structurelle. C'est aussi une page nouvelle du déficit public qui commence à être écrite pour les trois dernières décennies. Comme les données réunies le montrent, l'Etat n'est pas arrivé à avoir un contrôle adéquat des dépenses de manière à ne pas faire appel constamment à la Banque Centrale. En effet, de 1992 à nos jours, le financement monétaire du déficit a en moyenne dépassé 95%.

Le dernier facteur à mentionner comme vecteur de l'inflation est la dépréciation permanente de la gourde. Les données du tableau montrent très clairement l'accélération de la perte de pouvoir d'achat de la monnaie nationale de période en période. C'est la preuve que les politiques mises en œuvre par l'Etat pour contrer ce processus n'ont pas donné les résultats escomptés autant d'ailleurs que les autres politiques anti-inflationnistes qui ont été essayées.

En définitive, les ménages haïtiens font face depuis longtemps déjà à une baisse de leur pouvoir d'achat provenant non seulement des rigidités structurelles de l'agriculture mais des déficiences de l'Etat dans la gestion de l'économie.

Distribution des ménages selon les tranches de revenu et le milieu de résidence.

En %	Aire métropolitaine	Autre urbain	Milieu rural	Ensemble
0-10,000 gdes	18,4	65,7	71,6	58,3
10-50,000 gdes	48,1	27,8	25,6	31,2
50-100,000 gdes	18,6	3,7	2,1	6,2
Plus de 100,000	14,9	2,8	0,7	4,3

Source des données : ECVH

Distribution des ménages selon les tranches de revenu et par branche d'activité

En %	Agr./Pech/ Ind.Ext.	Ind.Man./ Elect./Const.	Serv. Col. Et Serv.Dom.	Autres	Ensemble
0-10,000 gdes	77,6	34,0	42,4		58,3
10-50,000 gdes	20,7	49,8	41,2		31,2
50-100,000 gdes	1,3	8,9	9,6		6,2
Plus de 100,000 gdes	0,4	7,3	6,8		4,3

Distribution des ménages selon les tranches de revenu et par type de famille

En %	Famille à statut divers	Famille sans enfant	Famille Monoparentale	Famille Nucléaire	Famille Elargie	Ensemble
0-10.000 gdes		69,3	61,4	62,9	55,2	58,3
10 – 50.000 gdes		25,2	30,9	30,9	33,2	31,2
50 – 100.000 gdes		3,6	5,8	3,5	6,8	6,2
Plus de 100.000		1,9	1,9	2,7	4,8	4,3

Sources des données: ECVH

Distribution des ménages selon les tranches de revenu et par niveau d'étude atteint par le principal apporteur de ressources

En %	Aucun Niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
0 – 10.000 gdes	74,4	43,3	33,5	6,2	58,3
10 – 50.000 gdes	13,3	46,2	41,6	19,2	31,2
50 – 100.000 gdes	1,7	6,1	16,4	22,0	6,2
Plus de 100.000 gdes	0,6	4,4	8,5	52,6	4,3

L'inflation d'une décennie à l'autre.

En %	1970/81	1981/88	1988/91	1991/94	1995/2000	2001/2002
Indice général	10,2	0,7	14,6	25,4	13,9	11,2
alimentation	11,5	-1,1	15,8	22,4	12,6	
Logement	8,3	4,3	8,2	27,8	19,2	
Habillement	5,9	2,5	13,1	23,8	16,9	

Sources des données : IHSI et BRH (1991-1994)

Evolution du déficit fiscal et du taux de change nominal

En %	1985/88	1988/91	1992/94	1995/2000	2001-2002
Déficit fiscal Sur PIB	-1,6	-3,1	-3,3 (1994)	-2,6	-2,7 (2001)
Financement interne sur déficit			99,8 (1994)	93(1996/2000)	97,3 (2001)
Taux de change (gdes pour \$ 1)	5,8	6,85	12,1	17,3	27

CHAPITRE 5

LA VULNÉRABILITE AU QUOTIDIEN: LE SOCIAL ET LE POLITIQUE

Comparés aux processus de précarisation en cours dans les domaines environnemental et économique, les processus de vulnérabilité sociale et politique apparaissent beaucoup plus complexes. La différence est essentiellement dans le jeu des contre-tendances, tant au niveau micro des ménages qu'au niveau collectif, qui ont marqué de leur empreinte le nouvel équilibre social et politique. Dans le fond, elle permet d'établir jusqu'à quel point l'espace de biens privés peut compenser les déficiences de l'espace de biens publics. Ces raisonnements montrent la nécessité d'envisager séparément l'étude de ces deux dernières formes de vulnérabilité en vue de faire ressortir leurs spécificités.

Les choix méthodologiques faits antérieurement restent toujours valables et portent à s'intéresser aux trois niveaux national, familial et individuel de déploiement du processus. Les degrés de vulnérabilité à prendre en compte seront abordés en fonction de la variété, de l'utilité et de la quantité de titres à l'échange mobilisables par le collectif ou le ménage dans un contexte donné. La variabilité des coussins de protection, ou leur étroitesse, sont aussi des éléments d'évaluation du degré de vulnérabilité.

Les groupes sociaux sont confrontés à un ensemble de risques, ou encore de facteurs d'insécurité, dans la recherche de la satisfaction de leurs besoins et aspirations. Sur le plan des besoins de type social, la vulnérabilité peut se définir par l'exposition d'une société ou d'une communauté à des risques liés à des déficits en matière de gestion publique ou à de grandes inégalités dans la distribution du pouvoir. Il y a des coussins de protection pour lutter contre la vulnérabilité.

Dans le domaine social on distinguera :

1. Au niveau ménage: Le type et le niveau de qualification et de formation de ces membres; Le réseau socio-familial d'insertion; la versatilité des ressources humaines mobilisables par le ménage.
2. Au niveau collectif: le système de sécurité sociale, les assurances; l'infrastructure des services de base (eau potable, énergie); les structures de recours ou de prévention (par exemple l'OPDES, les directions décentralisées des services de base...); les biens publics.

A tout moment, les sociétés comme les ménages et les individus développent des stratégies pour équilibrer, améliorer leurs titres à l'échange dans la recherche de la sécurité; ou pour réagir face aux menaces de concrétisation des risques qu'ils confrontent au quotidien.

Il y a des *stratégies d'adaptation* ou de re-équilibrage, qui comprennent toutes les actions (tous les fonctionnements) par lesquels les titres sont ré-évalués, mobilisés ou laissés de côté momentanément. Par exemple :

- Au niveau individuel ou du ménage :
 - Le changement d'occupation
 - La ré-allocation des fonctions à l'intérieur du ménage: sortir un membre de la formation (école, apprentissage) et le faire entrer sur le marché du travail.
 - La migration. Elle peut être temporaire, intermittente ou de longue durée. Elle peut concerner toute la famille ou seulement un ou plusieurs de ses membres. Dans le cas de Port-au-Prince, par exemple, la migration fluide et intermittente concerne près de 15 pour cent des habitants, en majorité des femmes. Depuis le milieu des années 70 des études ont documenté que plus de 70 pour cent des Port-au-princiens sont des migrants.

- Le relais sur le groupe (famille, communauté...) pour éponger les risques que le ménage est incapable de couvrir par des ressources existantes en son sein. C'est une des fonctions des transferts de la diaspora. On sait que plus de 40 pour cent des ménages à Port-au-Prince sont récepteurs de transferts. (MANIGAT S., GODART H, ENQUETE PERCEPTIONS)

- Au niveau collectif ou de la société.
 - Un changement de priorité dans une politique sociale
 - Des re-allocations budgétaires dans le domaine social
 - Des investissements massifs dans un secteur stratégique.

Il y a *des stratégies de sécurisation* ou de valorisation de titres, de type essentiellement préventif, pour éloigner le spectre de la vulnérabilité. Ainsi,

- Au niveau des ménages cela peut être :
 - l'investissement dans un plan santé,
 - le recours à la médecine préventive,
 - l'amélioration de la formation,
- Au niveau de la société :
 - La mise en œuvre d'une politique d'extension du système éducatif ou de santé.
 - L'adoption d'une politique de production stratégique (sécurité alimentaire)

3.I. L'insécurité alimentaire.

Le sommet mondial de l'alimentation, tenu à Rome en 1996, définit la sécurité alimentaire comme : «l'accès physique et économique de tous, à tout moment, à une nourriture suffisante, salubre et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.» Du point de vue de la problématique de la vulnérabilité on peut dégager de cette définition trois facteurs conditionnels : **l'autonomie alimentaire (ou la problématique de l'autosuffisance), la disponibilité alimentaire et la qualité de l'alimentation.** La combinaison de ces trois facteurs, tant au niveau collectif que du ménage, détermine la nature et l'ampleur de la vulnérabilité. Malgré la traditionnelle importance sociale de la nourriture et une production abondante par le passé, Haïti, comme de nombreux petits pays insulaires, est de plus en plus dépendant des importations alimentaires. Ceci pose entre autres le problème particulier de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur comme un facteur de vulnérabilité nationale. En effet, en cas de perturbations du commerce international (crise économique internationale, guerre, crise politique...) l'alimentation de la population deviendrait rapidement problématique. Une telle situation de vulnérabilité a d'ailleurs potentiellement de graves retombées politiques.

Au niveau collectif, global, l'insécurité alimentaire correspond à des facteurs historiques autant que politiques. En Haïti l'évolution à la baisse de la disponibilité alimentaire date déjà des années 1940, avec une combinaison de la baisse en dents de scie de la production agricole jusqu'en 1980, et l'évolution démographique marquée à la fois par l'augmentation de la natalité et l'accélération des migrations rurales-urbaines. D'où des importations alimentaires croissantes et une vulnérabilité nationale croissante. On relève l'absence de concept de production (ou de produit) stratégique dans les politiques publiques, comme ce fut longtemps le cas pour le riz en République Dominicaine, où le riz était cultivé et sa culture protégée en tant que produit stratégique dans le cadre d'une politique visant l'autosuffisance nationale. La question de l'**autonomie alimentaire** est donc critique en Haïti. Ainsi, sur un total de 1.8 millions de TEC nécessaires pour nourrir convenablement (c'est-à-dire, selon les normes définies par la FAO) la population d'Haïti (environ 8 millions de personnes), la production nationale n'atteint pas le million de TEC ; et la crise récente a sans doute fait baisser ce chiffre déjà problématique. On parle ici d'un résultat social de deux facteurs fondamentaux : l'évolution démographique et celle de la production agricole

haïtienne, des points traités ailleurs.

En ce qui concerne **la disponibilité alimentaire**, au plan national elle renvoie à la capacité d'acquisition des aliments par les agents concernés. Face à la faiblesse grandissante de la capacité de production nationale, les importations commerciales d'aliments occupent une place de plus en plus importante ; à la fin des années 90 elles représentaient près de 600 000 tonnes (ACTUALISER ?). Ici encore il s'agit d'une résultante de deux facteurs : l'évolution du marché (son adaptation à la demande alimentaire exogène croissante) et les capacités économiques de la nation. Des choix de politique (ou l'absence de choix, qui est une manière de choisir) conditionnés à leur tour par les contraintes économiques et des facteurs socio-politiques ont abouti à cette situation. Que l'on pense, par exemple, aux choix qui ont guidé l'évolution exponentielle des importations de riz et de sucre. Il ne faut pas oublier aussi que l'aide alimentaire entre dans les alternatives de disponibilité alimentaire. L'aide alimentaire en Haïti a crû jusqu'à représenter un élément incontournable de la politique sociale, comme pour l'alimentation scolaire par exemple.

Quant au troisième critère, celui de **la qualité de l'alimentation**, c'est-à-dire, la qualité nutritionnelle comme les préférences alimentaires de la population, elle dépend à la fois de l'autonomie et de la disponibilité. Il s'agit d'un critère dépendant et relatif. En effet, les préférences alimentaires évoluent avec l'offre du marché et l'accessibilité de l'alimentation. Les importations permettent de garantir une qualité nutritionnelle plus grande que l'aide alimentaire ; il en est de même pour les préférences alimentaires. La disponibilité du blé concourt de façon croissante à modifier les habitudes alimentaires de nombreux secteurs de la population qui sacrifient leurs préférences pour garantir l'accessibilité.

On voit bien comment l'insécurité alimentaire est endémique en Haïti et forme un contexte de vulnérabilité lié d'une part, à la combinaison spécifique des facteurs qui contribuent à la satisfaction des besoins (les facteurs les plus aléatoires et les plus fragiles croissent en importance) et, d'autre part, aux choix politiques qui conditionnent cette combinaison de facteurs. L'alimentation est, au niveau national, un titre à l'échange de plus en plus coté et dont la conservation a un coût croissant.

Au niveau individuel ou du ménage, l'insécurité alimentaire se traduit par une situation de vulnérabilité dans plusieurs aspects dont les principaux sont sans doute : La **composition du panier de consommation** (valeur, ratio local importé) ; la **structure du marché** ; les **contrôles phytosanitaires et de qualité** (La protection du consommateur comme problématique). .

Le panier de consommation est, dans tous les pays, le lieu par excellence de flexibilisation et de « négociation » de la vulnérabilité alimentaire. Dans un pays comme Haïti, où le pouvoir d'achat est insuffisant de façon chronique pour une grande majorité, la sous-alimentation est un pis-aller, une stratégie de survie. On jongle avec la quantité comme avec la qualité des aliments : la fréquence des repas, leur composition, varie non seulement d'un groupe social à l'autre mais aussi d'une conjoncture de vie à l'autre. Des aliments essentiels sur le plan nutritionnel manquent dans le panier moyen de la ménagère haïtienne : viande, œufs, légumes... D'un autre côté, l'évolution du marché de l'alimentation au plan national, on l'a vu plus haut, a profondément modifié l'offre et les habitudes de consommation. Il en résulte des insatisfactions relevant de préférences plutôt que de manques, et des évaluations ou plus ou moins subjectives. *L'enquête sur les perceptions de la pauvreté* (PNUD, 2003) illustre bien cette situation, On y constate que « le concept d'insatisfaction traduit peut-être mieux le sentiment de manque exprimé « indépendamment » de la condition « objective » des ménages reflétée par les quintiles de niveaux de vie. Il faut bien entendu préciser que ces résultats sont tributaires des énoncés du questionnaire. Les *degrés de satisfaction* des ménages sont exprimés en qualificatifs brefs, sans faire appel à des critères de « mesure ». La subjectivité joue à plein puisqu'aucun panier de consommation pour la couverture des besoins alimentaires, aucune échelle de valeur relative à la *qualité* du logement ou de l'habillement ne sont mobilisés. La faible proportion de ménages qui se déclarent à la fois « riches » et « satisfaits » ne peut vraisemblablement être comprise que sous ce prisme. »

Le ménage adapte sa consommation au marché et le marché à son tour se modifie. En Haïti la **structure du marché** de l'alimentation est faite de segments relativement étanches. Les marchés populaires offrent souvent les mêmes produits que les supermarchés modernes, mais avec une qualité moindre. De même, la localisation d'un marché (ou d'un magasin d'alimentation de type supermarché) détermine partiellement le coût des aliments offerts. En jonglant avec ces différents facteurs, le marché s'adapte à sa clientèle et celle-ci a recours à l'un ou à l'autre selon les variations de ses ressources.

Les **contrôles phytosanitaires et de qualité** relèvent de l'Etat. Leur absence ou leur application laxiste donne lieu à des habitudes de consommation qui ne respectent pas le niveau sanitaire adéquat, un minimum de contrôle de qualité des aliments et leur innocuité. Or dans ce contexte le sacrifice de la qualité devient vite une alternative à la faim ou à la malnutrition. Ce type de stratégie est rendu possible et tout à la fois stimulé par l'adaptation du marché alimentaire. Les importations de produits de moindre qualité (abats de viande, dinde et poulet en morceaux, vêtements usagés...) répondent à ces stratégies de ré-évaluation des atouts du ménage haïtien pour faire face aux besoins alimentaires.

Le tableau suivant illustre la vulnérabilité d'Haïti en matière de sécurité alimentaire.

(titre du texte sur les SIDS)

		<i>Haïti</i>	<i>Jamaïque</i>	<i>Trinidad & Tobago</i>
Commerce annuel net en Céréales - moyenne.	1983-85	82	421	246
Import – Export (000 tonnes métriques)	1993-95	393	436	227
Moyenne annuelle de dons et livraisons de céréales (000 tonnes métriques)	1983-85	108	162	0
	1993-95	104	86	0
Consommation de grains en pourcentage de la production nationale	1983-85	144	7,317	3,765
	1993-95	225	13,675	1,259
Grains pour bétail en pourcentage de la consommation totale de grains	1985-87	3	28	36
	1995-97	3	39	38
Moyenne de consommation quotidienne de calories per capita (kilocalories)	1982-84	2,026	2,576	3,056
	1992-94	1,721	2,662	2,499
Moyenne de consommation quotidienne de protéines per capita (grammes)	1982-84	--	63	81
	1992-94	--	67	59

Source: USAID/LANIC. 1998: Environmental Indicators – Food Security

3.2. La santé : un bien précaire.

La santé est l'un des critères d'évaluation du développement humain. Cependant en Haïti elle constitue un bien précaire par excellence. Au niveau national l'importance de la santé n'est reflétée ni dans les statistiques vitales ni dans celles qui recensent les infrastructures sanitaires du pays. Au niveau des ménages il s'agit pratiquement d'un bien de luxe.

Au niveau collectif, c'est tout le système national de santé qui est précaire et vulnérable. En matière de budget, le secteur santé compte avec moins de 2 pour cent du PIB. De plus, la dépendance vis-à-vis de la coopération externe est patente. Le budget du MSPP couvre essentiellement les salaires (presque 80%) et les dépenses de fonctionnement (le reste). A l'instar de plusieurs autres budgets de la République (typiquement, les ministères du secteur dit socioculturel) le MSPP n'a pas de ressources propres d'investissement. Cette rubrique est de financement 100 pour cent externe. Or cette aide a diminué de 43 pour cent entre 1998 (US\$ 48 millions) et 2002 (US\$ 28 millions) (PLAN STRATEGIQUE MSPP 2002). Pour ce qui est des ressources humaines Haïti compte 2.5 médecins, 1 infirmière et 2.5 auxiliaires de santé pour 10 000 habitants, 90% des médecins résidant dans le seul département de l'Ouest. Une partie trop

faible de ce déficit en ressources humaines est compensée par la coopération cubaine établie depuis 1998 avec un millier de médecins et auxiliaires. Le secteur privé est aussi très présent en matière de santé avec les ONG et les établissements gérés par des institutions religieuses. Ce système à trois volets inarticulés est de plus insuffisant car il ne couvre que 60 pour cent de la population. Les Unités Communales de Santé, conçues pour une décentralisation de la médecine préventive, n'existent encore que sur le papier.

En ce qui concerne des aspects clé d'une politique de santé préventive, comme la couverture vaccinale la précarité continue d'être la norme. Ainsi, un peu plus de la moitié des femmes enceintes (52 pour cent) comptent avec une protection antitétanique; 34 pour cent seulement des enfants de 12-23 mois bénéficient d'une protection vaccinale complète (EMMUS) et 16 pour cent n'ont reçu aucun vaccin. De même, 62 pour cent des enfants ne reçoivent aucun suivi médical post-natal.

Dans ces conditions il peut paraître surprenant que l'État n'ait jamais persévéré dans le développement d'une collaboration continue avec la médecine traditionnelle en général (pharmacopée, science des massages) et avec les tradi-praticiens en particulier. Le MSPP lui-même avoue que « Si les ONG font parfois des efforts pour (les prendre en compte), les tradi-praticiens ...sont souvent ignorés des professionnels de la médecine biomédicale. » (p.66). Et parmi les obstacles au dialogue entre les deux médecines le texte mentionne:

- l'absence de stratégie du ministère
- La méfiance mutuelle à cause de référents différents (2//3 du personnel médical doute de l'efficacité de la médecine traditionnelle, (p. 66)
- La langue, qui renvoie à des dichotomies socio-culturelles profondes dans la société haïtienne.

Quant au problème de la couverture des assurances sociales et des systèmes d'assurance médicale il se pose d'abord au niveau national car il concerne la précarité des ressources humaines du pays. A cet égard il n'existe pratiquement pas de couverture (moins de 2 pour cent de la population est détentrice d'une couverture sociale institutionnelle). De plus, la couverture sanitaire nationale accuse des faiblesses alarmantes. Quant à la structure hospitalière, elle ne compte qu'un seul centre de niveau 3, à savoir un hôpital offrant tous les services ; à signaler que depuis début 2004 ce centre, l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti – HUEH – n'est pratiquement plus habilité à répondre à plusieurs besoins en soins de la population. Les services de santé sont dysfonctionnels sur une bonne partie du territoire avec des problèmes alarmantes de rupture de stocks de médicaments, insécurité du personnel de santé et des malades à l'intérieur des centres hospitaliers, manques en équipements et matériels de base.

Au niveau individuel. En Haïti la santé est vécue comme une réalité distante des priorités quotidiennes. Ceci n'a rien de surprenant au fond, lorsque l'on sait que, en Haïti comme dans de nombreux pays en voie de développement, les soins de santé sont, de fait, un luxe et sont considérés comme tels. Cette réalité est commune à la majorité des sociétés où la tradition de couverture sociale est faible ou quasi-inexistante, indépendamment des couches socio-économiques. La santé c'est important bien sûr, mais on table sur la chance, Dieu, et des conditions « normales » pour rester en (plus ou moins) bonne santé. L'importance et la rareté du bien santé se lisent tout à la fois dans la déclaration suivante :

« Ak gras Bondye ni mwen ni timoun yo an sante nou pa malad gras a Dye.

Avèk sa mwen reyisi brase pou wè si m-a viv ». /

« Dieu soit loué, mes enfants et moi sommes en santé,

nous ne sommes pas malades. Avec cela, je me débrouille pour tenter de vivre »

Willy, Carrefour, 39 ans: Enquête sur les perceptions...

Ce comportement s'explique par le fait que, comme chacun sait, le médecin ou plus généralement le recours aux soins de santé coûte cher. Lorsque ces soins sont accessibles... Il faut rappeler à cet égard que la couverture territoriale en matière de santé est très largement insuffisante – à peine 60% de la population sont touchés par les centres de santé toutes catégories confondues. Le milieu rural est d'autant plus mal couvert. Ainsi, les différences d'accès aux soins entre villes et campagnes sont déterminantes dans l'amplitude de la couverture sanitaire nationale. De fait, les données tirées de l'EMMUS 2000 indiquent que 40% des femmes (59% en milieu rural) doivent parcourir 15 km pour se rendre à un hôpital. 33% des femmes en milieu rural doivent parcourir 15 km pour se rendre à une pharmacie.

Les principaux problèmes cités par les usagers sont :

- La disponibilité des services en premier lieu : Aucun établissement n'est accessible pour 39%; ils sont éloignés pour 12%; ils sont incomplets pour 27%.
- En second lieu, l'absence de médicaments (33%) et leur coût (5%). Vient ensuite la distance des établissements par rapport au lieu de résidence (24%) et l'accueil inapproprié des patients (20%). Or, lorsque l'issue n'est pas fatale, la maladie peut empêcher de travailler. Elle peut précipiter individus et familles dans la pauvreté puisqu'ils n'ont plus accès aux revenus et que les dépenses de santé grèvent considérablement les maigres budgets. En effet on a vu que la population couverte par un système de protection médicale quelconque (publique ou privée) est inférieure à 2 pour cent. C'est pourquoi le titre santé est à la fois précieux en tant qu'élément de survie, et un luxe par son caractère difficilement accessible dans les faits.

Dans ces conditions la population a tendance à se replier sur les pratiques traditionnelles de santé chaque fois qu'un contexte de crise rend dysfonctionnels ou difficilement accessibles les services de santé. A ce propos il faut relever que la médecine traditionnelle représente sur une base constante 70% des premiers recours de la population en ce qui a trait à la recherche de soins médicaux. Ce recours est plus fréquent au niveau des couches populaires en particulier pour ce qui intéresse la grossesse et l'accouchement, ainsi d'ailleurs que les soins périnatologiques. Mais il intéresse toutes les couches sociales pour ce qui est de la pharmacopée de base. D'ailleurs une partie de ce savoir se fait par transmission familiale.

La question du SIDA doit faire l'objet de considérations particulières, en tant que facteur par excellence de vulnérabilité en matière de santé. On estime la prévalence en Haïti à 5-6 pour cent, avec une tendance à la stabilisation au plan national et une tendance à l'aggravation dans la portion la plus à risque de la population, à savoir, la tranche d'âge des 15-29 ans. Ce panorama fait d'Haïti le pays dont la population est la plus vulnérable dans les Amériques. Le caractère largement hétérosexuel de l'épidémie, particulièrement en Haïti, fait peser le risque de contamination doublement sur des secteurs moins protégés de la population : les femmes et les enfants (via la transmission in utero). Ici la vulnérabilité se mesure par le nombre et la probabilité de concrétisation des risques; nommément: la probabilité de contamination liée au caractère largement hétérosexuel de la pandémie dans une société marquée par l'absence d'autonomie de la femme en matière de négociation des rapports sexuels. C'est encore l'EMMUS qui renseigne sur les éléments de vulnérabilité de la population face aux IST/SIDA. Des proportions importantes de personnes déclarent qu'elles se sentent plus ou moins à l'abri, par fidélité du conjoint, monogamie stricte etc... beaucoup de croyances contrecarrent également l'efficacité des consignes . (p. 210). Il faut encore faire intervenir le Statut de la femme. (p. 245). En général, le pouvoir de décision des femmes n'est pas clairement documenté. Même pour l'acceptation des rapports sexuels avec le conjoint près d'un tiers des femmes n'estime pas avoir le droit de choisir.

Il faut encore verser quelques réflexions sur les relations entre santé et alimentation. Au niveau global, les transformations diététiques dans la consommation alimentaire, liée à l'évolution du marché de l'alimentation, contribuent à l'émergence de nouvelles affections : Diabète, tension, cancers, obésité, qui influent négativement sur la santé des populations et le coût de la santé en général. A un niveau plus chronique on parle des risques de retard de croissance (23 pour cent des

enfants de moins de cinq ans) ou de la malnutrition liée à une prise insuffisante de poids. Ces facteurs de vulnérabilité renvoient directement à la capacité préventive du système, aux relations entre éducation et santé et au statut de l'enfant.

Finalement, les relations entre santé et environnement doivent être signalées. Ainsi, en Haïti une partie importante de la population n'a pas un accès direct à l'eau potable (près de 70 pour cent). Or les sources d'eau, encore abondantes, sont de plus en plus contaminées et l'un des nombreux impacts sur la santé est l'incidence des maladies d'origine hydro-fécale (l'une des cinq premières causes de consultation médicale). En effet, pour l'accès à l'eau en termes de sanitation on trouve le panorama suivant: pour les types de toilettes 4% seulement de ménages ont accès à des WC et 39% n'a aucune installation (10% des urbains et 56% des ruraux). Par ailleurs, les canaux d'approvisionnement par camion exploitent une nappe phréatique de plus en plus exposée à la salinisation.

3.3.- L'éducation : un titre à l'échange mythique.

On connaît le prix attaché traditionnellement à l'éducation et à la formation par l'ensemble de la société haïtienne. Diverses explications ont été avancées pour expliquer cette priorité dans les valeurs. On trouve des thèses qui soulignent la valorisation de l'éducation comme une compensation à la crise économique, et la crise agricole en particulier (Fass, 1995). L'émulation et la recherche de statut ou de promotion socio-économique sont une autre catégorie de raison souvent avancée (Lumarque, 1997). Somerfelt pour sa part parle de progression des aspirations (Domesticité MAST/BIT/UNICEF 2002) et des droits... De toutes façons en Haïti l'éducation apparaît historiquement et jusqu'à une époque récente (décennie 80 du siècle dernier) comme un bien rare, tout à la fois instrument de pouvoir et d'apparat. Dans les limites de cette étude la question de la scolarisation et de la formation en général répond à la double problématique du développement humain d'une part, et de la recherche d'élargissement et de valorisation des titres, d'autre part. Le premier aspect renvoie directement au niveau collectif et national, à la responsabilité de l'Etat. Le second concerne plus directement les stratégies des ménages et individus.

Au niveau collectif et national:

Sur le plan national on a affaire à un système fragile qui se caractérise par:

- ❑ Un fonctionnement sans régulation. Les chiffres sont connus: Les écoles publiques représentent moins de 20 pour cent de l'ensemble des établissements de niveau primaire, et moins de 10 pour cent du niveau secondaire. C'est dire la faiblesse de la gestion du secteur par l'Etat. Or ni ce dernier ni le secteur privé majoritaire n'assurent la gouvernance du secteur. Le principal levier de contrôle de l'Etat est représenté par les examens nationaux annuels, qui sanctionnent à la sortie un système produisant des biens non soumis au contrôle de qualité ni même à d'élémentaires principes de comparabilité et d'efficacité. Non seulement les moyens financiers ne sont pas alloués, ou manquent (l'éducation ne reçoit que XX pour cent du budget national et XX pour cent du PIB) mais les éléments institutionnels même de la régulation font défaut, comme les corps d'inspection ou, au niveau universitaire, les normes d'équivalence et de reconnaissance des établissements privés.
- ❑ Des déficiences chroniques. Cette absence d'équivalence des titres en termes d'habilitation des ressources formées comme en ce qui a trait à leur mise à profit sur le marché du travail est génératrice de graves inégalités. Par exemple, alors que le taux net de scolarisation progresse (49 pour cent en 1994; 65 pour cent en 1997; 76 pour cent en 2002) la déperdition et les retards demeurent très importants (BCP;FAFO domesticité). Un million d'enfants d'âge scolaire reste en dehors du système. L'investissement réalisé par la société est donc au moins partiellement gaspillé au long du parcours ou en bout de course.

- ❑ Une instabilité récurrente. Le fonctionnement de l'école haïtienne est historiquement tributaire de nombreuses interruptions et fermetures plus ou moins longues, qui se produisent pour des causes étrangères au système lui-même. En particulier, la vulnérabilité des centres de formation aux crises politiques est une constante du fonctionnement du système depuis sa relative extension au 20^{ème} siècle. A partir de l'occupation nord-américaine de 1915-1934 toutes les crises politiques importantes ont non seulement touché l'école, mais ont perturbé de façon croissante son fonctionnement, la rendant extrêmement vulnérable à tout moment.
- ❑ L'absence d'une politique soutenue et cohérente. L'Etat haïtien n'a su ni réguler, ni anticiper l'élargissement de l'école; encore moins pallier aux dérapages, devenue dérives, de la croissance explosive des écoles privées. Normer ou gérer, financer ou subventionner sur la base de critères stratégiques, voilà un dilemme jamais résolu qui a englué l'autorité de l'Etat dans ce champs de la gouvernance.

Au niveau du ménage:

Contrairement à la situation qui prévaut dans la plupart des pays de la région, l'éducation en Haïti c'est d'abord l'affaire de la famille. En effet, la famille est le premier investisseur (20 pour cent des dépenses en éducation) et l'importance des frais scolaires et connexes dans le budget du ménage est considérable (Lumarque). On peut argumenter valablement que le titre éducation/formation est l'un des plus valorisés dans la société haïtienne aujourd'hui, même si les distorsions croissantes du marché du travail sous l'effet d'une crise prolongée tendent à relativiser sa mobilisation efficace pour la satisfaction des besoins de base des concernés. De fait:

- Cet investissement des ménages est d'abord le reflet de l'importance accordée au titre à l'échange "éducation". Ce facteur est souvent invoqué comme étant à l'origine de nombreuses décisions relevant du ménage, même alors que les impacts en sont nationaux: les migrations vers la ville; le placement des enfants, l'expatriation. Typiquement, le ménage haïtien compense la considérable vulnérabilité institutionnelle du pays en matière de formation en misant sur l'acquisition ou la valorisation de titres déterminés, au premier rang desquels on retrouve l'éducation, la diversification de l'emploi et la propriété immobilière. La demande éducative est d'ailleurs largement à l'origine de la massification, sans qualité ni frein réglementaire, de l'offre scolaire.
- C'est un investissement aléatoire: le rapport coût bénéfice est très élevé. Le fonctionnement sporadiquement interrompu et la dévalorisation qui en découle contribuent paradoxalement à exacerber la valeur symbolique de ce titre à l'échange. L'école est de plus en plus mauvaise mais elle demeure l'objectif en tant que planche de salut potentielle pour une promotion socioéconomique.

3.4. Habilitation et pouvoir: iniquités et discriminations.

Parmi les facteurs qui déterminent la vulnérabilité en quelque sorte "statutaire" de certaines catégories de la population on trouve (en dehors de la sphère directe du politique) les effets des relations de pouvoir. Dans tous les aspects des relations sociales, mais à partir spécifiquement de la famille, les relations de genre sont déterminées par une certaine distribution du pouvoir. Celle-ci prévaut dans les faits sur la loi. Il en est de même pour les relations parents-enfants; la place de l'enfant dans la famille circonscrit ses droits davantage que la loi. Une telle situation découle naturellement en Haïti de la faiblesse de la loi en général et de la non reconnaissance des droits de la personne en particulier.

Au niveau national

L'autorité dans la famille telle que définie par la loi reconnaît une hiérarchie à trois niveaux qui fixe les relations entre le père, la mère et l'enfant. On y trouve

- le statut de l'enfant en tant que membre légalement soumis en tout, au père d'abord, à la mère en second lieu et, dans le cercle social plus large, aux adultes tout simplement: parents (oncles, tantes...), instituteur, pasteur, voisin même. La question des droits de l'Enfant qu'Haïti a pourtant ratifié en 1994, ne pénètre pas la législation haïtienne et fait à peine l'objet d'un début de réflexion critique au sein de l'opinion. En effet l'enfant participe avant tout de la réalité du ménage, et son sort dépend du moindre accident au niveau de la structure (mono ou bi-parentale) comme au niveau des moyens de la cellule familiale. (FAFO; BIJOU;) une législation obsolète limite encore sévèrement les droits de l'enfant en Haïti, en particulier ses recours. Ainsi, bien ou mal traité l'enfant haïtien est vulnérable en tant que sujet de droit. En particulier la loi ne le protège pas contre le travail et Haïti n'a pas ratifié les conventions internationales relatives à l'exploitation du travail des enfants (138 et 182 de l'OIT).
- Quant à la condition féminine, également malgré la ratification par Haïti de différentes conventions, dont celle de Belen Do Para, elle demeure sensiblement inchangée. Différentes situations mettant en cause les droits de la femme comme: l'adultère, la responsabilité parentale, la violence ou l'avortement demeurent soumises à une législation largement obsolète. De même, en tant qu'acteur économique la femme est exposée à des discriminations qui s'exercent d'autant plus facilement que les réglementations lui sont préjudiciables ou ne sont pas appliquées étant données les relations de pouvoir en vigueur: promotion, égalité de rémunération pour un travail équivalent, congés et protection de la maternité. Sur le plan politique, le personnel élu comme les professionnels femmes sont en minorité (BCP). Dans le système scolaire, si à l'entrée (taux de scolarisation au niveau du cycle primaire) les différences de contingents entre filles et garçons ne sont pas significatives, les taux de désertion et d'absentéisme provoquent très vite des déséquilibres au détriment des filles. Les relations sexuelles précoces pénalisent avant tout les filles, dans leur santé comme dans leur formation. Plus généralement, les politiques qui ignorent les problèmes de l'égalité entre les sexes limitent le développement de la société en privant celle-ci de la pleine jouissance de ses capacités.

Au niveau du ménage.

C'est dans la sphère privée que les manifestations des discriminations et des inégalités entre les sexes et entre générations est le mieux documentée en Haïti. Parmi les différents facteurs de la vulnérabilité de ces deux segments de la population, les plus sérieux sont sans doute: la violence et l'exploitation.

- ❑ L'enfant haïtien est exposé quotidiennement à la violence: la violence intra-familiale d'abord, disciplinaire ou en tant que bouc émissaire. Dans le premier cas il s'agit pratiquement d'une condition. Plus de 85 pour cent des parents considèrent qu'il est normal de frapper un enfant dans le but de le corriger. De fait, les adultes font une distinction entre maltraiter et "corriger" un enfant par des coups (EMMUS). La violence éducative à l'école est approuvée par une large majorité de parents et de formateurs; elle est même considérée comme un signe de sérieux pédagogique... De plus, l'enfant est exposé aux mauvais traitements qui peuvent surgir à l'occasion de problèmes intra-familiaux et risque alors de servir de bouc-émissaire des conflits entre ses parents. Quant aux situations d'exploitation elles sont variées mais les plus courantes constituent l'exploitation du travail des enfants. On n'a pas assez examiné cette question sur un plan général, en particulier dans le milieu rural où le travail des enfants n'est pas remis en question et fait partie de la dynamique des conditions de vie du ménage. Entre les enfants au travail en milieu rural la discrimination entre les genres est bien moindre qu'en milieu urbain. La vulnérabilité de l'enfant au travail provient de deux types de risque auquel il est

exposé: ceux qui sont liés au travail lui-même (accident, fatigue etc.) et ceux qui découlent de l'incompatibilité du travail avec d'autres besoins de l'enfant: repos, loisir, éducation... Dans le cas du travail domestique, plus étudié cette vulnérabilité est triple: Avoir une éducation nulle, bâclée ou incomplète, travailler, et vivre sans ses parents, la marque distinctive sans doute du petit travailleur domestique (FAFO domesticité).

- ❑ La violence faite aux femmes est polymorphe et touche la grande majorité des femmes. La violence intra-conjugale et intra-familiale est la plus couramment évoquée et touche près de 75 pour cent des femmes (EMMUS). On sait que les femmes et les filles sont plus exposées à la violence sexuelle. Il faut relever l'incidence croissante de ce type de violence dans le contexte de la crise politique qui dure depuis bientôt deux décennies. De ce fait l'incidence de la violence a augmenté, et les risques également. Pour ce qui est de l'exploitation du travail des femmes, on parle d'une vulnérabilité constante, dans le contexte des relations de pouvoir dans la famille et dans la communauté en général; on parle aussi, récemment et de plus en plus, de la féminisation de la pauvreté. En particulier le confinement progressif des femmes dans des activités informelles, la dévalorisation des tâches et des professions dites "féminines" conformement un contexte dans lequel les risques d'exclusion et/ou de marginalisation économique sont beaucoup plus grands pour la femme.

Finalement, aux facteurs de vulnérabilité dans le domaine social se conjuguent des éléments de type plus proprement politiques qui entravent l'émergence d'un citoyen haïtien après bientôt deux décades de transition.

3.5.- La vulnérabilité politique et institutionnelle.

La faiblesse institutionnelle d'Haïti n'est plus à démontrer et la conjoncture récente l'a rendue patente, si besoin était. Il s'agit ici d'esquisser un profil des éléments les plus saillants qui sous-tendent cette faiblesse en tant qu'ils représentent des facteurs et des vecteurs de vulnérabilité: les entraves à la constitution du citoyen; la faiblesse des institutions qui devraient garantir cette constitution; le rôle et la condition particulière des agents de la fonction publique.

A.- La difficile émergence de la citoyenneté.

La lente progression des droits civils et politiques en Haïti oblige à considérer une longue période de gestation à partir des balbutiements de l'État de droit, dans les années 1940. Les revendications davantage que les conquêtes jalonnent le parcours politique national jusqu'en 1987, année de l'approbation de la Constitution actuellement en vigueur. Malgré les aléas et vu le maintien de sa validité officielle encore aujourd'hui, la Charte nationale est le point d'ancrage pour une analyse de la lente évolution des droits civils et politiques. A l'horizon du développement humain durable, la réalité des droits civils et politiques des Haïtiens s'évalue à l'aune de leur prise en compte effective. Deux grandes questions résument sans doute les principales caractéristiques qui conditionnent la citoyenneté haïtienne aujourd'hui: L'évolution des droits civils et politiques et la question de l'état civil.

Les droits civils et politiques

Les droits civils et politiques sont une conquête progressive et récente en Haïti. Le suffrage universel, le vote des femmes, n'ont pas 60 ans (1950). Leur exercice effectif n'a pas mobilisé plus de six séries de comices entre dictature et coup d'État: 1957, 1987, 1988, 1990, 1995 et 2000. Chacun de ces comices a été l'occasion de mesurer la vulnérabilité des électeurs, de leurs droits, du système même dont la consolidation est l'enjeu. Quant à l'organisation des élections elle relève désormais d'une institution indépendante, contrairement à la situation passée (c'est-à-dire, avant la constitution de 1987). Les turbulences des comices et les tribulations des CEP successifs (onze) indiquent aussi la fragilité de cette institution après 17 ans d'existence. Pour ce qui est de la reconnaissance tout court du citoyen, de son identité légale, on attend toujours la pleine et entière intégration de tous les Haïtiens à la dignité de citoyen. Le risque de se voir privé du droit d'élire et

d'être élu est donc grand; celui de ne jamais accéder à cette identité de citoyen, encore plus.

La question de l'état civil.

L'octroi de papiers d'identité pour un Haïtien est très problématique. Malgré la lettre de la loi les procédures sont lourdes et onéreuses. Or la question de l'état civil conditionne l'émergence même d'une démocratie véritable, dans la mesure où l'absence de l'état civil c'est la négation du citoyen comme tel. Deux millions d'Haïtiens "n'existent pas" nous dit le directeur des Archives Nationales, M. Wilfrid Bertrand), c'est-à-dire, n'ont pas d'identité leur donnant accès non seulement à la dignité de la reconnaissance, mais aussi aux droits fondamentaux qui en découlent: ester en justice, circuler librement (à cause de l'absence de papiers d'identité donc de passeport) entre autres. Dans un monde et à une époque où l'exercice des droits comme la survie élémentaire demandent une multitude de démarches l'absence d'un registre national d'état civil c'est l'annulation du citoyen. Car sans acte de naissance, document de base, un citoyen ne peut entamer aucune démarche en tant que tel dans son propre pays. A l'étranger sa situation est encore beaucoup plus grave. Le cas des migrants vers la République Dominicaine est particulièrement flagrant car les conditions de ces mouvements migratoires engendrent constamment des situations d'abus contre lesquels une population sans identité ne peut se protéger efficacement. Le cas des commerçants en particulier, en majorité des femmes d'ailleurs, est particulièrement problématique et a attiré l'attention de divers organismes nationaux (le Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés - GARR) et internationaux (l'Organisation Internationale pour la Migration - OIM). L'inexistence de cet outil fondamental de gouvernance comme d'assise de la citoyenneté complique souvent (et renchérit) la mobilisation des atouts (titres à l'échange) en particulier d'agents opérant dans le secteur informel. Cette problématique en est une où le caractère transversal de la problématique de genre apparaît avec une particulière netteté. La prévalence de foyers monoparentaux et la déclaration de l'enfant le plus souvent par la mère introduisent des handicaps sérieux dans l'organisation de celles-ci pour la satisfaction de leurs besoins (GARR; 2004).

B) Des institutions garantes artificielles

Les principales institutions qui garantissent aux citoyens l'exercice de leurs droits sont d'organisation récente dans leurs modalités actuelles et ont connu jusqu'à aujourd'hui un fonctionnement erratique avec de nombreux et fréquents blocages. Il en résulte l'inexistence presque totale de garanties au citoyen confronté à des institutions artificielles ou fantômes.

La justice.

Il n'y a pas de définition des droits du citoyen sans justice, sans les normes légales qui disent ses droits et ses devoirs. Or Haïti sur le plan de la justice c'est d'abord le règne de l'impunité. Celle-ci répond à des causes normatives mais aussi historiques et structurelles. Il y a impunité de droit mais surtout, en concordance avec les faiblesses institutionnelles, il y a toujours la prévalence de l'impunité de fait qui résulte de l'absence d'une politique étatique en matière de lutte contre l'impunité. (MICIVIH 1997). La faiblesse des enquêtes et l'absence de procès équitable en sont les ingrédients (NCHR; AMNESTY). A tout ceci il faut ajouter les obstacles relevant des carences matérielles, professionnelles, financières et logistiques. Le citoyen vit dans la vulnérabilité sans autre recours que celui du clientélisme et des réseaux et par là-même il renforce la précarité du système et la sienne propre.

Les institutions garantes de la sécurité, précisément la police, mais la chaîne pénale en général, ne sont plus, depuis plusieurs décennies maintenant, des éléments de sécurisation du citoyen. Sans remonter trop loin, la dislocation du système judiciaire constatée aujourd'hui a couvé depuis le début des années 1990 avec la main levée du ministère de la justice, les lacunes en personnel et en compétences techniques et surtout l'affirmation de la justice dite populaire. La police, qui relève du ministère de la justice, est depuis sa création en 1995 affectée par trois plaies majeures: le manque de formation, l'absence d'éthique et d'esprit de corps; et le manque d'effectifs. La crise récente a fait fondre les effectifs (à peine 2 000 en mars, un peu plus de 4000 aujourd'hui) et éclater les pratiques délictuelles (des centaines de révocations et de nouveaux recrutements). Le résultat c'est une montée de l'insécurité dans un contexte d'absence totale de recours, qui crée une

double vulnérabilité pour le citoyen: face à la délinquance et la criminalité d'une part, face aux institutions responsables d'autre part.

Le système électoral

En tant que cadre définissant les conditions d'exercice de droits essentiels du citoyen, celui d'élire et celui d'être élu, le système électoral est une instance institutionnelle clé. Or on peut considérer que ce champs est l'un des rares pour lequel il faut parler d'amélioration tangible quoique vite gaspillée dans les intentions et les mises en place réalisées dans le système politique haïtien. En effet le système électoral actuel est une innovation importante de la constitution de 1987. La Charte nationale rompt avec un passé séculaire en établissant, entre autres nouveautés du système global d'élection, un Conseil Électoral responsable en toute indépendance de l'organisation, du contrôle et de la vérification de toutes les opérations électorales au niveau national. Ce mécanisme nouveau, en retirant à l'Exécutif la responsabilité d'organiser et de garantir les comices, élargit indéniablement la sphère de responsabilité et de participation du citoyen haïtien. Le système électoral de 1987 se présente ainsi comme une confirmation des prérogatives du citoyen. Mais par contraste, la lourdeur des atavismes souchés dans une culture politique ont fait que ce même système renferme lui aussi les germes de la précarité du citoyen politique, que l'on peut lire à travers l'évolution chaotique du processus électoral depuis l'adoption de la Constitution: Onze CEP, plusieurs d'entre eux remaniés dans une recherche fébrile de légitimité politique et d'une légalité constitutionnelle perdue depuis novembre 1987 (MOISE; 1999). Le résultat: un corps d'électeurs démobilisés, blasés et d'autant plus vulnérables que la vigilance citoyenne n'est plus en alerte. Le système électoral est sans doute une clé de voûte pour l'édification de la démocratie. L'importance des exercices répétés à large participation en 1987, 1990, 2000 en particulier a eu pour effet d'introduire tant soit peu des habitudes électorales dans la vie politique tout en sapant, par les incidents, les erreurs et les fraudes, un esprit de participation avec lequel il sera peut-être difficile de renouer. Or il s'agit ici des mécanismes et canaux de légitimation de tous les pouvoirs: local et national, exécutif et législatif. La précarité du système électoral dit sans doute la vulnérabilité du citoyen.

La décentralisation

La Constitution de 1987 définit Haïti comme "un État unitaire démocratique et décentralisé". Deux types de mécanisme sont donc à mettre en oeuvre: la déconcentration et la décentralisation. La déconcentration concerne l'appareil central de l'État, l'administration publique centrale (CNRA 1998). On se réfère généralement plus volontiers à la décentralisation et à ses mécanismes de participation comme à une panacée de la citoyenneté (CANTAVE). Toutefois, tels que présentés dans la constitution leur structure pyramidale pose davantage de problèmes de faisabilité technique et financière qu'elle ne comporte d'avantages qui garantissent son caractère participatif. En tout état de cause, les instances de gestion locale depuis leur institution constitutionnelle ont fait l'objet de contestations presque systématiques aux moments de la réalisation des comices en 1991, 1995, 1997, 2000. Par ailleurs l'exercice de la citoyenneté de proximité dans un pays comme Haïti rend objectivement le citoyen plus vulnérable aux probabilités de gestion déficiente, inefficace ou partisane. Avec les nouveaux sommets atteints au cours de la crise en 2004 toute trace tangible des pouvoirs décentralisés a disparu. Leur remise sur pied dans un contexte d'extrême faiblesse des autorités centrales et en dehors des mécanismes électifs constitutionnels pose le problème de leur fragilité tant sur le plan de la légitimité que sur celui de leur efficacité.

C) Une fonction publique rentière et précaire.

Après plusieurs expériences de réforme l'administration publique haïtienne a atteint sans doute son point d'épuisement. Ce système, caractérisé par la faiblesse de ses mécanismes de coordination interne et un clientélisme politique intense constitue un frein de taille à l'efficacité gouvernementale. Diverses tentatives de réformes de la fonction publique en particulier ont été entreprises depuis 1986, avec successivement la création d'un Commissariat puis d'un ministère à la Fonction publique. Puis, de 1996 à 2000, la Commission Nationale pour la Réforme Administrative - CNRA - a travaillé à une proposition de réforme globale de l'administration publique, y compris les modalités pour la mise en place de la décentralisation et la modernisation

de la structure gouvernementale pour une approche visant la gestion stratégique. Ce travail a fini une fois de plus dans des tiroirs que la politisation de la gestion publique a convertis en oubliettes. L'administration et la fonction publique sont des lieux et tout à la fois, des agents de la précarité porteuse de vulnérabilité. En effet, depuis son organisation par les lois de 1982 portant notamment sur l'administration et la fonction publique, l'appareil de fonctionnaires de l'État a glissé progressivement vers le parasitisme bureaucrate, pléthorique dans certaines administrations (éducation, santé) et dans certains lieux (les villes qui concentrent 86 pour cent des agents, Port-au-Prince, le Cap-Haïtien et Jacmel en particulier), de plus en plus inefficace dans l'ensemble. Le corps des fonctionnaires comme les usagers s'en sont trouvés fragilisés.

Un fonctionnaire rentier

Le fonctionnaire réagit comme le détenteur d'une rente, ou encore d'une place au sens des places à vie que distribuait le seigneur dans l'ancien régime. Clientélisme aidant, son poste ne dépend plus, ou relève de moins en moins d'une compétence particulière et est de plus en plus rattaché au système d'allégeances et d'alliances politiques en vigueur dans l'administration concernée. Une lecture de cette réalité pourrait se faire à partir de l'évolution des types et niveaux de qualification des cohortes de fonctionnaires depuis 1982. Les effets de cette situation sont par contre faciles à documenter à partir de la détérioration dramatique de la qualité des services, et de la quantité même des services de base offerts.

Un fonctionnaire sacrifié

L'envers de la médaille pour ce fonctionnaire tapi dans une administration lourde, inefficace et parasitaire, c'est la condition misérable de ses conditions de travail et de rémunération. De nombreux problèmes se posent à ce niveau: Les salaires et émoluments versés sont de plus en plus insuffisants et rarement révisés. Les échelles de salaires sont multiples, conditions de travail et d'avancement, hasardeuses. Dans tous ces domaines, la fonction publique se caractérise d'abord par l'anarchie. Une enquête récente, motivée par l'annonce de l'augmentation prochaine des salaires dans la fonction publique, a mis en évidence des inégalités criantes en matière de conditions de travail d'une institution à l'autre, pour des postes équivalents. Un aperçu de cette anarchie: un professionnel universitaire engagé pour 4 000 gourdes à l'Administration Générale des Douanes gagne 20 000 gourdes pour un poste équivalent à la Banque de la République d'Haïti, tandis qu'un professeur de classe fondamentale dans une école nationale gagne 3 195 gourdes par mois.

Aucune échelle selon l'ancienneté ne permet de distinguer ou de stimuler l'enseignant, le débutant recevant le même salaire que celui dont la carrière est confirmée. Par ailleurs, les ressources de travail (matériel, équipement) sont rarement disponibles pour assurer les performances professionnelles de l'agent.

Finalement, la question des prestations sociales, qui nous ramène à l'indigence de la protection et de la sécurité sociale en Haïti, constitue sans doute le problème majeur de la fonction publique. Qui dit carrière dit stabilité et là où le salaire peut être moins compétitif, la sécurité de l'emploi et les prestations y afférentes devraient faire la différence. Or, s'il est vrai que la fonction publique constitue l'essentiel de la population active couverte par un système public d'assurance, ce système est géré de façon discriminatoire, et il est de plus indigent.

Face à ces problèmes le fonctionnaire fait face négativement. Certes, l'indigence est porteuse potentiellement de corruption. Mais le recours le plus récent est la multiplication des activités complémentaires au détriment des tâches de service au citoyen, c'est-à-dire l'absentéisme et l'irresponsabilité professionnelle. La dramatique détérioration de la qualité des services offerts en est une conséquence visible. Mais c'est l'absence de perspective professionnelle qui démotive le plus le fonctionnaire. En ce sens les tentatives répétées de modernisation de l'administration publique ont visé à remédier à ces maux. Les quelques exemples qui font figure d'effet de démonstration, comme la BRH, devraient inspirer toute nouvelle initiative dans ce domaine.

CHAPITRE 6

Témoignages et adaptation

Les deux chapitres précédents ont porté sur les sources importantes de précarisation de la vie en Haïti qui malheureusement concernent autant l'environnement naturel que ses dimensions économiques, sociales et politiques. La vulnérabilité n'est toutefois pas toujours externe aux familles, elle est également interne et il a fallu initier un inventaire des mécanismes par lesquels cette forme de vulnérabilité se développe et se pérennise. Ce travail peut s'approfondir en permettant aux concernés de témoigner eux-mêmes sur leurs conditions de vie.

Les ménages s'engagent dans des activités menées au profit de leurs membres. Mais, ils n'ont pas toujours de titres à l'échange ou de droits tout à fait garantis en dehors de la famille. C'est un facteur de risque élevé. Les choix des ménages dépendent aussi des titres détenus par une famille sur son environnement ou par un individu sur sa famille. Les quatre témoignages, que nous verrons plus bas, montreront bien que possédant des capacités inégales, les familles se trouvent toutes aux prises au phénomène de la vulnérabilité due aux aléas liés à des facteurs externes. Celles-ci sont à même de réagir en imaginant de nouveaux projets qui exigent la mobilisation de leurs capacités. Cependant, leurs réactions ne sont pas suffisantes pour échapper à la vulnérabilité grandissante qui émerge de l'environnement externe.

LES TÉMOIGNAGES

A) Premier témoignage

Individu originant de Anse à pitres (AP) dans le Sud-Est d'Haïti (quasi-frontière haïtiano-dominicaine), âgé de 62 ans actuellement.

Dans les années 1968, il a fait un premier séjour de 10 ans en République Dominicaine (RD), allant et venant d'Haïti. Il finit par retourner en Haïti. Sa mère et son père meurent en RD, ce qui le pousse à y retourner en 1997. Il y restera jusqu'en 2000. Il devra payer les dettes d'enterrement de son père. Mais au cours de ce dernier séjour en RD, il va rencontrer, non pas la vie, mais la déchéance en se faisant percuter par un chariot de canne, ce qui le rendra infirme pour le reste de ses jours. Les soins ont été pris en charge par l'Église; aujourd'hui cela lui coûte 250 pesos pour changer, tous les 8 jours, la sonde qui lui permet d'uriner. Sa vulnérabilité, déjà faible au départ d'Haïti, va drastiquement augmenter.

Ce qui l'amènera en RD dans les années 1968, ce sera, en Haïti, des terres inaptes à la production, un grand nombre d'enfants... Lors de la deuxième période en RD, il va souffrir de mauvais traitement, de vols, de prix bas, incapables de lui permettre de prendre son élan et de devenir la personne autonome qu'il souhaitait être en allant en RD.

Pendant tout le temps en 1968, la première fois en RD, il exercera de petits jobs mal rémunérés... Lorsqu'il sera accidenté, les mêmes jobs étaient plus cher payés, mais il ne pouvait plus. Côté familial, le fait d'être handicapé a posé des problèmes aux enfants (10 au total vivant avec leur mère) : maintenance à l'école, départs de la famille, etc. L'aide de l'Église lui a permis finalement de supporter les nécessaires adaptations qu'il avait à faire pour contrer les chocs, sa femme travaillant par ailleurs dans le secteur informel, lui ne pouvant fournir aucun travail agricole étant donné sa condition de handicapé.

B) Deuxième témoignage de YP

Habitante de Thiotte dans le Sud-Est d'Haïti, est âgée de 35 ans. Sa mère, en RD depuis 1982, entre en Haïti pour la chercher en 2000 afin de repartir avec elle.

Sa mère, petite commerçante, est mal payée, volée, a des comptes à recevoir énormes qui ne sont jamais remboursés (40,000 pesos)... ce qui finit par la faire couler. YP n'a pas de visa dominicain et est donc en situation illégale, fait face à la violence contre les Haïtiens, évite tout de même les mauvaises fréquentations et activités de mauvaise vie.

Rien ne marche : les espoirs sont déçus. Découragée, elle finit par rentrer en Haïti, laissant sa mère malade en RD. Celle-ci mourra, laissant des biens (irré récupérables) en RD pour des raisons légales. Mais pour soigner sa mère, elle dépensera 1000 dollars, et pour l'enterrement 4000. Elle n'a pu s'en tirer qu'en vivant aux crochets de la famille, car le commerce est trop difficile sans crédit et sans fonds de démarrage. Avec 3 enfants, ce n'est pas facile; elle en gardera un seul et laissera les deux autres à son mari. Tout cela l'empêchera de capitaliser

Quelques points communs aux deux témoignages

I- La vulnérabilité inter-générationnelle

Les histoires racontées courent en fait sur des générations : il y a en effet une très forte récurrence des mêmes schèmes de vulnérabilisation, comme si la vulnérabilité se transmettait sur le plan générationnel. Par ailleurs, la vie en Haïti est indissociable de celle en RD, sauf que la frontière entre les deux existe et qu'elle est physique autant que légale. Malgré les très grandes difficultés rencontrées (et prévisibles) en RD, la quête d'une vie meilleure dans ce pays, où les Haïtiens n'ont pas la bonne cote, se poursuit, car les fermetures sont encore plus grandes en Haïti. En fait, le grand dilemme que subissent les Haïtiens migrants est de voir choisir entre la misère abjecte en Haïti et des opportunités minimales à un coût social et de santé hors de portée de leur portée, eux qui sont déjà vulnérables.

C) Troisième témoignage de Wildor

Il habite l'un un quartier périphérique difficile de Port-au-Prince (Carrefour-Feuilles), est âgé de 27 ans et possède ses deux baccalauréats haïtiens (fin d'études secondaires). Il vient d'une famille composée de son père, de sa mère et de sa sœur cadette. Par contre, son père, Houngan (prêtre vaudou), a des concubines qui vivent dans la même 'cour' (le 'lakou') de qui il a des enfants qui travaillent déjà. Son père a toujours été en plaçage avec sa mère. En tout, dans le lakou de la famille étendue : 7 maisons pour la famille restreinte et les concubines, toute appartenant au père.

Les conditions de vie avant le drame

La famille vit bien, est en harmonie, les enfants vont à l'école et Wildor finira toutes ses classes jusqu'à la fin des secondaires; ce ne sera pas facile, mais il y parviendra. La famille élargie aussi vit bien, supportée par le père qui vit de son taxi et de sa pratique Vaudou. Aucune violence enregistrée dans le lakou, ni entre les concubines 'non-officielles', ni entre ces femmes et la mère qui vit dans le sein de la maison familiale.

L'événement

Une des concubines du père tombe malade. Au lieu de chercher lui-même à guérir (il est prêtre Vaudou) ou à transmettre le cas à un médecin, il laisse une prêtresse Vaudou se charger du cas et la femme meurt de mauvais soins. Le père est alors accusé d'avoir tout fait pour s'en débarrasser. Ses enfants s'organiseront en gang et décideront d'attaquer le père : un raisonnement du genre 'œil pour œil...' qui va entraîner une suite d'événements.

Le 28 septembre 1996 à 4.00h du matin, le gang attaque la maison familiale, à la recherche du père, en saccageant les maisons alentours. Il entre chez Wildor, la mère réagit, tire, se fait tirer dessus, la sœur reçoit une balle (elle guérira), de même que Wildor qui reçoit une balle au cou (il en porte encore les cicatrices). La mère est blessée, est transportée à l'hôpital et meurt en y arrivant. Wildor et sa sœur vont également à l'hôpital. Soins, opérations chirurgicales... vont coûter au père. Entre-temps, Wildor recevra la visite menaçante du gang à trois reprises à l'hôpital même. Le père fera mettre des 'sécurités' devant la porte de la chambre. Les frais augmentent encore.

Le temps a passé et le père semble avoir reconnu un des frères de Wildor comme ayant fait partie du gang qui les avait attaqués. Le père le fait arrêter; il passera 4 ans en prison sans jugement clair. Au bout de cette période, le père pardonnera et tentera de le faire sortir avec l'aide d'un Avocat... sans trop de conviction, car le frère en prison n'a fait que répéter qu'il en voulait à son père et qu'il n'avait rien contre les autres membres de la famille. Le frère est relâché. Même que certains individus du gang iront même jusqu'à se rendre au père qui décide de la non-vengeance après un conseil de famille ou il demande l'avis de Wildor et de sa sœur

Les effets de l'événement

Le père possède un taxi et la mère (morte) avait, à Carrefour-Feuilles, un commerce de produits importés alimentaires. En fait la mère apportait plus que le père dans la maison. Avant l'événement, Wildor a alors 20 ans environ. Il voudra continuer à aller à l'école, mais qui paiera? Comprenant que son père ne voulait que pratiquer le Vaudou et qu'il laisse tomber le taxi, Wildor comprend alors qu'il lui faille prendre la place du père pour sauver sa sœur. Il travaillera petitement, réussissant à achever son baccalauréat, et à mener sa sœur en classe de seconde

1ère chance ratée : à la recherche de travail, Wildor ira pour une interview à la Brasserie nationale où on verra la marque à son cou (la cicatrice de l'attaque du gang); il sera accusé d'appartenir à des groupes peu recommandables. Il n'obtiendra pas ce travail

2ème chance ratée : de guerre lasse, il ira s'inscrire à la Police nationale ou il croit qu'il a des chances - il est en attente de la réponse

De quoi la vie est faite pour Wildor et sa sœur ? 3ème chance possible : il a trouvé du travail au projet de désarmement : il est facilitateur depuis 4 mois, c.a.d. depuis le début de l'année 2004. Il touche 2000 gourdes par mois.

Mais auparavant, il grappille par-ci et par-là, quémendant des amis, recevant quelque 100 gourdes de son père de manière sporadique, et vit toujours dans le lakou (la terre et la maison du père sont toutefois en vente actuellement). Le voisinage ne participe que très peu au malheur de Wildor et de sa sœur. Sans parler de la ségrégation qu'il subissent de la part de la communauté, là où on veut bien donner quelque chose à la petite sœur, Wildor semble exprimer une fierté qui ne plait pas tellement aux autres. La solidarité ne joue donc pas. Il faut dire aussi que la vie du lakou a chuté drastiquement, faute au père qui a abandonné le taxi et n'a gardé que le Vaudou qui ne nourrit pas son monde. Finalement, cela sera une réaction en chaîne : chez Wildor, la chute sera due à la mort de la mère dans la voiture du père, qui refuse alors d'utiliser celle-ci pour travailler; le lakou en entier en paie les conséquences. De sources de revenu étrangères il n'y en a pas, sauf les amis de Wildor qui lui refilent de l'argent lorsqu'ils en ont. Là joue un réseau énorme de relations : des amis qui travaillent et qui aident, supportent quelque frais, de temps en temps.

1. Wildor va perdre, avec la mort de sa mère, les vêtements et le matériel scolaire qu'il avait l'habitude de recevoir pour aller à l'école
3. maintenant il vit de charité, sous prétexte d'une certaine noblesse du sport qu'il pratique dans un club qu'il paie le mois à moitié prix (50 gourdes au lieu de 100). Pourquoi le club? Parce que, prétend-il, on ne sait jamais : cela peut servir un jour si une compétition est gagnée. Alors il pourra bénéficier d'un travail régulier dans le club. Sorte d'investissement qu'il voit comme source future de revenus...
4. mais dans le quotidien ou il faut manger, nourrir la petite sœur etc., Wildor a une comptabilité simple et risquée :
 - les amis d'un réseau apparemment énorme, mais indéfini,
 - un père qui donne de manière sporadique peu d'argent,
 - son investissement dans le sport, mais qui demande une qualité de nourriture assez solide,

- les 2000 gourdes mensuelles du projet désarmement... et
- les restrictions sur les dépenses et la nourriture et l'habillement. Il explique lui-même ces restrictions : une manière d'adapter ses besoins aux possibilités - dans la droite ligne de ce qui est noté partout ailleurs comme stratégie immédiate d'adaptation. Dans ce cadre, il y a très peu de place laissée à l'investissement en capital humain comme l'éducation (Wildor rêve d'être médecin ou ingénieur...)

Des remarques tirées de l'interview

Le lakou, Wildor ne l'aime pas beaucoup : on lui a toujours dit de s'en tenir loin pour cause de méchancetés 'mystiques' qu'on risquerait de lui faire. Mais il décidera de rester même s'il trouve le poste à la PNH. Ceux qui ont grandi dans le lakou n'aident pas les demi-frères et sœurs : on n'aide que les 'vrais', c.a.d. ceux qui sont de même père et de même mère. Donc Wildor et sa sœur n'ont pas beaucoup de portes ouvertes à eux dans le lakou. La mort de la mère n'a rien laissé : tout est parti du fonds de commerce, et, par sentimentalité, la voiture du père ne peut être utilisée, la mère étant morte dedans. Donc un investissement en s'aidant de la voiture s'avère impossible.

Wildor a, pendant le temps de l'interview, montré une grande sagesse vis-à-vis de ceux qui avaient finalement rompu le calme de leur vie : le gang, le frère... Aucune agressivité n'a été exprimée contre l'État, ou le gang ou les assassins de sa mère, ou plus subtilement contre le manque de solidarité au sein du lakou. On en arrive à croire que Wildor a peut-être un tempérament peu agressif en général, ce qui déborde sur son manque d'énergie à chercher du travail. Il attend des autres et de son père, mais ses efforts propres sont réduits. Mais il dit qu'il cherche au travers du réseau d'amis. Ce réseau est à analyser plus sérieusement dans d'autres contextes. Wildor n'a pas caché que la solution ultime au calvaire qu'il subit est peut-être de se faire boat-people...

D) Quatrième témoignage de Yolène

Elle s'appelle Yolène, elle est médecin dermatologue et indépendante de métier. Son mari est ingénieur, et elle a des frères et sœurs qui vivent en Haïti et ailleurs. Elle des parents âgés de 87 ans qui s'occupent depuis de nombreuses années d'une entreprise de confiserie à Saint-Marc. Elle a une clinique avec d'autres collègues médecins.

1ère fois victime en 1991

Jean-Bertrand Aristide est élu en 1990 et va monter au pouvoir en 1991. Une tentative de coup d'État par un ancien du régime de Duvalier provoque des remous dans la capitale (Port-au-Prince). L'imprévisible arrive : la clinique de Yolène est incendiée ainsi que le matériel qui s'y trouvait. Yolène considérera qu'on lui a enlevé le droit de travailler en lui enlevant ses moyens. Elle avait à ce moment-là 14 ans de carrière et possédait une maison, mais payait encore des échéances sur sa voiture. On retiendra que la vulnérabilité enlève des droits.

Elle reçoit les encouragements de son père qui lui prête de l'argent sans intérêts, et sans hypothèque de garantie. Avec des collègues, elle prend le risque (on retiendra cela) de faire une offre de location au propriétaire de la clinique louée qui a été saccagée. L'offre est risquée en soi, car elle consiste à retirer sur le loyer les dépenses de réparation qu'elle ferait avec ses collègues, ne sachant cependant pas si la course d'antan se retrouverait. Elles vont finalement s'en sortir ensemble, elles étaient combatives et fortes, encouragées par le père qui raconte souvent qu'avec les Cacos il faut toujours se préparer à recevoir le ciel sur la tête, mais qu'il faut toujours se relever. Mais ce ne sera pas sans heurts tout de même :

1. elle cherche à la DGI des crédits d'impôts : rien, car une clinique brûlée est indicatrice de prises de position politiques dangereuses, comme quoi on n'a pas le droit de faire de la politique (encore enlèvement des droits). La politique, et faire de la politique, sont indéniablement des facteurs de risque en Haïti (le contexte politique est à analyser de manière particulière comme contexte de risque)

2. comme quoi aussi, il y aurait un prix à payer quelque part pour avoir le droit de faire partie du pouvoir ou faire de la politique. Elle s'en est sortie, mais un de ses collègues ayant vécu une situation similaire n'a pas pu s'en sortir : personnalité fragile psychologiquement, malgré qu'il semble avoir eu les mêmes encouragements financiers qu'elle. On peut s'en tirer, mais il faut savoir tenir et avoir la tête solide pour rendre la remontée durable

2ème fois victime en 2004

En fin 2003-début 2004, les activités anti-Aristide se déploient dans le Nord du pays, dont Saint-Marc. L'événement relaté se produit le 12 février 2004 à Saint-Marc même, à 18.30h. Des individus armés (habillés en policiers) encerclent la maison familiale (Yolène n'est pas là, mais ses parents de 87 ans y sont), y pénètrent et sèment de l'essence sur le plancher de bois. La famille avait perdu un fils 6 mois auparavant. Le père réclame le mandat autorisant une telle agression, elle sera évacuée de la maison de force, et le père, ne se déplaçant qu'avec une canne, mais qu'il ne trouve pas à ce moment-là, va subir des brûlures au bras jusqu'au 3ème degré.

Des paysans appellent Yolène et transportent les parents en dehors de la maison qui brûle. On découvrira 500 douilles de balles dans les alentours de la maison. Une semaine plus tard, la maison d'affaires est sautée à la grenade et le gardien, ainsi que sa femme enceinte de 8 mois, seront tués

Les pertes et quelques remarques de Yolène

Hormis l'assassinat du gardien et de sa femme enceinte dont le coût est incalculable, les pertes de la maison d'affaires se chiffrent à quelque 250,000 dollars US. Le père est encore en soins et la mère est retournée dans une autre maison dans la ville de Saint-Marc. Elle reste fragilisée. Le ménage est séparé après 60 ans de mariage. Malgré tout, le travail a un peu repris et les employés sont en train d'être ré-engagés.

Yolène revoit le film de 1991 à 2004 pour constater le même schéma : en 1991, plusieurs magasins qui bordaient Lalue ont été détruites; en 2004, leur maison familiale est détruite. La même furie, le même esprit de destruction, toujours dans l'impunité, avec des gestes gratuits comme le crime sur le gardien et sa femme.

Les questions et réponses sur des aspects particuliers du témoignage

La première fois, Yolène prend un risque (on retiendra ceci dans des fondamentaux de la vulnérabilité) pour remonter sa clinique. Elle ne sait pas comment elle va s'en tirer, mais elle doit courir ce risque plutôt que de se voir couler sans bouger. Si elle s'en sort cette première fois, ce n'est pas seulement l'argent de son père qui va aider, mais la volonté et la force de caractère de celui-ci notamment qui va la supporter solidement et va l'encourager à remonter la pente. On n'a pas le droit d'être fragile dans ces moments.

Le coût de la deuxième victimisation est élevé et le 'business' ne reprendra pas (peut-être jamais) comme auparavant. Mais il semble tout de même qu'il soit plus facile de s'en sortir lorsque l'on possède des coussins (à retenir) qui peuvent être mis à profit. Yolène réfutera cet argument facile, car pour elle, il faut en plus un ressort dont l'analyse de groupe a fait ressortir qu'il provenait vraisemblablement de deux choses:

1. la première est la force de caractère du père qui, en tant que chef de famille, joue le rôle que la théorie a souligné : il gère, coordonne la récupération, redistribue les cartes, ne se laisse pas décourager. Il a vécu les Cacos et connaît bien la casse et le rebondissement impératif si on ne veut pas couler définitivement
2. la seconde est une sorte de 'résilience culturelle' à la vulnérabilité : comme si on était, depuis des générations, en face de problèmes similaires de vulnérabilité et qu'on avait développé des parades qui ne se révèlent que devant l'événement. Comme si aussi, cette résilience avait donné aux gens en Haïti une prévoyance qui permet de parer aux coups

en mettant des provisions de côté au cas où... En ce sens, il y a une certaine rationalité qu'il serait difficile de nier malgré notre tentative de l'estomper dans nos définitions de la vulnérabilité (à retenir donc)

Il y a un rapport clair, dont l'explication est à rechercher sérieusement, entre la politique et les aspects économiques de la vulnérabilité. Les tragédies de Yolène traduisent bien ce lien plus largement : la vulnérabilité semble être liée, non pas seulement à des événements inattendus (politiques en particulier), mais semble parcourir la nation haïtienne. Les parents de Yolène sont bien évidemment vulnérables à 87 ans d'âge. Ils vivent de plus dans une ville (Saint-Marc) connue pour alimenter des cas de vulnérabilité; et bien sûr, ils vivent dans un pays producteur de vulnérabilité, qui subit souvent des moments de forte perturbations. Ce qui se dit et ce qui ressort du témoignage de Yolène est que le système économique, social, politique, de droit... haïtien a ceci de particulier qu'il est un cumul de vulnérabilité. Cumul qui va aux jusqu'aux institutions. Celles-ci n'ont pas facilité la tâche à Yolène : la Police était absente lors de l'attaque, l'hôpital n'a pu rien faire, la Justice n'a pas fonctionné... Yolène comprendra cela comme ce qui fait que ces tragédies se reproduisent ainsi, la justice n'arrêtant pas le processus puisqu'elle laisse perdurer l'impunité. Et pour ajouter à ce cumul : la solidarité communautaire n'a pas joué : Saint-Marc est resté silencieux devant l'horreur!

Ce qui frappe le plus, c'est qu'en 1991, remarquera Yolène, on brisait, mais on gardait des biens pour les revendre... En 2004, on saccage pour rien, on ne garde rien. La propriété d'autrui est détruite. On a basculé dans l'horreur en 13 ans! Les armes et le pouvoir se sont constitués en 'entitlements'. Tout changement de pouvoir qui enlèverait le pouvoir et les armes; qui, en général, déplacerait les enjeux, provoque la violence car on change la propriété des entitlements (voir Frances Stewart : les entitlements en temps de guerre) et on tuera s'il le faut pour les conserver. Il faudrait des alternatives à l'arme et au pouvoir comme gagne-pain. Le bien public : connaît pas! Gagner sa vie à la sueur de son front : connaît pas!

Devant cette faiblesse de chacun devant l'horreur qui empire à chaque crise, l'individu est seul : pas d'assurance, pas de protection sociale, pas de justice, pas de garantie bancaire, pas de possibilité d'obtenir des opportunités qui offriraient une autre chance! Yolène se verra ainsi surtaxée parce que ses livres ont brûlé en 1991, et qu'elle ne peut de ce fait pas produire l'état de ses rentrées à la DGI. On la taxera sur la base des apparences : sa voiture de profession sera l'exemple pris par la DGI...

Revenons quelque peu à la manière dont la famille de Yolène va s'en sortir à Saint-Marc

1. les coûts sont énormes et les pertes en vies humaines effroyables
2. le père est aujourd'hui quelque peu cassé, lui qui avait l'habitude donner le courage du ressort...
3. les frères de Yolène, pour sauvegarder l'entreprise familiale, engagent leurs propres fonds et leurs propres affaires
4. les fonds recueillis servent essentiellement à la réfection et comme fonds de roulement pour ne pas rater les saisons de fruits, lesquels sont cueillis dans des endroits spécifiques du pays. L'entreprise en ce sens n'est pas la seule à avoir perdu : ces endroits ne vendent plus la même quantité de fruits qu'auparavant, le nombre d'employés a baissé...
5. ce qui va sauver la famille, ce sera la volonté, comme on a déjà dit, du père, ainsi que les actifs disponibles dans la famille. Et par-dessus tout, la transmission inter-générationnelle d'une certaine façon de lutter contre la vulnérabilité...depuis les Cacos.
6. mais il demeure que la soudaine vulnérabilité a stoppé une course de croissance de l'entreprise et de la famille : au lieu de continuer à grandir, on survit pour se maintenir à flots : on régresse finalement. Ce n'est, certes pas la pauvreté, mais vu sous l'angle de celui qui n'aurait pas eu les moyens de la famille de Yolène, c'est le chemin royal vers la pauvreté...

E) Cinquième témoignage de Johanne

Après avoir passé 10 ans en France et en Angleterre, Johanne décroche une licence en comptabilité et une maîtrise en développement. Elle retourne en Haïti en 1995. Elle veut se rendre utile, avec l'espoir de travailler et contribuer au progrès de son pays. Elle rentre avec beaucoup de rêve, comme s'établir à la province. Haïti est un pays vierge pense-t-elle. Son séjour à l'étranger s'est bien passé. Pourtant, elle n'a jamais envisagé d'y rester.

A son retour au pays, elle a d'abord travaillé avec un groupe d'investisseurs. Elle n'a pas renouvelé son contrat d'un an. Ensuite, elle a offert ses services à une multinationale installée en Haïti qu'elle a laissé en fin de son contrat, malgré des avantages qu'on lui aurait offerts. Ses perspectives de carrière et ses ambitions étaient dans les deux cas jugées trop minces.

Elle lance sa propre affaire en 1999 une firme de comptabilité, avec la possibilité de choisir ses clients. Elle offre trois services : l'audit, la comptabilité et la à des ONG et des entreprises. Son entreprise est logée au rez-de-chaussée de sa maison d'habitation.

Elle s'est constitué un bassin de clientèle qui lui assurait des revenus suffisants. Elle a pu acquitter son loyer, payer ses employés et développer une politique sociale au sein de l'entreprise. Elle offrait le petit déjeuner à ses employés (environ une demie-douzaine). Elle leur assurait une formation qui avait un impact certain sur leur rendement et sur leur carrière.

Elle s'est rendue compte que les entreprises auditées peuvent être classées en deux groupes : celles qui étaient sous la menace d'une faillite, due aux taux d'intérêt élevés qui alourdissaient les charges et à la situation économique qui empirait ; et celles qui étaient maintenues à flot grâce à un financement dont l'origine lui était inconnue ou douteuse. Elle veut faire les choses selon les normes comptables.

La montée de la vulnérabilité

- Johanne s'est progressivement rendue compte que les informations comptables requises pour mener son travail d'audit sont non disponibles ou bien **manipulés**. Il devenait difficile voire impossible de travailler avec ce que l'on trouve dans les compte des clients.
- Sa clientèle s'amenuise avec l'aggravation de la situation économique et la découverte des irrégularités contenues dans les pièces comptables. Les entreprises solvables se montrent réticentes à lui confier de nouveaux mandats. Les entreprises en difficulté recouraient de moins en moins à un service comptable. Elle manque de clients crédibles pouvant payer et l'aider à maintenir son entreprise à flot.
- Certains clients hésitent à communiquer les vraies pièces comptables. Cette situation difficile va peser sur l'exécution des contrats. La firme met du temps pour exécuter les contrats, sans avoir la possibilité de reporter les coûts sur les clients.
- Au fil du temps, les clients capables de payer des services laissaient la firme ; elle ne lui restait que quelques clients fragilisés par la conjoncture économique qui devenait de plus en plus difficile à partir de 2001. Des 2002, la plupart de ses clients sont en difficulté de paiement.
- La firme est entrée dans une spirale de descente aux enfers. Elle a eu recours à des stratégies pour rétablir l'échéance.

Stratégie de la firme pour résister à la situation difficile

L'entreprise a maintenu ses activités en espérant un retour de la conjoncture.

- Elle a dû recourir à un prêt bancaire, à un crédit obtenu du propriétaire et du supermarché pour continuer la politique sociale de l'entreprise. La firme allait se maintenir en vie grâce à des emprunts. Les factures sont payées avec retard.
- Les loyers sont restés impayés pendant un an.
- Les parents l'ont encouragée à changer de profession. D'autres conseillers l'enjoignaient de s'adapter à la réalité du pays.

Cette situation difficile dura jusqu'au moment où l'entreprise a été cambriolée. Les équipements, électriques en particulier et plusieurs ordinateurs ont été emportés. Ce cambriolage a forcée Marion à mettre fin à son expérience de chef d'entreprise, mais tout en se retrouvant endettée vis-à-vis de la banque.

Le repli et la solidarité familiale

Elle puise dans sa spiritualité et sa forte croyance en Dieu l'énergie et le courage pour résister aux revers qu'elle a eus en Haïti.

- Elle a sous-loué son appartement d'en bas. Elle a tenu l'appartement du haut.
- Après, elle finit par congédier sa cuisinière et s'est installée chez ses parents.

Situation actuelle

Elle se fait fonctionnaire. Elle est en train de créer un service comptable au profit de son employeur. Elle arrive à garder un pool de clients. Elle a des contrats en attente, parce qu'elle n'arrive pas à dégager du temps pour les exécuter.

Après avoir passé 5 années à son compte, elle éprouve de la difficulté à se conformer à des heures fixes. Elle a vécu ses péripéties comme une épreuve qui lui est envoyée.

Les aspects particuliers du témoignage

Ce témoignage évoque la situation de nombreux professionnels qui sont en prise à une situation de précarité due à un hiatus entre les valeurs morales de l'individu et le fonctionnement de certains secteurs de la vie sociale en dehors de la notion du bien ou du juste.

- Il ne s'agit pas d'un cas de vulnérabilité caractérisée par une attaque caractérisée contre le patrimoine économique qui s'est produit ici, mais d'un processus de fragilisation de l'individu à qui la société ne garantit pas un environnement stable qui facilite la réalisation des activités dans les limites de la légalité et la morale.
- C'est de manière indirecte que l'individu se trouve vulnérabilisé, parce qu'il est au contact avec des agents économiques qui s'engagent dans des pratiques peu conformes aux règles requises par la pratique de son métier. A un moment donné, il se produit un décalage entre les valeurs morales de l'individu et le mode de fonctionnement d'un marché ou d'un pan de l'économie.
- Cette double règle de l'individu et de l'environnement collectif est un facteur de paralysie de l'action de l'individu qui conserve des valeurs claires du bien et du mal. La vulnérabilité vient de la difficulté à pouvoir s'adapter dans une société qui perd certains de ses repères moraux.
- L'individu peut difficilement saisir n'importe quelle opportunité qui se présente à lui, en faisant fi des valeurs morales. La capacité de réaction de l'individu dans l'environnement économique de plus en plus précarisée.
- Enfin, le témoignage est un reflet de la société haïtienne aux prises à une crise morale, qui peut difficilement assurer un minimum de sécurité d'abord moral à ses membres.
- La garantie des règles du jeu claires par l'État ou par la communauté est une des conditions pour garantir un environnement moins vulnérable.

LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES TÉMOIGNAGES

A) L'approche de la vulnérabilité appliquée à la famille

La vulnérabilité économique des familles passe par l'analyse de la relation existant entre l'économie familiale et son environnement externe, là où les droits détenus par chacun sont garantis. Le constat qu'il faudra établir est que la famille est en interaction avec deux autres espaces ; l'espace marchand et l'espace étatique, désignés sous le terme d'environnement externe par rapport à la famille. Les décisions de la famille se justifient dans l'interaction de trois espaces : famille, Etat et économie marchande. En tant que générateur de services aux familles, l'Etat pèse

sur la constitution des capacités des ménages et sur les possibilités qui leur sont offertes d'avoir des droits garantis. Les capacités de chaque famille dépendent de droits détenus et garantis. Les choix en termes d'allocation de ressources se réalisent en relation avec des politiques publiques. Cette grille d'analyse permet de relever les stratégies d'adaptation et d'allocation de ressources qui se décident au sein de la famille. Les itinéraires familiaux présentés plus haut permettent de suivre et d'analyser l'évolution de l'économie familiale en fonction de la place que tient l'espace étatique.

B) L'espace étatique haïtien et l'économie familiale

Créée en 1804 à la suite de la victoire des esclaves révoltés contre leurs maîtres, la société haïtienne avait adopté des valeurs fondées sur la libération des esclaves et la décolonisation, et la politique intérieure et extérieure de l'État haïtien s'est conformé à ces deux valeurs. En revanche, l'État haïtien et la société n'ont jamais tenté de refonder ses valeurs autour de l'organisation interne de l'économie et de la société. Les questions des titres de propriété et des droits à l'échange ne sont jamais résolues. Les droits nouveaux et autres valeurs autour du progrès social n'ont pas émergé en Haïti après les droits à la liberté contre l'esclavage.

Cette réalité explique en partie le fait que tous les citoyens haïtiens n'aient pas tout à fait et à date des droits garantis sur l'État haïtien (garantie du droit à la vie et protection sociale) ni de droits implicites sur l'économie reconnus par leur État. Par droits implicites, nous entendons le droit au travail, à la négociation sur les conditions de travail, droits qui permet de négocier d'autres droits dans l'économie. Les acteurs sociaux s'entendent pour échanger et respectent le droit à la propriété. C'est comme si les droits sont non garantis dans l'espace étatique. La faiblesse de l'État haïtien et le manque de gouvernance vont de pair avec la précarité de certains droits dont l'absence est préjudiciable à l'accumulation de richesses et de titres au sein de la famille. Nous pouvons en citer quelques cas de précarité l'absence ou d'absence de certains droits :

- Les actes d'état civil (acte de naissance) dont est privé un nombre considérable de citoyens haïtiens;
- La question des titres de propriété qui n'a jamais eu une réponse juste pour tous ces citoyens;
- Les attaques récurrentes contre la propriété privée que l'on constate à tout moment;
- La politique économique qui ne permet pas de garantir les droits économiques;
- Le nombre limité de droits obtenus et négociés dans le cadre des relations entre les individus.

L'environnement externe n'est pas géré en vue de faciliter la création de nouveaux droits.

Les ménages ne peuvent pas compter sur des premiers titres afin d'accéder et de consolider de nouveaux titres. Il se présente à tout moment une remise en question des droits et titres détenus; situation qui fragilise toute dynamique d'accumulation. On peut alors arriver à une impasse. Les familles peuvent souhaiter développer de nouvelles capacités; cependant, l'environnement externe peut devenir un facteur de blocage des activités des parents. Cela étant, l'environnement externe est porteur de vulnérabilité pour les activités de la famille.

En principe, les services offerts aux familles renforcent l'économie familiale. Les services publics d'éducation et de santé facilitent une élévation des capacités de chacun et mettent les gens en mesure de mieux travailler. Or, ces biens sociaux ne sont pas toujours disponibles en Haïti. L'État est mal ou sous-administré. Au niveau de la gouvernance locale, il manque des services de proximité. Jusque récemment, l'arrière-pays n'était doté que d'une force de police. A l'heure actuelle, le terroir local recèle de nombreuses organisations de citoyens, dont l'action n'est pas toujours ou ne sont jamais articulées à des politiques publiques. Étant en voie de constitution, l'autorité locale n'est pas encore porteuse d'effets externes positifs pour l'économie familiale. Elle ne gère pas un secteur public local.

Toutefois, l'État haïtien est sollicité par des demandes directes ou implicites, déterminées par la stratégie des parents. Un père voudra que son enfant soit placé sur le marché du travail et non

pas au sein de l'économie familiale. Il existe alors des demandes de biens collectifs dont la jouissance plus ou moins satisfaites : demande d'électricité, d'eau potable, de scolarisation et de formation, d'emploi, de transferts des parents venant des enfants, d'une monnaie gérée sagement par l'État pour maintenir la stabilité des prix. Mais, l'État haïtien reste faible. Il ne garantit pas tous les droits. La dette publique augmente et indique que moins de moyens de l'État iront aux jeunes. Les taux d'intérêt sur les prêts dans le marché formel se fixent à plus de 30 %. Très peu de ressources de l'État sont engagées en vue d'une évolution positivement les ressources globales de la famille.

L'histoire du pays est marquée par des divergences et des contestation sur la formation des premiers droits. Il en résulte l'exclusion de certains haïtiens de la jouissance de certains droits (cas des actes civils). Et la suspicion quant à la légitimité d'autres droits aboutit en attaque contre la propriété, et en une méfiance qui met en cause la formation de nouveaux droits. Les liens entre administration publique et citoyens ne s'inscrivent pas en tant que pratique de tous les jours. Un haïtien émigré dans un autre pays se trouvera en présence de relation entre État et citoyens et de pratiques administratives qu'il ignore dans son pays. Il lui manque une certaine capacité à défendre ses droits. Jusqu'à ce jour, le processus politique n'a pas amené un changement des relations État et citoyens, et de l'environnement administratif et socioculturel en Haïti. Ce contexte influence les décisions prises au sein de la structure familiale.

C) Famille et rationalité économique

En général, la famille est formée de membres qui ne sont pas tous de la même génération. On est souvent entre parents et enfants. Parfois, en tant qu'unité de décision économique, la famille va au-delà des liens biologiques. C'est au moment de la crise et dans la construction de la stratégie d'adaptation que l'on mesure l'étendue de la famille et les différents coussins de survie de l'individu. Yvrose en est exemple. Un individu s'ajoute à la famille biologique en vue de constituer l'économie familiale ou de profiter de ses bienfaits. L'entrecroisement des âges et des préférences à la fois collectives et individuelles, en vue de la prise décision, détermine certaines caractéristiques de l'économie de la famille que nous avons tirées des précédents témoignages.

L'économie de la famille est fondée sur l'altruisme de l'un de ses membres. Dans trois cas, la mère joue au profit des enfants le rôle d'agent économique altruiste. La préférence de la mère détermine la maximisation de l'utilité des autres membres de la famille. Dans certaines familles au revenu modeste, la mère est le point autour duquel commence l'apprentissage de l'enfant à la vie active et joue le rôle d'assurance. C'est le cas de Joseph. Yvrose vit la même expérience, et c'est pareil pour Wildor très attachée à sa maman qui vient d'être décédée.

En général, le chef de famille altruiste permet de maintenir un certain niveau de cohésion entre les choix et les préférences de chacun des membres de la famille. Les décisions prises en commun rendent acceptables une distribution des richesses de la famille qui ne soit pas toujours proportionnelles par rapport à la contribution de chacun. L'exemple type de l'agent altruiste est donné par le père de Yolène, un assureur qui vise à minimiser les risques de tous les membres de la famille. Par l'action du chef de famille, chaque membre du groupe prend une assurance sur les autres. Le chef prend lui-même une assurance sur ses enfants. On montre ainsi que l'économie de la famille est fondée sur la continuité du groupe et sur la longue période.

Le chef altruiste épaulé ses enfants dans le temps ; il choisit le futur au moment présent. C'est l'action de la mère d'Yvrose vis-à-vis de sa fille, celle de Jean Joseph vis-à-vis de son fils. La rationalité se justifie dans le fait de garantir la reproduction des capacités de la famille. Les investissements consentis au profit d'un membre de la famille sont en principe porteurs d'externalités positives pour tous. L'accumulation se fait davantage dans les enfants. La maximisation des capacités se vérifie dans le temps et permet de répondre aux aléas et aux besoins de richesses de la famille. Cet objectif passe souvent par la valorisation de la force de travail d'un enfant ou d'un membre de l'économie familiale hors de l'économie familiale : le fils ainsi que la femme de Jean Joseph sont obligés de travailler en dehors de la famille.

Face à une crise de l'économie, la famille cherche à maintenir et même à construire les capacités de ses membres et à sauvegarder la capacité globale du groupe domestique. Le chef de famille a une certaine perception de l'utilité ou de la désutilité de l'activité d'un membre du groupe. Marion est obligée de revenir chez ses parents afin de passer un cap difficile. Le père de Yolène invite ses enfants à prendre un nouveau départ. Yvrose revient vers sa famille après ses déboires en République dominicaine. Elle bénéficie d'un apport familial qui lui permet de conserver ses capacités. Confrontés au chômage, les membres du groupe peuvent jouir d'une part des richesses du groupe familial.

Cette réalité explique le comportement Wildor vis-à-vis de sa sœur, et du père de Yolène face à ses enfants. La famille résiste mieux à des crises venant de l'environnement externe quand ses membres s'unissent autour d'un choix. En situation de vulnérabilité croissante, les individus sont aux prises à des privations qu'ils ne peuvent surmonter que par une mise en commun de leurs ressources.

La famille est fondée sur la réciprocité ainsi qu'à travers la solidarité mutuelle. La solidarité est un dispositif de protection des risques, un coussin qui permet d'atténuer et pallier le déficit de politiques publiques. Les transferts publics insuffisants et les effets négatifs d'une gouvernance mal maîtrisée déterminent la densité des relations entre les générations. Les liens intergénérationnels sont forts ou faibles selon le poids des transferts publics faits au profit de chacun des membres de la famille. Les générations sont plus ou moins proches selon que la solidarité est assumée par la famille ou par des institutions étatiques. Cependant, les relations avec l'environnement externe sont fondées sur des droits négociés, alors que celles qui sont menées dans le cadre domestique sont établies sur l'entraide et la confiance. En absence de droits négociés, les droits informels garantis par la famille sont les seuls coussins de protection de la famille face à la vulnérabilité.

Ainsi, les capacités à long terme de la famille ainsi que de ses membres se construisent dans plusieurs espaces : domestique, marchand et étatique. Le chef de famille altruiste peut opter pour une allocation d'une partie de sa force de travail de la famille sur le marché ou au sein l'économie familiale. Ses décisions sont soumises aux influences venant : de l'environnement étatique et socioculturel, de chaque membre du groupe et du groupe familial dans son ensemble. Les récits familiaux montrent que la famille n'est pas un lieu fermé sur elle-même. La famille est ouverte sur l'extérieur. Ses choix économiques se précisent en fonction des ressources internes et aussi externes qu'elle tire de son environnement. Les facteurs externes sont de nature à peser sur le degré de vulnérabilité du ménage.

D) Environnement externe et vulnérabilité de l'économie familiale

Cette partie montre que l'engagement d'un membre de la famille dans l'environnement externe où il n'a pas de droit négocié, est un facteur de risque pour la famille. On comprend ainsi le sens du concept de liberté chez Sen génératrice de nouvelles libertés. Pour avoir un droit de discuter sur des risques collectifs, il fallait avoir un premier droit d'appartenance à une communauté qui n'est pas toujours garantis (cas de l'acte d'état civil). Peu de droits sont garantis par l'État. Dans ces conditions, l'individu possède des titres à l'échange équivalant surtout à des droits existant sur l'économie familiale. Les gens sont vulnérables du fait qu'ils ont mal évalué les risques de la société et ne sont pas couverts contre de tels risques.

Les témoignages montrent que l'individu ou la famille se trouve exposée à des menaces externes qui la rendent vulnérable, quand ses activités économiques se réalisent en dehors ou dépasse le cadre de l'économie familiale. Les ménages sont en contact à une sphère collective qu'ils ne maîtrisent. Les aléas de l'environnement externe ne sont pas prises en compte ni par l'Etat, ni par la famille ni par aucun autre acteur, car il manque de droit formellement garanti par l'Etat. Essayons de citer quelques faits externes qui affectent négativement l'économie familiale ou de l'individu.

Les parents de Widor sont attaqués par des bandits du quartier menés par son demi-frère. Le

groupe des assaillants s'est constitué en dehors du lakou avec des membres issus du lakou. Yvrose ne peut pas trouver son passeport pour lequel elle a payé une somme d'argent ; ce qui l'empêchera de retourner dans le pays voisin afin de récupérer l'argent de sa mère. Jean Joseph est affecté lors de son accident de travail non pris en charge par la sécurité sociale en République Dominicaine. Marion se trouve vulnérabilisée suite à des pratiques comptables jugées incorrectes. Elle montre que la précarisation des entreprises est due à des charges financières dues à des taux d'intérêt élevés. Le patrimoine ainsi que l'entreprise de la famille Paultre sont saccagés lors des troubles politiques. La famille se trouve à Saint Marc, ville dont les activités économiques s'agrandit. Mais, ces activités sont réalisées par le recours à une coopération sociale dont les principes ne sont pas négociés. Il en résulte un climat de non reconnaissance des droits, des attaques contre la propriété privée. Les ménages ne sont pas parvenus à renforcer leurs projets économiques à partir d'un plus grand projet de la société.

Les problèmes des gens résolus par l'intermédiaire de l'État ou par des relations entre États sont mal maîtrisés. Ce problème ne se pose pas seulement pour un membre de la famille émigré en République Dominicaine, mais aussi pour des citoyens haïtiens, confrontés eux-aussi à des cas d'insécurité, qui ne seront réglés que par l'intermédiaire de droits garantis par l'État. De plus, d'autres informations montrent le manque de prise en charge des risques individuels.

Plus l'âge augmente, plus s'affiche pour les individus des situations de vulnérabilité due au manque de droits négociés. Jean Joseph n'est pas assisté lors de son accident. Commerçante, la mère d'Yvrose a réalisé des droits à valoir qui ne sont pas restitués. Ces gens n'ont pas négocié de droit correspondant à la prise en compte des coûts externes liés à l'exercice de leurs activités économiques. Ils font face à un manque de premiers droits qui leur ferme la possibilité d'accession aux titres d'abord en Haïti et puis en République dominicaine. Dans ces cas là, ils n'ont pas de droit garantis par l'État. Les activités économiques externes génèrent des effets externes négatifs, des coûts sociaux que la famille doit assumer.

Ayant toujours vécu au sein de la famille, les gens n'ont de titres mobilisables que ceux qui sont garantis sur l'économie de la famille. Pourtant, ils se trouvent dans un univers culturel familial en menant des relations dans un cadre collectif non géré. Ils ne sont pas à même d'évaluer les risques sociaux. Ils ne sont pas couverts contre de tels risques. Le ballottage entre les univers familial et collectif est un facteur de vulnérabilité.

Peut-on réaliser des activités économiques sans un minimum de droits garantis dans les espaces familiaux et non familiaux ? Les ménages s'engagent dans les espaces non familiaux sans des droits réels. En fait, certains individus maîtrisent mal les informations relatives à l'état de l'économie. Même un comptable peu se tromper sur l'état de l'économie. Parfois, l'agent victime fait déjà l'objet d'une première privation. Dans le cas des actes d'état civil, ils n'ont pas encore un droit d'appartenance à une collectivité, ni accès aux informations et aux services publics. Mal informés, leur perception de la vulnérabilité ne reflète la situation objective de la population dans laquelle ils se trouvent. Ils s'engagent dans des activités dont les conditions sont mal négociées. Ils tendent à minorer les risques liés aux caractéristiques du groupe auquel ils appartiennent. S'agit-il d'un risque pris par le chef de famille ou d'une détérioration de l'environnement socio-économique ? Que ce soit pour la mère d'Yvrose ou pour Jean Joseph, les gens se positionnent dans des secteurs porteurs d'aléas croissants. Le père de Yolène a une certaine conscience de cette vulnérabilité.

Les facteurs externes ont une influence sur leurs décisions et plus tard sur la viabilité de l'économie familiale. Cependant, les informations sur lesquelles se basent les décisions du groupe familial se limitent aux données propres de la famille. En réalité, les gens s'engagent dans des activités collectives, avec la famille comme base arrière pour parer au déficit des sphères collectives. Face à des menaces qui se concrétisent, l'engagement du membre de la famille conduit à l'effritement du capital du groupe, à une perte de capacité pour chacun des membres de la famille. Il s'agit de voir comment les coûts externes sont assumés par la famille et quel est l'impact de ces coûts sur ses choix économiques.

E) Les stratégies d'adaptation

Dans cette économie, les opportunités ouvertes à tous sont limitées. Cependant, chaque individu ou chaque ménage dispose de plusieurs types de capital qu'il combine et mobilise pour répondre à la vulnérabilité. Au nombre des titres à l'échange on cite le capital humain, les liens familiaux fondés sur la confiance, le capital social, le capital organisationnel, etc. A l'apport familial s'ajoutent les possibilités individuelles que l'individu peut mobiliser. Cette gamme de moyens étant inégalement distribuée, selon que l'on soit en milieu rural ou dans une ville du pays, les réponses à la vulnérabilité sont diverses. La réaction à des effets adverses se fera en relation avec les moyens divers et aboutira à des choix plus ou moins divergentes.

Il est important de souligner que les divergences intergénérationnelles émergent quant à la stratégie à suivre pour reconstituer les capacités familiales. Elle se précisent quant aux choix à réaliser pour reconstituer des capacités de la famille. Wildor n'endossera pas la stratégie de son père qui est d'abandonner son métier de chauffeur de taxi pour se remettre à officier comme prêtre du vaudou. Yvrose a rejeté la voie qui lui est offerte de s'intégrer dans la vie d'une émigrée qui mène une mauvaise vie en République dominicaine. Marion a rejeté les conseils qui lui enjoignent de se conformer aux pratiques jugées douteuses. Ces divergences dans les préférences, que l'on ne saurait nier, sont de nature à affecter négativement et le capital social et le capital économique de la famille.

Ainsi, les préférences familiales dépendent de l'âge de l'individu, du capital organisationnel accumulé dans le temps, de la capacité du chef de famille altruiste à redistribuer les fonctions au sein de la famille et à mobiliser les coussins de protection. Les plus vieux tendent à réévaluer leurs attentes à la baisse. Voyons les faits. A 58 ans, Jean Joseph s'engage une nouvelle fois dans la coupe de canne en République Dominicaine, pour avoir les moyens de rembourser les dettes contractées pour les funérailles de son père. En revanche, Yvrose, beaucoup plus jeune, et ayant pratiqué le petit commerce, rejette cette possibilité.

Le capital humain est un indice déterminant de la formation des attentes. Plus l'individu est jeune, plus il peut lutter contre la vulnérabilité. Les préférences individuelles et les attentes changent avec l'évolution et le développement des capacités, d'une génération à l'autre. Une vision transversale atteste cette appréhension Joseph Jean retournera à un âge avancé en République Dominicaine. A 35 ans, Yvrose fait face à la violence exercée contre les Haïtiens dans ce pays. Elle évite de s'y exposer. Le jeune qui dispose de plus d'informations trouve des moyens moins risqués pour lutter contre la vulnérabilité. C'est la réaction de Wildor par rapport à ses déboires. Ce dernier a terminé ses études classiques. Il perd le coussin familial avec la destruction du lakou de ses parents ; mais il envisage de repartir sur une nouvelle base en se faisant agent altruiste.

Les préférences diffèrent d'une génération ou d'une tranche d'âge à l'autre. La diffusion et la détention d'informations tendent à moduler les aspirations ainsi que les attentes des jeunes par rapports aux moins jeunes d'un groupe d'âge à l'autre et quel que soit l'espace.

En se tournant vers sa famille d'Anse à Pitre, Yvrose a sauvegardé ses capacités ; ce qui lui porte à envisager de repartir avec un petit commerce. Quant à Jean Joseph, il se retrouve paralysé. Son retour en Haïti après ses déboires dans le pays voisin, s'apparente à un report de la vulnérabilité. Les coûts externes de ses activités économiques sont reportés de l'agent économique à sa famille, d'un espace économique (la République Dominicaine) à un autre espace (la région frontalière d'Haïti). On a une reproduction en chaîne des mécanismes de vulnérabilité d'un individu à sa famille, d'une économie relativement riche à une économie nettement pauvre. En dernier lieu, la famille dégage des ressources afin de financer les coûts sociaux gérés par l'environnement externe au lieu de profiter des bienfaits de l'économie externe.

La capacité organisationnelle plus élevée d'un groupe familial par rapport à un autre groupe est aussi un facteur important de la prise de décision. Les agents économiques qui vivent dans une ville ont davantage de possibilités et de moyens organisationnels par rapport à ceux qui vivent à

la campagne. Les membres de la famille Paultre disposent de moyens humains et organisationnels qui permettent de reconstituer les divers types de capital et de rebondir à tout moment. Wildor tente de reconstituer son potentiel. Marion a pu s'engager à nouveau en tant qu'un salarié. Les autres personnes frappées par la vulnérabilité se sont retrouvées dépendantes pendant une plus longue période vis-à-vis de leurs parents.

Cependant, la reconstitution de la capacité à long terme des ménages dépend de l'existence de biens publics qui sont pour le présent moment inexistantes : lois reconnues par tous, sécurité nécessaire aux activités économiques, acceptation d'un avenir partagé pour tous, etc.

La vulnérabilité de l'économie familiale

L'idée d'une économie familiale capable de se reproduire sur la longue période n'est pas vérifiée sur la longue période, car les ménages ne maîtrisent pas l'environnement externe. Les crises externes récurrentes détruisent l'effort d'accumulation réalisés au sein des ménages. Cela étant, la vie des agents économiques est découpée en une première période relativement stable qui cède à une autre phase marquée par le déclin.

Dans la situation de départ, l'individu dispose d'un capital construit au sein de la famille. A la fin, la génération plus jeune est mise dans l'impossibilité de pouvoir accumuler : Jean Joseph qui a rendu à ses parents des ressources sous la forme de funérailles. Il est incapable plus tard de transmettre à ses enfants ce qu'il avait reçu de ses parents. Yvrose vit avec un de ses trois enfants. Elle n'est pas en condition de récupérer et rendre à ses enfants le capital qu'elle avait obtenu de sa maman. Le comportement altruiste des parents vis-à-vis des enfants se détériore à la deuxième génération. Wildor a cessé de recevoir de ses parents. Dans son cas, la solidarité familiale est active au niveau intra et non inter-générationnel. Peut-on affirmer que les relations de transfert de richesses entre génération aurait atteint leurs limites dans le contexte actuel de l'économie haïtienne. Voyons les faits.

La perte d'un parent et les frais de funérailles conduisent à une décapitalisation puis à un effondrement de la petite économie familiale. L'érosion de la fertilité des sols sont de pair avec un nombre élevé d'enfants et de bouches à nourrir. Les attaque contre la propriété privée et le sens de l'orientation du financement sont un facteur de blocage de l'économie. Il se précise une circulation des avoirs entre enfants et parents, qui termine par l'endettement des enfants : Jean Joseph et Yvrose. Les ménages ont une moindre capacité par rapport au passé. Les enfants *sont incapables de valoriser des capacités, parce les biens publics collectifs sont inexistantes*. Yvrose ne peut pas récupérer l'avoir de sa maman. Il n'y a pas d'articulation profitable entre les économies externe et familiale. L'environnement externe est porteur d'externalités négatives pour les familles.

Les crises récurrentes au sein de la famille et entre la famille et son environnement mettent en cause l'effort d'accumulation réalisé au sein des ménages. Avec Wildor, les relations père/enfant deviennent lâches, sans être porteuses de ressources réelles pour l'enfant. La famille de Yolène est contrainte à recommencer pour reconstituer le capital détruit. Jean Joseph s'enfonce dans l'impasse après la mort de ses parents. Yvrose n'a pas su reconstituer les capacités que sa mère avait créées. Les enfants qui devront contribuer à l'avancement de l'économie familiale, n'auront pas les moyens de s'engager. C'est ce qui caractérise la situation de vulnérabilité des ménages.

La vulnérabilité est toujours présente. Les choix intertemporels des acteurs sont non optimaux. Les attentes du chef de famille ne se sont pas réalisées. La question du cycle de vie rapportée aux biens que en termes d'éducation, d'emploi dans un second temps et de retraite à la vieillesse, n'est pas posée avec l'engagement dans des activités économiques qui ont un caractère collectif. Quand la personne laisse la petite économie familiale et s'engage de l'autre économie, elle devient vulnérable. Les ménages les moins vulnérables devraient être ceux dont les vieux qui s'engagent dans l'économie familiale. A partir de certain âge, les gens devraient se désengager de certaines activités externes tout en comptant sur les apports des enfants.

Récapitulatif et stylisation des stratégies d'adaptation

Devant la perception d'une certaine vulnérabilité, les gens peuvent réagir de diverses manières. Dans un texte intitulé : **'Choices for the Poor'**, lancé en 1996 par le PNUD et édité par Alejandro Grinspun, il est fait état de cas de tous les jours qui montrent la richesse et aussi la cohérence de ces réactions. Le livre rapporte ainsi des cas d'adaptation à la hausse des prix et à la baisse correspondante du pouvoir d'achat. Les Indonésiens ont par exemple agi de diverses façons, en :

- menant des travaux supplémentaires, ou bien en augmentant la dose, surtout de la part des femmes
- envoyant les enfants en bas âge au travail et en les enlevant de l'école
- en donnant 'tout pouvoir' au chef de ménage, même au risque de voir se réaliser des erreurs difficiles de gestion par le groupe
- en poussant à rendre actifs à nouveau des membres du ménage, tels les vieux, qui avaient perdu l'habitude de travailler
- réduisant la quantité de nourriture consommée dans le ménage, ou en se rabattant sur de la nourriture de moindre qualité
- réduisant les dépenses médicales et l'achat de vêtements, ou en coupant dans les dépenses de récréation et de transport
- vendant à vil prix des biens familiaux de valeur
- empruntant de l'argent à intérêts élevés
- intensifiant l'autoconsommation etc.

Ces cas font état d'une grande variété tout en faisant ressortir que ce qui importe sans doute le plus dans le ménage, face à l'érosion de la capacité de travailler (qui est un droit fondamental !), est :

- l'augmentation du revenu de salaire, originant donc du travail fourni sur le marché du travail ou de l'effort mis dans le secteur informel. On parle en ce cas d'une stratégie de reproduction visant à assurer la maintenance à long terme du bien-être du ménage et éventuellement protéger et accroître les ressources du ménage
- la limitation des dégâts lorsqu'on essaie de maintenir un ménage nombreux avec peu de membres pouvant lui apporter du revenu frais (taux de dépendance élevé par rapport aux actifs). Sans nécessairement se ramener à la situation de la famille nombreuse, il s'agit de stratégies visant (1) la survie, en réponse aux chocs et au stress de tous les jours, (2) l'adaptation pour tenter de sortir durablement de la situation de vulnérabilité, et (3) la restriction de la consommation et des dépenses...
- la prise en compte, dans les décisions, de la composante genre, car des facteurs qui limiteraient la participation des femmes dans l'apport de revenu constitueraient des menaces qui tendraient à rapprocher le ménage de la pauvreté

Malgré cette diversité d'exemples d'adaptation, les gens réagissent de manière ferme, et quasiment identique, surtout lorsque le revenu est en péril. Pour cette raison, bien que ce que nous dirons ici ne soit pas nécessairement généralisable à toutes les formes d'adaptation, nous adoptons le raisonnement de *L'économie de l'offre (Supply-side Economics)* qui tient beaucoup des revenus et des notions de bien-être en économie. L'économie de l'offre prétend que toute situation due par exemple à une politique étatique, à une absence de celle-ci, ou à une dégradation des ressources naturelles..., entraîne une variation des prix relatifs des biens, ou du travail fourni, lesquels prix relatifs induisent des comportements (des 'adaptations') chez les ménages dans leur consommation, dans leur mode d'action sur la production, dans l'intensité des instruments utilisés, dans le nombre de membres mis à contribution pour augmenter ou protéger les revenus...

Si par exemple les médicaments sont plus chers plus que la nourriture, ou si la nourriture est plus facile à se procurer que les médicaments, moi, membre du ménage, je préférerai indubitablement acheter de la nourriture plutôt que des médicaments, au risque de voir ma santé se détériorer.

L'enquête sur les budgets des ménages haïtiens en 2000 a illustré ce fait. Si un support reçu induit des investissements privés et que des emplois sont offerts, alors chacun comparera les prix de marché au salaire nominal offert (il n'y a pas d'illusion monétaire) et si le salaire offert dépasse les prix, alors il sera incité à offrir de sa force de travail sur le marché du travail; dans le cas contraire, il passera du temps (en perdant du revenu, mais c'est une sorte d'investissement) à chercher du travail ou à créer sa propre démarche commerciale, dans le secteur informel notamment.

Devant une hausse des prix de la nourriture et des loyers, voyant le revenu du ménage baisser, le chef de ménage usera de sa prérogative d'allouer une tâche lucrative à un ou plusieurs membres, de réduire les rations de nourriture par repas, voire même de réduire le nombre de repas... comme on a vu plus haut. Il n'est pas sûr de ré-allouer de la meilleure manière. Aussi prendra-t-il la décision de ré-allouer, mais pas de conduire lui-même la façon dont chacun des membres du ménage va agir en fonction de cette ré-allocation. L'information étant imparfaite en son sens, il décentralisera (cf. Hayek) les décisions sur chacun des membres, lequel évaluera le coût de l'effort par rapport au salaire perdu en loisir. Si le coût de l'effort est trop élevé, c.a.d. que le temps passé à travailler est jugé trop lourd pour une rémunération jugée insuffisante, ce membre abandonnera du temps de loisir pour gagner ce que le loisir (par unité de temps) lui coûte en fait, à savoir un salaire ou encore un revenu. Il travaillera donc plus, toujours dans les limites des fonctions qui lui auront été assignées par le chef de ménage.

En réalité, le chef de ménage a peut-être décidé de cette ré-allocation dans les règles de l'art, et on peut même supposer que la manière dont il a procédé induit chez les ménages une décentralisation optimale au sens de Pareto⁷. Mais de telles hypothèses épurées ne sont pas obligatoires dans la présente réflexion. Ce qui importe, c'est que si le chef de ménage est quelque peu efficace dans le choix qu'il fait des ré-allocations de fonctions, le tout est dans la redistribution qu'il fera (ex post) des revenus réalisés par chacun, et qui auront été mis dans le pool du ménage : une telle redistribution peut ne pas être désirable pour les membres. Cette redistribution peut même être très frustrante pour certains qui ont bien voulu maximiser et être efficace sous la contrainte qui leur avait été imposée, mais qui se retrouvent en-deçà de la position antérieure en terme de bien-être. Pour qu'ils soient quand même satisfaits, il doit y avoir des compensations 'horizontales' venant du chef lui-même. Nous croyons qu'il peut y avoir 2 types de compensation :

- La première est l'altruisme que prodigue le chef de ménage aux membres du ménage.
- La seconde est le fait, vrai, que le ménage est un lieu de refuge qui protège des coûts de transaction : ceux-ci sont de loin plus difficiles à affronter en dehors du ménage.

Les membres, même en abdiquant leurs droits au profit du chef de ménage, ont donc intérêt à continuer à en faire partie et à compenser les défauts de redistribution par le 'bien-être' que le chef leur prodigue. Nous prenons ainsi le parti de dire que de maximiser le revenu ne revient pas à maximiser le bien-être...

On déduit de ces cas de figure que la vulnérabilité réclame la conduite d'un jeu de stratégies dans l'aveugle, ou on invente chaque jour une voie de sortie, comme dans un labyrinthe. Aussi avons-nous hésité à ne pas faire un cas typique de l'optimalité parétienne. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que si les ménages sont, certes, des lieux privilégiés de coopération, d'entraide et d'altruisme, ils sont aussi des lieux de conflits et de négociation, des arènes où s'affrontent les intérêts, ou se redistribuent des charges inégales, et des ressources auxquelles tous les membres n'ont pas accès de façon égalitaire : les femmes, les enfants et les vieux sont les plus touchés dans ces cas-là. Le chef de ménage peut ne pas pouvoir gérer ces crises internes; dans ce cadre, le rôle de la femme peut s'avérer important... C'est dans cet amalgame de problèmes, de contraintes et de protection diffuse que doivent se définir les meilleures manières d'agir. On peut en imaginer la difficulté inhérente !

⁷ Une allocation est optimale au sens de Pareto si tous les membres du ménage sont indifférents par rapport à la position qu'ils avaient antérieurement, et au moins un d'entre eux est en meilleure position

La capacité du ménage à sortir gagnant malgré tout, en mettant en branle un ensemble (plus ou moins cohérent) de stratégies de combat contre les pertes de revenus et de dignité dépend de sa taille, de sa position dans le cycle domestique (particulièrement lorsque le ménage est en expansion ou lorsqu'il se disperse, moments où le ménage est le plus vulnérable), du leadership du chef de ménage, du nombre potentiel de contributeurs du ménage à gagner des revenus. Un ménage nombreux est plus vulnérable avec peu de dépendants; de même, un ménage où les enfants sont devenus adultes et qui décide de partir est plus vulnérable qu'un autre.

Le RNDH étudie ces phénomènes de court terme et esquisse des politiques publiques qui appuient les efforts des gens dans l'invention qu'ils font de stratégies de résistance à la vulnérabilité. L'un des moyens utilisés pour étudier ces phénomènes est l'écoute de témoignages de personnes ayant vécu des situations de vulnérabilité et qui ont dû lutter contre pour survivre. Le RNDH tente de mouler les a priori théoriques exposés ci-dessus dans les cas témoignés, pas l'inverse évidemment...

CHAPITRE 7

La vulnérabilité vue dans le sens collectif

Le principal enjeu pour les années qui viennent : la dialectique biens privés /biens publics

- A) Le déficit de complémentarité dans le secteur économique
 - 1) L'établissement d'un équilibre de sous-productivité
 - 2) L'échec de la tentative de rupture du monde urbain
- B) L'ambiguïté de l'uniformité du secteur social
 - 1) Le processus tronqué de formation de capital humain
 - 2) La qualité médiocre des secteurs sociaux de service

Les politiques publiques dans la perspective d'un nouvel équilibre global pour Haïti

- A) L'enjeu de la conjoncture : Le redémarrage du processus de modernisation de la société haïtienne.
 - 1) La relance du processus démocratique
 - 2) La normalisation institutionnelle et de la gouvernance économique
 - 3) La relance économique
 - 4) La recherche de la stabilisation sociale
- B) La maîtrise future des grands problèmes de développement d'Haïti
 - 1) Planifier autrement le développement
 - 2) Accélérer le développement social
 - 3) Promouvoir une véritable stratégie de développement humain pour Haïti

Liminaire

Ce chapitre sera analysé dans l'idée que, contrairement à la situation individuelle ou celle du ménage, les collectivités ne semblent pas prendre des dispositions, en tant que collectivités, pour lutter contre les menaces et la vulnérabilité. Le chapitre est donc tourné volontairement vers les cas où l'État et la partenariat mondial cherchent à fournir des solutions à des problèmes collectifs non résolus.

Ce point de vue est certainement très limité, car il existe des cas patents, bien connus des spécialistes de l'environnement notamment, qui montrent que, collectivement, il y a des actions qui sont menées pour résister et s'adapter aux aléas de la vulnérabilité et des menaces. On note en effet que des cas de justice sont traités par les collectivités lorsque l'un des membres enfreint la règle de ne pas couper les mangroves, par exemple, lorsqu'ils ne sont pas arrivés à une certaine hauteur. De même, les communautés, à l'arrivée des crues, aménagent des digues et font foisonner une flore appropriée lorsque les eaux se retirent. Les exemples ne semblent pas manquer, mais nous n'avons pu les approcher de près.

En quelque sorte, en l'absence de l'État, les collectivités se donnent des règles afin qu'elles puissent vivre et grandir. Et elles légifèrent, tranchent des cas litigieux, rendent justice, protègent les plus faibles, font du zoning, comme cela se passe dans les zones de pêche... Ce qui suit ne fera pas oublier ces cas de survivance collective...

LES POLITIQUES PUBLIQUES FACE AU PROBLÈME DE VULNÉRABILITÉ EN HAÏTI

Les développements antérieurs sur les contextes et les risques de même que la présentation des témoignages individuels ont clairement mis en évidence la nature de la vulnérabilité et les mécanismes par lesquels elle tend à se systématiser en Haïti. Elle se traduit par un changement dans les conditions de vie immédiates et environnementales des ménages débouchant sur un double processus de précarisation : celle de leur bien-être et celle de leur capacité d'action ou de mobilisation de ressources.

Il apparaît en outre que la stratégie des ménages face à la multiplication des risques peut être plus ou moins efficace selon la façon dont fonctionnent les marchés et les sphères publiques. Notons pour mémoire qu'en vertu de la conception économique dominante les marchés, en reposant sur le mécanisme de concurrence, témoignent d'une grande efficacité dans la production de biens privés alors qu'ils rencontrent des échecs dans celle des biens collectifs ou biens publics qui sont aussi indispensables à leur propre développement. Ce déficit de compétence va favoriser la spécialisation du secteur public dans la production de cette catégorie de biens dont les qualités premières sont la « non rivalité » et la « non exclusion ». Ainsi, un lien très fort de complémentarité existe entre les marchés et les sphères publiques en même temps que les biens collectifs doivent toujours remplir ces deux conditions : 1°) ils sont produits en quantité suffisante ; 2°) ils doivent générer des externalités positives.

Dans la perspective de formulation de politiques publiques appropriées à la nécessaire réduction de la vulnérabilité, il est indispensable de bien configurer au préalable la dialectique biens privés/biens collectifs dans chacun des grands domaines d'intervention de l'État. Ce rapport prend en exemple l'Économie et le Social.

7.1.- LE PRINCIPAL ENJEU DU FUTUR : LA DIALECTIQUE BIENS PRIVÉS /BIENS COLLECTIFS

A) Le déficit de complémentarité dans le secteur économique

Sous l'hypothèse d'une causalité indirecte entre le degré de vulnérabilité des ménages et le rôle conjoint des marchés de biens privés et des sphères de biens collectifs, il faut maintenant préciser pour le champ économique d'abord comment se pose la dernière question. Admettons pour commencer que l'économie est par excellence le domaine des biens privés, malgré tout les causes de l'échec du développement économique d'Haïti se retrouvent largement aussi du côté des biens collectifs. Que vaut cette affirmation ?

1) L'établissement d'un équilibre de sous-productivité

Au cours du dernier quart du 20^{ème} siècle, la génération des ressources pour les ménages haïtiens s'est faite principalement à travers le fonctionnement de 6 grands groupes de marchés de biens privés dont les marchés :

- a) A base surtout rurale :
 - les produits vivriers
 - les produits d'exportation traditionnelle
 - les produits agro-industriels d'exportation
- b) A base surtout urbaine :
 - Les produits industriels destinés au marché interne
 - Les produits industriels d'exportation
 - Les produits touristiques

Avec le temps et précisément sous l'influence de contraintes structurelles fortes, un **équilibre de sous-productivité** s'est établi dans les trois premiers groupes de marchés.

Ses manifestations les plus apparentes sont les suivantes :

- Des modes de production extensifs : favorisant ainsi le sous-investissement en termes d'utilisation de capital technique et d'engrais ;
- Des coûts de production des biens agricoles partout très élevés hypothéquant la compétitivité des marchés concernés ;
- Des mécanismes de financement de l'économie paysanne largement informels et très coûteux ;
- Des modes de répartition de revenus peu stimulants pour le monde paysan en ne favorisant pas le développement de processus important d'accumulation ;
- Des pratiques culturelles et des choix de culture par rapport à l'espace agro-écologique non conservationnistes : c'est-à-dire associés à un faible respect de l'écologie et exerçant un effet d'accélération sur l'érosion.

Ces caractéristiques expriment le mauvais fonctionnement des marchés de biens privés et mettent en évidence certaines externalités négatives de l'économie paysanne. Elles sont aussi la traduction de la défectuosité des sphères de biens collectifs induits par l'évolution des marchés agricoles. De façon structurelle, le fonctionnement de ces dernières s'est accompagné d'une stagnation des investissements privés et publics dans le monde rural. Les exemples les plus marquants d'actions contre-productives de l'État sont :

- a) Pour l'investissement privé :
 - l'impact du droit successoral sur l'émiettement des propriétés et la parcellarisation des exploitations paysannes ;
 - les effets régressifs des prélèvements fiscaux importants et séculaires sur les revenus des paysans et l'investissement agricole ;
 - l'impact négatif du nouveau cadre macroéconomique institué à partir des années 1980 sur la production vivrière locale ;
- b) Pour l'investissement public :
 - l'extrême faiblesse des politiques de protection de l'environnement rural : incapables donc de prendre en charge les externalités négatives de l'économie paysanne ;
 - la mise en œuvre peu dynamique d'infrastructures économiques comme : les systèmes d'irrigation, les routes agricoles de pénétration, les mécanismes publics de crédit agricole, l'encadrement technique des exploitations agricoles.

2) L'échec de la tentative de rupture du monde urbain

Les trois grands groupes de marchés de l'économie urbaine cités auparavant ne cadrent pas, à leur relance dans les années 1970, avec un équilibre de sous-productivité. Les facteurs responsables de cette tendance de rupture sont essentiellement :

- 1°) la faiblesse du coût de la main d'œuvre associée au niveau satisfaisant de la productivité du travail qui garantissent tous deux une forte compétitivité externe nécessaire au succès et à la croissance de la Sous-Traitance industrielle ;
- 2°) la nécessité pour pénétrer les marchés d'assurer un certain niveau d'investissement comme dans l'Hôtellerie et surtout dans les branches industrielles tournées vers le marché interne où le coefficient de capital (K/Y) est plus lourd que dans la sous-traitance.

Des contre-tendances vont cependant se développer ultérieurement et deviendront mêmes dominantes si bien que l'équilibre de sous-productivité se systématisera aussi dans le monde

urbain avec des conséquences pour les deux sphères de biens. Pour les « nouveaux » marchés de biens privés, on observe la transformation du mécanisme de protection industrielle mise en place en un mécanisme d'exploitation d'une rente de situation associé à des effets négatifs sur les coûts de production des biens, ainsi que l'impact négatif de l'instabilité politique des années 1980 et 1990 sur l'investissement dans la Sous-Traitance.

L'investissement public n'a jamais été élevé en Haïti quand on le compare à celui des pays de taille comparable de l'Amérique Centrale et de la Caraïbe. Mais, la pérennisation de la crise des finances publiques à partir de la crise internationale de 1980/82 enclenche un processus durable de sous-investissement public au niveau urbain qui freine l'investissement privé dans les secteurs industriels et le tourisme. La sphère des biens collectifs a été pénalisée particulièrement sur les plans suivants : la détérioration accélérée de l'environnement urbain avec des problèmes énormes d'assainissement et d'aménagement ; la détérioration des infrastructures de base comme : le système de transport routier, la production d'énergie électrique, le système de télécommunication, la baisse de niveau des services portuaires en même temps que le niveau élevé de leur coût ; le non-investissement dans les sites touristiques et les zones industrielles.

Ce bref rappel de quelques faits stylisés établit que l'échec du développement économique en Haïti est dû à la fois au mauvais fonctionnement des marchés de biens privés, au sous-développement prononcé des services collectifs et à des actions publiques de régulation inappropriées. Ainsi, les initiatives provenant de l'une ou l'autre des sphères de biens n'ont pu garantir sur le long terme que la survie économique. Pour éviter la répétition des erreurs passées et ne pas retomber à l'avenir dans de nouvelles crises de sous-productivité, priorité doit être à la stimulation des mécanismes de développement durable dans ces trois catégories de marchés : 1) marchés encore porteurs : biens industriels d'exportation et tourisme; 2) marchés émergents: café « haïtien blue », mangue francisque, autres nouveaux fruits et légumes; 3) nouveaux marchés en perspective : agriculture organique comme le « Système d'Intensification du Riz ».

B) L'ambiguïté de l'uniformité du secteur social

Si l'économie est par excellence le domaine des marchés de biens privés, le Social tend, par contre, à être un cadre plus approprié au développement des biens collectifs. Selon l'approche courante esquissée antérieurement, « les biens publics entraînent des bénéfices que l'on ne peut pas réserver facilement à un seul « acheteur » ou à un ensemble d'« acheteurs ». Ces biens une fois fournis restent à la disposition de tous. Cette conception est à la base du point de vue que l'Éducation et la Santé sont des biens collectifs ou publics et de ce fait ces secteurs devraient bénéficier de supports importants de la part de l'État.

Depuis quelques décennies, ces deux secteurs sociaux ont connu en Haïti des mutations importantes. Deux questions essentielles sont à élucider à ce niveau de l'analyse: la détermination des conditions dans lesquelles le processus de formation de capital humain s'est réalisé et celle de son impact probable. Pour la clarté de l'analyse, il convient de rappeler les groupes d'âge caractéristiques de la population, soit : la petite enfance (0 – 5/7ans), l'enfance (8 –17ans) et l'adulte. C'est en partant des besoins de ces groupes que les institutions publiques et privées des deux secteurs développent leurs activités. En même temps, comme celles-ci doivent déboucher sur la production de biens collectifs ou s'attend à ce qu'elles soient guidées par ces deux logiques ; la recherche d'un niveau de production suffisant et la génération d'externalités positives.

1) Le processus tronqué de formation de capital humain

Il ne fait aucun doute que la formation de capital humain n'est pas à un stade avancé pour le moment en Haïti puisque l'accès aux services éducatifs et sanitaires est limité fortement. Il est toutefois important de se questionner sur le degré de couverture des différents groupes d'âges par ces services dits collectifs.

Selon le recensement scolaire de 1997, la Petite Enfance dans son sous-groupe (3 – 5 ans) serait scolarisé à 67% : ce qui témoigne d'un progrès notable vu que le Préscolaire a été introduit en Haïti durant les années 1980. Mais, très souvent les classes dites enfantines sont associées aux Écoles Fondamentales et sont le fait du Secteur Privé (à 61%). Elles tendent toutefois à être fortement concentrées dans les zones urbaines où la population infantine est pourtant moins importante : taux de concentration de 65% selon une enquête réalisée en 2001 par le Ministère de l'Éducation. On peut ajouter que le taux de scolarisation calculé peut ne pas refléter la réalité car la moitié des enfants du préscolaire sont des sur-âgés. Bien qu'un nombre significatif de programmes sanitaires soient orientés vers les petits enfants, ces derniers ne sont pas pour autant mieux lotis que dans l'éducation. Avec un poids démographique de 15%, le groupe d'âge (0 – 5 ans) représente près de 50% des décès en raison surtout de la malnutrition, des maladies diarrhéiques et des infections respiratoires aiguës.

Comme on le sait, les autres groupes d'âge de l'enfance sont couverts par les niveaux fondamental et secondaire de l'enseignement général à des taux de scolarisation très différenciés. Ainsi, l'Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti de l'**IHSI** donne respectivement les taux nets suivants : 60% et 15% pour 2003. Encore que ces taux calculés pour le milieu rural se situent à des niveaux beaucoup plus bas. La prise en compte des problèmes de santé de ces groupes de jeunes n'est pas non plus satisfaisante. On a pu déterminer que la cause primordiale des décès chez les adolescents est leur mauvais encadrement pour les problèmes associés à la grossesse et à d'autres facteurs comme les accidents, les agressions et les suicides.

Les services éducatifs et sanitaires haïtiens appréhendent également très mal les problèmes des adultes. Pour la formation, cela se reflète à trois niveaux : le faible développement de l'alphabétisation (taux de 54%), de l'enseignement supérieur (2% de la population) et de la formation professionnelle et technique (effectif aux environs de 30.000 seulement). L'inadaptation du système sanitaire se révèle surtout aux problèmes confrontés par les femmes. En effet, il persiste un niveau élevé de mortalité maternelle : selon une enquête de l'**IHE** elle serait de l'ordre de 457 décès pour 100.000 naissances vivantes. C'est un indice de la non maîtrise de la santé de reproduction dans le pays.

On se rappelle que dans les années 1960 l'école haïtienne, par exemple, était souvent publique alors que maintenant elle est essentiellement privée. Ce renversement de tendance s'est accompagné de changements dans le mode de financement de la formation du capital humain et la question des externalités des services sociaux. Les progrès réalisés en éducation sont dus essentiellement aux familles haïtiennes qui financent ainsi indirectement la construction nationale puisqu'il s'agit d'un service dit collectif. On observe le même comportement dans le secteur santé où l'apport financier des ménages pour 1999/2000 est au même niveau que celui de l'éducation : soit 3,2% du **PIB**. Toutefois, au niveau sanitaire la solidarité internationale et celle des **ONG** semblent plus significative alors que l'influence financière du gouvernement a été plus marginale que pour l'éducation (apport financier 0,7% contre 2% du **PIB**). Venons en maintenant à la question des externalités.

2) La qualité médiocre des systèmes sociaux de services

Il est clair qu'en dépit des progrès significatifs réalisés la première « conditionnalité » concernant une production suffisante de biens collectifs correspondant aux besoins n'a été « respectée » que partiellement par les secteurs éducatif et sanitaire puisque leurs taux de couverture sont encore à des niveaux largement insuffisants. Pour ce qu'il s'agit des externalités positives, le résultat est fonction de la **qualité des systèmes en place** qui leur rend capable de se transformer en leviers de croissance ou en facteurs d'amélioration pour les autres secteurs de la société.

L'opinion courante sur le fonctionnement de ces deux systèmes sociaux est leur faible qualité. Celle-ci peut être appréhendée avec plus de précision à partir d'une batterie d'indicateurs dont en particulier ces deux types : indicateurs de performance et indicateurs de processus. Compte tenu de la difficulté de réunir toutes les données nécessaires, seul le secteur de l'éducation est pris en exemple.

Si on veut apprécier la performance du système en place, on utilise traditionnellement les taux de réussite au Certificat d'Études Primaires et aux Baccalauréats 1^{ère} et 2^{ème} parties. Pour la période 1994/1999, par exemple, on calcule les taux moyens respectifs suivants pour ces 3 examens d'État : 50,3%, 19,7% et 35,6%. Ces chiffres témoignent de la faiblesse du rendement scolaire à tous les niveaux : au Primaire comme au Secondaire. La logique voudrait qu'on cherche maintenant à expliciter les facteurs de la performance et de l'efficacité scolaires : ce qui nous amène à la seconde série d'indicateurs.

La recherche dans le domaine éducatif a établi certaines régularités entre le rendement scolaire et des facteurs comme : les matériels didactiques et pédagogiques, les manuels scolaires, le nombre suffisant et le niveau de qualification académique et professionnelle des enseignants. Les modes d'organisation et de gestion des services éducatifs, la culture et le contexte organisationnel semblent aussi avoir une influence sur la performance des élèves. Il n'est pas possible de réunir des données sur tous ces paramètres pour les niveaux préscolaires, fondamental et secondaire de l'enseignement général de même que pour l'enseignement professionnel et universitaire. Mais, on peut apprécier la qualité du système en place dans le secondaire à partir des données concernant la bibliothèque et les enseignants.

La bibliothèque n'est pas à proprement parler un indicateur de l'utilisation des manuels scolaires dans les écoles haïtiennes. Mais, elle témoigne de la tendance à la modernisation du mode de gestion scolaire sur ce plan. La tradition est que la grande majorité des institutions publiques ou privées n'en disposent pas dans une proportion moyenne de 64% selon les données d'enquêtes les plus récentes. Cependant le taux est plus élevé dans les écoles secondaires du Secteur Public que dans celles du Secteur Privé.

Les caractéristiques du corps professoral sont nettement plus significatives de la qualité du système éducatif en place. À ce sujet, l'école haïtienne vit une situation de grande instabilité vu la rotation élevée des enseignants en son sein. Sur un nombre de 3865 enseignants recensés dans des écoles secondaires de tout type, on a trouvé que 2% seulement qui ont 10 ans et plus d'expérience. Les écoles publiques réalisent cependant une meilleure performance que les écoles privées. Du point de vue du niveau académique des enseignants, les écoles haïtiennes sont mieux loties tout en se révélant assez faibles. Dans le secondaire, en effet, on trouve une proportion significative-environ 30% - d'enseignants qui n'ont que le Baccalauréat comme diplôme. Mais, la plus forte proportion d'enseignants faiblement qualifiés se retrouvent au niveau du Secteur Privé avec un taux de 35%.

À regarder ces indicateurs concernant le fonctionnement du système éducatif dans le Secondaire, l'opinion courante de la faible influence d'une politique de qualité est tout à fait valable. Ce qui confirme que les progrès exclusivement quantitatifs de ces dernières décennies du système éducatif national, comme le système de santé, ne les ont pas portés au stade où les externalités positives l'emportent sur les externalités négatives.

7.2.- LES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LA PERSPECTIVE D'UN NOUVEL ÉQUILIBRE GLOBAL POUR HAÏTI

La première partie de ce chapitre a confirmé que le mauvais fonctionnement des marchés de biens privés et des sphères de biens collectifs ou publics est responsable de leur faible contribution à une mobilisation plus efficace des ressources de la part des ménages haïtiens. Dans le domaine économique, l'équilibre de sous-productivité fortement stimulé par le déficit de complémentarité entre les deux sphères a durement pénalisé les ménages qui ont vu leurs ressources se réduire comme une peau de chagrin. La situation dans le secteur social a paru plus complexe. De nouveaux titres ('entitlements') ont pu être créés, en effet, mais le caractère ambigu du processus de formation de capital humain les a rendus plus mythiques que réels car **leur valeur sociale est restée très faible.**

Partant de ces constats, on peut avancer que les politiques publiques ne déboucheront réellement sur une réduction progressive et durable de la vulnérabilité en Haïti que si elles tendent parallèlement à faciliter l'augmentation du **capital-titres** et à faire en sorte que celui-ci soit de première qualité. Dans plusieurs instances de l'État, en collaboration avec la coopération internationale, des travaux de préparation de nouvelles politiques publiques ont été menées et ont débouché sur des rapports préliminaires et parfois sur des documents définitifs. Ces travaux concernent le développement du pays pour les 10/15 prochaines années et se situent dans ces cadres : **CCI (Cadre de coopération intérimaire), OMD (Objectifs du millénaire pour le développement), DSRP (Document stratégique de réduction de la pauvreté).** Étant donné que leurs stratégies s'interpénètrent et se complètent en même temps, les contenus de ces documents de politique peuvent être conjointement analysés et projetés pour mettre en relief deux axes majeurs concernant la conjoncture globale actuelle et les grands problèmes de développement de la société haïtienne.

A) L'enjeu de la conjoncture : le redémarrage du processus de modernisation de la société

Le **CCI** est l'instrument de cette nouvelle perspective. Ce programme d'action ne se donne pas à voir comme un simple cadre de coopération car il s'inscrit dans la dynamique de démocratisation et de modernisation économique et sociale lancée durant la 2^{ème} moitié des années 1990. De ce point de vue, il est un bon point de départ particulièrement si on veut favoriser une rupture avec le passé qui a vu se systématiser le processus de vulnérabilité en Haïti. Effectivement, l'approche de ce document de politique est de freiner le processus global de détérioration. Cette politique de stabilisation se déploie dans tous les secteurs de la vie nationale mais elle doit suivre quelques lignes directrices majeures. Soit :

1) La relance du processus démocratique

C'est le principal axe de normalisation de la situation haïtienne étant donné que c'est l'instabilité politique qui a bloqué tous les processus antérieurs de modernisation. C'est donc une condition minimale à toute initiative de redémarrage. La normalisation doit passer par l'organisation des élections à tous les niveaux mais elle concernera également la mise en œuvre de deux autres politiques importantes : la politique de sécurité et surtout la relance du processus d'institutionnalisation de la justice.

2) La normalisation institutionnelle et de la gouvernance économique

Cette politique concerne prioritairement l'Administration Publique et les Collectivités Territoriales. Ce choix est tout à fait justifié car la première institution a connu ces dernières années un processus important de décapitalisation tandis que les secondes n'ont jamais eu de capacités réelles d'action. En outre, ce double déficit institutionnel a nui à l'efficacité des sphères de biens collectifs ou publics. Cet axe de politique doit concerner également à travers les activités prévues de développement local les groupes de base de la société civile.

3) La relance économique

La stratégie de relance doit déboucher sur un double processus de renforcement des sphères de biens publics et des marchés de biens privés. Plus précisément, elle devrait emprunter les voies suivantes :

- La stabilisation macroéconomique ;
- La modernisation des services de base : **EDH**, infrastructures de transport ;
- La protection et la réhabilitation de l'environnement ;
- La stimulation du développement du secteur privé : exportations agricoles, Micro-entreprises, **PME et PMI**, Grandes Entreprises, Entreprises touristiques.

4) La recherche d'une stabilisation sociale

Le Secteur Social se caractérise par son hétérogénéité trouvant son explication dans le jeu de plusieurs logiques de structuration. Au cours des trois dernières décennies, on a observé un ralentissement dans la détérioration des conditions immédiates de vie des ménages alors que leur environnement physique et matériel connaissait un processus accéléré de déclin. La crise politique relancée dans les années 1990 semble avoir uniformisé le comportement du secteur en généralisant la détérioration accélérée. Cette situation nouvelle justifie que le **CCI** ait fait choix de ces grands axes pour la politique sociale:

- 1) Amélioration de la sécurité alimentaire et de la protection des populations pauvres particulièrement des enfants et des femmes enceintes et allaitant ;
- 2) Réhabilitation et reconstruction des zones affectées par les derniers grands désastres ;
- 3) Amélioration des conditions d'approvisionnement en eau potable et des conditions d'assainissement des populations vulnérables en milieu urbain et rural ;
- 4) Création d'une base plus solide au processus de formation de capital humain à travers des stratégies spécifiques concernant la santé et l'éducation ;
- 5) Lancement des programmes d'amélioration des bidonvilles et de l'habitat urbain.

B) La maîtrise future des grands problèmes de développement d'Haïti

Malgré que le **CCI** ait placé les politiques qui le constituent dans une perspective de long terme, il n'est pas en soi une stratégie globale de développement. Sa particularité est de chercher à stabiliser la conjoncture globale actuelle du pays tout en préparant l'avenir. L'ensemble composite **OMD/DSRP** est, par contre, plus approprié au développement d'une telle perspective avec le positionnement respectif suivant : les **OMD** constitueraient les objectifs à atteindre et le **DSRP** fournirait le cadre d'intervention des politiques permettant de matérialiser ces grandes priorités.

Plus concrètement, ces deux instruments de politique donnent l'occasion d'opérer trois ruptures majeures pour inscrire dans la durée le processus de démocratisation de la société haïtienne. Ces trois nouvelles options pourraient se formuler ainsi :

1) Planifier autrement le développement

Traditionnellement, dans la plupart des pays du Tiers Monde le développement est l'affaire d'experts ou de technocrates de sorte que les programmes et projets ont souvent été conçus et élaborés sans la participation de la population. L'échec de cette approche et le développement parallèle de la pauvreté a porté les agences internationales de développement à modifier leur approche avec en perspective une meilleure pertinence des programmes et projets conçus. Cette nouvelle philosophie d'action a débouché sur la préparation du **DSRP** à la place des programmes d'ajustement structurel. Une des particularités de la conception nouvelle que traduit ce document de politique : c'est l'utilisation de méthodes participatives dans l'élaboration comme dans l'exécution des

politiques publiques qui le composent. Ainsi, les programmes de développement conçus refléteront mieux les préoccupations des populations concernées. Sur ce plan, le **CCI**, du fait de la faiblesse de la participation lors de son élaboration, se projette beaucoup plus comme un programme traditionnel d'action. Il faudra donc veiller à ce qu'à l'avenir la rupture soit réel avec la méthode dite technocratique de planification.

2) Accélérer le développement social

Les **OMD** constituent l'expression de la volonté de la Communauté Internationale de faire du développement social un levier important du développement humain comme l'histoire de certains nouveaux pays industriels l'ont démontré. Par rapport à Haïti, ils permettent de visualiser un grand nombre de problèmes sociaux majeurs qui nuisent à l'amélioration du bien être des ménages. On peut noter par exemple : la pauvreté de masse, la formation de capital humain, les problèmes d'environnement, les questions de genre.

Si l'on considère l'expérience de certains pays en développement au développement social rapide, on ne devrait pas attendre une phase de croissance élevée pour assurer un processus rapide de formation de capital humain. Cela a double avantage : il permet un processus de redistribution de revenus plus harmonieux et « silencieux » tout en servant de levier au processus de croissance économique. Toutefois, l'orientation essentielle de cette stratégie sociale doit être de faire du secteur social une véritable sphère de biens collectifs par l'application systématique de politiques de qualité concernant aussi bien le secteur privé que le secteur public.

3) Promouvoir à travers le **DSRP** une véritable stratégie globale de développement humain pour Haïti

Malgré la diversité des problèmes posés, les **OMD** n'embrassent pas toutes les questions de développement d'Haïti. C'est pourquoi il faut les compléter dans le cadre de cet autre instrument de politiques publiques qu'est le **DSRP**. Il devra comprendre en conséquence les **OMD** auxquels il faudra ajouter d'autres priorités comme :

a) Rénover profondément l'économie nationale

C'est une stratégie que commande la volonté de réduire de moitié sur une génération le taux de pauvreté dans le pays en accord avec le programme des **OMD**. Compte tenu de la ruine de l'économie agricole et de l'accélération de l'urbanisation, le processus de rénovation implique de transformer l'économie nationale pour en faire une véritable économie de marché tout en structurant la sphère économique de biens collectifs. Cela nécessite deux réalisations majeures:

1^o) Organisation systématique de ces quatre catégories de marchés :

- les marchés garantissant à moyen et long terme la sécurité alimentaire de la population. Ce qui implique une sélection préalable de branches stratégiques de la production vivrière ;
- les marchés encore porteurs comme : les biens industriels d'exportation et le tourisme;
- les marchés émergents d'avenir : café « Haitian Blue », mangue francisque, autres nouveaux fruits et légumes ;
- les nouveaux marchés en perspective : agriculture organique comme le « système d'intensification du riz ».

2^o) Rénovation des sphères économiques de biens collectifs ou publics en vue de :

- disposer d'un cadre réglementaire- particulièrement le cadre macroéconomique-appropriée au développement des quatre catégories de marchés priorités. Ce qui veut dire, par exemple, que la politique commerciale extérieure d'Haïti doit être mise au service du développement humain ;
- stimuler le développement des services économiques de base.

b) Entreprendre des réformes institutionnelles majeures

Il s'agit de consolider le processus de renforcement institutionnel amorcé dans le cadre du **CCI**. Cela vise à permettre à l'État et aux Collectivités Territoriales de disposer de véritables capacités d'action. Ils se positionneront en tant que structures de régulation ou de prestation selon les priorités établies en accord avec les populations et les autres acteurs institutionnels.

c) Développer une politique conséquente sur le plan de l'environnement

Les problèmes d'environnement sont très graves en Haïti et le capital naturel est déjà largement entamé. Ils tendent à hypothéquer les progrès qui pourraient être réalisés dans d'autres domaines. L'environnement est maintenant au stade d'urgence en termes de priorité et doit en conséquence être l'objet de politiques publiques dans le cadre du **DSRP**.

CHAPITRE 8

La mesure de la vulnérabilité

Les hypothèses de base

Nous en faisons cinq fondamentales

- La première est qu'il y a plus de personnes vulnérables que de personnes pauvres, ce qui signifie que si les deux ensembles sont mesurables, la mesure de la vulnérabilité devrait être plus grande que la mesure de la pauvreté
- La seconde a rapport avec la mesure de vulnérabilité qui, compte tenu du caractère souvent unique des menaces, est spécifique aux menaces choisies, et bien évidemment aux données dont on fait usage pour concrétiser la mesure recherchée. Nous désignons par le coefficient 'm' les menaces en question. La seconde hypothèse dit alors que la mesure de la vulnérabilité V est une fonction continue et croissante de 'm', quelle que soit la menace 'm'
- La troisième hypothèse est que toute menace est supposée n'avoir d'impact que sur les revenus des individus et des ménages. Si une telle hypothèse peut laisser l'impression d'un appauvrissement de la notion de vulnérabilité, une compensation non-négligeable est le fait que les menaces elles-mêmes sont en nombre assez grand et de variété diverse. Nous écrivons l'impact sur le revenu d'une menace 'm' par la relation: $Y^* = (1-m).Y$, où Y désigne le revenu monétaire
- La quatrième hypothèse est que nous admettons que les gens finissent pas acquérir un sentiment assez réaliste de ce qui se passe dans leur environnement et que, ce faisant, ils acquièrent la 'conviction' que le revenu moyen des personnes non-pauvres tourne autour de la ligne de pauvreté. En d'autres mots, il existerait un 'm₀' compris entre 0 et 1, tel que l'hypothèse posée soit vraie. Nous disons que cette hypothèse pose une définition flexible de la pauvreté qui demande simplement ce que le revenu moyen des non-pauvres soit proche de la ligne de pauvreté, en dessous ou au-dessus.
- Enfin, nous admettons que nous ne recherchons pas dans ces façons de voir une mesure de la pauvreté proprement dite: l'éloignement, au-dessus ou en dessous de la ligne de pauvreté du revenu moyen des non-pauvres n'est pas pour nous une indication du degré de pauvreté de l'individu ou du ménage concerné. En d'autres mots, nous cherchons à savoir si le non-pauvre tombe ou pas dans la pauvreté, pas s'il est plus ou moins pauvre. Il aurait été facile de procéder de la sorte, mais la mesure de pauvreté qui s'ensuivrait n'aurait peut-être pas les propriétés d'ordinalité que l'on désire généralement.

Sur la base de ces hypothèses, ce qui suit a été formulé théoriquement et appliqué à des données réelles d'enquêtes sur des conditions de vie des ménages haïtiens.

1. La différence entre pauvreté et vulnérabilité

Nous pensons avoir le droit de caractériser la pauvreté comme une situation non-probabiliste: dépendant de la définition de la pauvreté adoptée, quelqu'un peut être pauvre à un certain degré dont on peut en principe évaluer la grandeur. Par contre, il est tout aussi de notre avis que la vulnérabilité est une situation perçue. Alors que Amartya Sen considère que la famine est réelle, ce qui est vraie, la vulnérabilité a largement à voir avec la perception de se trouver dans une situation proche de la pauvreté en raison de facteurs qui introduisent un état et un environnement inhabituels que l'on considère dangereux.. De telles perceptions peuvent être trouvées dans des indices qui démontrent que l'environnement par exemple n'offre plus une garantie suffisante de survie et de support. Cela crée un sentiment d'abandon qui constitue le tout premier pas vers la croyance ferme que la pauvreté n'est peut-être plus très loin.

2. Risques = menaces o vulnérabilité

Le signe 'o' représente ici une opération quelconque à laquelle le lecteur peut donner le sens qu'il veut, ceci afin d'éviter des signes connus comme l'addition ou la multiplication qui induiraient en erreur, faisant croire en effet à une véritable équation, ce qui ne l'est pas vraiment. Cette 'équation' n'est de toute évidence pas fondée sur une quelconque déduction formelle, sauf de mener à une manière de voir qui permet de prédire plus ou moins bien une situation donnée. Dans la suite, nous identifions les risques (de tomber dans la pauvreté) par R, et, comme auparavant, les menaces par 'm'.

Une menace est par définition un 'choc' qui perturbe négativement une course de long terme dans les conditions de vie d'un individu ou d'un ménage, ou encore d'une communauté, voire d'un peuple. D'écrire l'équation ci-dessus de cette manière permet de passer par R ou par m pour parler de vulnérabilité. Si on passe par R, on dit alors qu'une menace appliquée à quelqu'un de vulnérable lui fait courir le risque de tomber dans la pauvreté. Si on passe par 'm', on dit alors qu'on ne traite que de ces menaces là dont on sait qu'elles rendent vulnérables. Passer par R ou par m revient en fait au même :

- La probabilité de tomber dans la pauvreté alors qu'on est menacé s'écrit $P(R | m)$.
- Inversement, la probabilité d'être menacé sous la condition d'être déjà pauvre s'écrit $P(m | R)$.

Compte tenu des difficultés de mesurer les menaces et leur probabilité d'occurrence, nous avons choisi la première option, celle d'expliquer $P(R | m)$. La vulnérabilité est alors le risque de tomber dans la pauvreté suite à des menaces réalisées dont l'occurrence peut être graduelle ou soudaine. Même si on avait l'intention de donner une indépendance sémantique à la vulnérabilité, le degré de vulnérabilité dépendrait malgré tout du niveau des menaces.

3. Une application du théorème de Bayes

Le fait de passer par l'une ou l'autre probabilité exprimée ci-dessus permet d'écrire, en fonction du théorème de Bayes :

$$P(R | m) = P(R) \cdot P(m | R) / P(m)$$

En réarrangeant les termes, on obtient : $P(R | m) / P(R) = P(m | R) / P(m)$

Dans ce qui suit, nous définissons la mesure de la vulnérabilité comme le rapport $V = P(R | m) / P(R)$, c.a.d. la probabilité d'être pauvre alors qu'on est menacé, comparé à la situation où on est pauvre, que l'on ait été menacé ou pas.

Selon l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI) et la firme norvégienne Fafo, la pauvreté monétaire est estimée en Haïti à 56% de la population, pour une ligne de pauvreté de \$US 366/an per capita. Pour dire que $P(R) = .56$.

4. Des définitions pratiques

Les menaces

Les menaces sont d'une très grande variété, à un point tel qu'il est quasiment impossible de les prendre toutes en compte. Plusieurs auteurs dont Witter, Briguglio et Bhuglad se sont essayé à des listes impressionnantes de menaces que l'on peut étendre à des facteurs de rigidité, lesquels peuvent induire chez les gens des perceptions pessimistes sur leur propre situation. La liste de ces facteurs est énorme, allant du nombre de dépendants dans un ménage au nombre de femmes occupant des fonctions dans ce ménage ou dans les marchés informels. Dans un tout autre contexte, Frances Steward a très bien illustré les facteurs qui influent sur la valeur des titres et qui peuvent être considérés comme des menaces dans le sens donné plus haut. Développer donc un indice unique de tels

La fonction de densité de $\ln Y^*$, sous l'hypothèse (#), peut par conséquent s'écrire ainsi :

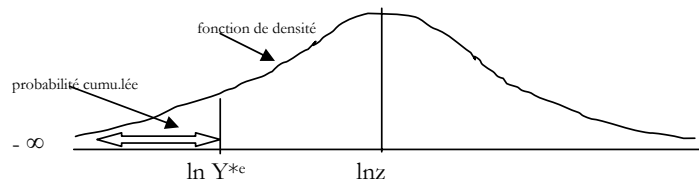
$$F(R, m, \sigma) = \{1/\sigma^2 \cdot (2\pi)\}^{1/2} \cdot \exp \{- (1/2 \cdot \sigma^2) \cdot (\ln Y^{*e} - \ln z)^2 \},$$

'exp.' dénote la fonction exponentielle; σ^2 la variance de la série des $\ln Y^*$ autour de la moyenne que nous avons convenu de prendre comme $\ln(z)$.

Étant donné l'hypothèse (#) et la fonction de densité ci-dessus, la probabilité de $\ln Y^{*e}$ est :

$$\text{Prob}(Y^{*e}) = \int_{-\infty}^{Y^{*e}} F(R, m, \sigma) \cdot dm$$

A noter que $\ln(z)$ n'est pas la vraie moyenne de la série $\ln Y^*$, mais bien la perception que se donnent les gens sur la manière dont ils sentent leur niveau de revenu fluctuer et se réduire. L'hypothèse (#) est bien captée par la probabilité qui se mesure comme la surface cumulée en dessous de la courbe de densité, de $-\infty$ à Y^{*e} :



Il est probable que $\ln Y^{*e}$ vienne à tomber à la droite de $\ln z$ si 'm' n'est pas suffisamment fort pour réduire la série originelle de revenus. En ce cas, la probabilité est prise comme la surface cumulée à droite de la fonction de densité. La logique dans les deux cas (Y^{*e} à gauche de $\ln z$ ou à droite de $\ln z$), est que nous calculons la distance de $-\infty$ ou de $+\infty$ par rapport à $\ln z$.

Les résultats

- **Un grand défaut de la mesure développée ici de la vulnérabilité est qu'elle est très dépendante de la nature de 'm'.** Ceci pourrait être corrigé s'il était fait usage d'un indice de menaces. Un tel indice, appelons-le I_m , a été développé par la CEPALC ⁸.

⁸ The ECLAC has developed a social vulnerability index (SVI) which, for many reasons, look very much like an index of threats because vulnerability in its sense can only be observed through such symptoms as threats and deprivation, but cannot receive a proper definition independent of those. For this reason, the SVI could be our I_m .

Conditional probabilities (poverty | threats) and vulnerability indices

Niveaux de pauvreté	Conditions de menaces	m = 0.66	m = 0.41	m = 0.48	m = 0.54	m = 0.17
		Gini	HPI	Adult illiteracy	Non access to safe water	Under weight children under 5
\$1/day	z = 44,100.	LnY_{np}^{*e}				
	Ln z = 10.694	10.554	11.105	10.980	10.857	11.447
	Cond. Prob.	0.481 var= 3.005	0.565 or 0.435 var= 2.524	0.543 or 0.457 var= 2.632	0.524 or 0.476 var= 2.738	0.632 or ⁹ 0.368 var= 2.242
	Vulnér. Index	0.85	0.78	0.81	0.85	0.65
\$2/day	z = 88,200.	LnY_{np}^{*e}				
	Ln z = 11.387	11.062	11.613	11.487	11.364	11.955
	Prob. Cond.	0.464 var= 3.639	0.529 or 0.471 var= 3.133	0.512 or 0.488 var= 3.247	0.497 var= 3.360	0.580 or 0.420 var= 2.828
	Vulnér. Index	0.71	0.72	0.75	0.76	0.64

Vulnérabilité = probabilité conditionnelle / pauvreté monétaire (\$1/jour = .56 or \$2/jour = .65)

44,100 signifie: quarante quatre mille cent (en valeur)

10.694 signifie: dix, virgule et six cent quatre vingt quatorze (le logarithme népérien de 44,100)

- Les facteurs de menaces que nous avons choisis ne sont peut-être pas convaincants pour certains, mais leurs valeurs parcourent toute une gamme qui aurait pu être rencontrée avec d'autres indices plus précis. Nous avons choisi le nombre d'enfants sous-alimentés, l'indice de pauvreté humaine comme l'indice concentrant les privations des pauvres, le degré d'analphabétisme des adultes, le non-accès à l'eau et le coefficient de Gini comme représentant le potentiel d'inégalités dans la société, ce qui est une menace au sens propre du terme. Si l'on ne tient pas compte des décimales, quel que soit la manière dont on prend les résultats du tableau ci-dessus, on aboutit à la classification suivante de la vulnérabilité, par ordre d'importance des menaces:
 - 1ère : children under weight
 - 2ème : HPI
 - 3ème : adult illiteracy
 - 4ème : non-access to safe water
 - 5ème : Gini

Remarques sur la mesure de la vulnérabilité

- On aura noté, à partir du tableau ci-dessus, que le degré de vulnérabilité, selon la définition adoptée (qui obéit entre autres à la première hypothèse faite au tout début) est élevé... On semble avoir affaire à une société qui se vulnérabilise de jour en jour. Ceci est à mettre en relation avec le processus de saturation que l'on commence à comprendre en Haïti, à savoir que les villes surpeuplées, dont la capitale, si, il y a 30 ans de cela, pouvait absorber plus de 1200 millimètres d'eau par an de pluies,

⁹ the 'or' should be read as the following : as the probability is greater than .5, that means that the neperian logarithm of the mean income for the non-poor is on the right of ln (z). Therefore, as agreed, we take (1 – the given probability) to have an evaluation of the proximity of this mean to ln (z). Thai is we take the right cumulative tail of the density function.

maintenant elle ne peuvent plus admettre plus de 10 centimètre d'eau Les exemples ont été nombreux en 2004 : le Sud d'Haïti, Gonaïves et tout récemment Léogane etc. Pour bien moins de pluies, on a bien moins de diffusion par évapo-transpiration ou autres fuites, et on aboutit à des crues de ravines dormantes depuis des décades... La vulnérabilité devient de plus en plus forte et de plus en plus critique chaque jour ...

- Si l'on se réfère à l'inégalité de Chebyshev's¹⁰, on trouve une certaine justification aux calculs qui ont été faits. En effet, cette inégalité dit que pour tout distribution arbitraire de variance finie, la probabilité qu'une variable aléatoire X dévie de son espérance mathématique à raison de k fois la déviation standard est au plus égale à $1/k^2$, ce qui s'écrit:

$$H = P [|X - \mu| \leq k \cdot \sigma] \leq 1/k^2$$

Prenons le complément de cette probabilité, on trouve:

$$1 - H = P [|X - \mu| > k \cdot \sigma] > 1/k^2$$

Pour $k = 2$ on a $1 - H > .75$, ce qui est approximativement le montant trouvé pour la mesure de la vulnérabilité. Pour les probabilités conditionnelles mesurant la vulnérabilité, les gens se seraient fait des impressions à propos de leur degré de pauvreté assez proches de la réalité de l'espérance mathématique, si celle-ci pouvait être calculée...

- On devrait être prudent en interprétant les variances du tableau. Chaque fois que change la valeur de 'm', la distribution de probabilité change aussi. Comparer par conséquent les variances sans autre considération peut conduire à des déductions fausses. Ceci dit, nous avons malgré tout procédé à une telle comparaison seulement parce que les variances semblaient maintenir une même allure quel que soit le niveau de x.
- Nous avons souligné les problèmes que soulevaient le fait d'avoir arrêté le raisonnement à un moment donné. Outre les effets de patrimoine qui n'ont pas été ainsi pris en compte, nous avons négligé des processus adaptatifs plus profonds que ceux que nous avons analysés dans les témoignages. En effet, il y a toutes sortes de raisons qui justifient amplement que les gens réagissent à un degré de vulnérabilité qu'ils trouvent inacceptable. En d'autres mots, il est fort plausible que dans une enquête future, les ménages fassent ressortir le fait qu'ils prennent le contre-pied de la vulnérabilité en se défendant de la mort, de la pénurie etc. Dans le cas de la santé, ils peuvent ainsi décider de visiter le médecin plus souvent, de prendre soin de leurs vaccinations etc. On s'apercevra alors que, peut-être, la vulnérabilité diminue. Il aurait fallu disposer pour cela de plusieurs enquêtes pour voir tout le processus de 'diffusion' en cours dans le temps, mais cela est une toute autre histoire...

¹⁰ See Henri Theil : Principles of Econometrics, John Wiley and Sons, Inc., New York, 1971, page 63

CHAPITRE 9

Données sur la vulnérabilité en Haïti

Afin de montrer la vulnérabilité des ménages face à la pauvreté, nous avons fait le choix de certaines données statistiques qui montrent la capacité et les moyens limités que les ménages peuvent mobiliser pour faire face à une éventuelle menace.

La population haïtienne augmente de 2,2 % par an, plus vite que le produit intérieur brut qui stagne ces trois dernières années. La baisse relative de la production nationale est compensée par les importations. Les tableaux sur le PIB et la production d'électricité montrent que moins de revenus, de biens et services sont disponibles par habitant. La production d'énergie électrique en diminution est une mesure de l'offre de facteurs de production, de la variabilité à la fois des revenus et du bien-être des ménages. La consommation par tête d'habitant s'élève. Il se pose toutefois le problème de la variabilité et de la répartition des revenus. L'inflation joue un rôle dans ce sens. Son évolution permet d'apprécier le risque de certains ménages de tomber dans la pauvreté. Etant sous la menace d'une hausse des prix ou de la stagnation des revenus, les ménages dont les revenus se situent juste au-dessus de la ligne de la pauvreté peuvent à tout moment passer en dessous de la ligne de la pauvreté.

Cette vulnérabilité face à la pauvreté peut être provoquée par les mouvements de population observés au niveau du pays. La population des bidonvilles évolue à un rythme accéléré, environ 9 % en moyenne annuelle au niveau du pays. Les migrants forment plus de 50 % de la population urbaine. Il en résulte une demande d'intégration à la vie urbaine, une pression sur les équipements et biens collectifs en quantités insuffisantes dans les villes (eau potable, électricité, écoles, police, etc.), et souvent inexistantes dans les quartiers défavorisés. Tous les ménages urbains entrent en concurrence pour avoir accès à ces ressources limitées. C'est une cause d'appauvrissement et également de vulnérabilité des ménages face à la pauvreté.

Le risque d'une concurrence pour les services urbains est d'autant grand et néfaste pour les ménages que le PIB par tête régresse et que les migrants de l'aire métropolitaine ont un niveau d'alphabétisme relativement élevé par rapport à la moyenne nationale : 80,2 % contre 45,9 % au niveau national. Le taux de scolarisation des migrants des quartiers défavorisés pour le cycle de l'enseignement secondaire équivaut au taux de scolarisation des enfants des ménages appartenant au troisième quintile de revenu : 33,9 % contre 34 % au niveau national. En fonction de taux spécifiques de scolarisation, les migrants de l'aire métropolitaine ont forcément des attentes de bien-être qui les situent au niveau du troisième quintile de revenu. Ces attentes sont difficilement réalisables dans une économie en stagnation. On a une source de frustration et de manque de confiance dans l'économie qui est un facteur de crise sociale et de vulnérabilité croissante.

Le taux d'alphabétisme s'améliore sur le moyen terme 54,1 % en 2001, contre . Les tableaux sur l'éducation montrent les capacités des individus avec le temps. Cependant, le nombre d'individus n'ayant jamais été à l'école reste élevé : 31,5 % des 28.232 enquêtés en 2001. De plus, il faut lier les capacités des actifs aux possibilités qui leur sont offertes dans l'économie. A ce niveau, on constate que les travailleurs se mettent davantage à compte propre (77 % des actifs). Ces agents à compte propre ont un faible niveau d'instruction : 52,8 % n'ont aucun niveau, 3,2 % sont alphabétisés, 33,7 % ont un niveau primaire ; 49 % des patrons n'ont aucun niveau d'instruction. Il y a là un risque de multiplication d'emplois de faible niveau de productivité. L'importance de la catégorie des travailleurs indépendants et des patrons sans aucun niveau d'instruction est peut-être due à une exclusion relative des gens peu instruits du marché du travail.

Ces actifs qui n'ont aucun niveau d'instruction participent peu dans les activités productives à

côté des autres catégories de travailleurs qui ont un niveau plus élevé d'instruction. Ces travailleurs peu qualifiés doivent trouver leur propre moyen de participation à l'économie. On se rend compte de la capacité limitée de l'économie à générer des revenus de forte valeur ajoutée et à constituer des coussins de sécurité et des revenus qui aident tous les ménages à repousser et faire face aux menaces diverses qui sont susceptibles de les frapper, notamment celles qui sont liées aux catastrophes naturelles.

En effet, le pays est souvent affecté et menacé par des catastrophes naturelles qui ont une forte probabilité de se produire. Vingt-sept cyclones ont frappé le pays entre 1954 et 2001. On recense un cyclone tous les deux ans environ au niveau du pays. Certains départements géographiques sont plus touchés que les autres. Le Sud et la Grande-Anse ont été frappés respectivement par 59 % et 44 % de ces cyclones. Un événement survient tous les quatre ans pour ces deux régions. A ces catastrophes, s'ajoutent les inondations qui se succèdent au rythme de 3 par an, les sécheresses qui affectent des régions agricoles et un nombre élevé de ménages presque tous les 3 ans.

A ces risques majeurs (cyclones et grandes inondations) et de basse intensité (inondations localisées, sécheresses, naufrages maritimes, incendies, etc.) s'ajoutent les risques entraînés par l'exposition de certains ménages aux risques d'origine naturelle. L'habitat est construit en milieu fragile. D'où le nombre élevé de morts survenues à chaque événement de grande, de moyenne ou de faible importance. L'érosion résultant de la coupe du bois, qui provoque une amplification des désastres causés par les catastrophes naturelles, risque de s'aggraver. En effet, le bois est l'énergie de cuisson de 95,23 % des ménages. Or, en 2001, 37,9 % des ménages estiment que l'érosion ne constitue pas un problème, et 55,7 % de ceux-ci déclarent avoir coupé un arbre pour fabriquer du charbon de bois.

L'intérêt est de noter que les ménages ont une faible perception des menaces et les effets que les catastrophes exercent en termes de personnes sinistrées, de perte de vie humaines et de moyens de production et d'impact négatif au niveau du PIB. Le cyclone Georges survenu en 1998 avait causé 242 morts, 385.000 sinistrés et entre US \$ 80 et 180 millions de dollars de dégâts.

Les risques sont aussi de nature juridique. Les investissements dans l'habitat ne sont pas toujours couverts par un titre de propriété : 24 % des ménages n'ont aucun titre de propriété pour sécuriser leurs investissements réalisés dans le logement. Ils sont sous la menace de conflits, de contestations et de procès. Les problèmes fonciers sont soit d'ordre agraire ou provoqués par la concurrence que l'immobilier urbain impose à la terre agricole. Des terres fertiles sont soustraites à la production agricole. L'urbanisation accélérée et non maîtrisée du pays n'est pas sans lien avec la disponibilité des terres arables, la chute de la production de vivres alimentaires aux abords des villes et l'insécurité alimentaire qui frappe un nombre non négligeable de ménage. Plus de 70 % des ménages recourent à la stratégie de diminution de la ration alimentaire au cours de la semaine.

Les risques se précisent également au niveau de la santé. La mortalité infantile reste élevée tant en milieu urbain que rural ; 87 enfants pour mille en sont frappés. De plus, 10,3 % des gens s'estiment frappés par une maladie de nature durable. Mais, 45 % d'entre eux ne soignent pas et n'ont pas consulté un personnel de santé. Les moyens monétaires insuffisants et la distance entre la maison et le centre de santé en sont les causes. Et, peu de ménages disposent d'une assurance-santé. Ils sont seulement 3,1 % à en bénéficier. Le nombre de pensionnaires reste faible : 11.077 pensionnaires de l'Etat contre 1.587 des autres secteurs de l'économie disposent d'une retraite dont le niveau est nettement inférieur par rapport au minimum nécessaire. Les plus vieux sont à la charge des enfants.

Face à ces menaces diverses, les ménages ont peu de recours pour générer des revenus et de nouveaux moyens collectifs. Les enquêtés font peu confiance aux institutions devant servir de repères pour poser les problèmes collectifs. Notons le peu de confiance accordée aux institutions par les enquêtés : 93,6 % des gens font confiance à l'école, 93,4 aux églises, 82,6 % institutions privées de santé, 78,8 % aux institutions publiques de santé, 63,8 % à la police. En revanche, ces mêmes enquêtés accordent ce crédit à la hauteur de 44,7 % aux coopératives agricoles, de 42,8 % aux mairies, de 37,7 % au syndicats de travailleurs, de 30,8 % au parlement, de 28,6 % aux organisations populaires, de 18,8 % aux partis politiques. Ils sont autour de 50 % à croire aux médias : 56,2 % aux radios, 46,6 % à la presse, 46,2 % à la télévision ; mais 53,5 % ONG, 52,8 % aux organisations internationales, et 52,2 % à la justice. Mais, ils sont 80,8 % à se fier à des parents et à un ami pour avoir un travail ; ce qui montre le recours limité de certains individus à la recherche d'un emploi.

Plus on se rapproche du collectif et de la rencontre des gens pour former le collectif, plus le degré de confiance diminue. Les enquêtés s'engagent peu de manière collective, mais à titre individuel (emplois à compte propre). L'école et l'église sont les institutions qui rassurent. Dans ces conditions, en cas de catastrophe ou de n'importe quelle crise, il va se poser une impasse. La société manque d'institutions qui inspirent confiance et servent à canaliser les individus vers des solutions jugées acceptables, vers discussion autour des problèmes et vers la prise de décision. La vulnérabilité se montre en termes de référence et de moyens collectifs pour orienter la population vers la recherche de réponse à leurs problèmes collectifs servant à corriger le futur ou à se protéger contre les éventuelles menaces.

Le manque de rencontre autour des problèmes collectifs se vérifie au niveau de la confiance que les gens se font les uns les autres. Seulement 10 % des ménages font presque confiance à tout le monde ; 88,8 % en font attention. Ils sont 38,7 % à avoir un sentiment d'insécurité, contre 17,9 % qui n'ont jamais éprouvé cette peur, même si 19,2 % des gens ont été frappé par la violence durant des deux dernières années.

Ces statistiques montrent la diversité et l'ampleur des risques qui pèsent sur les ménages et sur les individus. L'environnement naturel et l'état général de la population sont caractérisés par une situation de risque croissant et permanent. Les dangers encourus par les ménages, l'étroitesse des revenus ainsi que le manque d'institution de recours, même pour protéger les droits de propriété, déterminent la situation de vulnérabilité. La population n'a plus les moyens pour se constituer les coussins de protection. Il y a des risques de catastrophes naturelles auquel ne correspond pas une constitution de ressources collectives.

Statistiques

Tableau 1 - PIB, consommation au prix de 1986-1987 - Taux de croissance du PIB, de la consommation et de la population de 1988-1989 à 2001-2002

Année	PIB	Consom - mation	Excédent ou déficit (-) de l'offre locale	Impor- tations	En taux de croissance			
					Popu- lation (1)	PIB (2)	Consom- mation (3)	Consom- mation par tête (3-1)
1988-89	13,008	12,441	567	3,258	2.2	-2.9	-4.8	-7.0
1989-90	13,143	13,228	-85	4,131	2.2	1.0	6.2	4.0
1990-91	13,390	12,906	484	3,491	2.2	1.9	-2.3	-4.5
1991-92	12,679	12,217	462	3,105	2.2	-5.3	-6.5	-8.7
1992-93	11,990	13,353	-1,363	4,585	2.2	-5.4	5.0	2.8
1993-94	10,558	12,192	-1,634	3,750	2.2	-11.9	-13.7	-15.9
1994-95	11,603	14,083	-2,480	6,345	2.2	9.9	25.4	23.2
1995-96	12,083	15,970	-3,887	8,412	2.2	4.1	14.2	12.0
1996-97	12,410	16,446	-4,036	9,017	2.2	2.7	4.5	2.3
1997-98	12,681	16,962	-4,281	9,614	2.2	2.2	4.0	1.8
1998-99	13,025	18,389	-5,364	11,797	2.2	2.7	11.3	9.1
1999-00*	13,138	21,107	-7,969	15,249	2.2	0.9	14.4	12.2
2000-01**	12,991	20,607	-7,616	14,719	2.2	-1.1	-2.4	-4.6
2001-02***	12,874	20,406	-7,532	12,874	2.2	-0.9	-0.8	-3.0

Source: Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique

Note: *Semi-définitifs, **Provisoires, ***Estimations

Tableau 2- Taux d'inflation, taux de change et pouvoir d'achat du salaire minimum - Base : 1992 = 100 - Période 1992 A 2003

Années	Salaire minimum en gourdes	Taux d'inflation	Taux de change au 30 sept.	Indice des prix	Pouvoir d'achat du salaire minimum	
					en gourdes	en dollars
1992	15	18.4%	10.334	100	15.00	1.45
1993	15	37.9%	12.405	138	10.88	1.21
1994	15	51.1%	17.804	208	7.20	0.84
1995	36	17.3%	15.431	244	14.74	2.33
1996	36	17.0%	15.055	286	12.60	2.39
1997	36	17.0%	16.698	334	10.77	2.16
1998	36	8.2%	16.780	362	9.95	2.15
1999	36	9.9%	16.902	398	9.05	2.13
2000	36	15.3%	24.255	459	7.85	1.48
2001	36	12.3%	24.999	515	6.99	1.44
2002	36	10.1%	29.061	567	6.35	1.24
2003	70	42.5%	42.053	808	8.66	1.66

Sources : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, Banque de la République d'Haïti

Tableau 3 – Puissance installée en mégawatt, production d'électricité par source en gigawatt / heure dans la région métropolitaine et dans les centrales de province – Période 1983 - 2003

Année Fiscale	Puissance installée en MW			Puissance de pointe (MW)	Facteur de charge	Production en GWH			
	Hydro- électrique	Thermique	Totale			Hydro- électrique	Thermique	Totale en GWH	Taux de croissance
1983	52.70	85.70	138.40	59.4	63.0	178.6	149.5	328.1	3.0%
1984	52.70	85.70	138.40	60.9	64.1	237.0	103.7	340.7	3.8%
1985	54.00	101.30	155.30	66.8	62.1	214.1	197.5	411.6	20.8%
1986	54.00	101.30	155.30	67.5	62.7	251.2	171.6	422.8	2.7%
1987	54.00	101.30	155.30	71.4	64.6	197.7	268.3	466.0	10.2%
1988	54.00	101.30	155.30	82.1	62.5	258.3	260.2	518.5	11.3%
1989	54.00	101.30	155.30	88.0	62.5	272.6	289.4	562.0	8.4%
1990	54.00	137.20	191.20	90.0	61.0	186.0	373.4	559.4	-0.5%
1991	54.70	117.20	171.90	92.0	53.0	235.8	257.9	493.8	-11.7%
1992	54.80	128.20	183.00	-	-	208.0	144.4	352.4	-28.6%
1993	54.80	124.30	179.10	-	-	319.4	103.1	422.5	19.9%
1994	54.80	124.30	179.10	-	-	212.7	27.1	239.8	-43.2%
1995	54.80	144.30	199.10	86.0	60.7	263.9	202.5	466.4	94.5%
1996	54.80	161.30	216.10	99.0	-	263.3	312.5	575.8	23.5%
1997	55.01	171.64	226.65	110.0	-	227.3	408.7	636.0	10.5%
1998	61.91	153.38	215.29	116.0	-	270.1	373.1	643.2	1.1%
1999	61.91	155.39	217.30	120.0	-	265.6	380.0	645.6	0.4%
2000	61.86	158.28	220.14	130.0	-	242.0	393.1	635.1	-1.6%
2001	-	-	-	-	-	243.5	312.5	555.9	-12.5%
2002	-	-	-	143.0	-	185.1	309.0	494.1	-11.1%
2003	-	-	-	155.0	-	191.5	271.0	462.5	-6.4%

Source : ED'H

Tableau 4 - Répartition en pourcentage (%) des logements selon le milieu de résidence suivant le mode d'approvisionnement principal en eau.

Mode d'approvisionnement principal en eau	Milieu de résidence			Total
	Aire métropolitaine	Autres urbains	Rural	
Robinet dans le logement	5.68	2.03	1.03	8.74
Puits dans la cour	0.28	1.01	2.99	4.28
Puits à l'extérieur	0.49	2.10	4.91	7.50
Fontaine publique	0.67	3.26	16.72	20.65
Camion citerne	0.33	0.02	0.00	0.35
Achat de seau d'eau	12.38	3.89	3.14	19.41
Récupération d'eau de pluie	0.00	0.05	2.56	2.61
Source, rivière	0.65	0.87	32.79	34.31
Autre	0.27	0.94	0.94	2.15
Total	20.75	14.17	65.08	100.00

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 5 - Répartition en pourcentage (%) des logements selon le milieu de résidence suivant la disponibilité de l'eau courante

Mode d'approvisionnement principal en eau	Milieu de résidence			Total
	Aire métropolitaine	Autres urbains	Rural	
Eau courante à l'intérieur	3.51	0.47	0.52	4.50
Eau courante à l'extérieur	2.31	2.82	3.29	8.42
Pas d'eau courante	14.93	10.88	61.27	87.08
Total	20.75	14.17	65.08	100.00

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 6 - Répartition des ménages en pourcentage (%) des logements selon le milieu de résidence suivant l'énergie principale utilisée pour la cuisson

	Milieu de résidence			Total
	Aire métropolitaine	Autres urbains	Rural	
Bois, charbon de bois	17.54	13.86	63.83	95.23
Kérosène	0.39	0.07	0.52	0.98
Gaz propane	2.76	0.15	0.66	3.57
Electricité	0.02	0.04	0.00	0.06
Autre	0.04	0.05	0.07	0.16
Total	20.75	14.17	65.08	100.00

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 7 - Pourcentage des populations des bidonvilles dans la population des principales villes

Ville	% en 1986	% en 1993	Taux de croissance
Port-au-Prince	31.0	39.1	7.9
Delmas	43.7	49.5	5.8
Cap-Haïtien	41.9	49.5	7.6
Port-de-Paix	43.8	54.4	10.6
Gonaïves	40.0	57.6	17.6
Cayes	7.7	9.4	1.7
Jérémie	35.7	49.4	13.7

Source : Cartes et étude de risques, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti

Tableau 8-Pourcentage de migrants dans la population de sept villes d'Haïti *

Ville	% en 1986	% en 1993
Port-au-Prince	53.7	81.4
Delmas	69.0	78.2
Cap-Haïtien	53.1	84.8
Port-de-Paix	50.3	77.4
Gonaïves	48.1	61.0
Cayes	42.4	66.3
Jérémie	42.1	58.8

Tableau 9 - Répartition de la population résidente des quartiers défavorisés suivant le lieu de naissance, par sexe

Lieu de naissance	Hommes		Femmes		Deux sexes		Taux de féminité (%)
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Aire métropolitaine	1369	48.7	1579	51.1	2948	50.0	53.6
Reste du pays	1441	51.3	1511	48.9	2952	50.0	51.2
Rural	1007	35.8	1044	33.8	2051	34.8	50.9
Urbain	434	15.5	467	15.1	901	15.2	51.9
Total	2810	100.0	3090	100.0	5900	100.0	52.4

Source : Enquête sur la migration vers les quartiers défavorisés de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (2002)

Tableau 10 - Répartition de la population suivant le statut migratoire par sexe

Statut migratoire	Hommes		Femmes		Deux sexes		Taux de féminité (%)
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Sédentaires	764	27.2	877	28.4	1641	27.8	51.2
Migrants de retour	605	21.5	702	22.7	1307	22.2	53.7
Migrants	1441	51.3	1511	48.9	2952	50.0	51.2
Total	2810	100.0	3090	100.0	5900	100.0	52.4

Source : Enquête sur la migration vers les quartiers défavorisés de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (2002)

Tableau 11 - Répartition de la population suivant le statut migratoire et le niveau d'instruction par sexe

Statut migratoire	Sédentaire			Migrants de retour			Migrants			Ensemble		
	SM	SF	SR	SM	SF	SR	SM	SF	SR	SM	SF	SR
Aucun	13.7	26.1	19.8	25.0	33.5	29.6	8.5	19.5	14.5	14.2	24.8	19.8
Primaire	42.2	43.9	43.0	36.6	37.1	36.9	46.9	46.3	46.5	42.9	43.3	43.1
Secondaire	39.9	28.1	34.1	35.3	27.0	30.8	40.1	31.7	35.5	38.8	29.5	33.9
Universitaire	0	0.4	0.2	1.8	0.6	1.1	1.8	0.8	1.3	1.3	0.7	1.0
Supérieur	3.4	0.9	2.2	0.3	1.1	0.8	0.8	1.0	0.9	1.5	1.0	1.2
Post-universitaire	0.1	0	0.1	0.2	0	0	0.1	0	0	0.1	0	0
Professionnel	0.7	0.6	0.6	0.8	0.7	0.8	1.8	0.7	1.3	1.2	0.7	1.0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	707	683	139	604	701	130	109	131	240	240	269	509
			0			5	0	0	0	1	4	5

Source : Enquête sur la migration vers les quartiers défavorisés de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (2002)

Tableau 12 - Distribution en pourcentage (%) de la population de 6 ans et plus selon la fréquentation scolaire par âge

Fréquentation scolaire	6-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	Total
Echantillon	3703	4455	3711	2749	14618
Va à l'école (en %)	52.5	77.4	67.7	28.8	8696
Ne va plus à l'école (en %)	4.6	6.3	22.2	55.2	2792
N'est jamais allé à l'école (en %)	20.5	12.3	10.1	16.0	2122

Va au pré-scolaire (en %)	22.4	4.0	-	-	1008
	100.0	100.0	100.0	100.0	

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 13 - Distribution en pourcentage (%) de la population de 6 ans et plus selon la fréquentation scolaire par sexe

Fréquentation scolaire	Sexe		Ensemble
	Homme	Femme	
Va à l'école	33.4	29.3	31.3
Ne va plus à l'école	35.7	31.9	33.7
N'est jamais allé à l'école	27.2	35.5	31.5
Va au pré-scolaire	3.7	3.3	3.5
Total	100.0	100.0	100.0
Echantillon	13651	14581	28232

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 14 - Taux brut de scolarisation au cycle secondaire en pourcentage (%) par quintile du revenu total du ménage

Quintile du revenu total du ménage avec autoconsommation et troc	Taux brut de scolarisation (%)	Echantillon
Q1 (20 % les plus faibles)	23	228
Q2	26	285
Q3	34	353
Q4	40	500
Q5 (20 % les plus élevés)	71	778
Ensemble	41	2144

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 15 - Taux d'alphabétisme de la population de 15 ans et plus en pourcentage (%) selon le sexe et le milieu de résidence.

Sexe	Milieu de résidence			Ensemble
	Aire Métropolitaine	Autre urbain	Rural	
Homme	89.1	79.9	45.3	60.1
Femme	76.2	65.2	32.1	48.6
Deux sexes	82.0	71.8	38.6	54.1
Echantillon	3081	3452	13541	20074

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 16 - Structure des catégories socioprofessionnelles suivant le niveau d'étude de la main-d'œuvre occupée (%) dans l'ensemble du pays

	Aucun niveau	alphabétisation	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Personnel de direction	6.6	0.0	10.2	51.2	32.0	100.0
Cadre supérieur, ingénieur	3.3	0.0	2.9	29.8	64.0	100.0
Cadre moyen, agent de maîtrise	0.0	0.0	8.4	69.8	21.8	100.0
Employer, ouvrier	19.7	3.6	31.5	40.7	4.5	100.0
Manœuvre	36.3	2.9	41.4	18.0	1.4	100.0
Patron	49.3	0.0	39.9	10.2	0.0	
Travailleur indépendant	52.8	3.2	33.7	10.0	0.3	100.0
Apprenti	13.8	0.2	54.6	31.4	0.0	100.0

Aide familial	43.8	1.4	45.9	8.9	0.0	100.0
	44.3	3.0	34.2	16.4	2.1	100.0

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 17 - Distribution en pourcentage (%) des actifs occupés selon le secteur institutionnel de l'emploi principal par niveau d'étude atteint

Secteur institutionnel de l'emploi principal	Niveau d'étude atteint				Ensemble
	Aucun niveau	Primaire	Secondaire	Etudes supérieures	
Entreprise privée	2.9	10.7	28.2	44.1	11.0
Secteur public	0.4	1.6	7.9	26.0	2.8
ONG	0.0	0.1	0.6	2.7	0.2
Entreprise familiale	4.0	9.2	3.4	1.7	5.4
Ménage	0.3	0.5	0.5		0.4
A compte propre	90.4	75.0	54.4	21.3	77.4
Autre	1.8	2.7	4.8	4.2	2.7
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Echantillon	4740	2825	1485	151	9201

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 18 - Distribution en pourcentage (%) des chômeurs selon le mode de recherche d'emploi par milieu de résidence

Mode de recherche d'emploi	Milieu de résidence			Ensemble
	Aire Métropolitaine	Autre urbain	Rural	
Amis, parents	85.7	80.1	75.6	80.8
Demande formelle auprès d'un patron d'entreprise	5.1	4.0	1.4	3.4
Agence d'emploi et annonce dans les journaux	2.2	0.2	0.4	1.2
A essayé de créer sa propre entreprise	3.1	1.7	3.9	3.3
A essayé de trouver un emploi à l'étranger	0.3	-	0.1	0.2
Autres moyens	3.5	13.6	18.0	10.8
NSP	0.1	0.4	0.6	0.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Echantillon	968	519	1398	2885

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 19 - Distribution en pourcentage (%) des ménages selon la tranche de revenu annuel total (avec autoconsommation et troc) par milieu de résidence.

Tranche de revenu annuel total avec autoconsommation et troc	Milieu de résidence			Ensemble	Ensemble cumulé
	Aire Métropolitaine	Autre urbain	Rural		
Moins de 1000	0.6	10.4	9.2	7.4	7.4
1 000 – 2 000	1.7	12.1	13.5	10.5	17.9
2 000 – 3 000	1.9	8.6	10.1	7.9	25.8
3 000 – 5 000	4.0	13.4	16.1	13.0	38.8
5 000 – 7 500	5.3	12.8	14.1	11.8	50.6
7 500 – 10 000	4.9	8.4	8.6	7.7	58.3
10 000 – 15 000	10.5	9.4	10.5	10.3	68.6

15 000 – 20 000	9.7	5.1	5.1	6.2	74.8
20 000 – 30 000	12.7	7.8	5.5	7.6	82.4
30 000 – 50 000	15.2	5.5	4.5	7.1	89.5
50 000 – 80 000	13.7	2.5	1.7	4.6	94.1
80 000 – 100 000	4.9	1.2	0.4	1.6	95.7
Plus de 1000 000	14.9	2.8	0.7	4.3	100.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	
Echantillon	1002	1541	4643	7186	

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 20 - Distribution en pourcentage (%) des ménages selon la fréquence de mise en œuvre de la stratégie de diminuer la ration face au manque de nourriture ou de ressources financières par milieu de résidence

Mode de recherche d'emploi	Milieu de résidence			Ensemble
	Aire Métropolitaine	Autre urbain	Rural	
Chaque jour	21.2	25.8	27.4	25.7
3 à 6 fois par semaine	23.4	18.5	20.7	20.9
1 à 2 fois par semaine	27.2	26.2	23.5	24.8
Moins d'une fois par semaine	8.5	13.3	13.5	12.3
Jamais	18.6	15.5	13.5	15.0
NSP	1.1	0.7	1.4	1.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Echantillon	984	1530	4619	7133

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 21 - Répartition en pourcentage (%) des salariés suivant le mode de rémunération selon le statut socioprofessionnel

Catégorie socioprofessionnelle	69.7	6.1	0.0	0.0	0.0	12.1	6.1	6.0	100.0
Cadre supérieur, ingénieur	63.6	11.7	0.0	1.3	1.3	14.3	2.6	5.2	100.0
Cadre moyen, agent de maîtrise	81.4	4.1	3.1	1.0	1.0	3.1	2.1	4.2	100.0
Employé, ouvrier	37.2	8.8	6.6	3.7	0.3	37.4	1.7	4.3	100.0
Manœuvre	23.5	8.4	9.3	13.5	0.3	31.8	1.9	11.3	100.0
Ensemble	38.8	8.5	6.5	5.0	0.4	33.5	1.9	5.4	100.0

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 22 – Répartition des pensionnaires de l'Etat selon l'âge et le sexe et selon le montant des pensions versées en 2002- 2003

Groupe d'âge	SEXE FÉMININ	Sexe masculin	Deux sexes	Pensions versées
0-4	97	44	141	136,110.00
5-9	-	-	-	-
10-14	588	522	1110	643,096.00
50-54	283	71	354	644,180.00
55-59	588	357	945	2,025,235.00
60-64	841	502	1343	2,679,795.00
65-69	949	690	1639	2,967,212.00
70-74	1018	791	1809	2,903,150.00
75-79	965	752	1717	2,493,900.00
80-84	597	514	1111	1,429,505.00
85-89	364	269	633	749,730.00
90-94	154	83	237	264,750.00
99 et plus	15	23	38	65,550.00

	6459	4618	11077	17,002,213.00
--	------	------	-------	---------------

Source : Direction de la Pension Civile / Ministère de l'Economie et des Finances

Tableau 23 - Evolution annuelle des pensionnaires et des valeurs déboursées - Période: 1985 à 2003

Exercices	Nombre de pensionnaires	Nombre de pensa. cm.	Valeurs déboursées (en Gdes)	Valeur moyenne par pensionnaires
1985-1986	180	180	683,462.10	316.42
1986-1987	77	257	1,077,443.65	349.37
1987-1988	80	337	1,552,553.39	383.92
1988-1989	78	415	2,341,644.40	470.21
1989-1990	52	467	2,683,520.85	478.86
1990-1991	79	546	3,104,537.05	473.83
1991-1992	88	634	3,666,367.25	481.91
1992-1993	86	720	4,170,116.95	482.65
1993-1994	52	772	4,418,176.70	476.92
1994-1995	68	840	4,558,119.45	452.19
1995-1996	81	921	5,381,109.45	486.89
1996-1997	86	1007	5,867,319.90	485.54
1997-1998	90	1097	7,215,423.10	548.12
1998-1999	94	1191	7,993,918.40	559.33
1999-2000	110	1301	8,783,235.60	562.60
2000-2001	91	1392	10,514,603.55	629.47
2001-2002	115	1507	11,106,564.35	614.17
TOTAL	1587		85,118,116.14	

Source : Office Nationale d'Assurance Vieillesse (ONA)

Tableau 24 - Fréquence des cyclones par département de 1954 à 2001

Département	Nombre de cas / département	Fréquence (%)
Sud	16	59
Nord	7	26
Nord-Est	4	15
Nord-Ouest	7	26
Grande-Anse	12	44
Centre	3	11
Sud-Est	10	37
Ouest	8	30
Artibonite	3	11
Nombre total de cas enregistrés	27	x

Source : Cartes et étude de risques, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti

Tableau 25 - Cyclones majeurs ayant frappé Haïti

Date	Nom	Zones touchées	Vitesse (km/h)	Morts	Sinistrés	Dégâts (US\$1 000)
12/08/1915		Presqu'île du Sud tout entier	76	1 600		
1935		Sud, Sud-Est,		2 150		

		Grand-Anse				
12/10/1954	Hazel	Sud, Grand-Anse, Port-au-Prince		410	250 000	
3 /10/1963	Flora	Sud, Sud-Est	240	5 000		180 000
24/08/1964	Cléo	Zone des Cayes, Camp-Perrin, Arniquet	150	100	80 000	10 000
29/09/1966	Inez	Sud, Port-au-Prince, de Marigot à Grand-Goâve	120-190	480	67000	20 000
13/11/1994	Gordon	Tout le territoire		1 122		
22/09/1998	Georges	Tout le territoire		242	385 000	80 000-180 000

Source : Cartes et étude de risques, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti

Tableau 26 - Fréquence des inondations par département de 1968 à 1997

Département	Nombre de cas / Département	Fréquence
Nord	11	12%
Nord-Est	0	0%
Nord-Ouest	11	12%
Sud	14	15%
Sud-Est	7	8%
Ouest	33	36%
Centre	1	1%
Artibonite	15	16%
Grande-Anse	2	2%
Nombre total de cas enregistrés	89	X

Source : Cartes et étude de risques, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti

Tableau 27 - Les inondations les plus importantes en Haïti

Date	Localisation	Nombres de personnes	
		mortes	sinistrées
01 avril 1959		50	50
14 novembre 1963		500	500
2-3 juin 1986	Cayes	79	85 000
23 octobre 1986	La Gonave	69	45 000
10 juillet 1987	Bas P-au-P	13	6 000
27 janvier -3 février 1988	Nord-Ouest et Nord	15	1 000
30 septembre 1988	Delmas/Soleil P-au-P	12	415

22-29 octobre 1990	Sud	13	3 615
25 octobre 1990	Nippes: Baconnois, Arno	11	1 750
9-10 février 1996	Port de Paix à Anse à Foleur	19	2 250
1996	Baie de Henne	54	2 000

Source : Cartes et étude de risques, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti

Tableau 28 - Résumé des principales sécheresses ayant touché Haïti de 1968 à 2000

Année	S	SE	GA	O	A	C	NO	N	NE	OBSERVATIONS
1968							x			210217 personnes affectées
1974-1975	x	x	x	x	x	x	x	x	x	53700 personnes affectées
1976-1977	x	x	x	x	x	x	x	x	x	450000 personnes affectées, cruelle famine N et NO les plus fortement touchées. 53% de la normale des pluies au Cap-Haïtien et 50% uniquement à Port de Paix.
1981	x		x							103000 personnes affectées
1982-1983	x	x					x		x	100000 personnes affectées
1984							x			45000 personnes affectées
1986-1987	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
1990-1991	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
1996-1997							x	x	x	Sécheresse apparemment liée au phénomène El Nino
2000	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Première récolte de maïs perdue
Total	7	6	6	5	5	6	9	6	7	

Source : Cartes et étude de risques, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti

Tableau 17. Nombre de naufrages enregistrés et morts causées de 1986 à 1993)

Circuit	Nombre de cas	%	Morts
Gonâve / Montrouis	9	29.03	474
Jérémie / Port-au-Prince Anse d'Hainault / Tiburon	7	22.58	1 013
Côte Sud	2	6.45	35
Côte Nord	2	6.45	29
Artibonite	1	3.23	150
Port-de-Paix / La Tortue (Boat People)	4	12.90	121
Côtes Cuba	2	6.45	211
Côte Sud-Est Marigot / Anse-à-Pitre Marigot / Belle-Anse	4	12.90	38
Total	31	100.00	2 071

Moyenne	4	-	259
---------	---	---	-----

Source : Cartes et étude de risques, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti

Tableau 29 - Mortalité des enfants par caractéristiques de la mère

Quotients de mortalité néonatale, post-néonatale, infantile, juvénile et infanto- juvénile pour la période de dix ans précédant l'enquête, par caractéristiques socio-démographiques de la mère

Caractéristique	Mortalité néonatale (NN)	Mortalité post-néonatale (PNN)	Mortalité infantile (iq 0)	Mortalité juvénile (4q 1)	Mortalité infanto-juvénile (5q 0)
Milieu de résidence					
Aire métropolitaine	27.3	62.5	89.8	20.5	108.5
Autre urbain	31.4	48.3	79.7	42.6	118.9
Ensemble urbain	28.5	58.5	87.0	27.4	117.7
Rural	39.5	51.0	90.5	64.8	149.4
Niveau d'instruction de la mère					
Aucun	39.8	54.3	94.1	63.7	151.8
Alphabétisation /primaire	37.1	57.0	94.2	51.8	141.1
Secondaire ou plus	20.4	35.5	55.9	19.2	74.0
Assistance à l'accouchement ¹	32.8	54.2	85.2	NA	NA
Oui	40.6	54.6	95.2	NA	NA
Non					
Ensemble	36.0	53.3	89.4	53.0	137.7

Source : EMMUS III Haïti 2000

¹Quotients pour la période de cinq ans précédant l'enquête

Tableau 30 - Distribution en pourcentage (%) de la population selon l'existence d'une maladie de nature durable, d'une blessure ou d'un handicap par tranche d'âge

Raison de la non-consultation	Tranche d'âge					Ensemble
	0-14	15-29	30-44	45-59	60 ans et +	
Maladie de nature durable	3.6	6.4	12.5	12.5	19.8	10.3
Maladie et blessure	0.1	0.1	0.1	0.1	-	0.1
Ni l'une ni l'autre	96.3	93.4	87.3	87.3	80.1	89.5
NSP	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Echantillon	12865	8584	5016	3415	2997	32877

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 31 - Distribution en pourcentage (%) de la population malade ou blessée n'ayant consulté aucun personnel de santé selon la raison de la non-consultation par sexe

Raison de la non-consultation	Sexe		Ensemble
	Homme	Femme	
Maladie ou blessure sans gravité	31.6	30.0	30.7
N'aurait pas pu payer le traitement	45.3	46.1	45.8
Aucun centre de santé dans la zone	2.6	1.6	2.0
Automédication (soins traditionnels)	21.1	19.9	20.4
Automédication (achat de médicaments sans ordonnance)	9.4	10.3	9.9

Trop de travail, trop occupé	0.8	1.4	1.2
Autres	13.9	15.5	14.9
NSP	0.2	0.2	0.2
Echantillon	12566	13255	25821

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 32 - Distribution en pourcentage (%) de la population malade ou blessée n'ayant consulté aucun personnel de santé selon la raison de la non-consultation par quintile du revenu total du ménage

Raison de la non-consultation	Quintile du revenu total du ménage avec autoconsommation et troc					Ensemble
	Q1 (20 % les plus faibles)	Q2	Q3	Q4	Q5 (20 % les plus élevés)	
Maladie ou blessure sans gravité	23.2	19.7	24.0	25.8	54.9	30.7
N'aurait pas pu payer le traitement	58.8	55.4	51.0	40.8	25.6	45.8
Aucun centre de santé dans la zone	1.7	5.0	2.7	1.2	0.1	2.0
Automédication (soins traditionnels)	20.6	23.4	25.6	24.3	11.3	20.4
Automédication (achat de médicaments sans ordonnance)	5.2	6.2	9.2	12.0	16.3	9.9
Trop de travail, trop occupé	0.4	2.2	0.4	1.6	1.2	1.2
Autres	17.6	15.4	15.5	14.5	11.	14.9
NSP	0.2			0.5	0.3	
Echantillon	495	427	334	315	347	1918

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 33 - Taux de couverture en pourcentage (%) en assurance-santé de la population par quintile du revenu total du ménage

	Quintile du revenu total du ménage avec autoconsommation et troc					Ensemble
	Q1 (20 % les plus faibles)	Q2	Q3	Q4	Q5 (20 % les plus élevés)	
Taux de couverture en assurance-santé	1.7	2.5	1.9	2.4	6.2	3.1
Echantillon	6397	6747	6742	6864	6257	33007

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 34 - Taux de couverture en pourcentage (%) en assurance-santé de la population par quintile du revenu total du ménage

	Quintile du revenu total du ménage avec autoconsommation et troc					Ensemble
	Q1 (20 % les plus faibles)	Q2	Q3	Q4	Q5 (20 % les plus élevés)	
Assurance privée	3.7	22.1	10.3	25.6	50.5	32.5
Assurance liée à l'emploi	90.9	65.6	78.8	55.2	37.9	55.2
Les deux types d'assurance	5.4	12.2	10.9	19.3	11.6	12.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Echantillon	95	129	104	143	340	811
--------------------	-----------	------------	------------	------------	------------	------------

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 35 - Distribution en pourcentage (%) des RSI selon la confiance accordée aux autres par milieu de résidence

Confiance accordée aux autres	Milieu de résidence			Ensemble
	Aire Métropolitaine	Autre urbain	Rural	
Fait confiance à presque tout le monde	6.7	8.0	11.7	10.0
Fait attention	92.9	91.3	86.6	88.8
NSP	0.4	0.7	1.7	1.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Echantillon	978	1136	4912	7026

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 36 - Distribution en pourcentage (%) des RSI selon la fréquence du sentiment d'insécurité, par milieu de résidence

Confiance accordée aux autres	Milieu de résidence			Ensemble
	Aire Métropolitaine	Autre urbain	Rural	
Toujours	8.1	46.1	48.9	38.7
Presque toujours	32.7	40.1	35.7	35.6
Presque jamais	43.8	8.2	10.0	17.9
Jamais	15.4	5.6	5.3	7.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Echantillon	979	1127	4834	6940

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 37 - Distribution en pourcentage (%) des ménages ayant coupé des arbres selon les raisons de la coupe par milieu de résidence

Appréciation sur l'érosion	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Usage domestique	29.4	40.6	38.7
Vente	9.6	13.5	12.9
Fabrication du charbon de bois	58.5	55.1	55.7
Fabrication de planches	16.0	15.1	15.2
Construction	20.5	13.3	14.6
Autres	9.4	6.1	6.7
Echantillon	296	1247	1543

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 38 - Distribution en pourcentage (%) des RSI de 30 ans et plus selon l'expérience de la violence au cours des 24 derniers mois par milieu de résidence.

Expérience de la violence au cours des 24 derniers mois	Milieu de résidence			Ensemble
	Aire Métropolitaine	Autre urbain	Rural	
Aucune agression	72.4	85.8	82.2	80.8
Vol à la tire	14.2	4.8	4.1	6.1
Vol à domestique	2.5	1.0	1.9	1.9
Cambriolage du domicile et autres	10.9	8.4	11.8	11.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Echantillon	462	621	3129	4212

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 39 - Distribution en pourcentage (%) des logements possédés par les ménages selon le titre de propriété par quintile du revenu total du ménage

Titre de propriété du logement	Quintile du revenu total du ménage avec autoconsommation et troc					Ensemble
	Q1 (20 % les plus faibles)	Q2	Q3	Q4	Q5 (20 % les plus élevés)	
Acte notarié	43.7	43.8	48.4	49.4	64.2	49.1
Reçu de vente	4.4	4.3	4.4	6.0	6.9	5.1
Occupant depuis plusieurs générations	7.1	5.4	4.8	5.4	3.3	5.3
Autres	12.2	12.0	13.7	15.9	12.0	13.2
Aucun	31.7	34.0	27.6	22.1	12.7	26.4
NSP	0.9	0.5	1.1	1.2	0.9	0.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Echantillon	1331	1306	1223	1069	788	5717

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 40 - Niveaux d'incidence des conflits terriens par département

Départements	Caractéristiques conflits principaux	Classes
Artibonite	Terres ayant pris rapidement de la valeur suite à la mise en place d'un système d'irrigation	I
Ouest Nord	Pression importante de l'immobilier sur les terres	II II
Nord-Ouest	Main mise de deux à trois familles nanties et bénéficiant de l'appui politique et des militaires sur les meilleures terres de la région	III
Sud Sud-Est Grande-Anse	Exploitations paysannes contrôlent et mettent en valeur la grande majorité des terres; elles sont cependant sujettes à des pressions de la part d'auxiliaires de la justice	IV IV IV
Centre Nord-Est	Espace encore disponible pour l'expansion des exploitations de la région, nécessité cependant de veiller à une distribution équitable et adéquate des terres (meilleure rentabilité et productivité possible).	V V

Source : Cartes et étude de risques, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti

Tableau 41 - Distribution en pourcentage (%) des ménages selon leur appréciation du futur en termes d'amélioration de la situation économique du ménage par milieu de résidence

Mode de recherche d'emploi	Milieu de résidence			Ensemble
	Aire Métropolitaine	Autre urbain	Rural	
Oui, dans quelques semaines	0.5	0.6	0.4	0.5
Oui, dans quelques mois	0.8	0.8	0.8	0.8
Oui, dans quelques années, j'espère	10.3	5.5	4.1	5.3
Non, on est loin	19.0	13.2	13.5	14.3
Dieu seul sait	64.3	74.7	75.7	73.8
NSP	5.0	5.3	5.4	5.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Echantillon	393	925	3110	4428

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 42 - Distribution en pourcentage (%) des RSI selon de degré de confiance accordé aux institutions par milieu de résidence

	Degré de confiance	Milieu de résidence			Ensemble
		Aire Métropolitaine	Autre urbain	Rural	
Eglise	Fait beaucoup confiance	68.0	82.2	75.2	75.2
	Fait confiance	22.6	14.5	18.2	18.2
	Ne fait pas beaucoup confiance	3.9	2.3	3.6	3.6
	Ne fait aucune confiance	5.5	0.9	2.8	2.8
	NSP	-	0.1	0.2	0.0
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Hougans et vaudou	Fait beaucoup confiance	2.3	2.1	4.4	3.6
	Fait confiance	4.2	4.7	7.3	6.2
	Ne fait pas beaucoup confiance	15.1	8.7	13.0	12.9
	Ne fait aucune confiance	78.4	84.0	73.3	76.0
	NSP	-	0.5	2.0	1.3
	Total	100.0	100.0	100	100.0
Presse	Fait beaucoup confiance	7.7	12.8	12.6	11.5
	Fait confiance	41.3	36.2	32.5	35.1
	Ne fait pas beaucoup confiance	38.3	28.4	24.8	28.5
	Ne fait aucune confiance	9.0	14.9	15.2	13.7
	NSP	3.7	7.7	14.9	11.2
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Télévision	Fait beaucoup confiance	7.7	14.2	12.3	11.5
	Fait confiance	43.6	35.9	31.0	34.7
	Ne fait pas beaucoup confiance	37.8	28.6	24.0	28.0
	Ne fait aucune confiance	8.1	14.1	15.2	13.4
	NSP	2.8	7.2	17.5	12.4
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Radio	Fait beaucoup confiance	9.0	17.2	17.1	15.2
	Fait confiance	44.8	42.9	39.1	41.0
	Ne fait pas beaucoup confiance	37.3	27.4	23.3	27.2
	Ne fait aucune confiance	6.7	8.7	10.3	9.2
	NSP	2.2	3.8	10.2	7.4

	Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Syndicats de Travailleurs	Fait beaucoup confiance	3.1	9.6	11.5	9.2
	Fait confiance	22.9	33.8	29.4	28.5
	Ne fait pas beaucoup confiance	44.4	26.4	23.4	28.8
	Ne fait aucune confiance	22.5	19.5	17.5	19.0
	NSP	7.1	10.7	18.2	14.5
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Coopératives agricoles	Fait beaucoup confiance	3.6	11.1	13.8	11.0
	Fait confiance	27.1	42.7	34.2	33.7
	Ne fait pas beaucoup confiance	41.3	23.1	20.1	25.5
	Ne fait aucune confiance	20.4	15.4	15.6	16.7
	NSP	7.6	7.7	16.5	13.1
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 40 (suite) – Distribution en pourcentage (%) des RSI selon de degré de confiance accordé aux institutions par milieu de résidence

	Degré de confiance	Milieu de résidence			Ensemble
		Aire Métropolitaine	Autre urbain	Rural	
Organisations Populaires	Fait beaucoup confiance	1.9	6.2	9.8	7.4
	Fait confiance	17.5	24.8	23.4	22.2
	Ne fait pas beaucoup confiance	34.4	22.5	21.4	24.6
	Ne fait aucune confiance	43.1	38.9	32.4	35.9
	NSP	3.1	7.6	13.0	9.9
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Partis politiques	Fait beaucoup confiance	1.1	3.4	4.4	3.5
	Fait confiance	12.6	14.8	14.8	14.3
	Ne fait pas beaucoup confiance	39.0	16.7	20.0	24.0
	Ne fait aucune confiance	45.0	60.0	50.7	50.7
	NSP	2.3	5.1	10.1	7.5
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Parlement	Fait beaucoup confiance	1.5	6.5	10.0	7.5
	Fait confiance	19.2	25.0	24.5	23.3
	Ne fait pas beaucoup confiance	40.8	23.7	25.4	28.8

	Ne fait aucune confiance	35.4	38.8	29.5	32.3
	NSP	3.1	6.0	10.6	8.1
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Justice	Fait beaucoup confiance	7.5	19.2	19.4	16.6
	Fait confiance	28.3	41.6	36.9	35.6
	Ne fait pas beaucoup confiance	33.8	16.8	22.9	24.6
	Ne fait aucune confiance	27.8	19.5	14.6	18.4
	NSP	2.6	2.9	6.2	4.8
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Ecole	Fait beaucoup confiance	77.9	70.7	63.7	68.1
	Fait confiance	16.6	26.3	28.7	25.5
	Ne fait pas beaucoup confiance	3.8	2.0	4.8	4.1
	Ne fait aucune confiance	1.6	0.9	1.3	1.3
	NSP	0.1	0.1	1.5	1.0
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Institutions publiques de Santé	Fait beaucoup confiance	28.1	37.6	40.0	36.8
	Fait confiance	39.2	44.3	42.6	42.0
	Ne fait pas beaucoup confiance	23.1	10.5	9.8	13.0
	Ne fait aucune confiance	9.4	7.1	5.5	6.6
	NSP	0.2	0.6	2.2	1.5
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Institutions privées de Santé	Fait beaucoup confiance	40.6	36.4	39.5	39.3
	Fait confiance	37.9	49.8	43.8	43.3
	Ne fait pas beaucoup confiance	15.3	8.2	9.3	10.6
	Ne fait aucune confiance	5.8	5.3	5.0	5.3
	NSP	0.4	0.4	2.2	1.5
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Tableau 40 (suite) – Distribution en pourcentage (%) des RSI selon de degré de confiance accordé aux institutions par milieu de résidence

	Degré de confiance	Milieu de résidence			Ensemble
		Aire Métropolitaine	Autre urbain	Rural	
Mairies	Fait beaucoup confiance	2.8	10.60	15.3	11.6
	Fait confiance	19.9	33.5	34.6	31.0

	Ne fait pas beaucoup confiance	45.5	28.4	26.2	31.1
	Ne fait aucune confiance	29.6	23.8	16.0	20.4
	NSP	2.3	3.7	7.9	6.0
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Organisations Internationales	Fait beaucoup confiance	7.8	17.0	19.9	16.6
	Fait confiance	37.2	38.2	35.4	36.2
	Ne fait pas beaucoup confiance	35.5	18.7	19.3	23.1
	Ne fait aucune confiance	15.9	18.8	14.0	15.1
	NSP	3.5	7.3	11.4	9.0
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Police	Fait beaucoup confiance	14.5	19.4	24.0	21.1
	Fait confiance	39.4	48.0	42.7	42.7
	Ne fait pas beaucoup confiance	29.7	17.4	17.2	20.2
	Ne fait aucune confiance	13.5	12.3	10.6	11.5
	NSP	2.9	2.9	5.4	4.5
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0
ONG	Fait beaucoup confiance	8.1	16.9	20.7	17.2
	Fait confiance	40.6	36.6	34.5	36.3
	Ne fait pas beaucoup confiance	32.2	18.3	18.3	21.6
	Ne fait aucune confiance	15.6	21.1	14.0	15.4
	NSP	3.6	7.1	12.4	9.5
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001)

Les statistiques de l'IDH 2003

Version octobre 2004

Les statistiques ayant servi à calculer les indicateurs de développement humain (IDH) et de pauvreté humaine (IPH) pour l'année 2003 ont été obtenues à partir des conciliations des données des enquêtes EBCM 2000 et ECVH 2001 réalisées par Jacques Charmes en 2002¹¹. Sur la base de ces calculs, des extrapolations ont été réalisées pour l'année qui nous concerne.

Espérance de vie à la naissance

Jacques Charmes cite quatre sources (Rapport mondial, CELADE, Nations Unies et IHSI) et six statistiques différentes portant sur l'espérance de vie à la naissance. Des écarts existent entre ces chiffres. Ils portent sur l'âge espéré à la naissance et sur le sens de l'évolution de l'indicateur. Quatre statistiques montrent une amélioration de l'espérance de vie. Deux montrent la tendance contraire. La baisse de l'espérance de vie à la naissance viendrait de plusieurs causes. La situation économique et sociale se dégrade de manière durable en Haïti. Les épidémies telles que le VIH/SIDA affectent la santé de la population et ont un impact négatif sur l'espérance de vie à la naissance. De plus, les données préliminaires du recensement de 2003 montrent que la population recensée est inférieure à la population projetée. D'où la révision à la baisse de l'espérance de vie à la naissance.

Cependant, ces explications sont contrecarrées par l'émigration qui fait diminuer la population et par la tendance à l'amélioration des indicateurs sociaux en Haïti, en dépit du fait que la situation sociale et économique du pays s'est détériorée au cours de ces dernières années. L'espérance de vie à la naissance devrait se situer au-delà de la fourchette 53–57 ans, intervalle qui a été retenu pour le RNDH 2002. Selon la tendance générale des statistiques, l'espérance de vie à la naissance s'améliore de 0,666 par an. À l'heure actuelle, l'espérance de vie à la naissance en Haïti devrait se situer entre 54,2 et 58,2 ans.

Alphabétisme des adultes

À partir de la conciliation des enquêtes EBCM 2000 et ECHV 2001, certains indicateurs ont été tirés pour établir le taux d'alphabétisme des adultes. L'alphabétisme se situe à 57,1% en 2001. Pour estimer ce même taux en 2003, nous avons procédé par des extrapolations qui prennent en compte l'élévation de la scolarisation et le remplacement des groupes d'âge de vieux par des groupes d'âge de jeunes plus scolarisés. Lorsque les jeunes de 13-14 ans en 2001 forment le groupe d'âge 15-19 ans en 2003, le niveau d'alphabétisme du groupe d'âge s'élève. Ce calcul étendu à toutes les classes d'âge a permis d'estimer le taux d'alphabétisme des adultes. Le taux d'alphabétisme des adultes a progressé de 1 % entre 2001 et 2003. Il se situerait à 58,1% en 2003.

Taux de scolarisation combiné

Les statistiques sur la fréquentation scolaire des jeunes de 6 à 24 ans pour l'année 2003 ne sont pas encore publiées. Cependant, l'enquête sur les conditions de vie ECVH permet d'estimer le taux de scolarisation des jeunes de 6 – 24 ans. Sans préscolaire, le taux de scolarisation est de 59,5 % au sein de l'échantillon. Augmenté des jeunes en préscolaire, ce taux est de 66,4%. Comment ce taux aurait-il évolué en 2003 ? Le RNDH 2002 avait retenu 67 % pour 2000.

En faisant une interpolation entre les enquêtes EBCM 2000 (70 %) et l'enquête ECVH 2001 (66,4 %), Charmes estime à 69,1 % le taux de scolarisation en l'an 2001. Il s'agit de déterminer les facteurs qui influent sur la scolarisation en Haïti entre 2001 et 2003. Les coûts de la scolarisation pèsent pour 38,6 % sur le non-envoi des enfants à l'école. Les autres facteurs comptent pour 44,6 % des non-envois. Au nombre des autres facteurs, on trouve les crises socio-politiques présentes entre 2001 et 2003. Les facteurs agissant négativement sur l'envoi des enfants à l'école peuvent être contrecarrés par des ouvertures de salles de classe, par des envois de fonds de parents immigrés. Dans ce sens, nous suggérons de maintenir pour 2003 le taux de scolarisation de 69,1 % que Jacques Charmes avait calculés pour l'année 2001.

¹¹Jacques CHARMES, Besoins de statistique. Définition d'indicateurs. Eléments pour la mise en place d'un Observatoire de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale, PNUD, septembre 2002.

Le calcul du PIB PPA

1- Le Produit Intérieur Brut par tête selon la Parité de Pouvoir d'Achat ou PIB PPA par tête

Le PIB PPA par tête ou le PIB national calculé en parité du pouvoir d'achat international permet de comparer les niveaux de vie entre différents pays en dépit du fait que les salaires, les prix et le PIB par tête sont différents dans ces pays-là. On retient deux méthodes pour calculer le PIB PPA. Dans un cas, on part d'un panier de biens et d'un prix international. Dans l'autre cas, on passe par le taux de change gourde/dollar.

La méthode d'estimation du PIB PPA est inspirée de la théorie du prix international unique. Selon cette théorie le marché international tend vers l'établissement d'un prix unique pour tous les produits. On met de côté le problème du prix du transport. On suppose qu'il n'existe aucune restriction à la circulation des biens et des capitaux. Les prix nationaux et internationaux convergent ; le taux de change nominal tend vers le taux de change d'équilibre. Il faut éliminer l'influence des prix pour calculer le PIB PPA exprimé en dollar américain.

Dans le premier cas, il suffit d'avoir un prix international unique qui permet d'estimer le PIB de chaque pays au prix international et en une unité monétaire qui est ici le dollar américain. Le calcul du prix international, pour d'une année de base, passe le choix d'un panier de biens et du prix de chacun des biens qui compose ce panier. Les effets de prix et de taux de change nominaux sont supprimés. La multiplication des quantités de biens produits au niveau local par les différents prix internationaux et la sommation des résultats permettent d'exprimer le PIB national au prix international. Le PIB PPA divisé par la population donne le PIB PPA per capita pour l'économie nationale.

Le niveau PIB réel per capita au prix national peut diverger par rapport PIB PPA. La différence vient du fait que les produits peuvent coûter plus ou moins en passant d'un pays à un autre. Il faut donc un rapport de conversion entre les prix internationaux et les prix locaux.

Dans le calcul le PIB PPA qui tient compte du prix américain, il faut trouver un taux de change gourde/dollar qui assure la parité de pouvoir d'achat. Si un kilo de pain coûte 10 gourdes en Haïti, combien faut-il de dollar pour avoir ce kilo de pain aux USA. Ce taux de change est calculé en parité de pouvoir d'achat. On suppose que le taux de change prend en compte l'évolution des prix relatifs entre les deux pays. En partant de cette hypothèse, on peut avoir une valeur approchée du PIB PPA en utilisant le taux de change et le taux d'inflation.

Avec la hausse du taux de change, moins de dollars sont exigés d'un Américain pour s'acheter un panier de biens en Haïti. Par contre, il faut à un Haïtien plus de contrepartie en dollars pour avoir ces biens sur le marché américain afin de garder son niveau de vie. Pour ce dernier, le prix de son panier de bien s'élève avec la hausse du taux de change. Le panier de biens demandé par ce consommateur équivaut à plus de dollars. Le niveau du PIB PPA augmente avec la hausse du taux de change, multiplié par le rapport d'inflation entre les deux pays. En partant d'un PIB par tête exprimé en dollar courant, que l'on multiplie par le taux de change et le rapport des indices des prix entre les deux pays, on peut exprimer le PIB PPA.

Tableau 1- Calcul du PIB PPA

	PIB par tête en dollar courant	Taux de change dollar /gourde	Taux d'inflation américain	Taux d'inflation Haïti
2003	365	36	2.6	42.5

$$\text{PIB PPA}_{2003} = \$ 365 * [(7.2 * \$h) / 1us] * (102.6 / 42.5) = \$ 1892$$

Valeurs des variables servant au calcul de l'indicateur de l'Indice de Développement Humain en 2003

	Valeur réelle en Haïti	Valeur maximale	Valeur minimale
Espérance de vie	54.2 - 58.2 ans	85	25
Alphabétisation	58.1 %	100	0
Taux de scolarisation	69.1 %	100	0
PIB réel par habitant (PPA)	1892 dollars	40000	100

IDH = 1/3 Indice d'espérance de vie + 1/3 Indice de niveau d'instruction + 1/3 Indice de PIB PPA

$$\text{Indice}_i = \frac{\text{Valeur réelle } x_i - \text{valeur minimale } x_i}{\text{Valeur maximale } x_i - \text{valeur minimale } x_i}$$

Indice de niveau d'instruction = 2/3 indice du taux d'alphabétisation + 1/3 de l'indice du taux de scolarisation

Tableau 2 - Valeurs des variables de l'indicateur de l'indice de développement humain

Indice de niveau d'instruction	Indice d'espérance de vie	Indice de PIB PPA
	52.2	0.4867
0.618	55.0	0.5000
	56.2	0.5200
	58.2	0.5533
		\$ 1860
		\$ 1892
		0.4876
		0.4907

Tableau 3 - Indice de développement humain selon le niveau l'espérance de vie à la naissance et le niveau du PIB PPA

Espérance de vie à la naissance	PIB PPA 1860	PIB PPA 1892
54.2 ans	0.5306	0.5317
55.0 ans	0.5351	0.5361
56.2 ans	0.5418	0.5428
58.2 ans	0.5306	0.5317

Indicateur de pauvreté humaine

L'indicateur de pauvreté humaine est calculé à partir de quatre variables. Ce sont : 1) la probabilité de décéder avant l'âge de 40 ans, 2) la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable, 3) le taux d'analphabétisme des adultes et 4) la proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition.

1- Probabilité de décéder avant l'âge de 40 ans en Haïti

La probabilité de mourir avant l'âge de 40 ans est calculée à partir d'une projection des tendances observées, calculées par CEPAL-ECLAC-CELADE. Selon les données présentées, la probabilité de mourir avant l'âge de 40 ans diminue en Haïti de 0,5 % par an. Nous estimons que la tendance observée pendant les quatre dernières années va se maintenir en 2003. La probabilité de décéder avant l'âge de 40 ans est de 22.67 en 2003.

Tableau 4 - Probabilité de décéder avant l'âge de 40 ans en Haïti

	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
1998	23.13	27.24	25.16	Prob _t - Prob _{t-1}	Prob _t - Prob _t	Prob _t - Prob _t
1999	22.67	26.71	24.66	-0.46	-0.53	-0.5
2000	22.21	26.17	24.17	-0.46	-0.54	-0.49
2001	21.75	25.64	23.67	-0.46	-0.53	-0.5

2002	21.29	25.11	23.17	-0.46	-0.53	-0.5
2003*	20.83	24.58	22.67	-0.46	-0.53	-0.5

Source : Elaboré à partir des tables de mortalité abrégées, CEPAL-ECLAC-CELADE, Demographic Bulletin n° 67, 2001. Voir

*Données extrapolées à partir de Jacques Charmes

2- Accès à l'eau potable

Les statistiques sur l'accès à l'eau potable ont été relevées dans les différentes enquêtes nationales et sont aussi produites par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Les statistiques de l'OMS s'arrêtent au mois de décembre 2002. Étant donné les événements des premiers mois de 2003 qui n'ont favorisé la mise en place de nouvelles installations d'adduction d'eau potable, nous suggérons de maintenir ce taux d'accès à l'eau potable.

Tableau 5 - Accès à l'eau potable

Accès à l'eau potable en %	EMMUS I 1987	EMMUS II 1994-95	EMMUS III 2000	EBCM 1999-00	ECVH 2001	OMS/OPS 2003
Eau potable en	45.3	46.2	65.4	43.8	41.6	54.9
Nonaccès à l'eau potable	-54.7	-53.8	-34.6	-56.2	-58.4	- 45.1

Sources : IHESI, l'OPS/OMS

3- Taux d'analphabétisme des adultes

Le taux d'analphabétisme des adultes est tiré du calcul du taux d'alphabétisme. Les données prises en compte pour mener ce calcul ont été présentées plus haut.

Tableau 6 - Taux d'analphabétisme des adultes en %

Source	1994-95	1996	1997	1998	1999	1999-00	2000-01	2002-03
Rapport mondial	45,0		45,8	47,8	48,8	49,8		
IHSI	48,8					59,9	45.9	
Conciliation							42.9	
Extrapolation								41.9

Sources : IHESI, Jacques Charmes (2000)

Tableau 7 - Valeurs des variables servant au calcul de l'indicateur de pauvreté humaine en 2003

Année	Probabilité de décéder avant l'âge de 40 ans en Haïti (%)	Proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable (%)	Taux d'analphabétisme des adultes en (%)	Proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition (%)
2003	22.67	45.1	41.9	17.0

Indice de pauvreté humaine = $\{1/3(\text{Probabilité de décéder avant l'âge de 40 ans})^3 + [(1/2 \text{ Proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable}) + (1/2 \text{ Proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition})]^3 + (\text{Taux d'analphabétisme des adultes})^3\}^{1/3}$

$$\text{IPH 2003} = \{1/3(22.67^3 + 41.9^3 + 31.05^3)\}^{1/3} = 33.73$$

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

CHAPITRE 1

- 1) **Jurgen HABERMAS** : Après l'Etat-Nation. Une nouvelle constellation politique, Fayard, France, 2000
- 2) **Amartya SEN** : Poverty and Famines. An essay on entitlement and deprivation, Oxford University Press, N.Y, 1981
- 3) **F. STEWART/V.FRITZGERALD** : War and Under-development. Volume 1: The economic and social consequences of conflict, Oxford University Press, N.Y, 2001
- 4) **Santosh MEHROTRA** : Le développement à visage humain, Economica, Paris, 2001
- 5) **Jacques BIDE** : John Rawls et la théorie de la justice, PUF, 1995
- 6) **Véronique MUNOZ-DARDÉ** : La justice sociale. Le libéralisme égalitaire de John Rawls, Nathan, 2000.

CHAPITRE VII

- 1) **I.RAUL/I. GRUNBERG/M.A.STERN** : Les biens publics à l'échelle mondiale. La coopération internationale au XXI^e siècle, Oxford University Press, N.Y, 1999
- 2) **Joseph E. STIGLITZ** : Principes d'économie moderne, De Boeck Université, Bruxelles, 2000
- 3) **Joseph E. STIGLITZ** : Economics of the Public Sector, W.W. Norton and Company, N.Y., 1999
- 4) **Gouvernement Haïti** : Cadre de Coopération Intérimaire d'Haïti. Rapport de Synthèse, PAP, Juin 2004
- 5) **PNUD** : La vision commune d'un centenaire de bien être pour le peuple haïtien, PAP, 2002
- 6) **J-P CLING/M.RAZAFINDRAKOTO/F.ROUBAUD** : Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté et les droits humains, IRD, Sept. 2002
- 7) **GH/PNUD** : Haïti. Bilan Commun de Pays. PAP, Octobre 2000

Bibliographie

Institut Haïtien de l'Enfance, *Enquête, Morbidité et Utilisation des services, EMMUS III, Haïti 2000*. ORC MACRO, Calverton, Maryland, USA, 2001.

HEIJMANS Annelis, *Vulnerability : A Matter of Perception*. Benfield Greig Hazard Research Center, University College of London, November 2001.

Institut Haïtien de Statistique, *Enquête sur les conditions de vie en Haïti (ECVH-2001)*. Port-au-Prince, Imprimerie Deschamps, 2003, Volume I.

UN/ISDR Secretariat, *Small Island Developing States, Disasters, Risk and Vulnerability*. UN/ISDR, Geneva, Switzerland, janvier 2004.

International Pattern of Risk

Witter M., Briguglio L. and Bhuglash, A., *Measuring and Managing the Economic Vulnerability of*

Small Island. Montego by, Jamaica, May 2002.

N&R Consulting Group, *Etude sur les conditions de vie des familles dans les quartiers défavorisés de Port-au-Prince et du Cap Haïtien*. Port-au-Prince, mars 2004.

Dercon Stefan, *Vulnerability to Poverty : A Framwork for Poliy Analysis*. Paper for DfID, August 2001.

La vulnérabilité et les risques de désastres en Haïti 1980-2000

Menace, vulnérabilité et risques de désastres – Etat des lieux

Kamanou G. and Morduck J., *Measuring Vulnérability to Poverty*. United Nations University, Wider. Discussion Paper no. 2002/58, June 2002.

International Pattern of Risk, p. 29-55. In *Reducing Disaster Risk : a Challenge for Development*.

Ewald François, *Du risque*, pp 141-222. In *L'Etat providence*. Paris, Grasset, 1986.

St Bernard Godfrey, *Toward a social Vulnerability index in the Caribbean*. Sir Arthur Lewis Institute of Social and Economic Studies, University of West Indies, St Augustine, february 2003.

OIM/FNUAP, *Enquête sur la migration vers les quartiers défavorisés de l'aire de Port-au-Prince*. Port-au-Prince, 2002.

Références bibliographiques de base

(ces références ont été choisies volontairement parmi celles qui avaient fait date dans la littérature économique)

- Ronal H. Coase : The Nature of the Firm (original paper 1937), Olivier E. Williamson et Sidney G. Winter, (éditeurs), New York, Oxford University Press, 1993
- Tjalling C. Koopmans: Three Essays on the State of Economic Science, McGraw-Hill Book Co., New York, 1957
- Jean-Jacques Laffont: Fundamentals of Public Economics, The MIT Press, Massachussetts, 1988
- Friedrich Von Hayek; The Constitution of Liberty, The University of Chicago Press, Chicago, 1960 et 1978
- David G. Ragboy (éditeur): L'économie de l'offre, in *Tendances actuelles*, Economica, Paris, 1984

Mot de Pascal Girot

Cher Philippe,

Avant tout je te prie d'excuser le délai pour te faire parvenir mes commentaires au texte du RNDH 2004. Je reviens tout juste d'une longue mission en Equateur qui m'a pas mal absorbé ces dernières semaines.

Nous suivons avec effroi le dernier désastre à Gonaïves, qui ne fait que souligner l'urgence de ce rapport, et la nécessité de prendre de mesures urgentes pour véritable gestion des risques en Haïti. Dans ce contexte d'urgence et de contingences permanentes, je voudrais avant tout te féliciter à toi et ton équipe pour l'effort remarquable que représente cette première mouture de votre Rapport National sur le Développement Humain en Haïti. Je trouve que la démarche globale du rapport est bonne, le thème est d'une actualité criante et je pense vraiment que ce rapport nous aidera à saisir la vulnérabilité dans toutes ses dimensions.

Pour les commentaires et suggestions plus détaillées, je t'envoie une version du rapport avec mes interventions en « Track Changes ». Ayez toute la liberté de prendre ce qui vous sert et d'ignorer ce qui vous semble superflu ou déjà corrigé.

De façon générale, côté forces, le rapport suit un ordre logique facile de saisir, et propose une assise conceptuelle solide pour justifier son thème central : la vulnérabilité. J'ai trouvé important l'accent mis sur les titres, selon Sen, et sur la façon dont la pauvreté et la vulnérabilité interagissent au détriment du développement humain. J'ai également trouvé les témoignages une façon intéressante d'atterrir un cadre conceptuel souvent rébarbatif avec des exemples palpables issus de la réalité haïtienne. En somme, le rapport démontre effectivement les ravages du sous développement en Haïti, et son expression dans le manque d'encadrement et le sort de laisser pour compte de l'immense majorité des haïtiens. Dans ce sens, je sens que le rapport atteint son objectif.

Côté faiblesses, le rapport est souvent inconsistant dans la forme et le contenu. Il y a des thèmes et des données qui se répètent et qu'il faudrait regrouper, recouper et synthétiser. Quant au style, il y a tendance au discours académique, particulièrement le chapitre 2 et le début du chapitre 3. Une bonne partie du cadre conceptuel du Développement Humain peut être simplifiée et les références détaillées envoyées en annexe. J'ai trouvé le début du chapitre 3 très descriptif. Il faudrait s'appuyer sur l'excellente couverture cartographique qui existe à l'UTSIG pour synthétiser ces données, et produire des cartes plus analytiques sur les conditions naturelles, les potentiels et les limitations du milieu physique. De même pour les sections sur l'énergie, l'eau et assainissement et la biodiversité, il faudrait étayer le chapitre avec plus d'illustrations et de tableaux.

Il y a des thèmes qui semblent absents ou du moins pas assez visibles, tels que le rôle des transferts financiers de la diaspora sur l'économie des ménages, sur l'emploi et le marché foncier. Il constitue pourtant un élément non négligeable de l'économie nationale, et constitue de ces titres importants dans le contexte haïtien. Il est le moteur derrière bien des mécanismes de distribution des risques. Il alimente aussi le marché foncier et dans certains contextes est producteur de risques (par l'urbanisation débridée).

Finalement, je pense qu'il faudrait relier quelques unes de vos conclusions avec ce qui s'est passé dans le CCI. Quelles sont les facteurs de vulnérabilité qui pourraient être mitigés ou modifier à court terme, quels sont les problèmes structurels comme le foncier et le registre civil qui limitent les possibilités de réduction de la vulnérabilité, et qui au contraire bloquent les possibilités réelles de développement humain en Haïti.

Enfin, je tiens à nouveau à vous féliciter pour cet effort, malgré toutes les circonstances exténuantes. N'hésitez pas à m'envoyer des versions ultérieures du rapport.

Bien Cordialement

Pascal O. Girot
Environmental Risk Advisor
UNDP-BDP-EEG
LAC SURF
San José, Costa Rica
Tel: (506) 296 15 44 ext 149
Fax: (506) 296 15 45
Cel: (506) 388 77 02
Email: pascal.girot@undp.org